

The Virbac logo is displayed in white text on a blue rectangular background. The word "Virbac" is written in a sans-serif font, with a red horizontal line underneath it.

Virbac

RAPPORT ANNUEL 2019

A close-up photograph of several pink pigs in a farm setting. A person's hand, wearing a red sleeve, is gently touching the snout of a pig in the foreground. The pig has a yellow ear tag with the number "032" on it. Other pigs are visible in the background, also with ear tags.

**Shaping the future
of animal health**

- 2 Entretien avec Sébastien Huron,
président du directoire du groupe Virbac
- 4 Entretien avec Habib Ramdani,
directeur des Affaires Financières Groupe
- 6 Une gouvernance équilibrée au service
du développement du Groupe



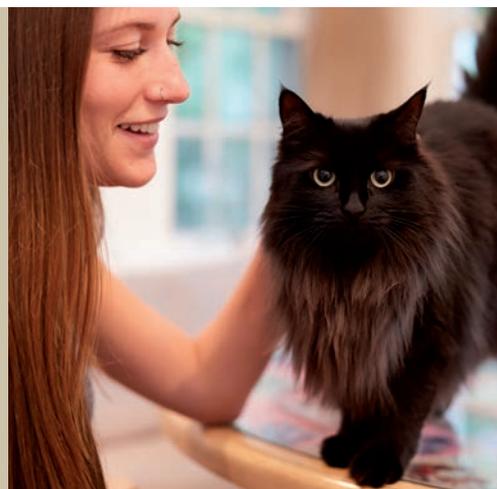
INTRODUCTION

- 12 Modèle d'affaires Virbac
- 14 Gouvernance et organisation
- 17 Principaux risques et opportunités RSE
- 19 Tableau de bord RSE
- 20 Innover de manière responsable
- 24 Consolider l'engagement collaborateurs
- 30 Garantir la qualité des produits et services
- 34 Préserver l'environnement



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

- 46 Rapport de gestion
- 82 Rapport sur le gouvernement d'entreprise
- 122 Comptes consolidés
- 188 Comptes sociaux
- 221 Attestation du responsable du rapport financier annuel
- 222 Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du
22 juin 2020 : exposé des motifs et projet de résolutions
- 230 Lexique



RAPPORT FINANCIER



Entretien avec Sébastien Huron

Président du directoire du groupe Virbac

Cap sur de nouveaux territoires

EN QUOI L'ACTIVITÉ DE VIRBAC EST-ELLE ESSENTIELLE ?

La santé animale est au cœur de la protection du vivant. En prendre soin, c'est non seulement aider les éleveurs à répondre à une demande croissante en protéines animales mais c'est aussi préserver le bien-être animal et la relation privilégiée qui unit l'animal à son propriétaire.

COMMENT LES ÉQUIPES VIRBAC ONT-ELLES OEUVRÉ EN 2019 ?

En animaux de compagnie, nous nous sommes mobilisés tout au long de l'année 2019 pour partager avec les propriétaires et vétérinaires de nouvelles solutions de santé. Par exemple, contre le parasitisme avec un collier qui assure aux chiens des pays d'Europe du Sud une protection contre les phlébotomes responsables de la leishmaniose, zoonose mortelle. Nos efforts se sont également concentrés sur l'hygiène dentaire avec la mise à disposition dans plusieurs pays de produits buvables ou à mâcher ciblant directement les causes orales et digestives de la mauvaise haleine.

D'AUTRES CONTRIBUTIONS ?

Oui. De plus en plus, nous observons que la précision du diagnostic est primordiale pour ajuster le traitement au besoin de l'animal et que l'immédiateté des résultats est clé dans la gestion de certaines maladies. C'est pourquoi en 2019, nous avons poursuivi le déploiement en Europe de notre analyseur de dosage de marqueurs sanguins accompagné d'une série de tests de cinq biomarqueurs chez le chien et le chat. Nous entrons également dans une nouvelle ère pour le traitement des mastocytomes chez le chien, forme la plus courante de cancer cutané, grâce à l'obtention d'un avis favorable en Europe pour une solution injectable innovante. Enfin, le bien-être animal est également l'une de nos préoccupations majeures.

COMMENT VOUS Y ATTELEZ-VOUS ?

En Chine, par exemple, suite à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, les propriétaires de chiens auront prochainement à leur portée notre implant à base de desloréline pour réduire les comportements indésirables de



**DES CENTRES
DE R&D SUR LES
5 CONTINENTS**



**DES FILIALES
COMMERCIALES
DANS 33 PAYS**



**DES SITES
DE PRODUCTION
DANS 10 PAYS**



**4 900
COLLABORATEURS**

leur animal et contrôler leur fertilité de manière réversible et sans modification de l'intégrité corporelle. Un vrai bond en avant dans ce pays où 70% des propriétaires qui n'ont pas fait stériliser leur animal estiment que la castration chirurgicale n'est pas une méthode respectant la nature de leur chien. En parallèle, conscients que la nutrition est un pilier du bien-être et de la prévention, nous avons à cœur de rendre disponible notre gamme d'aliments respectueuse du régime carnivore des chiens et des chats, dans de nouveaux pays comme la Colombie cette année.

ET POUR LES ANIMAUX D'ÉLEVAGE ?

Dans un contexte d'utilisation raisonnée des antibiotiques, le rôle des oligo-éléments dans la santé des bovins semble également fondamental. En plus d'apporter en France, en Irlande et au Royaume-Uni notre complément injectable à base de minéraux, nous nous efforçons de sensibiliser éleveurs et vétérinaires à l'importance de la micronutrition dans la prévention des maladies. Autre composante indispensable de la prévention : la vaccination. En 2019, nous sommes fiers de poursuivre le déploiement en Corée de notre vaccin contre le circovirus porcin de type 2d, un génotype prédominant dans les élevages en Asie. En parallèle, nous continuons de poursuivre nos efforts sans relâche pour faire progresser la santé animale.

DE QUELLE FAÇON ?

Principalement, en augmentant notre capacité à innover sur les cinq continents. Ainsi, en Uruguay, nous avons inauguré fin 2019 de nouvelles installations dédiées au développement de vaccins pour ruminants. À Taiwan, nous avons posé la première pierre d'un nouveau centre de R&D biologie qui sera opérationnel d'ici deux ans. Nous renforçons aussi nos activités en aquaculture avec le démarrage des travaux de construction d'une unité spécialisée au Vietnam. Côté production, nous avons mis en route en France le pilote d'un programme de transformation et de performance qui

vise à faire évoluer les activités industrielles Virbac sur les dimensions productivité, sécurité et qualité. C'est le début d'une belle aventure pour construire l'usine Virbac de demain.

D'AUTRES INVESTISSEMENTS ?

Oui. Depuis juin 2019, l'ensemble des collaborateurs du Groupe bénéficie d'un nouvel environnement de travail numérique plus performant centré sur la Google Suite, en vue d'optimiser la collaboration et la performance. Nos modes de fonctionnement internes font en effet clairement partie des leviers de réussite de l'entreprise aux côtés de l'engagement de nos collaborateurs. Nous nous attachons donc autant que possible à améliorer la qualité de vie au travail. En France par exemple, suite à l'enquête Great Place to Work, des groupes de travail transverses ont permis d'identifier des actions correctives qui contribueront à faire de Virbac une entreprise où, demain, encore plus, il fera très bon travailler.

AVEC QUELLES PERSPECTIVES ?

En 2019, nous avons formalisé dans notre première Déclaration de performance extra-financière nos quatre engagements en matière de développement durable, matérialisant ainsi notre volonté commune d'inscrire nos actions dans une approche long-terme. Pour assurer la pérennité du Groupe, nous avons également mis en place une gouvernance qui vise à limiter les risques, notamment à travers un engagement fort en termes de transparence, d'éthique des affaires et de respect des droits humains. Enfin, nous allons aller encore plus loin sur le terrain de la culture d'entreprise pour définir plus précisément notre contribution sociétale. Une approche capitale pour donner du sens à nos activités au quotidien et ainsi poursuivre notre engagement au service de la santé animale.





Entretien avec Habib Ramdani
Directeur des Affaires Financières Groupe

Finance : une bonne performance 2019

QUEL EST LE BILAN POUR VIRBAC EN 2019 ?

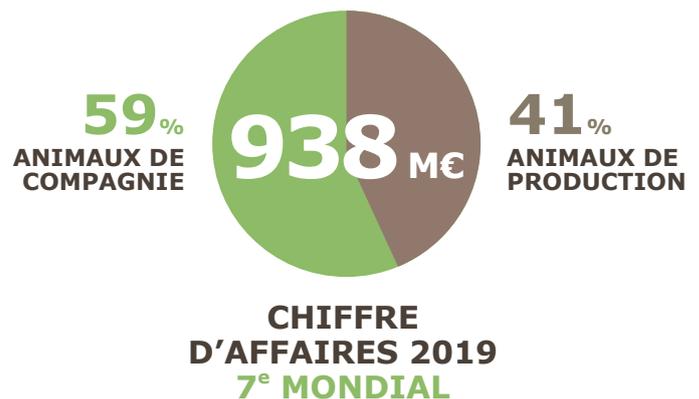
Nous observons une progression de notre chiffre d'affaires de 6,6% à taux et périmètre constants, soit une croissance supérieure à celle du marché estimée entre 3 et 4%. Toutes les zones ont contribué à cette évolution hormis la zone Pacifique, où la sécheresse en Australie a fortement impacté nos ventes. Onze pays, dont le Brésil, la Chine et les États-Unis, réalisent des croissances à double chiffre. En parallèle, notre rentabilité¹ s'est significativement améliorée pour atteindre 13% de nos ventes à taux réels.

ET DU CÔTÉ DES ESPÈCES ?

En animaux de compagnie, nous assurons une croissance de 9,6% à taux et périmètre constants. L'activité est tirée en grande partie par la progression des ventes de notre gamme petfood qui ont dépassé en 2019 les 50 M€. Notre gamme dentaire bénéficie du lancement en Europe et Amérique du Nord de nos lamelles à mâcher innovantes. Enfin, malgré quelques difficultés d'approvisionnement, notre implant contraceptif canin signe une croissance à deux chiffres.

ET POUR LES ANIMAUX D'ÉLEVAGE ?

Le secteur porcs et volailles a été impacté par la nouvelle réglementation sur la prescription des antibiotiques en Italie et en Espagne. L'épidémie de peste porcine africaine a par ailleurs freiné la mise à disposition de notre nouveau vaccin contre le circovirus porcin en Asie. Néanmoins, notre activité en animaux d'élevage progresse globalement de 2,4% à taux et périmètre constants.



QUELS SONT LES FACTEURS DE CROISSANCE SUR CE SEGMENT ?

D'une part, la performance des vaccins et compléments nutritionnels pour bovins en Europe et en Amérique latine ; d'autre part, les antiparasitaires et vaccins injectables en aquaculture au Chili.

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES POUR 2020 ?

Compte tenu de l'impact attendu du Covid-19, nous avons pris la décision de suspendre notre guidance communiquée en mars. À ce jour, il est encore trop tôt pour évaluer avec un niveau de confort suffisant l'impact du Covid-19. Nous donnerons des perspectives sur l'année 2020 dès que nous aurons un peu plus de visibilité.

¹ Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions



Une **gouvernance** équilibrée au service du développement du Groupe

La gouvernance de Virbac repose sur des principes qui contribuent à maintenir l'équilibre nécessaire à la performance et au bon développement du Groupe.

Séparation des pouvoirs et collégialité

Depuis 1992, Virbac a adopté une séparation entre les fonctions de direction stratégique et opérationnelle exercées par le directoire, et le contrôle de cette gestion dévolu au conseil de surveillance. Cette organisation répond au souhait d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et de supervision. Elle implique un dialogue régulier et efficace entre le directoire et le conseil de surveillance ainsi qu'une confiance mutuelle.

La collégialité est un principe d'organisation clé de la gouvernance de Virbac. Le fonctionnement de ces deux organes sociaux, conseil de surveillance et directoire, repose sur la recherche d'une position partagée par leurs membres respectifs et sur une prise de décision collective, résultat d'un véritable travail d'équipe.

Des dirigeants engagés et expérimentés

La gouvernance de Virbac s'appuie sur des organes sociaux resserrés, composés de personnes fortement et durablement

engagées. Leur expérience professionnelle couvre de nombreux aspects de la gestion courante d'un grand groupe international. Tous les membres du conseil de surveillance, à l'exception d'un, sont des dirigeants d'entreprise ayant une longue expérience de la gestion opérationnelle. L'engagement des dirigeants de Virbac, qu'il s'agisse des membres du conseil de surveillance ou des membres du directoire, repose sur une implication dans la durée, au service de la stratégie à long terme du Groupe. Par ailleurs, l'implication des membres du conseil de surveillance et du censeur de Virbac ne se limite pas à leur participation active au cours des débats formels du conseil. Elle prend également la forme d'échanges informels réguliers et de réunions *ad hoc* ponctuelles lorsque les circonstances l'exigent.

Une gouvernance en constante amélioration

Virbac suit les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef. Le Groupe continue à améliorer ses pratiques de gouvernance. Depuis 2018, le conseil de surveillance comprend un membre représentant les salariés.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il assure le contrôle permanent de la gestion du directoire, l'examen régulier des comptes et de tous les projets et investissements significatifs. Le conseil de surveillance est composé de sept membres dont trois membres indépendants :



**MARIE-HÉLÈNE
DICK-MADELPUECH**
Présidente



**SOLÈNE
MADELPUECH**
Membre



**SYLVIE
GUEGUEN**
Représentante
des salariés



**PIERRE
MADELPUECH**
Vice-président



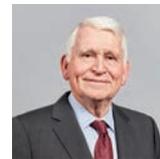
**OLIVIER
BOHUON**
Représentant permanent
de la société OJB Conseil
Membre indépendant



**PHILIPPE
CAPRON**
Membre
indépendant



**CYRILLE
PETIT**
Représentant permanent de
la société Cyrille Petit Conseil,
Membre indépendant



XAVIER YON
Représentant permanent
de la société Xavier Yon
Consulting Unipessoal Lda
Censeur

Le conseil de surveillance s'appuie dans ses travaux sur deux comités spécialisés, le comité d'audit et le comité des rémunérations. Il est assisté d'un censeur, Xavier Yon, qui dispose d'une voix consultative.

COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est chargé :

- de s'assurer du suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de s'assurer de l'existence et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ;

- du suivi de la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission ;
- de s'assurer du respect par les commissaires aux comptes des conditions d'indépendance ;
- d'approuver la fourniture par les commissaires aux comptes de services non interdits autres que la certification des comptes ;
- de rendre compte au conseil de surveillance de l'exercice de ses missions.

Il est constitué de Philippe Capron, président, Cyrille Petit et Pierre Madelpuech.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le comité des rémunérations a pour principales missions :

- de formuler des recommandations et propositions concernant la rémunération des membres du directoire ;
- d'être informé de la politique générale des ressources humaines du Groupe et plus spécifiquement la politique de rémunération des principaux dirigeants du Groupe ;
- d'examiner les propositions et conditions d'attribution des plans d'actions de performance ;
- de formuler des propositions concernant les montants des jetons de présence des membres du conseil de surveillance.

Il est constitué de Marie-Hélène Dick-Madelpuech, présidente, Olivier Bohuon et Philippe Capron.

CENSEUR

Xavier Yon, représentant permanent de la société Xavier Yon Consulting Unipessoal Lda.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société Deloitte & Associés, représentée par Philippe Battisti.
La société Novances-David & Associés, représentée par Jean-Pierre Giraud.

LE DIRECTOIRE

Sa mission est d'assurer la direction stratégique et opérationnelle du groupe Virbac. Il est composé de trois membres qui collaborent étroitement et prennent leurs décisions de manière collégiale. Ce fonctionnement favorise la réflexion commune et la recherche d'un consensus. Que ce soit pour la vision long terme ou les besoins opérationnels, les échanges entre les membres du directoire sont fréquents et ne se limitent pas aux réunions formelles du directoire. Cette organisation flexible permet d'atteindre un niveau de réactivité élevé dans la prise de décisions. Le directoire rend compte de ses choix stratégiques et résultats au conseil de surveillance et soumet à son approbation formelle toute opération d'acquisition majeure. Il s'appuie dans ses travaux sur un dialogue régulier avec les membres du comité stratégique. Outre les membres du directoire, ce dernier regroupe les neuf directeurs fonctionnels et les cinq directeurs de zone du Groupe.



Habib Ramdani
Directeur des Affaires
Financières Groupe
Membre du directoire
depuis 2016



Sébastien Huron
Président du directoire

Vétérinaire, membre du
directoire depuis 2012



Christian Karst
Directeur général et
directeur du Développement
Vétérinaire, membre du
directoire depuis 1996





DÉCLARATION PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Partie intégrante du rapport de gestion



Édito

“ Nous n’héritons pas de la terre de nos ancêtres,
nous l’empruntons à nos enfants ”

(attribuée à Saint-Exupéry).

Cette prise de conscience devrait conduire l’action des hommes sur terre.
Virbac l’a bien compris.

Inscrire son développement dans la durée est une démarche naturelle pour Virbac, pour de multiples raisons. Virbac est une entreprise dont la majorité du capital est contrôlée par une famille, celle de son fondateur, le docteur Pierre-Richard Dick, dont les valeurs profondément humaines ont marqué l'entreprise et sont toujours le socle sur lequel s'est construite la stratégie.

La capacité à se projeter dans le long terme et à agir en conséquence fait partie du capital génétique, comme dans beaucoup d'entreprises à caractère familial. Le fait d'être par ailleurs une entreprise cotée en bourse ne vient pas contredire cette orientation car de plus en plus d'actionnaires privilégient les entreprises dont la stratégie intègre des objectifs de développement durable, qui ne freinent pas la performance économique mais, bien au contraire, la favorisent.

La mission de Virbac, créer, fabriquer et vendre des médicaments vétérinaires et plus généralement des produits de santé pour animaux, place l'entreprise au cœur de la chaîne alimentaire et de l'écosystème «One Health» où il est reconnu que la santé des êtres vivants sur terre est intrinsèquement liée.

Ses clients, vétérinaires, éleveurs et propriétaires d'animaux, sont de plus en plus soucieux de leur impact sur l'environnement et la santé humaine. Virbac est donc conduite tout naturellement à orienter ses activités en conséquence.

La croissance du Groupe en France comme à l'international induit des exigences supplémentaires. Virbac est profondément ancrée dans son territoire d'origine, la Côte d'Azur. Sa visibilité croît avec l'augmentation de ses effectifs et de ses investissements dans son bassin d'origine et elle se veut être un exemple vis-à-vis de ses salariés et de sa communauté, tant sur le plan social qu'environnemental.

Parallèlement, Virbac est aussi devenue une entreprise globale, qui réalise plus de 60% de son chiffre d'affaires hors d'Europe et dont les filiales sont implantées dans 33 pays sur tous les continents. L'entreprise doit s'assurer que ce

développement respecte un certain nombre de grands principes communs, quels que soient les territoires où elle opère, en particulier en matière économique, sociale et environnementale.

Dans le domaine social, le respect de l'homme a été une des valeurs clés du fondateur de l'entreprise : le maintien d'un vrai dialogue social, une politique de rémunération et de couverture sociale favorable pour les salariés aux rémunérations les plus modestes, la confiance et l'attention apportées à chaque collaborateur font ainsi partie des valeurs historiques de Virbac. L'entreprise s'attache à préserver cet héritage et à le faire fructifier en le complétant par des politiques ambitieuses de développement des compétences.

Dans le domaine environnemental, l'activité même de la société garantit de hautes exigences de qualité (respect des Bonnes pratiques de fabrication, des Bonnes pratiques de laboratoire par exemple). La société s'est, en outre, lancée il y a maintenant plusieurs années dans une approche d'amélioration continue qui vise à réduire régulièrement les déchets et à optimiser les consommations de ressources. La recherche d'économies d'énergie et le respect de l'environnement sont intégrés de plus en plus systématiquement dans les décisions clés de l'entreprise (investissements, transports, conception produits...).

Dans le domaine économique, la société s'est donné comme objectif de poursuivre la croissance régulière et rentable qu'elle a connue presque tous les ans depuis son origine. Ce développement s'appuie en priorité sur une croissance organique solide, nourrie par l'innovation et la qualité de la relation de Virbac avec ses clients. Elle est complétée régulièrement par des acquisitions ciblées, réalisées toutefois en préservant un niveau d'endettement supportable.

Cette stratégie est poursuivie dans le cadre d'une gouvernance simple et claire garantissant une grande transparence aux actionnaires. Sans effet outrancier de communication, Virbac mène ainsi une démarche authentique, qui vise un développement dans la durée, dans le respect de ses clients, de ses salariés, de ses actionnaires, de ses partenaires et de son environnement.

Sébastien Huron
Président du Directoire

NOTRE VISION



Notre raison d'être

- Mieux nourrir la planète
- Protéger le vivant
- Bien-être animal

NOS AXES STRATÉGIQUES

Choisir la pérennité

(meilleur équilibre entre croissance économique, respect de l'homme et de l'environnement)

Assurer le bien-être de nos employés (normes HSE élevées, transparence dans le mode de gouvernance, répartition de la valeur créée à travers les primes et bonus)

Se développer à l'international (États-Unis, Chine, Brésil, Inde, produits & services innovants : busters, vaccins, petcare)

Améliorer la compétitivité de notre production industrielle et des systèmes

Les principaux enjeux du secteur de la santé animale



Bien-être animal
(*animal welfare*)



Nourrir la planète
(*food security & food safety*)



Digitalisation
et *Big data*



Consolidation



Réglementation



Qualité



One Health



Diversification

NOTRE MODÈLE DE CRÉATION DE V

CRÉER



Une innovation durable
fondée sur les avancées
technologiques et
l'écoute des soignants

CENTRES R&D DANS 8 PAYS



- France
- États-Unis
- Australie
- Mexique
- Vietnam
- Taïwan
- Chili
- Uruguay

4 FILIÈRES SPÉCIALISÉES



- Animaux de compagnie
- Ruminants
- Aquaculture
- Porcs

PARTENARIATS



Universités
Laboratoires
Biotechs

INVESTISSEMENT RDL



Env. **8%** du
chiffre d'affaires

FAIRE



Un outil industriel
répondant aux plus hauts
standards qualité
internationaux

USINES DANS 10 PAYS



100% des sites
certifiés GMP

MATIÈRES PREMIÈRES + PACKAGING



800 fournisseurs
120 M€ d'achats

FAÇONNAGE EN SOUS-TRAITANCE



75 sous-traitants
78 M€ d'achats

ACHATS DE PRODUITS FINIS



56 fournisseurs
46 M€ d'achats

4 900
COLLABORATEURS
dans **38** pays



VENDRE



Une relation personnalisée avec les vétérinaires, éleveurs et propriétaires dans chaque pays



ANIMAUX

59% animaux de compagnie



41% animaux de production

CLIENTS

Utilisateurs

- vétérinaires
- éleveurs
- intégrateurs
- propriétaires



Intermédiaires

- centrales d'achats
- distributeurs
- grossistes

CENTRES DE DISTRIBUTION

Internes

Dans les pays d'implantations industrielles



Externes

Partout dans le monde

8 688 RÉFÉRENCES

Vaccins, antibiotiques, antiparasitaires, anti-inflammatoires, dermatologie, dentaire, spécialités, diagnostics, nutrition



HUMAINES

78% de collaborateurs formés

79% de collaborateurs fiers de dire qu'ils travaillent chez Virbac



FINANCIÈRES

Croissance organique +6,6%

Ebita +3,0 pt à taux constants

Désendettement 88 M€ (à périmètre et taux constants)



INTELLECTUELLES

Prix santé animale



INDUSTRIELLES

Les usines Virbac ont contribué à générer 65,2% du CA du Groupe



SOCIALES ET SOCIÉTALES

R&D régionalisée
Projets Fondation Virbac

938 M€

CHIFFRE D'AFFAIRES 2019



COLLABORATEURS

Montant des rémunérations 213,8 M€



ACTIONNAIRES

49,6% famille du fondateur
50,4% autres

Évolution 2019 du cours de l'action : +107,8%



CAPACITÉ À FINANCER LA CROISSANCE FUTURE

Cash flow opérationnel 156,5 M€



BANQUES / DETTES

Intérêts de la dette 15,7 M€



FOURNISSEURS

323,9 M€ d'achats à l'échelle du groupe



La RSE au sein de Virbac

GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Chez Virbac, nous considérons que la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) doit être pilotée de manière collégiale, par les directions qui portent les différents enjeux économiques, environnementaux et sociaux. En coordination avec la direction de la Communication, les directions Innovation, Hygiène-Sécurité-Environnement, Affaires Financières et Ressources Humaines sont ainsi en charge d'animer ces sujets et d'en référer au président du directoire.

Parce que le développement durable est un thème qui nous tient à cœur depuis de nombreuses années, nous avons aussi mis en place, depuis plus de 10 ans, un groupe de travail interne développement durable dirigé par le président du directoire. Au sein de cette *task force*, l'ensemble des départements de l'entreprise est représenté : Ressources Humaines, Finance,

Marketing, Risque, Sécurité, Réglementaire, Sourcing, Juridique, Communication... En 2019, ce groupe de travail s'est focalisé sur l'identification d'engagements chiffrés reflétant les ambitions RSE de l'entreprise.

En termes de collecte des données, le groupe de travail s'appuie sur un processus de production et de récupération optimisé, notamment grâce à la formalisation des indicateurs et du périmètre de reporting au sein d'un référentiel dédié déployé auprès des filiales majeures du Groupe. Cette optimisation porte également sur l'organisation et la formation d'un réseau de correspondants locaux spécifiquement missionnés sur les grandes thématiques du développement durable : environnement, social et économique.

UNE POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE FONDÉE SUR UN ENGAGEMENT ÉTHIQUE AFFIRMÉ

Le groupe Virbac est porteur de valeurs fortes qui sont communiquées très largement dans l'ensemble de nos sites et sont rappelées à chaque événement important de la vie de l'entreprise. Elles sont en particulier explicitées lors d'une présentation délivrée systématiquement par un des dirigeants du Groupe à tous les nouveaux arrivants. Lors de cette présentation, intitulée le Virbac Way, non seulement sont présentées les valeurs de l'entreprise mais aussi nos raisons d'être

et les grands principes de la stratégie de Virbac qui sont mis en œuvre dans les différentes entités du Groupe.

En parallèle et depuis plusieurs années, Virbac met en place et fait vivre plusieurs programmes de conformité juridique pour s'assurer du bon respect, partout dans le Groupe, des normes internationalement reconnues en matière de prévention du risque de corruption et de traitement des données personnelles.

En 2015, Virbac a mis en place un code de conduite, rédigé en 16 langues et communiqué à l'ensemble des salariés du Groupe. Ce code de conduite d'une trentaine de pages décrit les normes et les règles à respecter dans les principaux domaines liés à la vie de l'entreprise, réunis sous quatre grands thèmes : conduite des affaires, protection des actifs, entreprise et vie privée et responsabilité sociale de l'entreprise. Fin 2019, Virbac a engagé un travail de remise à jour de ce code de conduite, pour le rendre plus pédagogique, compréhensible et en permettre une meilleure appropriation par les équipes.

■ prévention de la corruption et du trafic d'influence

Les enjeux spécifiques de lutte contre la corruption ont été formalisés par Virbac à partir de 2016. Au cours de cette année, nous avons déployé une politique anticorruption Groupe, désormais rédigée en 10 langues. Les membres du directoire, les membres du comité stratégique, les membres du comité France, les directeurs de filiales du Groupe et leur comité de direction ont notamment signé un document formalisant leur engagement à rigoureusement respecter cette politique.

Les nouveaux collaborateurs des filiales du Groupe doivent aussi s'engager à strictement respecter cette politique anticorruption à travers leur contrat de travail qui y renvoie expressément. Afin de se conformer aux exigences de la loi Sapin II du 9 décembre 2016, nous avons approuvé un plan d'actions visant à mettre en place un programme de prévention du risque de corruption, ce qui a conduit, par exemple, à intégrer notre politique anticorruption dans le règlement intérieur des sociétés françaises. Enfin, en 2018, nous avons finalisé notre cartographie des risques de corruption en utilisant les outils de cartographie globale des risques du Groupe. Nous avons ainsi pu déterminer les filiales prioritaires pour le déploiement du plan d'actions, et mis en place un groupe de prévention de la corruption. Une analyse complémentaire nous a permis d'identifier les situations théoriquement les plus à risque.

En 2019, nous avons renforcé notre dispositif de recueil d'alerte à travers la définition d'un portail unique, permettant de recueillir les signalements des collaborateurs du monde entier de manière anonyme. Ce dispositif, créée dans le respect de la protection des lanceurs d'alerte et du droit des personnes, sera déployé au cours du premier semestre 2020 après obtention de l'avis favorable du Comité social et économique (CSE). Les collaborateurs ont été formés sur les enjeux de corruption en 2019, soit en format présentiel, soit en format e-learning (146 cadres supérieurs formés au cours du dernier trimestre 2019 dont toutes les principales directions). Cet effort de formation continuera à être déployé en 2020.

Dans l'optique d'évaluer les contrôles à mettre en place pour détecter les situations non conformes, nous avons fait appel à un consultant externe spécialisé, qui a confirmé la pertinence d'un certain nombre de

contrôles déjà en place et la nécessité de renforcer d'autres contrôles. Son analyse a donné lieu à un plan d'actions spécifique qui sera implémenté en 2020. Un premier dispositif de contrôle des partenaires les plus à risque, impliquant les équipes juridiques partout dans le monde a également été mis en place. Ce dispositif de contrôle sera renforcé en 2020. Le code de conduite Virbac mentionne pour chaque thème abordé une adresse e-mail spécifique permettant aux salariés de s'adresser de manière confidentielle à un cadre dirigeant spécialiste du domaine concerné. Le code de conduite est précédé d'une introduction du président du directoire invitant les salariés à contacter les départements mentionnés dans le document en cas de question ou lorsqu'ils sont témoins d'un comportement non conforme aux règles définies dans le code de conduite.

■ respect des droits humains

Virbac est sensible aux risques liés au non-respect des droits humains et en particulier en matière d'esclavage moderne, de travail des enfants et autres sujets connexes. Nous sommes vigilants sur l'application des dispositions des conventions internationales sur ce thème et nous sommes mis en conformité avec les réglementations locales relatives à ces sujets dans tous les pays où des mesures particulières de prévention s'appliquent à notre activité. Le cadre réglementaire dans lequel Virbac opère au niveau mondial (Bonnes pratiques de laboratoire, cliniques ou de fabrication) qui encadre précisément et sous contrôle des agences, les compétences et la formation des personnels intervenant sur nos activités, nous paraît propice à prévenir de façon très large le recours à un travail illégal tel que le travail des enfants ou l'esclavage moderne.



■ protection des données personnelles

Virbac a également engagé un plan d'actions pour la mise en conformité de ses traitements de données personnelles avec le Règlement européen n°2016/679 dit RGPD. Dans ce cadre, nous avons, en 2018, formé les collaborateurs susceptibles d'être impliqués dans des traitements de données, et dressé une cartographie des traitements réalisés en France, et par extension, des traitements réalisés au niveau Groupe.

Grâce à cette première étape, nous avons déterminé un plan d'actions et mis en place des groupes de travail pour la correction des écarts existants concernant les traitements les plus sensibles. Nous avons aussi instauré un réseau de « data champion » avec les représentants des filiales européennes en charge de ces sujets pour partager les meilleures pratiques en la matière.

En 2019, Virbac a poursuivi la mise à niveau de ses principaux traitements en travaillant sur l'information des personnes concernées et notamment ses collaborateurs, les politiques de données personnelles, et le renforcement de la sécurité des données. Nous avons aussi intégré une approche privacy by design sur la bonne conformité des nouveaux traitements résultant de notre plan de digitalisation. Nous avons sélectionné un outil pour permettre la tenue décentralisée de notre registre de traitement des données et pour organiser et documenter sa conformité. Cet outil sera déployé auprès des filiales concernées en 2020.

Le directoire est régulièrement informé de l'avancée de ces différents programmes de conformité.

■ une politique fiscale responsable

Virbac applique les lois et réglementations en vigueur dans les pays où le Groupe exerce son activité. Les déclarations fiscales requises sont déposées dans les délais impartis auprès des différentes autorités fiscales, et le montant dû est acquitté.

Un poste de responsable de la conformité fiscale a été créé par le Groupe début 2019, afin de veiller au respect par toutes les entités des obligations fiscales et de la comptabilisation appropriée de l'impôt dû dans chacune des filiales. Il s'appuie pour cela sur les directeurs financiers locaux, les contrôleurs financiers régionaux ainsi que, dans certains pays, sur des sociétés de conseil en matière fiscale et établit un rapport à destination du comité d'audit.

Dans le domaine des prix de transfert, Virbac applique les principes OCDE et les réglementations en vigueur des pays de résidence à ses opérations intra-groupe et vise une rémunération appropriée pour toutes les entités du Groupe. La politique de prix de transfert de Virbac est documentée et tenue à disposition des différentes administrations fiscales.

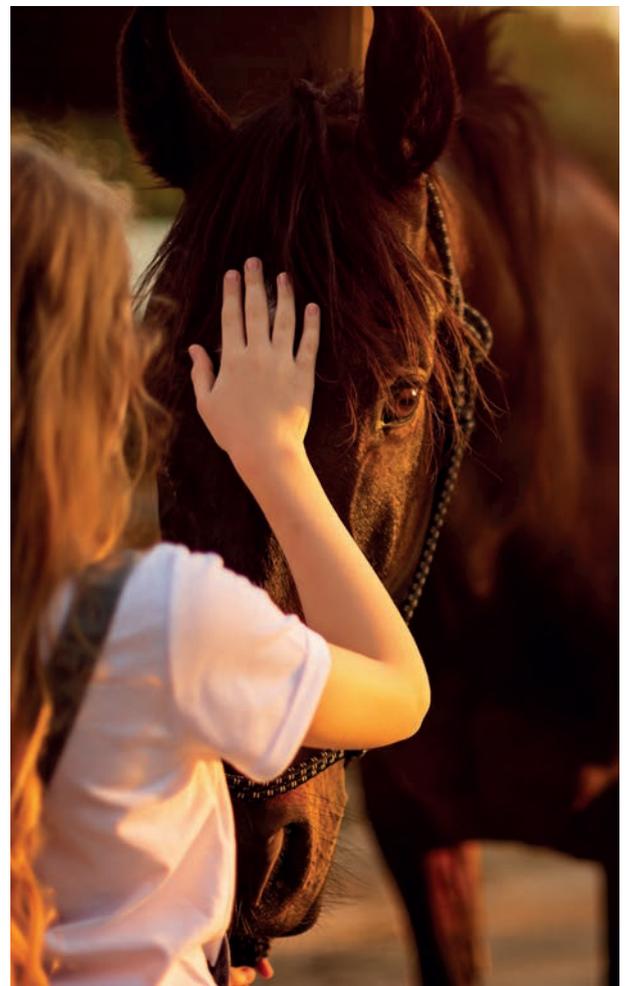
Nous nous employons à maintenir des relations transparentes et constructives avec les autorités fiscales ou gouvernementales en soumettant tous les ans notre « reporting pays par pays » aux autorités françaises. Notre stratégie fiscale, qui repose sur la réalité de nos opérations, est alignée avec nos valeurs qui excluent l'évasion fiscale. Les impôts sur les bénéfices sont traités conformément aux règles comptables internationales, dans les états financiers consolidés et sont commentés dans les notes annexes aux comptes consolidés.

■ l'intégration des enjeux de responsabilité d'entreprise dans la relation avec les parties prenantes

Innover et produire de manière responsable ne peut se faire de manière cohérente sans que l'ensemble de l'écosystème de Virbac y soit associé à travers un dialogue régulier avec ses parties prenantes.

La relation de Virbac avec ses fournisseurs s'inscrit donc dans cette continuité, avec des échanges réguliers, privilégiant une relation de proximité, proche des fournisseurs locaux. Le Groupe s'est ainsi doté de politiques et d'outils pour assurer des pratiques d'achats responsables, en cohérence avec les principes directeurs du Groupe (charte fournisseurs, questionnaires d'évaluation intégrant les critères RSE, audit ciblés, suivi d'indicateurs relatifs aux thématiques RSE, etc.).

À chaque appel d'offres et pour les principaux fournisseurs, Virbac administre un questionnaire évaluant leur respect des normes environnementales et sociales en vigueur. Depuis 2015, les nouveaux contrats cadre intègrent le respect de ces normes. En 2019, ce processus d'évaluation réalisé auprès des nouveaux fournisseurs par Virbac n'a pas identifié de risques en la matière. Si Virbac devait identifier un fournisseur en écart, le Groupe lui imposerait de se mettre en conformité sous peine d'arrêter son contrat.



PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS RSE

Virbac a engagé une réflexion stratégique sur sa responsabilité sociétale et mené une analyse de matérialité afin d'évaluer les enjeux prioritaires du Groupe en matière de développement durable et notamment des conséquences sociales et environnementales de l'activité, des effets de l'activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

Pour ce faire, nous nous sommes fait accompagner par un tiers expert qui a piloté ces analyses et évaluations. Cette matrice a fait l'objet d'une mise à jour en 2018, réévaluant les principaux enjeux et leur pondération.

Cette démarche a été menée selon une méthodologie d'analyse factuelle de sources externes crédibles et de sources internes :

- conduite d'entretiens avec les experts métier autour de la réflexion sur les enjeux RSE majeurs ;
- partage d'informations sur les enquêtes et supports de communication internes et externes ;
- revue de la documentation sectorielle ;
- analyse médias, etc.

S'appuyant sur un seuil de matérialité défini à la croisée des attentes internes (impact des enjeux sur l'activité

et modèle d'affaires Virbac) et externes (importance des attentes des parties prenantes), les résultats ont été synthétisés et soumis au président du directoire pour validation. Le cabinet de conseil spécialiste en reporting extra-financier qui a accompagné l'ensemble du processus a garanti l'indépendance et l'objectivité de la démarche.

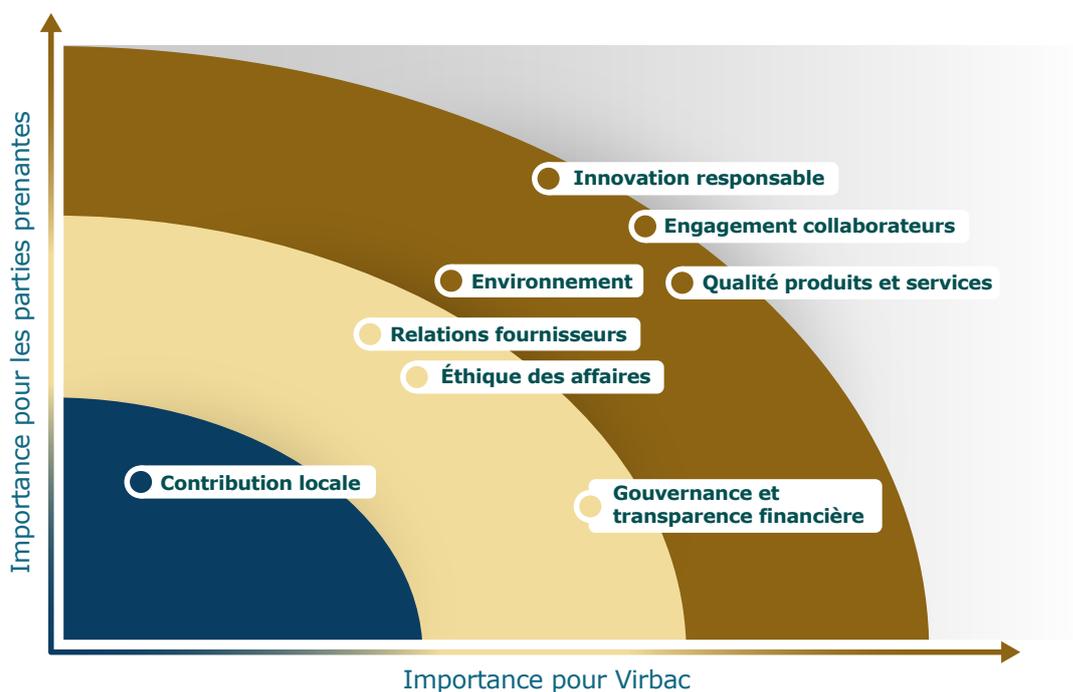
Les thématiques les plus matérielles se trouvent reflétées de façon détaillée au travers des quatre principaux engagements tels que documentés dans les sections ci-après.

Ont également été passées en revue les thématiques requises en matière de DPEF non applicables compte tenu de notre activité, notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, le respect d'une alimentation responsable, équitable et durable.

NOS ENGAGEMENTS POUR L'AVENIR

- Innover de manière responsable
- Consolider l'engagement collaborateurs
- Garantir la qualité des produits et services
- Préserver l'environnement

Matrice de matérialité Virbac
Principaux enjeux



Les principaux risques et opportunités RSE associés sont définis dans le tableau ci-après.

Risques et opportunités prioritaires	Définition
Innovier de manière responsable	
Développement de produits et services innovants	Le domaine de l'industrie pharmaceutique vétérinaire est très compétitif. Chaque année, pour répondre aux évolutions et aux besoins du marché, maintenir ses parts de marché et assurer son développement, Virbac consacre des moyens importants à la recherche et au développement.
Éthique et bien-être animal	Dans un environnement en pleine évolution, le groupe Virbac se doit de proposer une gamme de produits et services innovante et sûre, développée et produite dans le respect du bien-être animal.
Consolider l'engagement des collaborateurs	
Attraction et rétention des talents	<p>En France, les compétences clés recherchées pour les fonctions centrales (Industrie, Assurance Qualité, Recherche et Développement) sont très demandées dans l'ensemble de l'industrie pharmaceutique, humaine et vétérinaire.</p> <p>En plus de cette concurrence entre employeurs, la localisation géographique du siège peut représenter un frein à l'embauche, du fait du faible bassin d'emploi pour les conjoints, ainsi que du coût élevé de la vie dans la région, en particulier l'immobilier. En parallèle, dans les pays émergents, le marché de l'emploi est très dynamique mais la taille et la notoriété de Virbac ne permettent pas toujours d'attirer les meilleurs talents.</p>
Santé et sécurité au travail	Compte tenu de la nature industrielle de Virbac, la possibilité d'un accident au travail (classique ou lié au risque de contamination par les produits) ne peut être écartée.
Diversité	Accroître la diversité est un moyen de démontrer la capacité du Groupe à intégrer les différences. Virbac a toujours considéré comme une véritable richesse l'apport des différentes générations et cultures des pays dans lesquels le Groupe est implanté. Ces qualités doivent être démontrées dans l'organisation et dans l'ensemble des relations avec les parties prenantes.
Garantir la qualité des produits et services	
Qualité et sécurité des produits et services	<p>Le Groupe peut être exposé à une suspension temporaire ou définitive d'exploitation de ses produits dès lors que ces derniers présenteraient, de l'avis des autorités compétentes, des écarts critiques par rapport aux réglementations en vigueur les concernant.</p> <p>La responsabilité produits de Virbac peut également être mise en cause en cas d'apparition d'effets secondaires indésirables des médicaments (non détectés au cours des essais cliniques préalables à l'AMM) ou de survenance d'une défaillance qualité. Les conséquences de tels événements pourraient être le rappel de lots commercialisés, voire la perte, temporaire ou non, de l'AMM.</p>
Préserver l'environnement	
Utilisation durable des ressources (énergie, eau, matière)	Virbac entend optimiser les ressources employées par la maîtrise de la consommation (énergie, matière) entrant dans les processus de fabrication.
Changement climatique	Virbac accorde une importance particulière aux mesures permettant d'atténuer son bilan carbone contribuant ainsi à lutter contre les risques liés au changement climatique.
Rejets dans l'environnement (effluents & déchets)	Dans le cadre de son activité de fabrication de médicaments vétérinaires, Virbac fait usage de substances qui présentent des risques sanitaires, d'incendie et/ou d'explosion, d'émissions et de rejets polluants à différentes phases du processus d'élaboration et de commercialisation (R&D, fabrication, stockage, transport). Ces risques peuvent, s'ils se réalisent, causer des dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

STRATÉGIE ET TABLEAU DE BORD RSE

Indicateurs de performance	2018	2019	Objectifs chiffrés	Avancement
Innover de manière responsable				
Développement de produits et services innovants				
 % des dépenses RDL biologie/total	40,6%	33,0%	Conserver un ratio des dépenses RDL biologie/total RDL > 30 %	● ○ ○
% des dépenses RDL/chiffre d'affaires Groupe	8,4%	8,1%	Maintenir un ratio de dépenses RDL / total Groupe > 7%	● ● ●
Éthique et bien-être animal				
 Nombre d'animaux utilisés pour des contrôles qualité	36 361	27 917	Diminuer le nombre d'animaux utilisés pour le contrôle qualité de 50% d'ici à 2025	● ● ○
Consolider l'engagement des collaborateurs				
Attraction et rétention des talents				
 Trust Index Great Place to Work	65%	-	Atteindre un taux de satisfaction Great Place to Work > 70% d'ici à 2025	● ○ ○
Santé et sécurité au travail				
 Taux de fréquence des accidents du travail	5,61	6,96	Atteindre un taux de fréquence < 5 d'ici à 2025	● ○ ○
Garantir la qualité des produits et services				
Qualité et sécurité des produits et services				
 Nombre de non-conformités :	sur 8 333 références	sur 8 688 références	Améliorer la performance du système qualité de nos produits afin de limiter les réclamations clients et les rappels produits	● ● ○
réglementations et codes volontaires	16	25		
conditionnement	8	12		
promotion	3	13		
Préserver l'environnement				
Utilisation durable des ressources				
 Gaz consommé (MWh)	33 101	32 515	Réduire de 5% les consommations d'énergie d'ici à 2025	● ● ○
Électricité consommée (MWh)	50 060	47 176		
Changement climatique				
 GES scope 1 & 2 (tonnes d'équivalent CO₂)	23 681	22 200	Réduire de 10% les émissions de gaz à effet de serre scope 1 & 2 d'ici à 2025	● ● ○
Rejets dans l'environnement				
 DCO (tonnes)	121	93	Réduire de 5% la quantité totale de déchets générés d'ici à 2025	● ● ○
Volume des déchets industriels dangereux (tonnes)	2 966	2 493		
Volume des déchets industriels banals (tonnes)	2 270	2 376		

Note méthodologique

L'année 2018 sert d'année de référence pour évaluer l'atteinte des objectifs chiffrés tels que reflétés dans le tableau de bord ci-dessus.

Les principes de reporting de ces informations reposent sur les lignes directrices du standard GRI (option de conformité essentielle) adoptées depuis 2011. Le périmètre social 2019 couvre 16 pays et représente 4 097 collaborateurs, soit 84% de l'effectif total. Pour les principaux indicateurs environnementaux, le périmètre couvre l'ensemble des sites de production qui représente en 2019 près de 60% du chiffre d'affaires du Groupe : Afrique du Sud, Australie, États-Unis, France, Mexique, Nouvelle-Zélande, Uruguay et Vietnam (hors Chili qui est une joint-venture). RDL : Recherche & Développement + Licensing.



Innover de manière responsable

Dans un environnement en pleine évolution, le groupe Virbac se doit de proposer une gamme de produits et services innovante et sûre, développée et produite dans le respect du bien-être animal. Les clients, vétérinaires, éleveurs et propriétaires d'animaux, sont de plus en plus soucieux de leur impact sur l'environnement et sur la santé humaine. Nous sommes donc conduits tout naturellement à orienter nos activités en conséquence.

Ainsi, nous nous attachons à orienter notre recherche sur un horizon long terme et à proposer des solutions innovantes qui adressent une diversité de pathologies et de besoins de productions, selon les singularités de chaque zone géographique où elles se manifestent. Nous nous mobilisons chaque jour sur la meilleure manière d'y parvenir, tout en restant fidèles aux exigences de qualité de la santé.

DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS ET SERVICE INNOVANTS

Le domaine de l'industrie pharmaceutique vétérinaire est très compétitif, et chaque année, pour répondre aux évolutions et aux besoins du marché, maintenir nos parts de marché et assurer notre développement, nous consacrons des moyens importants à la recherche et au développement. Nous accordons une importance toute particulière à la recherche d'amélioration continue dans les solutions innovantes proposées et dans la manière dont elles sont développées.

NOS OBJECTIFS CLÉS

- développer des alternatives aux antibiotiques
- développer des alternatives modernes aux traitements traditionnels

GOVERNANCE

L'organisation en charge de l'innovation du Groupe est structurée en centres de recherche répartis par espèces et par régions du globe. Cette grande proximité avec

nos clients et leurs besoins sur les différents marchés mondiaux nous permet de disposer d'une gamme de produits et services pertinente et adaptée.

NOS POLITIQUES ET PLANS D' ACTIONS

Développer des alternatives aux antibiotiques

Le développement de la prévention, en particulier par la vaccination, est une des voies pour réduire l'utilisation des antibiotiques dans les productions animales. Les investissements récents de Virbac dans des centres de recherche et de production de vaccins destinés aux animaux de production en France, en Australie, au Chili, en Uruguay et à Taïwan traduisent cette volonté de renforcer le développement du Groupe dans ce domaine. Nous avons également engagé plusieurs programmes de partenariat avec des instituts de recherche publique et des entreprises privées pour avancer ensemble dans le développement de produits innovants (immunostimulants, micronutrition, biocides), certains pouvant remplacer les antibiotiques ou favoriser la diminution de leur usage.

Développer des alternatives modernes aux traitements traditionnels

Attentifs à l'équilibre des écosystèmes et à la protection de l'environnement, nous avons pour objectif de développer des alternatives à certaines thérapies traditionnelles. Dans le cadre de notre processus d'innovation responsable, nous avons franchi une nouvelle étape grâce à la découverte d'un nouveau traitement qui constitue une réelle alternative à la castration chirurgicale du chien grâce à une régulation hormonale permettant de neutraliser la faculté reproductrice de l'animal pendant six mois ou un an. Le bien-être de l'animal est ici préservé, toute intervention chirurgicale irréversible est à présent inutile et ce, dans l'intérêt de l'animal et de son propriétaire.

NOS RÉSULTATS

Indicateurs de performance	2018	2019
% des dépenses RDL biologie*/total	40,6%	33,0%
% des dépenses RDL/chiffre d'affaires Groupe	8,4%	8,1%

* Vaccins, produits immunologiques et biopharmaceutiques

ÉTHIQUE ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

Les parties prenantes de Virbac (clients, vétérinaires, éleveurs, salariés, etc.) sont de plus en plus soucieuses de l'impact de nos produits sur l'ensemble de la chaîne de valeur. C'est pourquoi, nous conduisons notre démarche d'innovation et nos opérations dans un cadre éthique fort, en favorisant au maximum les tests in vitro et en associant nos différents partenaires et parties prenantes : fournisseurs, autorités de contrôles, associations professionnelles, etc.

LES ÉTUDES SUR ANIMAUX

En tant qu'acteur de la santé animale, Virbac doit recourir à des études sur animaux, conformément aux règles pharmaceutiques applicables. Néanmoins, nous nous engageons à les limiter au strict nécessaire, dans les cas précis où la réglementation les requiert et lorsqu'aucune méthode alternative reconnue ou adaptée n'est possible.

Ces études sur animaux portent sur :

- la protection de l'Animal : vérification de la sécurité du produit (non toxicité, pas d'incidence sur la reproduction, non cancérigène...) et de son efficacité pour soigner ou protéger l'animal de destination ;
- la protection de l'Homme : vérification de la sécurité pour l'utilisateur du produit et de l'absence de résidus chez les espèces consommées (viande, lait, œuf) ;
- la protection de l'Environnement : vérification de l'absence de toxicité pour des organismes, autres que l'espèce de destination, pouvant être en contact avec le produit.

Études précliniques et cliniques

- les études précliniques (études réalisées dans les unités animales, dans des conditions standardisées et contrôlées) sont encadrées par des réglementations qui touchent toutes les dimensions des études sur animaux : l'agrément des établissements où sont réalisées les études, la formation et qualification du personnel, la provenance des animaux et leur traçabilité, l'évaluation éthique préalable des études et leur suivi, les contrôles par les autorités, comités d'éthique et audits conduits par les équipes de Virbac. Ces études permettent de vérifier l'efficacité et la sécurité des produits dans des conditions strictes.
- puis les études cliniques (réalisées sur des animaux de propriétaire ou de ferme) ont pour but de confirmer l'efficacité et la sécurité des produits en conditions terrain et font l'objet d'une soumission réglementaire ou d'une autorisation d'essai préalable (selon les pays) et sont conduites sous la responsabilité de vétérinaires.

Dans les unités animales du Groupe, les différentes catégories d'animaux étaient réparties de la façon suivante en 2019 : rongeurs 96,3%, lapins 2,5%, animaux d'élevage 0,6%, carnivores domestiques 0,6%.

NOS OBJECTIFS CLÉS

Notre objectif clé est de réduire le nombre d'animaux dans le cadre des études R&D et de contrôles qualité, par la suppression d'études ou leur remplacement par des méthodes alternatives ; concrètement, Virbac

s'engage à diminuer le nombre d'animaux utilisés pour les contrôles qualité de 14 000, soit une réduction de 50%, d'ici à 2025.

GOVERNANCE

La direction de l'Innovation définit les axes stratégiques en matière de ressources pour la réalisation des études sur animaux et le développement des méthodes alternatives. Ces axes sont déclinés par la direction corporate éthique animale sous forme de politiques,

plans d'action et processus de contrôle ; la direction corporate éthique animale est également en charge de la promotion et du respect de l'éthique et du bien-être animal au sein du Groupe et chez ses partenaires.

NOS POLITIQUES ET PLANS D' ACTIONS

Une charte éthique et des politiques pour encadrer les études sur les animaux

Le Groupe a élaboré une charte éthique relative aux études sur animaux, qui se décline en 10 points et qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe et de ses sous-traitants.

Par ailleurs, deux politiques Groupe encadrent les études sur animaux : *Animal ethics committee* et *Animal welfare*.

- la politique *Animal ethics committees* définit le champ d'action, les rôles et responsabilités, l'organisation, les règles déontologiques et le fonctionnement des comités d'éthique de Virbac.
- la politique *Animal welfare*, quant à elle, définit les rôles et responsabilités du personnel en matière de bien-être animal ; basée sur les principes des 3R et la charte Virbac, elle décrit les standards à appliquer aux animaux, aux études et aux unités animales au sein du Groupe. Ces standards sont également exigés des partenaires du Groupe pour la réalisation d'études sur animaux..

Processus de contrôle

- des comités d'éthique sont mis en place dans toutes les zones où des études sur animaux peuvent être conduites. Ils sont tous régis par les mêmes principes de déontologie (indépendance, impartialité, absence de conflit d'intérêt) et de fonctionnement (catégories de membres imposées, évaluation éthique des études, délibération, vote...) ; ils passent en revue 100% des études, qui ne peuvent être conduites qu'après obtention de leur approbation.
- concernant les études externalisées, le Groupe impose le même niveau d'exigence à ses partenaires : CRO (Contract research organizations), universités etc. Ces exigences intègrent aussi bien la mise en place de comité éthique en leur sein, que le déploiement de procédures strictes de suivi de leurs études et le respect du bien-être animal et de la réglementation.

- en France, la structure chargée du bien-être des animaux (SBEA) a pour mission d'apporter des conseils en matière de bien-être et d'application des 3R, et de vérifier l'application des mesures et le déroulement des études en conformité avec les autorisations délivrées.

Principales actions mises en oeuvre

- la règle des 3R constitue notre principe directeur pour substituer autant que possible les études et les contrôles sur animaux dans nos laboratoires, mais aussi pour promouvoir des méthodes alternatives auprès des agences réglementaires dans le monde. Notamment, lorsque cela est possible, la réalisation de tests in vitro en lieu et place de tests in vivo, ou en capitalisant sur les tests reproductibles, sur la recherche bibliographique ou sur des modélisations informatiques.

Par exemple, le test sur hamsters de contrôle qualité de libération des vaccins leptospirose a été remplacé en 2019 par un test totalement in vitro (test Elisa) pour les pays acceptant ce test.

- les études sont par ailleurs conduites sur les espèces auxquelles sont destinés les produits de santé (études d'efficacité et de sécurité). En conséquence, aucun test n'est réalisé sur les primates. Les rongeurs et lapins sont principalement utilisés dans les phases de mise au point des nouveaux vaccins et les contrôles qualité réglementaires.
- différentes initiatives (dont des négociations avec les agences réglementaires pour supprimer les tests de routine, la production de lots dédiés aux pays qui ne demandent pas les tests sur animaux...) ont permis de réduire de 86% les carnivores domestiques utilisés pour les essais de contrôle qualité (exigences réglementaires pour la libération des lots de vaccins).

Par ailleurs, depuis 2013, nous avons mis en place un programme d'adoption d'animaux post-études en collaboration avec la principale association française dédiée à l'adoption des animaux de laboratoire.

Notre objectif à travers cette démarche, de garantir une famille d'accueil pour 100% des chiens et chats adoptables, a été atteint.

Adoptions	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total général
Chiens	135	183	56	68	50	83	66	641
Chats	62	45	1	19	7	6	12	152
Total	197	228	57	87	57	89	78	793



NOS RÉSULTATS

Indicateurs de performance	2018	2019
Nombre d'animaux utilisés pour des études R&D	5 773	6 664
Nombre d'animaux utilisés pour des contrôles qualités	36 361	27 917



Consolider l'engagement collaborateurs

Notre réussite est indissociable de l'engagement de nos collaborateurs, engagement qui s'explique par la place accordée aux femmes et aux hommes qui sont au cœur de Virbac et de ses décisions majeures. Chaque jour, nous nous mobilisons pour faire évoluer nos modes de fonctionnement, et relever les défis permanents de la mondialisation, des évolutions des marchés et des nouvelles technologies, tout en respectant nos valeurs de proximité avec chacun de nos clients.

Dans un tel environnement, l'enjeu du capital humain s'inscrit pleinement dans celui de l'entreprise, notre ambition étant d'accompagner l'évolution des organisations et des métiers ainsi que les besoins spécifiques des populations en construisant un partenariat fort avec les managers et l'ensemble des collaborateurs.

UNE GOUVERNANCE ET UNE POLITIQUE RH GROUPE

La politique Virbac relative à cet enjeu du capital humain s'appuie sur trois piliers complémentaires que sont :

- la formation, le développement des compétences, la rétribution de la performance ;
- le bien-être au travail et la reconnaissance ;
- la mobilité et les aspects de diversité source de richesses pour le Groupe.

Nous restons attentifs à l'opinion de nos collaborateurs et nous en inspirons pour définir nos politiques et axes d'amélioration afin de fédérer autour de valeurs fortes et d'accroître ainsi l'engagement et la motivation de tous. L'ensemble des collaborateurs participe régulièrement à une enquête de satisfaction

leur permettant d'exprimer de manière confidentielle leurs attentes sur un panel très large de thématiques dont beaucoup concernent l'enjeu RSE du capital humain.

Cette année, nous avons sollicité les collaborateurs pour construire ensemble des actions concrètes pour améliorer le sens d'appartenance et la qualité de vie au travail dans chaque pays, en utilisant comme base la grande enquête d'opinion interne que nous avons menée fin 2018. Des plans d'actions spécifiques ont été bâtis, en lien avec les forces et axes d'amélioration.

ATTRACTION ET RÉTENTION DES TALENTS

En France, les compétences clés recherchées pour les fonctions centrales (Industrie, Assurance Qualité, Recherche et Développement) sont très demandées dans l'ensemble de l'industrie pharmaceutique, humaine et vétérinaire. En plus de cette concurrence entre employeurs, le faible bassin d'emploi pour les conjoints, ainsi que le coût élevé de la vie dans la région peut représenter un frein à l'embauche. En parallèle, dans les pays émergents, le marché de l'emploi est très dynamique mais la taille et la notoriété de Virbac ne permettent pas toujours d'attirer les meilleurs talents.

NOS OBJECTIFS CLÉS

- promouvoir l'engagement et la fidélisation des collaborateurs.
- poursuivre les actions de formation visant à améliorer les compétences et l'employabilité.

NOS POLITIQUES ET PLANS D'ACTIONS

Politique de recrutement

Pour soutenir notre croissance, nous recrutons dans tous les pays et toutes les fonctions. Afin d'assurer la cohérence et la pertinence de ces recrutements, depuis plusieurs années, le Groupe développe des outils digitaux pour permettre une meilleure visibilité des opportunités professionnelles disponibles. Néanmoins, le recrutement reste une activité très liée aux profils et aux spécificités culturelles propres à chaque pays. Pour cette raison, la recherche des profils cibles est gérée principalement par les équipes locales afin de mieux attirer les talents dans les différents marchés.

L'une des approches partagées au sein de Virbac à travers le monde est l'implication des collaborateurs dans le recrutement des nouveaux talents. Pour renforcer cette pratique, nous avons développé, dans plusieurs pays, des programmes de cooptation qui visent à remercier la contribution des collaborateurs à identifier les profils susceptibles de répondre à nos besoins.

Politique de développement des compétences

Nous proposons une politique de développement des compétences avec des cursus de formation variés (management, efficacité professionnelle, savoir-faire métiers notamment) visant à maintenir l'employabilité et à développer les compétences et ce, pour toutes les catégories de collaborateurs.

Le *digital learning* prend une place prépondérante dans le déploiement des parcours de formation, combinant apprentissage en ligne et activités pratiques suivies dans le temps (campus innovation, Virbac *Business school*, Virbac *Quality academy*). À titre d'exemple, les dépenses de formation sur le périmètre France représentent cette année 2,65% de la masse salariale, soit un investissement de 1 857 580 €.

Développer les collaborateurs, c'est aussi proposer davantage d'opportunités de carrière au sein du Groupe. Afin d'encourager l'augmentation de la mobilité interne et internationale, nous avons élaboré une politique de mobilité internationale complète et

équitable visant à fidéliser les collaborateurs à travers le monde, favoriser la transversalité et l'efficacité grâce au partage d'expériences inter-cultures et inter-métiers, mais aussi sécuriser les postes clés en capitalisant sur la transmission des compétences et des savoirs en interne.

Évaluation et reconnaissance de la performance

Au sein de Virbac, nous avons élaboré un processus de gestion de la performance et de l'évolution des collaborateurs appelé Perf (Performance, évaluation, rémunération, formation). Il comporte plusieurs volets dont la fixation d'objectifs individuels et les réalisations annuelles évaluées par les responsables hiérarchiques. Cet outil collaboratif digital est disponible en 14 langues et a été déployé dans 33 pays, permettant ainsi d'aligner les pratiques au sein du Groupe et d'améliorer la qualité des échanges entre managers et collaborateurs. Virbac renforce ainsi son souhait de rendre ses collaborateurs acteurs de leur performance et de leur développement tout en répondant aux enjeux du business.

Malgré l'évolution digitale de nos outils, nous privilégions les entretiens physiques, qui restent des moments privilégiés et incontournables dans le suivi et l'accompagnement des collaborateurs. La grande majorité des collaborateurs du Groupe bénéficie, *a minima*, d'un entretien annuel visant à évaluer la performance de l'année et la maîtrise du poste. Cet entretien est également l'opportunité de parler des objectifs de l'année suivante ainsi que des besoins en développement.

Le directoire partage au sein du comité performance annuelle, les évaluations, les rémunérations et les hypothèses d'évolution professionnelle des 60 personnes clés du Groupe ainsi que des hauts potentiels identifiés au cours du processus Perf.

En France, par exemple, sur l'exercice 2019, 100% des salariés ont une rémunération supérieure au minimum conventionnel. La politique en matière de salaire de base se situe à +5% au-dessus des minima de la

branche professionnelle pour toutes les catégories de personnel. De plus, la politique suit une logique de compétitivité vis-à-vis du marché life sciences et se situe globalement à la médiane de ce marché.

En plus des éléments financiers relatifs à la rétribution de la performance individuelle, le groupe Virbac reste très attentif aux modalités de rémunération de la performance collective. À ce titre, plusieurs dispositifs sont déjà en place tels qu'un accord d'intéressement

triennal conclu en 2017, un accord de participation signé en 2008. Les sommes provenant de ces accords ou de versements volontaires peuvent être investies dans des fonds commun de placement, dans le PEE ou dans le Perco ; depuis 2016, les jours de congés non pris peuvent également être versés dans le Perco, dans la limite de dix jours par an.

NOS RÉSULTATS

Indicateurs de performance	2018	2019
Taux d'absentéisme (%)	2,68%	3,59%
Taux de rotation des collaborateurs	14,08%	13,91%
Trust Index Great Place to Work	65%	-
Nombre de collaborateurs présents au 31/12 ayant suivi au moins une formation/effectif total au 31/12	80%	78%

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Cet axe, prioritaire pour le Groupe, est devenu année après année une véritable culture d'entreprise. Nos actions prioritaires sont la garantie de la conformité des équipements industriels et des risques liés à l'utilisation des produits chimiques vis-à-vis de la réglementation locale, et sont portés par la Direction HSE.

NOS OBJECTIFS CLÉS

- accroître la sécurité des salariés sur leur lieu de travail par la mise en place de plans d'actions tels qu'une meilleure protection vis-à-vis des matières potentiellement dangereuses, l'amélioration de l'ergonomie et la gestion des risques psychosociaux, qui visent à réduire le nombre d'accidents du travail, et donc atteindre un taux de fréquence inférieur à 5.

GOVERNANCE

Depuis janvier 2015, une direction HSE Corporate, rattachée à la présidence du Groupe, a été créée.

POLITIQUE HSE

Virbac a mis en place une politique rigoureuse afin d'identifier et d'évaluer les risques en matière de sécurité et d'élaborer les moyens de prévention et les méthodes de contrôle de leur efficacité. Des critères de gravité et de fréquence ont été définis par la direction HSE afin de mieux cibler les actions à mettre en place pour diminuer le nombre d'accidents, et d'intégrer les

facteurs humains et organisationnels dans l'analyse approfondie de ces événements.

L'objectif est d'éviter toute récurrence des accidents et de développer une culture sécurité pour l'ensemble du personnel Virbac, du personnel des entreprises extérieures et des intérimaires.

NOS PLANS D' ACTIONS

Culture sécurité

Dans la continuité des années précédentes, en 2019, de nouvelles formations ont été dispensées aux cadres et techniciens de l'organisation industrielle. La gestion de la sécurité et de l'environnement a également été renforcée sur les sites de Carros en France par la mise en place de référents HSE dans toutes les directions de production et dans les principales fonctions support de l'industriel.

En 2019, l'outil Intranet a continué à être enrichi par de nouvelles procédures et nouveaux formulaires sur les thèmes de la sûreté des sites de production en France et sur la sécurisation des interventions sur les installations ou locaux. Cet outil permet à tous les collaborateurs d'accéder à tous types de documents sur le thème des personnes, des installations et des produits.

Sur le deuxième semestre de l'année 2019, la direction HSE Corporate, appuyée de la direction Industrielle Corporate, ont contracté avec une société spécialisée dans l'accompagnement pour la mise en place d'une culture sécurité. La première étape de cette démarche est la réalisation d'un diagnostic qui a débuté sur le mois de décembre 2019 par des premiers entretiens et observations terrain. Elle se poursuivra sur le premier trimestre 2020 par le déploiement d'un questionnaire destiné à toute l'organisation industrielle France (soit près de 600 personnes) et débouchera sur la définition d'un plan d'accompagnement à déployer dans le courant de l'année 2020.

Dans tous les pays, nous veillons à mettre en œuvre de nombreuses mesures concernant la santé et la sécurité de nos collaborateurs. Des plans d'actions pluriannuels sur la conformité des machines de production sont ainsi en place dans tous les sites industriels majeurs (Australie, États Unis, Mexique et bien sûr France). La gestion du risque chimique est aussi prise en compte, dès la conception du produit, d'abord sur le choix des composants mais aussi sur le nombre et le type d'analyses qui doivent être faites aux différentes étapes du process.

Gestion des risques psychosociaux

Concernant le sujet des risques psychosociaux, les différents départements, soutenus par les équipes RH et les relais définis (partenaires sociaux, médecine du travail, etc.) s'orientent vers une démarche globale de qualité de vie au travail. Diverses actions, complémentaires aux actions Great Place to Work liées principalement aux conditions de travail, à la formation des managers, à la diffusion de bonnes pratiques, notamment sur la charge de travail, sont ainsi déclinées. Ces actions ont également permis de finaliser une charte interne de "mieux vivre ensemble", un accord d'entreprise sur le droit à la déconnexion et un accord sur le télétravail.

NOS RÉSULTATS

Indicateurs de performance	2018	2019
Taux de fréquence des accidents du travail	5,61	6,96
Taux de gravité des accidents du travail	0,17	0,19

Le taux de fréquence retenu est basé sur la réglementation française et se définit comme le nombre d'accidents du travail ayant occasionné au minimum un jour d'arrêt divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par un million.

Le taux de gravité retenu est basé sur la réglementation française et se définit comme le nombre de jours perdus suite à accidents du travail ayant occasionné au minimum un jour d'arrêt divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par un millier.

Le taux de fréquence des accidents du travail s'est très fortement dégradé (+24%) sur 2019 du fait de mauvais résultats en Asie notamment en Inde (+53%) et dans la zone Pacifique (+50%) en Australie et Nouvelle-Zélande. L'Europe, elle, s'améliore très légèrement (-2%) avec un taux de 4,83.

Le taux de gravité des accidents du travail augmente dans une moindre mesure (+10%) du fait de la dégradation des pays et régions cités ci-dessus. L'Europe, elle, progresse de manière significative avec -5%.

DIVERSITÉ

Accroître la diversité au sein de Virbac nous permettra de démontrer notre capacité à intégrer les différences. L'ouverture et la capacité d'intégration sont des éléments fondamentaux pour l'innovation, l'adaptation des entreprises et l'identification des opportunités. Ces qualités doivent être démontrées dans l'organisation comme à l'extérieur.

NOS OBJECTIFS CLÉS

- encourager la diversité et l'égalité de traitement des collaborateurs.

GOVERNANCE

Pour Virbac, l'égalité professionnelle femmes-hommes est fondamentale et nécessite qu'aucune forme de discrimination n'existe et ne soit tolérée, tant dans les conditions d'accès à l'emploi et à la promotion, que dans la politique salariale et les autres déterminants des conditions de travail.

NOS POLITIQUES ET PLANS D' ACTIONS

La politique diversité vise à garantir l'égalité de traitement des salariés, à promouvoir la variété des personnes et des relations humaines, à maintenir l'employabilité des collaborateurs. Elle s'articule autour de 3 axes principaux : l'égalité femmes-hommes, le handicap, la mixité des âges à travers l'accord intergénérationnel.

Égalité femmes-hommes

Pour Virbac, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est fondamentale et nécessite qu'aucune forme de discrimination n'existe et ne soit tolérée, tant dans les conditions d'accès à l'emploi et à la promotion, que dans la politique salariale et les autres déterminants des conditions de travail.

Au niveau global, la Colombie, l'Espagne et surtout les États-Unis sont les pays qui présentent le moins d'écart défavorable aux femmes en matière de rémunération, au niveau de toutes les catégories professionnelles. En moyenne, le ratio du salaire de base femmes-hommes est égal à 82% pour les leaders, 88% pour les managers, 110% pour les techniciens/employés et 90% pour les ouvriers.

En matière d'égalité salariale femmes-hommes, nous entreprenons des actions pour mesurer les écarts, chercher les causes et prendre des mesures. En France par exemple, nous avons signé un accord en 2012 qui assoit les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans les parcours professionnels (accès à la formation professionnelle, égalité salariale entre les femmes et les hommes à métier équivalent et pour un même niveau de compétence et équilibre vie professionnelle - vie personnelle).

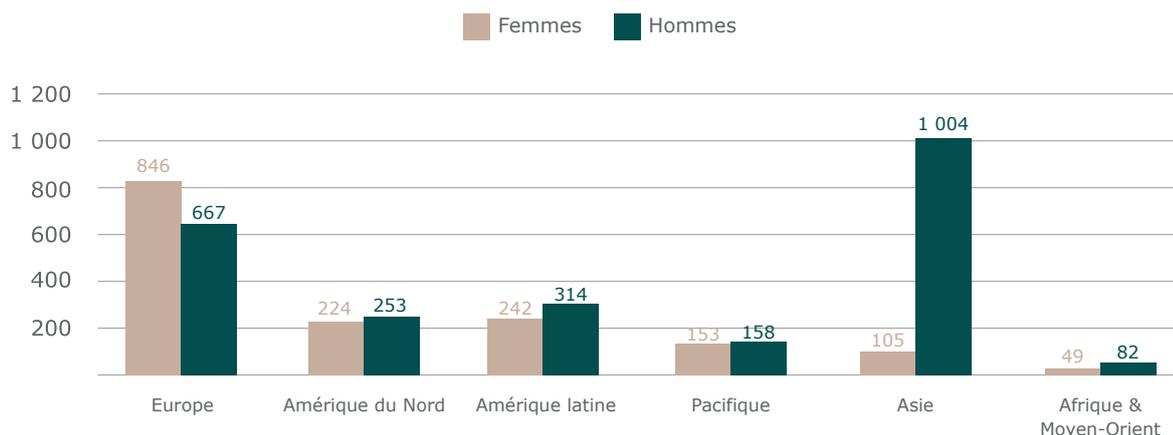
En 2019, dix pays sont dotés de l'outil de classification interne (grading) qui permet de mieux gérer l'équité interne, d'avoir une approche rationnelle vis-à-vis de

la compétitivité externe et également de construire les politiques de rémunération et d'avantages sociaux. Dans l'ensemble du Groupe, des enquêtes de rémunération sont réalisées régulièrement afin de veiller à rester compétitif sur le marché de l'emploi et les ajustements nécessaires sont effectués le cas échéant.

En matière de recrutement des postes clés, nous privilégions les candidatures internes et locales. Les décisions de recrutement (interne ou externe) sont prises exclusivement sur les critères de compétences et de qualifications pour la fonction. La nationalité du candidat, son genre ou son âge n'interviennent pas dans la décision. Néanmoins, dans la mesure du possible, nous confions les postes de leaders à des managers locaux afin d'être au plus proches des clients et de la culture du marché. En 2019, sur les seize filiales du périmètre social, 88% des cadres dirigeants sont des locaux et sept filiales disposent d'un management strictement local.



Répartition Femmes - Hommes par zone géographique



L'Europe reste la seule zone géographique où les femmes sont majoritaires (56% des effectifs). Les régions Pacifique avec 49% et Amérique du Nord avec 47% présentent une proportion très équilibrée. L'Amérique latine avec 44% et l'Afrique & Moyen-Orient avec 37% font apparaître un déséquilibre plus important. L'Asie présente le plus faible taux de femmes au sein des effectifs (9%). Cette très faible représentativité est due à l'Inde qui ne compte que 16 femmes pour 871 hommes, soit 1,8% de la population. Ce pays reste un cas particulier : les équipes commerciales, pour des raisons de culture locale, de pénibilité et de sécurité (visites d'exploitations agricoles en 2 roues) sont composées plus naturellement d'hommes. En isolant l'Inde, la zone Asie représente 222 collaborateurs et reste majoritairement composée d'hommes à 60%.

Travailleurs handicapés

L'accord handicap conclu en 2014 et renouvelé en 2017, vise à : faciliter le recrutement, l'intégration et

la formation des personnes en situation de handicap ; à communiquer, sensibiliser les collaborateurs et les managers, construire un réseau d'acteurs internes du handicap comme les ambassadeurs ; maintenir et développer les activités de sous-traitance en partenariat avec le secteur protégé et adapté.

Mixité des âges et des cultures

Virbac a toujours considéré comme une véritable richesse, l'apport des différentes générations et des cultures des pays dans lesquels le Groupe est implanté.

De manière transverse à ces thématiques liées à cet enjeu RSE fort pour le Groupe, le respect par nos collaborateurs des valeurs telles que définies dans le code de conduite est un prérequis à toute politique valorisant le capital humain qui ne peut être basé que sur la confiance. Dans le cadre de l'entreprise étendue, la correcte appréhension par nos partenaires des règles liées aux pratiques d'emploi est prise en compte par les directions impliquées de Virbac.

Indicateurs de performance	2018	2019
Ratio du salaire femmes-hommes pour la catégorie leaders	87%	82%





Garantir la qualité des produits et services

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS ET SERVICES

En recherche d'amélioration permanente, nous accordons une importance primordiale à la qualité de nos produits et de nos services pour offrir des standards élevés à nos parties prenantes : vétérinaires, éleveurs et propriétaires d'animaux. La demande de nourriture est croissante dans le monde, dû à l'augmentation de la population, toujours plus soucieuse de son alimentation. Face à cette tendance, notre ambition est de travailler à l'amélioration constante de la santé des animaux d'élevage pour contribuer à une offre mondiale de viande et de lait de meilleure qualité et de moindre coût.

Concernant les animaux de compagnie, nous nous mobilisons pour proposer aux vétérinaires et propriétaires d'animaux des médicaments, des vaccins, des produits de santé et une gamme d'aliments adaptée au régime carnivore (respectant les besoins des animaux) qui permettent d'allonger la durée de vie des animaux et d'améliorer leur qualité de vie. Cela contribue à accroître le bien-être des propriétaires et représente un bénéfice particulièrement important pour les personnes vivant seules.

NOS OBJECTIFS CLÉS

- sécuriser la qualité des produits et de leur utilisation.

GOUVERNANCE

Une organisation dédiée à la qualité

De manière à garantir la correcte application des bonnes pratiques aux différents stades du cycle de vie du produit, Virbac a déployé à l'échelle du Groupe, une organisation dédiée qui traite des sujets de Contrôle qualité et d'Assurance qualité. Cette organisation comprenant plus de 100 collaborateurs, répartis sur les différents sites du Groupe, met en œuvre la politique qualité du Groupe déclinée en trois axes : la maîtrise produit, la conformité pharmaceutique

et la performance économique durable. L'objectif est d'élever le niveau des standards qualité afin de respecter et d'anticiper les exigences réglementaires sur les différents sites de recherche et de production, ainsi que sur les filiales commerciales et d'assurer la pérennité du Groupe. Parallèlement, ce système qualité nous permet de détecter, tracer et traiter de manière efficace l'intégralité des incidents qualité, inhérents à l'activité pharmaceutique.

NOS POLITIQUES ET PLANS D' ACTIONS

En conformité avec les réglementations de chaque pays, Virbac répond aux plus hauts standards qualité-sécurité-efficacité applicables, nécessaires notamment en vue de l'obtention d'une Autorisation de mise sur le marché (AMM) des produits. Ces standards concernent tous les stades du cycle de vie des produits, c'est-à-dire avant leur commercialisation et après leur mise sur le marché.

À travers notre politique de qualité des produits, nous nous engageons à maintenir un niveau de qualité des produits et services élevé dans une approche *right first time* permettant de réduire les déchets et destructions tout au long du processus de fabrication.

CONTRÔLES AU COURS DU CYCLE DE VIE DES PRODUITS

PRINCIPALES ACTIONS INTERVENANT AVANT LA PHASE DE COMMERCIALISATION

Phase de pré-développement et développement

Virbac met en œuvre les Bonnes pratiques de laboratoire (BPL) relatives notamment à la traçabilité des données, puis sélectionne des CRO travaillant en conformité avec ces BPL.

- ▶ 100% des produits soumis à enregistrement pharmaceutique font l'objet d'une vérification de l'innocuité pour l'Animal/Homme/Environnement, de la qualité, de la stabilité et de l'efficacité.

Achats et sous-traitance

Nos équipes qualifient systématiquement les matières achetées auprès de fournisseurs (principes actifs, excipients, packagings) en termes de qualité et de fiabilité. Quand cela est possible, elles identifient plusieurs sources pour limiter le risque de rupture et privilégient les achats auprès des leaders de l'équipement pharmaceutique. Enfin, nous avons recours à une externalisation auprès de sous-traitants spécialisés par forme pharmaceutique.

- ▶ 100 % des fournisseurs de principes actifs sont qualifiés et font l'objet d'analyse lors de la certification.

Phase de production

Lors de la phase de production, sont mises en œuvre les Bonnes pratiques de fabrication (BPF), appliquées notamment au travers de la certification de l'ensemble de nos sites industriels. Des actions sont aussi mises en œuvre au niveau de l'outil de production de manière à garantir une qualité des produits en sortie de chaîne de fabrication qui soit conforme dès la première fois et limiter ainsi les mises au rebut ou destructions de matières ou de produits finis.

- ▶ 100% des produits soumis ou non à enregistrement pharmaceutique font l'objet d'un contrôle des composants et matières premières à tous les stades de fabrication.
- ▶ 100% des sites industriels Virbac sont certifiés.

- ▶ 100% des collaborateurs sont formés aux processus de fabrication.

Phase de distribution

Pour l'acheminement des médicaments, nous appliquons les Bonnes pratiques de distribution (BPD), comme par exemple, le respect de la chaîne du froid lorsque la nature des produits l'exige. Concernant l'organisation de l'acheminement selon les réglementations des transports de produits à risques, des fiches de données de sécurité matières premières et produits finis sont mises à disposition du personnel ainsi qu'aux transporteurs. Les produits dangereux sont quant à eux transportés dans des emballages répondant aux normes en vigueur.

Packaging et promotion

Le développement ou la sélection de packaging spécifique est déterminé sur la base d'une évaluation de la sécurité produit. Nous nous attachons à développer des schémas et pictogrammes et de supports de communication adaptés pour une compréhension optimale des informations indispensables à la santé et à la sécurité des consommateurs.

Pour l'ensemble des communications promotionnelles, Virbac respecte les allégations scientifiques et techniques démontrées lors des étapes de développement du produit. Enfin, toute allégation produit est scientifiquement démontrée et tenue à disposition des agences réglementaires conformément aux exigences définies par les agences du médicament vétérinaire nationales ou supranationales.

- ▶ 100% des produits soumis ou non à enregistrement pharmaceutique et des produits nutritionnels non soumis à enregistrement pharmaceutique font l'objet d'actions de conseil et d'accompagnement des utilisateurs des produits.

PRINCIPALES ACTIONS INTERVENANT APRÈS LA MISE SUR LE MARCHÉ

Pharmacovigilance

Conformément aux obligations réglementaires, nous surveillons le devenir des produits pharmaceutiques et nutritionnels que nous mettons sur le marché en termes d'innocuité et d'efficacité. Cela grâce à une organisation dédiée comprenant une personne qualifiée en pharmacovigilance (vétérinaire) et une personne qualifiée intérimaire, qui collectent les cas, les analysent et décident si ces effets indésirables sont imputables ou non à l'utilisation du médicament ou aliment concerné, et déclarent officiellement ces cas aux autorités de tutelle le cas échéant.

La prise en compte des résultats de la pharmacovigilance permet à Virbac de faire évoluer la connaissance de ses produits (pour exemple : ajout de précautions d'emploi) et ainsi de rendre plus sûre leur utilisation.

- ▶ 100% des produits soumis ou non à enregistrement pharmaceutique et des produits nutritionnels non soumis à enregistrement pharmaceutique font l'objet d'un suivi au travers du dispositif de pharmacovigilance et nutrivi-gilance.

Etudes de stabilité en continu

De manière à garantir l'efficacité dans le temps de ses produits pharmaceutiques soumis à enregistrement, Virbac réalise des études en continu de leur stabilité.

- ▶ 100% des produits soumis à enregistrement pharmaceutique font l'objet d'études continues de stabilité.

Veille réglementaire

Virbac a mis en place depuis plusieurs années une veille réglementaire efficace, permettant de connaître les évolutions de la réglementation. Cette veille s'exerce au travers des organisations interprofessionnelles :

- au niveau national avec par exemple le SIMV en France, le NOAH au Royaume-Uni, le BfT en Allemagne, etc. ;

- au niveau régional avec par exemple *AnimalhealthEurope*, AHI (*Animal health institute*) aux États-Unis ;

- au niveau mondial avec *HealthforAnimals* (*Global animal medicines association*).

- ▶ 100% des produits soumis ou non à enregistrement pharmaceutique et des produits nutritionnels non soumis à enregistrement pharmaceutique font l'objet d'une veille réglementaire.

Principales actions liées à la stratégie qualité du Groupe

Le référentiel Qualité a été conçu sur une base collaborative qui intègre les standards pour l'ensemble des sites de production et de recherche, dans tous les départements et vers toutes les filiales, tout en tenant compte des réglementations et de la diversité des produits et des formes galéniques. Le système Qualité Virbac (VQS) a ensuite été élargi, pour intégrer les organisations, les processus, les outils et le référentiel des standards qualité du Groupe (*core model*).

Nous avons identifié et actualisé de manière plus précise les compétences requises, acquises et à développer, de manière à proposer des plans de formation adaptés visant une montée en compétence des équipes et l'acquisition d'une culture pharmaceutique. Enfin, nous avons déployé une équipe multidisciplinaire (recherche et développement, production et assurance qualité), alignée pour délivrer les produits dans les temps et avec le niveau de qualité attendu pour satisfaire les attentes de nos clients.

- ▶ Le référentiel Qualité Groupe a été construit et partagé avec 100% des centres R&D et sites de production.

NOS RÉSULTATS

Indicateurs de performance	2018	2019
Nombre de non-conformités :	sur 8 333 références :	sur 8 688 références :
réglementations et codes volontaires	16	25
conditionnement	8	12
promotion	3	13

Aucun cas de non-conformité relative aux réglementations et codes volontaires ne présentait de danger pour la santé des animaux. Aucune non-conformité de conditionnement n'a eu de conséquences sur la distribution des produits.





Préserver l'environnement

La protection de l'environnement est un enjeu croissant et prioritaire pour le groupe Virbac. Au-delà des initiatives déployées à l'échelle des différentes filiales, notre ambition réside dans une réduction volontariste de l'empreinte environnementale de l'ensemble de nos activités et de nos produits.

UNE GOUVERNANCE ET UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENT GROUPE

D'un point de vue organisationnel, la création d'une direction HSE Monde, rattachée à la présidence, accompagne cette trajectoire. L'une des initiatives portée par cette direction concerne le recadrage du périmètre et des méthodes de reporting, préalable pour permettre de disposer d'une visibilité globale sur l'exposition aux risques d'atteinte à l'environnement à l'échelle du Groupe.

Virbac s'est par ailleurs attaché à développer un volet de formation et de sensibilisation dédié aux thématiques environnementales, que ce soit pour les personnes en poste, ou pour les nouveaux entrants. Les parties prenantes externes ont également

été associées à la démarche, avec l'intégration de clauses environnementales dans les questionnaires d'évaluation des fournisseurs. Ces initiatives, en lien avec le déploiement d'audits sur un périmètre élargi de filiales (Mexique, Taiwan, États-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande, Uruguay, Vietnam et Chili) démontrent cette volonté de cohérence dans le déploiement d'une stratégie portée par le Groupe.

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Dans un contexte de recherche d'optimisation des ressources que nous employons, nous cherchons à maîtriser les consommations d'énergie, d'eau, et de matière entrant dans nos processus de fabrication.

NOS OBJECTIFS CLÉS

- réduire de 5% les consommations d'énergie d'ici à 2025.
- contrôler le prélèvement d'eau.
- réduire la part globale des matières dont la totalité des emballages mis sur le marché.

NOS PLANS D' ACTIONS

Énergie

Depuis plusieurs années, Virbac s'emploie à baisser les consommations d'énergie en menant des actions de remplacement de matériels pour un meilleur rendement, d'isolation thermique et d'optimisation de la climatisation. Nous avons aussi instauré des indicateurs de consommation au plus près des utilisateurs finaux pour une meilleure maîtrise des dépenses d'énergie. Dans l'ensemble de nos sites industriels à travers le monde, nous cherchons à prendre en compte les consommations d'énergie en nous appuyant sur les Meilleures techniques disponibles (MTD) applicables à notre activité, que ce soit pour le choix des nouveaux équipements ou au travers de suivis permanents.

Quelques exemples de réalisation :

Virbac en France

Nous avons déployé un Plan d'économie d'énergie (PEE) comportant trois axes principaux : la meilleure gestion des températures, notamment pour le stockage des matières premières et des produits finis à Carros, la mise en place d'une unité de récupération de chaleur sur la station de traitement des eaux et enfin, la mise en place d'isolation complémentaire sur tous les circuits de vapeur.

Sur les sites industriels de Carros, nous avons implémenté cette démarche dans le cadre d'un plan performance industrielle, qui nous a permis de réduire de 9% la consommation du site de la 13e rue. Par ailleurs, le démarrage, en novembre 2017, de l'unité de récupération de chaleur de la station de traitement des eaux de Carros a permis de réduire notre consommation de gaz. À travers ces différents projets, nous avons réduit notre consommation d'électricité de 37% sur les onze dernières années.

Virbac en Australie

Grâce à la mise en place de panneaux solaires et une gestion optimisée des puissances appelées, les sites Australiens de Penrith et Crockwell ont réduit de 28 % leurs consommations électriques en sept ans. La consommation de gaz a, elle aussi, été réduite sur cette même période de 32 % avec la mise en place d'un plan de maintenance optimisé sur les chaudières industrielles.

Réduire l'intensité énergétique de ses activités et de ses produits s'impose bien comme un levier de compétitivité en plaçant Virbac sur une trajectoire vertueuse, qui permettra consécutivement de réduire ses émissions globales de CO₂.

Eau

Virbac s'efforce également de baisser les consommations d'eau à volume d'activité équivalent par la mise en place de recyclage ou d'équipements de production de différentes qualités d'eau répondant aux MTD. Ainsi, la réduction de consommation d'eau sur les sites français (qui représentent plus de 50% de la production du Groupe) atteint près de 12% sur les onze dernières années.

Nous intégrons dans nos analyses, le contexte environnemental des zones dans lesquelles nous opérons. Hormis le site d'Afrique du Sud qui est situé en zone de stress hydrique suivant les critères de la FAO (*Food and agriculture organization*) et du WRF (*Water risk filter*), aucun autre site de production du Groupe n'est situé dans une zone de stress hydrique identifiée comme telle.

Matières premières et emballages

Toujours dans l'optique d'une utilisation durable des ressources, nous nous engageons à renforcer l'ajustement au plus près de nos consommations de principes actifs, d'excipients et d'articles de conditionnement, et ainsi d'éviter les déperditions de produits ou la multiplication d'emballages et de conditionnements.

Nous avons aussi donné une nouvelle impulsion, avec l'aide de nos fournisseurs stratégiques, vers une innovation capable de réduire les emballages et conditionnements. Cela passe par une gestion optimisée des approvisionnements pour limiter le stockage et les déplacements internes. Nous avançons aussi sur une optimisation des flux et du cadencement des expéditions. Enfin, nous avons lancé un projet pour minimiser les déperditions à toutes les étapes du processus industriel.

Les emballages primaires, en contact avec le médicament, sont soumis à des normes strictes de qualité de l'industrie pharmaceutique qui limite l'utilisation des matériaux issus de filières de recyclage. Nous nous concentrons en revanche sur des principes d'éco-conception des conditionnements secondaires ou tertiaires, dès le stade de la recherche et du développement, en partenariat avec nos fournisseurs. Cette mobilisation nous a permis de réduire l'emballage de 40% sur les nouveaux aliments animaux de compagnie, ou encore d'utiliser des matériaux recyclés pour 100% des cartons de suremballage utilisés sur le principal site de production France.

NOS RÉSULTATS

Indicateurs de performance	2018	2019
Gaz consommé (MWh)	33 101	32 515
Électricité consommée (MWh)	50 060	47 176
Eau prélevée par source (m³)	237 462	234 691
Volume d’emballages mis sur le marché (tonnes)	4 682	4 555

Suite aux différents plans d’actions menés sur plusieurs sites industriels, notamment en France sur le site de Carros, la quantité de gaz baisse très légèrement (-2%) mais de manière plus significative pour l’électricité avec -6%, le total des consommations d’énergie ramené à l’activité baisse ainsi de 5%.

Suite à des actions d’optimisation de nettoyage des équipements de production sur le site de St. Louis aux États-Unis (-19%) et de Guadalajara au Mexique (-29%), la consommation d’eau du Groupe baisse légèrement.

REJETS DANS L’ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de son activité de fabrication de médicaments vétérinaires, Virbac fait usage de substances qui présentent des risques sanitaires, d’incendie et/ou d’explosion, d’émissions et de rejets polluants à différentes phases du processus d’élaboration et de commercialisation de la R&D à la fabrication en passant par le stockage et le transport.

Afin de limiter ces risques, qui peuvent causer des dommages aux personnes, aux biens et à l’environnement, le Groupe se conforme aux mesures de sécurité prescrites par les lois et les réglementations en vigueur, met en œuvre les bonnes pratiques de fabrication et de laboratoire et s’assure de la formation de ses collaborateurs. Les sites de fabrication et installations de recherche et développement de Virbac sont également régulièrement inspectés par les autorités compétentes.

Compte tenu de la nature de son activité industrielle pharmaceutique (notamment les technologies confinantes), la société Virbac ne crée pas de nuisances visuelles, sonores ou olfactives. Nous nous concentrons donc sur les conséquences réelles de notre activité, les émissions atmosphériques, les effluents ou les déchets dangereux issus de nos activités ou de nos produits en investissant de manière croissante dans le respect de l’environnement : prise en compte des impacts HSE dans la gestion des projets industriels, améliorations des performances environnementales des installations existantes, etc.

En outre, les principes du Groupe en matière d’environnement sont adaptés aux pays selon les différentes réglementations locales. Là encore, l’objectif est d’identifier les bonnes pratiques au sein des filiales à consolider dans une perspective Groupe.

NOS OBJECTIFS CLÉS

- limiter le volume d’eau rejetée et sa teneur en DCO (Demande chimique en oxygène).
- réduire de 5% la quantité totale de déchets générés d’ici à 2025.

NOS PLANS D’ACTIONS

Effluents

Pour les effluents comme pour les autres rejets dans l’environnement, nous avons pour but de faciliter la consolidation à l’échelle du Groupe des différentes

initiatives de proximité portées localement et soumises à des cadres réglementaires spécifiques, notamment sur les optimisations de fréquences de nettoyage de nos installations. Dans ce sens, la vigilance du Groupe se traduit par des directives conservatrices.

Par exemple, de nombreux sites doivent récupérer et traiter une grande partie des rejets des eaux de fabrication, selon les normes afférentes aux déchets dangereux.

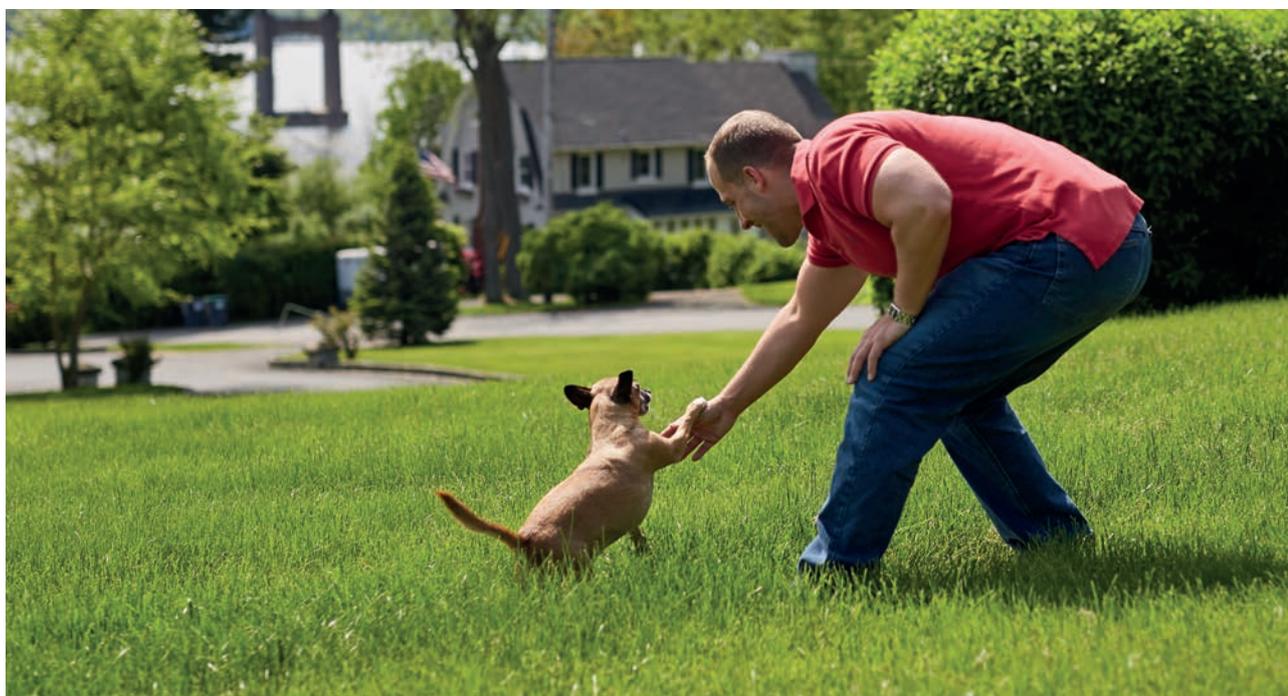
À l’instar de la nouvelle station de régulation de Ph sur un des sites industriels de Carros en France, des investissements réguliers sont par ailleurs engagés sur l’ensemble de nos installations pour traiter au mieux les eaux usées directement issues de nos activités, et celles issues des nettoyages des équipements. Notre objectif en la matière est de réduire la part de DCO, principal polluant de l’eau industrielle rejetée.

Déchets dangereux

En plus d’une recherche constante de maîtrise des volumes générés et de l’amélioration des collectes

pour un traitement et une valorisation maximale, Virbac assure la traçabilité jusqu’à l’élimination de l’ensemble de ses déchets dangereux : emballages souillés, déchets de laboratoire, de production, médicamenteux, à risque infectieux et effluents chimiques (majoritairement incinérés donc valorisés thermiquement ou recyclés pour récupération des solvants).

La maîtrise des volumes de déchets commence également dès la phase de recherche et développement en pensant notamment au mode d’administration des traitements afin de limiter les déperditions et les résidus qui pourraient porter atteinte à l’environnement (cibler/optimiser les vaporisations par exemple).



NOS RÉSULTATS

Indicateurs de performance	2018	2019
DCO (tonnes)	121	93
Volume des déchets industriels dangereux (tonnes)	2 966	2 493
Volume des déchets industriels banals (tonnes)	2 270	2 376

La quantité de DCO rejetée a baissé de manière significative (-23%), d’une part suite à une amélioration de la qualité des rejets d’eaux sur le site de Carros en France, et d’autre part grâce à la diminution de la quantité de DCO rejetée sur les sites industriels des États-Unis suite à l’optimisation du nombre de nettoyage entre différents lots de produits fabriqués.

La quantité totale de déchets générés baisse de 7%, de manière plus notable pour les déchets industriels dangereux (-16%) principalement du fait d’une meilleure productivité sur les sites australiens et américains, mais aussi par une optimisation des filières en Australie et en France ayant par contre un impact négatif sur la quantité de déchets banals générés (+5%).

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les risques liés aux effets du changement climatique incitent Virbac à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour Virbac, les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) correspondent aux émissions liées à la consommation des différentes énergies (en l'occurrence, gaz et électricité) sur l'ensemble des sites industriels à travers le monde ainsi que les émissions de gaz à effet de serre liées aux fluides frigorigènes.

Les autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 3) correspondent aux émissions liées au transport des produits finis au départ de tous les sites jusqu'au client final.

NOS OBJECTIFS CLÉS

- réduire de 10 % les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 d'ici à 2025.

NOS PLANS D' ACTIONS

Émissions de gaz à effets de serre

Scope 1 & 2 : émissions directes et indirectes (consommation des sites industriels et GES liés aux fluides frigorigènes)

Actions :

- optimisation des consommations d'énergie : calorifugeage des installations, système de récupération d'énergie sur la station de traitement des effluents des unités de production biologique (Carros), chaudière solaire pour l'eau chaude industrielle (Mexique), généralisation des plans de remplacement des éclairages par des LED sur la quasi totalité des sites industriels ;
- concernant les émissions liées aux gaz réfrigérants : renforcement des plans de maintenance sur les sites industriels d'Australie et de France, mais aussi, programme de remplacement des fluides les plus polluants par des fluides à faibles émissions de CO₂.

Scope 3 : émissions issues du transport des produits finis

Actions :

- le nouveau mode de calcul mis en place pour l'année 2018 nous a permis de fiabiliser les données des filiales selon les coefficients d'émissions donnés par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe, cf. site www.bilans-ges.ademe.fr) ;
- transport de produits finis : groupage de destinations ;
- transport des salariés : navettes intersites, navettes extérieures, politiques incitatives pour limiter l'impact carbone des véhicules de société, covoiturage, etc.

NOS RÉSULTATS

Indicateurs de performance	2018	2019
GES scope 1 & 2 (tonnes d'équivalent CO₂)	23 681	22 200
GES scope 3 (tonnes d'équivalent CO₂)	16 927	27 790

Les émissions des scope 1 & 2 ont baissé de 6% sur une année et de près de 8% depuis 2017, cela est la conséquence de la réduction des consommations d'énergie sur ces mêmes périodes (respectivement de 4 et 5%), et des plans d'actions sur la gestion des fluides frigorigènes et des installations les utilisant permettant une réduction de 6% entre 2017 et 2019.

À partir de 2018, le Groupe a amélioré l'harmonisation du calcul des émissions du scope 3 (issues uniquement des transports de produits finis), ce qui a conduit à plus de précision dans la plupart des filiales et notamment aux États-Unis, au Vietnam et dans une moindre mesure, en Uruguay et en Australie. L'évolution des données 2019 versus 2018 reflète cette vision plus précise.



Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la Déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale des actionnaires,

en notre qualité de commissaire aux comptes de Virbac SA, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extrafinanciers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci- après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande auprès de la direction EHS et de la direction des Ressources Humaines de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de devoir de vigilance, de lutte contre la corruption et de fiscalité, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 2251 et suivants du Code

de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention [ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (*Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*)].

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 2251021 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - ▶ apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
 - ▶ corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes¹ - pour celles relatives à certains risques (garantir la qualité des produits et services et innover de manière responsable), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres, au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre, pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs² que nous avons considérés les plus importants :
 - ▶ des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - ▶ des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices³ et couvrent entre 25% et 85% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société ;

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes entre décembre 2019 et avril 2020.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

comme indiqué dans la Déclaration, le périmètre de reporting des résultats et indicateurs clés de performance RH représente 84% des effectifs totaux et celui des résultats et indicateurs clés de performance environnementaux couvre l'ensemble des sites majeurs de production et représente près de 60% du chiffre d'affaires du Groupe.

Paris-La Défense, le 06 avril 2020

L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Philippe Battisti - Associé, Audit

Eric Dugelay - Associé, Développement Durable

¹ **Informations qualitatives sélectionnées** : principales actions liées à la stratégie qualité du groupe ; Réduire les études sur animaux dans les études R&D et pour les contrôles qualité ; intégration des enjeux de responsabilité d'entreprise dans la relation avec les parties prenantes.

² **Informations quantitatives sociales sélectionnées** : taux de rotation des collaborateurs ; nombre de collaborateurs présents au 31/12 ayant suivi au moins une formation/effectif total au 31-12 ; ratio des salaires de base femmes/hommes par catégorie socio professionnelle ; taux de fréquence des accidents du travail ; taux de gravité des accidents ; taux d'absentéisme.

Informations quantitatives environnementales sélectionnées : eau prélevée par sources ; DCO ; volume des déchets industriels dangereux. volume des déchets industriels banals ; volume d'emballages mis sur le marché ; gaz consommé ; électricité consommée ; GES scope 1 & 2 & 3.

³ Virbac SA, Virbac France, Virbac Do Brasil Industria E Comercio Ltda (indicateurs sociaux), Virbac Vietnam Co Ltd (indicateurs environnementaux).





**RAPPORT
FINANCIER**

Covid-19 - point de situation de Virbac

Situation au 15 avril 2020

Toutes nos pensées vont avant tout aux personnes affectées directement ou indirectement à travers le monde par cette pandémie du coronavirus (Covid-19). Notre priorité absolue est la santé et la sécurité de nos collaborateurs et nous suivons l'évolution de cette pandémie de très près. Tous nos efforts sont engagés pour protéger au mieux les équipes et prendre toutes les actions contribuant à ralentir la propagation du virus, évitant ainsi la saturation des systèmes de soin. La santé animale étant au cœur de la santé publique, nous mettons également tout en œuvre pour assurer du mieux possible la continuité de nos engagements vis-à-vis des vétérinaires, éleveurs et propriétaires d'animaux. Nous les remercions tous chaleureusement, en particulier les vétérinaires et éleveurs qui, chaque jour en première ligne, poursuivent leur travail essentiel pour nourrir la planète et protéger les animaux.

Pour faire face à cette situation, nous avons très rapidement constitué un comité dédié qui coordonne toutes les fonctions et reste en contact avec l'ensemble des filiales pour surveiller l'évolution de la situation et prendre de manière rapide et efficace les meilleures décisions. Des mesures ont été mises en place dans les différents sites du Groupe : communication sur les modalités de propagation du virus et sur les gestes barrière à respecter, surveillance des symptômes évocateurs, distanciation et interdiction des contacts, régulation des flux, aménagement des postes de travail aux différents environnements (production, R&D, administratif), gestion encadrée des prestataires extérieurs, dispositifs de protection physique de type masques et gants aux postes les plus exposés, etc. Ces mesures ont été conçues en cohérence avec les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé et des autorités sanitaires propres à chaque pays.

Nos plans de continuité de l'activité ont été déclenchés. Les dossiers en cours ont été priorisés et une nouvelle organisation du travail a été mise en œuvre, en scindant les équipes et en étalant les plages horaires pour éviter tout recouvrement, et en imposant le télétravail à toutes les fonctions le permettant. Nos moyens de communication à distance ont également été renforcés pour mieux communiquer avec les vétérinaires et les éleveurs comme avec les collaborateurs, tout cela afin d'assurer la continuité de l'activité et de nos engagements vis-à-vis de nos clients dans la chaîne de soin et d'alimentation des animaux.

À ce jour, nous avons eu plusieurs cas de Covid-19 au sein de nos effectifs à travers le monde dont la majeure partie en France. Nous surveillons en continu l'évolution de leur santé et celle de leurs proches. La majorité de ces cas figurent dans nos équipes industrielles sur nos principaux sites de production en France (50% de nos productions mondiales) et aux États-Unis. Après un arrêt temporaire de notre site de Carros la dernière semaine de mars, nous avons partiellement redémarré les productions (taux d'activité actuel ~50%), avec des contraintes additionnelles, des effectifs réduits et des cadences plus lentes. Notre site de St. Louis (taux d'activité actuel ~70%) fonctionne lui aussi, ainsi que plusieurs de nos autres sites industriels, à un rythme ralenti, sans pouvoir déterminer à ce stade à quel moment nous pourrions reprendre un fonctionnement normal.

Sur le plan des approvisionnements, nous avons réussi à limiter les impacts sur le premier trimestre. Nous anticipons cependant de possibles tensions à travers le monde sur la fourniture de certains composants, voire de certains produits sur le deuxième trimestre. S'agissant de nos fournisseurs chinois nous observons une reprise, mais très graduelle, de nos fournitures après une période de fort ralentissement. Notre filiale indienne (3^e filiale du Groupe) qui s'approvisionne localement sera très vraisemblablement affectée par la situation complexe du pays aux plans sanitaire et économique et les mesures de confinement récemment édictées. S'agissant de nos stocks, hormis pour les vaccins animaux de compagnie pour lesquels nous avons temporairement arrêté la production, nous avons des stocks de sécurité sur nos principaux produits qui devraient nous couvrir jusqu'à fin juin 2020.

En parallèle, nous prévoyons un ralentissement de notre activité commerciale durant les périodes de confinement, même si la situation devrait être contrastée entre segments. Dans de nombreux pays, nos représentants commerciaux sont confinés chez eux, en contact moins fréquents avec les cliniques vétérinaires pour animaux de compagnie. Celles-ci ont une activité réduite ou bien ne reçoivent que sur rendez-vous et pour des interventions importantes et urgentes. Au global, l'activité animaux de production pourrait être moins impactée.

SUSPENSION DE LA PERSPECTIVE 2020

Compte tenu de ces éléments, nous anticipons à ce stade un repli de notre activité et de notre rentabilité au deuxième trimestre 2020, et très probablement également sur l'année 2020. Pour autant, en raison des incertitudes liées au nombre de pays touchés par les mesures de confinement, à la magnitude des impacts de ces mesures sur notre activité, à la durée de la progression de l'épidémie et donc à la durée des périodes de confinement, il ne nous est pas possible, à ce jour, d'évaluer précisément l'ampleur du repli de notre activité sur l'ensemble de l'année. Par voie de conséquence, il est aussi difficile de confirmer à ce stade l'objectif d'un ratio d'Ebita¹ autour de 15% autour de 2022, à taux et périmètre constants.

Outre les mesures de gel de dépenses et d'investissements que nous avons initiées, les mesures gouvernementales de soutien aux entreprises et le non versement de dividendes en 2020, nous disposons d'atouts pour faire face à cette crise, notamment une structure financière solide, aucune échéance de remboursement de dette significative sur 2020, une capacité de tirage sur nos lignes de crédit qui reste importante (~250 millions €) et une trésorerie positive à fin mars de ~50 millions €. Enfin, grâce à notre activité très diversifiée, notre implantation partout dans le monde (33 filiales et présence dans plus de 100 pays à travers des distributeurs), à nos équipes extrêmement engagées et solidaires, et à la stabilité de notre actionnariat, nous restons très confiants dans l'avenir.

¹ Ebita : résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions

Rapport de gestion

ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE 2019

Groupe : évolution au sein des organes de gouvernance

Cyrille Petit a été nommé membre du conseil de surveillance à compter du 18 juin 2019. En décembre, il intègre également le comité d'audit en remplacement d'Olivier Bohuon tandis que Grita Loeb sack démissionne du conseil de surveillance.

Par ailleurs, Jean Pierre Dick a souhaité donner une orientation différente à sa carrière et a quitté le directoire en novembre 2019.

Groupe : retour aux conditions initiales de respect des ratios financiers

Au premier trimestre 2018, afin de se donner plus de flexibilité, Virbac avait procédé à une demande de renonciation temporaire (*waiver*) visant à assouplir la clause de respect des ratios financiers pour l'année 2018. Cette demande avait été acceptée par la totalité des partenaires bancaires et des investisseurs du *Schuldschein*. Ainsi, le ratio endettement net sur *Ebitda* (*Earnings before interests, taxes, depreciation and amortization*) devait se situer en dessous de 5,0 à fin juin 2018 et en dessous de 4,25 à fin décembre 2018. L'année 2019 marquant le retour aux conditions initiales du contrat, le ratio devait désormais se situer en dessous de 4,25 au 30 juin 2019 et en dessous de 3,75 au 31 décembre 2019.

Ces niveaux, qui s'élèvent à 3,00 au 30 juin 2019 et 2,29 au 31 décembre 2019 sont respectés, et assortis de conditions financières plus favorables.

Groupe : avenant au régime de retraite à prestations définies

Suite à la décision du conseil de surveillance du 12 mars 2019, un avenant au régime de retraite à prestations définies des membres du directoire a été signé le 14 juin 2019. Cet avenant redéfinit d'une part les bénéficiaires du plan, et d'autre part le nouveau taux de rente applicable.

L'impact de la sortie des bénéficiaires ne remplissant plus les conditions requises, cumulé à la baisse du taux de rente, qui passe de 22,0% à 10,5% du salaire de référence, génère un produit de 3,4 millions € avant impôt dans les comptes consolidés (dont 0,6 million € au titre de la contribution sociale patronale).

Groupe : dépréciation complémentaire de l'actif CaniLeish

Dans le cadre des tests de perte de valeur d'actifs réalisés en 2019, le Groupe a réexaminé la valeur recouvrable de l'UGT Vaccin leishmaniose. Ce test a conduit à comptabiliser dans les comptes 2019 une dépréciation des actifs incorporels de l'UGT pour un montant net de 7,2 millions € se décomposant comme suit : 9,7 millions € d'actifs incorporels (AMM) et -2,5 millions € d'impôts différés passifs.

États-Unis : la FDA confirme le statut GMP de Bridgeton

L'inspection réalisée par la FDA (*Food and drug administration*) sur la conformité GMP du site Virbac de Bridgeton (États-Unis) s'est terminée le 25 novembre. Il s'agissait de l'inspection de surveillance GMP attendue. Ces inspections, non annoncées, ont lieu sur les sites de production américains avec une fréquence de renouvellement de un à trois ans. Cette inspection s'est conclue par un rapport 483 intégrant seulement deux observations mineures (contrôles qualité en laboratoire et rigueur des procédures d'investigation). Après deux semaines, la FDA a confirmé le statut GMP du site.

États-Unis : cession du site de Fort Worth

Virbac États-Unis a procédé à la vente du bâtiment administratif de Fort Worth, ce qui a généré un produit net de cession de 1,1 millions € dans les comptes annuels. Le déménagement dans les nouveaux locaux a eu lieu sur le second semestre 2019.

Taiwan : mieux répondre aux besoins alimentaires de demain

En novembre 2019, Taiwan a célébré la pose de la première pierre initiant la construction d'un nouveau centre de R&D biologie dédié au soutien des activités aquacoles et porcines en Asie, ceci afin de faire face aux nouveaux défis en santé animale dans cette région (vaccination de masse, sécurité sanitaire, émergence de nouvelles maladies). Ce nouveau centre devrait être opérationnel d'ici deux ans.

Uruguay : renforcement des équipes de R&D

En novembre 2019, un nouveau centre de R&D principalement dédié au développement de vaccins pour ruminants a ouvert en Uruguay. Conçues par des techniciens français et uruguayens, les nouvelles installations vont permettre de mener à bien les projets actuels et futurs dans le respect des bonnes pratiques de laboratoire et de fabrication et ainsi de mieux répondre aux enjeux de santé animale dans cette région.

Vietnam : un nouveau laboratoire R&D en vue

En novembre 2019 ont démarré les travaux de construction du nouveau centre de R&D spécialisé en aquaculture sur le site de l'unité de production Virbac à Ho Chi Minh. Cette nouvelle unité doit développer des solutions de diagnostic, des vaccins et des immunostimulants visant à lutter contre les principales maladies aquacoles.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Crise sanitaire du coronavirus

Entre le 20 décembre 2019, date à laquelle Virbac a communiqué ses perspectives 2020, et la présente communication, est survenue la crise sanitaire du coronavirus. La situation est extrêmement évolutive, partout dans le monde, et à ce stade il est très difficile d'anticiper ce que pourront être les impacts d'ici la fin de l'année. Le Groupe travaille sur des plans de contingence et a mis en place des mesures pour ses collaborateurs, et également pour répondre au mieux aux besoins de ses clients.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe fonde l'innovation produit sur :

- une analyse des besoins et des tendances à venir du marché fondée sur une écoute client permanente et sophistiquée. Les temps de développement des produits obligent à anticiper les marchés à venir, les évolutions sociétales et réglementaires de manière à offrir aux clients et aux marchés des produits qui seront adaptés aux contextes futurs ;
- les avancées technologiques : le monde scientifique progresse de plus en plus vite et offre des possibilités de traitement et de prévention dans le domaine de la santé que le Groupe cherche à utiliser pour satisfaire ces besoins. Virbac a accès aujourd'hui à des solutions technologiques non envisagées il y a seulement cinq à dix ans et qui peuvent changer massivement des préventions ou traitements existants et parfois offrir des solutions à des maladies incurables. Le Groupe est en accès permanent à ces offres technologiques grâce à de nombreux partenariats avec des universités locales ou des sociétés de biotechnologie.

En complément des projets issus de cette synergie provenant de la rencontre des besoins et des technologies et développés par les équipes R&D du monde entier, Virbac mène également une politique active de *business development* et de *licensing* commercial pour compléter son offre produit.

Les centres de R&D sont présents sur les cinq continents pour être au plus près des centres de production. Ces centres disposent d'équipes spécialisées et travaillent quand il est nécessaire en synergie avec d'autres centres R&D Virbac pour élargir leurs compétences dans des domaines précis. Leur activité est soutenue par des installations de laboratoire dédiées (analytique, formulation, biologique, processus...), soit dans le domaine biologique, soit dans le domaine pharmaceutique, ou les deux domaines. Les possibilités d'études sont élargies par le recours régulier à des centres de recherche & développement externes (*CRO*) auxquels ces études peuvent être confiées.

En sus de ces centres R&D, le Groupe dispose d'unités réglementaires orientées vers l'enregistrement national, et parfois régional, de produits développés par le Groupe Virbac. Les équipes y sont plus restreintes et principalement orientées sur le domaine des affaires réglementaires. Ces centres ne disposent ni de laboratoire ni d'unité de production mais peuvent cependant sous-traiter des développements à des *CRO* si des études locales spécifiques doivent être ajoutées au dossier principal.

Depuis 2012, sur la base des centres régionaux R&D établis autour du globe, le Groupe a adopté une organisation R&D *Corporate* biologique d'une part et pharmaceutique d'autre part. Cette organisation à vocation mondiale permet d'allouer toutes les ressources et compétences des centres R&D pour les projets majeurs, de dynamiser les échanges et d'assurer une vision réglementaire et qualité R&D mondiale. Les produits développés sont en miroir des filières stratégiques du Groupe : animaux de compagnie, ruminants, porcins, aquaculture. Les produits innovants développés pour ces filières peuvent ensuite être commercialisés dans les pays et répondre aux attentes des clients.

ANALYSE DES DONNÉES CONSOLIDÉES

Évolution du chiffre d'affaires

En 2019, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 938,3 millions €, en progression par rapport à l'an dernier de 8,0% à taux de change réels et 6,6% à taux constants.

Évolution par segment

en M€	Chiffre d'affaires 2019 à taux réels	Croissance par segment à taux et périmètre constants					
		> -5%	-5% à 0%	0% à +5%	+5% à +10%	+10% à +15%	> 15%
Antiparasitaires	149,4			4,0%			
Immunologie	75,5		-0,4%				
Antibiotiques/dermatologie	83,0					14,8%	
Spécialités	75,8					11,5%	
Équine	26,9				5,0%		
Alimentation spécialisée	50,5						24,8%
Autres	88,5						16,6%
Animaux de compagnie	549,7				9,6%		
Antiparasitaires bovins	49,7			3,1%			
Antibiotiques bovins	66,0		-3,0%				
Autres produits ruminants	143,3				5,1%		
Antibiotiques porcs/volailles	35,8	-9,1%					
Autres produits porcs/volailles	31,0				6,6%		
Aquaculture	50,5				9,0%		
Animaux de production	376,4			2,4%			
Autres activités	12,3					11,4%	
Chiffre d'affaires	938,3				6,6%		

Animaux de compagnie

En 2019, cette activité représente 59% du chiffre d'affaires, en progression de 9,6% à taux de change et périmètre constants par rapport à 2018.

Les plus fortes progressions proviennent des gammes alimentation spécialisée, antibiotiques, dermatologie et la gamme dentaire, les vaccins étant relativement stables sur la période.

Animaux de production

En 2019, cette activité représente 40% du chiffre d'affaires du Groupe, en progression de 2,4% à taux de change et périmètre constants par rapport à 2018.

La croissance est portée par l'aquaculture qui progresse de 9,0% à taux de change et périmètre constant. Le segment des ruminants progresse également de 2,5% à taux de change et périmètre constants, notamment grâce aux ventes de vaccins et de compléments nutritionnels pour bovins. Le secteur de l'élevage industriel (porcs et volailles) est quant à lui en repli de -2,5% à taux constants, impacté principalement par la nouvelle réglementation sur la prescription des antibiotiques en Italie et en Espagne.

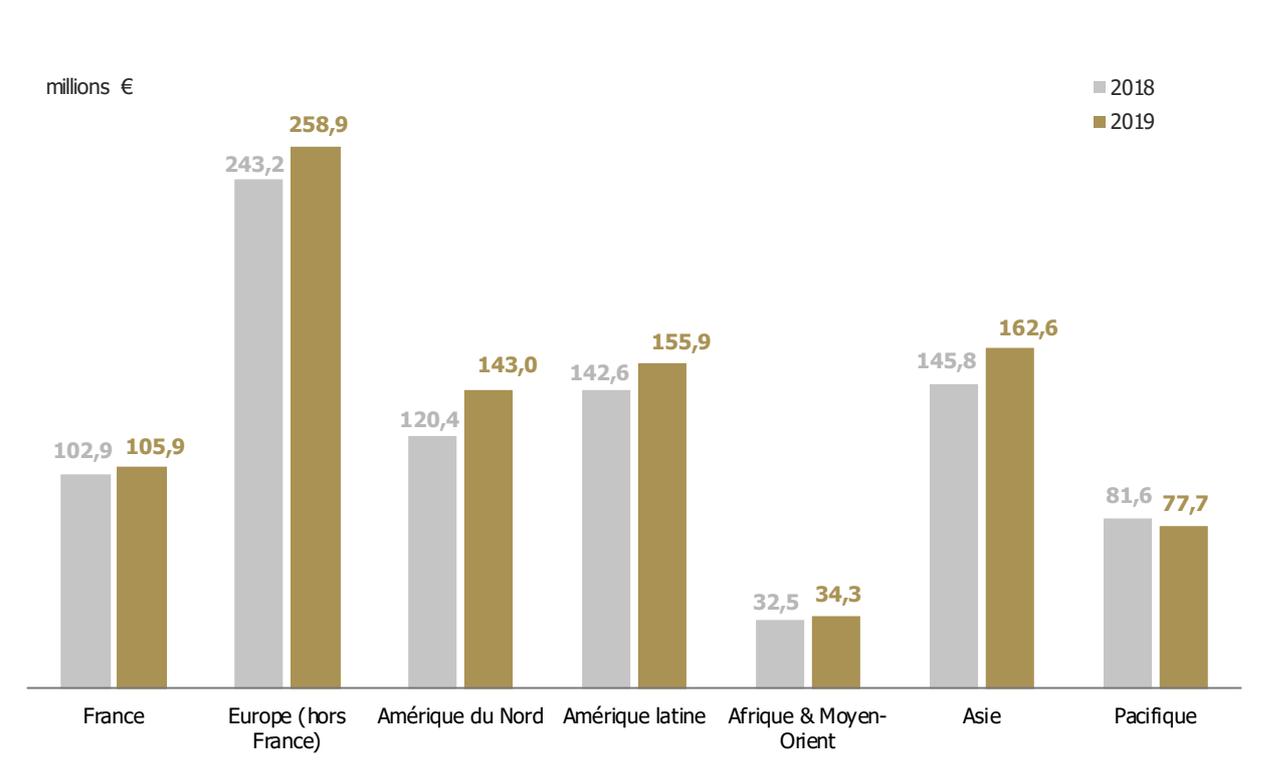
Autres activités

Ces activités, qui représentent 1,0% du chiffre d'affaires consolidé en 2019, correspondent à des marchés de moindre importance stratégique pour le Groupe et incluent principalement le façonnage réalisé pour des tiers aux États-Unis et en Australie.

Évolution géographique

A l'exception de la zone Pacifique, toutes les zones ont contribué à la croissance soutenue en 2019 en comparaison de la même période de 2018. Aux États-Unis, l'activité progresse de 18,8% à taux réels (+13,6% à taux de change constants). En dehors des États-Unis, le Groupe affiche une croissance de 6,2%, soit 5,5% à taux constants. L'Europe progresse de 5,2% à changes constants. Les principaux contributeurs à cette performance sont les pays d'Europe du Nord (dont l'Allemagne et le Royaume-Uni), la France qui réalise une performance élevée au dernier trimestre, et l'Espagne, qui compense le retrait de l'Italie. Les ventes sur la région Afrique & Moyen-Orient sont en hausse de 5,3%, soit 8,4% à taux constants principalement grâce à l'Afrique du Sud.

En Asie-Pacifique, l'évolution à taux réels est de +5,7% (+4,0% à taux de change constants). La croissance a été très soutenue en Chine et au Japon et plus modérée en Inde; en revanche l'Australie pâtit d'une fin d'année difficile fortement impactée par les conditions climatiques défavorables. En Amérique latine hors Chili, l'activité progresse de +11,1% à taux réels (+9,7% à taux de change constants), grâce à la forte contribution du Brésil et du Mexique. Enfin au Chili, l'activité affiche une bonne croissance de +6,7% à taux réels (+4,5% à taux constants).



Les principales contributions par zone géographique sont les suivantes :

France

Sur 2019, l'activité en France enregistre une progression de 3,0% par rapport à 2018, grâce à la performance de l'alimentation spécialisée et des spécialités sur le segment animaux de compagnie. Le segment des animaux de production progresse également, malgré la baisse des ventes d'antibiotiques.

Europe (hors France)

L'activité en Europe croît sur la période de 6,5% à taux réels et 6,2% à taux constants. Cette croissance est portée par les bonnes performances enregistrées notamment au Royaume-Uni, en Allemagne, en zone export, en Pologne et en Espagne permettant de compenser les difficultés de l'Italie.

■ Royaume-Uni

La région affiche une progression de 5,5% à taux de change constants, grâce notamment aux antiparasitaires internes avec Milpro, aux vaccins pour animaux de compagnie, à l'alimentation spécialisée et à la gamme des produits de reproduction avec Alizine et Suprelorin. Sur le segment des animaux de production, la croissance est alimentée par les vaccins ruminants avec le succès continu de Bovigen Scour.

■ Allemagne

Le pays réalise une croissance de 7,9%. Le segment des animaux de compagnie bénéficie de la performance de la gamme reproduction avec Suprelorin, des vaccins, de la gamme dermatologique avec Easotic, du succès de Luminal et du lancement d'Anibidiol. La croissance sur le segment des animaux de production est générée par les ventes de vaccins avec Bovigen Scour et le lancement sur 2019 de Syvazul permettant de compenser les difficultés sur les intramammaires bovins liées à la réglementation sur l'utilisation des antibiotiques critiques.

■ Zone Export

La zone export affiche une progression de 9,7% sur 2019, portée par des ventes soutenues en Europe Centrale. Le segment des animaux de compagnie est principalement porté par les diagnostics, l'alimentation spécialisée, les vaccins et les produits de reproduction et celui des animaux de production par la vente des antibiotiques bovins.

■ Pologne

Le pays enregistre encore cette année une croissance soutenue de 23,2% à taux constants, toujours porté par le succès de Suramox sur le segment des animaux de production et celui de Milpro sur le segment des animaux de compagnie.

■ Espagne

Le pays affiche en 2019 une forte croissance de 9,5% à taux constants. Le segment des animaux de compagnie affiche une progression à deux chiffres, portée par les antiparasitaires externes avec le lancement du collier Prevendog et l'alimentation spécialisée. Le segment des animaux de production progresse également, principalement grâce aux ventes de Bovigen Scour, et ce malgré le retrait des ventes d'antibiotiques.

■ Italie

L'Italie est en retrait cette année enregistrant une baisse de son chiffre d'affaires de 7,6% à taux constants, affectée particulièrement par la nouvelle réglementation sur la prescription des antibiotiques.

Amérique du Nord

Aux États-Unis, l'activité progresse de 18,8% à taux réels (+13,6% à taux de change constants), bénéficiant d'un effet de base important, déjà constaté à fin juin 2019, lié au déstockage de Sentinel dans la distribution au premier semestre 2018, qui avait impacté les ventes ex-Virbac. Hors cet effet de stocks, la croissance des ventes ex-Virbac aux États-Unis se situe autour de 7% (Sentinel en retrait compensé par le fort dynamisme des gammes dentaire, antibiotiques et spécialités).

Amérique latine

En 2019, la zone Amérique latine enregistre une croissance de 7,6% à taux de change constants. Toutes les zones sont en progression, particulièrement le Brésil et le Mexique.

■ Brésil

Le Brésil enregistre une croissance à taux constants de 17,6%. Comme sur 2018, les deux segments sont en croissance soutenue. Celle sur le segment des animaux de production est principalement portée par quatre produits, à savoir Clostrisan (vaccin bovin), Fosfosal injectable (complément nutritionnel), Effipro bovis et Virbamec Platinum (antiparasitaires bovins). Quant au segment des animaux de compagnie, il progresse principalement grâce à la gamme dermatologie et à celle des antiparasitaires internes.

■ Mexique

Le Mexique affiche une croissance de 7,5% à taux de change constants, notamment grâce aux ventes de Zoletil (anesthésique), de l'alimentation spécialisée, de la gamme dermatologie et des antiparasitaires sur le segment des animaux de compagnie. Le segment des animaux de production profite quant à lui des ventes d'antibiotiques porcs et volailles avec Suramox 50% premix.

■ Chili

L'activité au Chili affiche une croissance globale de 4,5% à taux de change constants, notamment grâce à la progression des ventes du segment aquaculture, plus particulièrement les antiparasitaires, les vaccins injectables et les compléments nutritionnels.

Asie

Dans cette région, la progression du chiffre d'affaires s'élève à 8,2% à taux constants principalement grâce aux très bonnes performances de la Chine, du Japon et de l'Inde, atténuées par les effets négatifs de la fièvre porcine africaine dans les pays d'Asie du sud-est.

■ Chine

En 2019, la Chine enregistre la plus forte progression du Groupe (+31,6% à taux de change constants). Cette croissance est portée par le dynamisme du segment des animaux de compagnie, notamment la gamme dermatologie avec Epiotic, les spécialités avec Zoletil, les vaccins chiens et le dentaire.

■ Japon

La croissance de 13,8% à taux constants en 2019 s'explique principalement par le lancement de Pronefra (complément alimentaire) en début d'année ainsi que par le succès de Moxiheart chewable (antiparasitaire interne).

■ Inde

Malgré une année impactée fortement par un prix du lait très faible, l'Inde enregistre une croissance de 2,0% à taux constants. Le segment des animaux de production bénéficie des ventes d'antiparasitaires pour bovins et des produits des gammes porc/volaille et à destination des ovins. Sur le segment des animaux de compagnie, la croissance est tirée par les ventes de vaccins canins.

■ **Corée du Sud**

Virbac Corée enregistre une croissance de 11,3% à taux de change constants, grâce à l'identification électronique sur le segment des animaux de compagnie et au lancement du vaccin porc (Suigen PCV2) en fin d'année 2019 sur le segment des animaux de production.

■ **Philippines**

La zone est en croissance de 9,9% sur l'exercice, portée principalement par les ventes de Nutri-plus gel sur le segment des animaux de compagnie.

■ **Taiwan**

Virbac Taiwan affiche une progression de 11,6% à taux constants. Le segment des animaux de compagnie progresse grâce au lancement de Milpro en début d'année et aux bonnes performances des gammes dermatologie et spécialités. Le segment des animaux de production est quant à lui soutenu par la gamme des antibiotiques bovins, notamment Shotapen.

■ **Thaïlande**

La Thaïlande progresse de 4,6% à taux constants sur l'année, portée principalement par le segment des ruminants grâce aux antibiotiques (Shotapen) et à la gamme reproduction (Virbagest). Le segment des animaux de compagnie est en retrait malgré une croissance de la gamme dermatologie.

■ **Vietnam**

Le Vietnam affiche une croissance limitée de 1,6% à taux constants principalement grâce à la bonne performance du segment des animaux de compagnie, notamment des ventes de Nutri-plus gel et Zoletil, le segment des animaux de production ayant été particulièrement impacté par la peste porcine africaine.

Afrique & Moyen-Orient

La croissance à taux constants de 8,4% dans cette région est générée par l'Afrique du Sud, notamment grâce au succès de Grofactor (complément nutritionnel lancé en 2018) sur le segment des animaux de production ainsi que des ventes accrues de Browse Plus sur ce même segment. Le segment des animaux de compagnie progresse également, porté par les gammes dermatologie et spécialités.

Pacifique

La région Pacifique est la seule région en décroissance avec une baisse de chiffre d'affaires de 4,8% à taux réels (-3,5% à taux constants).

■ **Australie**

L'Australie est en retrait de 3,6% à taux constants, particulièrement impactée cette année par une sécheresse sévère et des feux importants sur le dernier trimestre. De plus, le pays est confronté à une concentration accrue des distributeurs en 2019 intensifiant la concurrence sur le marché.

■ **Nouvelle-Zélande**

La Nouvelle-Zélande termine l'année 2019 en retrait de 4,9% par rapport à 2018 à taux de change constants. Cette décroissance est principalement liée à un début de saison tardif des produits intramammaires et à la perte de licence de Boviseal.

Principaux lancements 2019

Les principaux lancements de produits et gammes en 2019 sont les suivants :

- Evicto, antiparasitaire interne et externe pour chiens et chats, a été lancé en Europe. L'AMM a aussi été obtenue pour la Corée, l'Australie, la Nouvelle Zélande et le Canada ;
- Eradia, antibiotique pour chiens est aussi lancé en Europe en 2019 ;
- Prevendog, collier antiparasitaire pour animaux de compagnie, a été lancé en Espagne, au Portugal et en Grèce ;
- les États-Unis ont vu leur gamme dentaire s'élargir avec le lancement de Veggiedent Flex et Veggiedent Zen, ce dernier ayant aussi vu le jour en Europe en 2019 ;
- Vet Aquadent Fr3sh a été lancé aux États-Unis et en Asie Pacifique, notamment au Japon et en Australie ;
- Anibidiol, complément alimentaire pour animaux de compagnie, déjà commercialisé en Suisse en 2018 a été lancé dans d'autres pays européens en 2019, notamment en France, en Allemagne et au Benelux ;
- Vetemex, anti vomitif pour chiens et chats a été lancé au Royaume Uni, en France et en Espagne ;
- Hyaloral, complément alimentaires pour chiens pour le soutien de la mobilité articulaire a été lancé en Europe, notamment en France, au Benelux et en Italie ;
- après son lancement à Taiwan en 2018, la commercialisation du vaccin porcin PCV2 a été élargie sur la zone Asie, notamment en Corée, Thaïlande et Philippines ;
- Multimin a été lancé en France et au Royaume Uni ;
- Kriptazen, antiparasitaire pour bovins à base d'halofuginone a été lancé dans la plupart des pays européens ;
- Syvazul, vaccins pour bovins est commercialisé par l'Allemagne depuis mai 2019.

Évolution des résultats

État du résultat

en M€	2019	%	2018	%	Variation
Chiffre d'affaires	938,3	100,0	868,9	100,0	8,0%
Marge brute sur coûts d'achats	623,5	66,5	574,6	66,1	8,5%
Charges nettes	463,0	49,3	457,8	52,7	1,1%
Amortissements et provisions	38,1	4,1	28,7	3,3	32,6%
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions	122,4	13,0	88,1	10,1	39,0%
Dotations aux amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions	15,0	1,6	15,0	1,7	0,0%
Résultat opérationnel courant	107,4	11,4	73,0	8,4	47,1%
Autres produits et charges non courants	9,4		8,0		17,3%
Résultat opérationnel	98,0	10,4	65,0	7,5	50,7%
Charges financières nettes	20,3	2,2	24,1	2,8	-15,8%
Résultat avant impôt	77,7	8,3	40,9	4,7	90,0%
Impôt sur le résultat	23,4		20,4		15,1%
<i>Dont impôt non courant sur le résultat</i>	<i>-0,5</i>		<i>2,4</i>		<i>-118,8%</i>
Résultat net des sociétés mises en équivalence	-0,2		-0,5		-59,4%
Résultat net courant consolidé	63,4	6,8	31,5	3,6	101,5%
Résultat net consolidé	54,4	5,8	21,0	2,4	159,3%
Intérêts non contrôlés	2,9		0,9		224,2%
Résultat net, part du Groupe	51,5	5,5	20,1	2,3	156,5%

Marque brute sur coûts d'achats

La marge sur coûts d'achats est en croissance de 8,5% à taux réels, portée notamment par une baisse des coûts d'achats de certaines matières ainsi qu'à l'amélioration de rendements en particulier aux États-Unis.

Charges opérationnelles courantes

Les charges opérationnelles courantes, nettes de produits, s'élèvent à 463,0 millions € en 2019, soit une augmentation à taux réels de 5,2 millions € (+1,1%) par rapport à 2018.

Cette évolution est principalement liée à une hausse des frais de personnel (+5%), en majorité ciblée sur les activités commerciales sur l'ensemble de nos régions. En contrepartie de cette hausse des frais de personnel, des produits exceptionnels ont été comptabilisés en 2019, tels que le résultat de cession des locaux administratifs de Virbac États-Unis générant un produit de 1,1 millions €, et l'application d'un avenant au régime de retraite à prestations définies des membres du directoire. Cet avenant redéfinit d'une part les bénéficiaires du plan, et d'autre part le nouveau taux de rente applicable, et génère un produit de 3,4 millions € dans les comptes consolidés.

Enfin, les charges nettes sont également positivement impactées par la baisse des charges de location pour 11,3 millions € dans le cadre d'*IFRS 16 (International financial reporting standards)*, cette baisse se voyant compensée par une augmentation des dotations aux amortissements des droits d'utilisation pour 10,5 millions € (cf. note A5 de l'annexe aux comptes consolidés).

Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels issus d'acquisitions

Le résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels issus d'acquisitions est en croissance de 39,0% par rapport à l'exercice précédent, passant de 88,1 millions € à fin 2018 à 122,4 millions € au 31 décembre 2019. Le ratio résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels issus d'acquisitions sur chiffre d'affaires se situe ainsi à 13,0% en 2019 à taux de change réels, et à 13,1% à taux de change constants. Il est en augmentation de 3 points par rapport à 2018, porté, outre les éléments exceptionnels qui représentent un impact d'un demi-point, par un contrôle des coûts ainsi qu'une meilleure absorption des frais fixes dans un contexte de dynamique forte de la croissance du chiffre d'affaires. Toutes les zones contribuent ainsi

positivement au résultat opérationnel du Groupe, notamment les États-Unis, l'Europe avec le Royaume Uni, l'Allemagne et l'Espagne, l'Asie, l'Inde, le Mexique, le Brésil et le Chili. Les taux de change ont eu un impact positif sur le résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels issus d'acquisitions, à hauteur de 1,1 millions €.

Autres produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants représentent une charge nette de 9,4 millions € en 2019, contre 8,0 millions € en 2018. Les charges non courantes 2019 sont relatives à la dépréciation du *goodwill* et du brevet de l'UGT Vaccin leishmaniose à hauteur de 9,7 millions € avant impact impôts (-2,5 millions €) et à l'annulation de la dette sur titre SBC représentant un produit de 0,2 million €.

Résultat financier

Les charges financières nettes s'élèvent à 20,3 millions €, contre 24,1 millions € sur l'exercice précédent. Le coût de l'endettement financier net diminue, passant de 16,7 millions € en 2018 à 15,7 millions € en 2019, mais les effets de change, principalement sur le peso chilien, ont un impact négatif, affectant le résultat financier 2019 de 4,5 millions €.

Impôt de la période

La charge d'impôt 2019 s'élève à 23,4 millions €, contre 20,4 millions € fin 2018. L'impôt de l'exercice est impacté par la dépréciation de l'impôt différé actif comptabilisé au titre des pertes fiscales de la période dans la filiale Virbac États-Unis (2,0 millions €) conformément à la norme *IAS 12* qui appréhende l'existence d'un historique de pertes fiscales récentes et non utilisées comme une indication forte que les bénéfices imposables futurs risquent de ne pas être utilisables.

Le taux effectif d'impôt du Groupe passe de 33,32% en 2018 à 28,27% en 2019. L'évolution de ce taux est expliquée dans la note A28 des comptes consolidés.

Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'établit à 54,4 millions € en 2019, contre 21,0 millions € l'année précédente, soit une amélioration de 33,4 millions € à taux réels.

Le résultat de la période attribuable aux intérêts non contrôlés s'élève à 2,9 millions € en 2019 contre 0,9 million € en 2018. Cette augmentation s'explique par la contribution plus forte des entités chiliennes.

État de passage au résultat net courant

Depuis 2018, le Groupe décide de présenter un nouvel indicateur de performance : le résultat net courant, correspondant au résultat net consolidé, retraité des autres produits et charges non courants ainsi que de la dépréciation de la créance d'impôt différé de la filiale américaine. L'état de passage du résultat net au résultat net courant de la période est présenté ci-dessous.

en M€	Résultat IFRS 31.12.2019	Dépréciations d'actifs	Coûts de restructuration	Autres	Impôt non courant	Résultat net courant 31.12.2019
Revenu des activités ordinaires	938,3					938,3
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels issus d'acquisitions	122,4					122,4
Dotations aux amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions	-15,0					-15,0
Résultat opérationnel courant	107,4	-	-	-	-	107,4
Autres produits et charges non courants	-9,4	9,7		-0,2		-0,0
Résultat opérationnel	98,0	9,7	-	-0,2	-	107,4
Produits et charges financiers	-20,3					-20,3
Résultat avant impôt	77,7	9,7	-	-0,2	-	87,1
Impôt sur le résultat	-23,4	-2,5			2,0	-23,9
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0,2					0,2
Résultat net	54,4	7,2	-	-0,2	2,0	63,4

Analyse de la situation financière

Structure bilancielle

en M€	2019	2018
Immobilisations nettes	859,7	856,1
Éléments de BFR	125,1	134,9
Capitaux investis	984,9	991,0
Fonds propres, part du Groupe	517,8	460,3
Intérêts non contrôlés et autres fonds propres	98,7	104,6
Endettement net	368,4	426,1
Financement	984,9	991,0

Immobilisations nettes

Les éléments qui composent ce poste et leurs variations sont décrits ci-après.

■ Goodwill

Ce poste s'établit à 312,9 millions € à fin 2019, contre 309,7 millions € à fin 2018. Cette augmentation s'explique par un effet de change positif de 3,2 millions €.

■ Immobilisations incorporelles

Ce poste s'établit à 272,1 millions € à fin 2019, contre 295,0 millions € à fin 2018. Les investissements comptabilisés pour un montant global de 6,7 millions € concernent essentiellement des projets informatiques chez Virbac (société-mère). Les amortissements et dépréciations s'élèvent à 29,8 millions €. La dépréciation comptabilisée à hauteur de 9,7 millions € sur les actifs à durée de vie indéfinie porte sur les AMM de l'UGT Vaccin leishmaniose et fait suite à la réalisation des tests de dépréciation présentés dans la note A3 des comptes consolidés.

■ Immobilisations corporelles

Ce poste s'établit à 224,8 millions € à fin 2019, contre 236,7 millions € à fin 2018. Cette évolution s'explique par des investissements à hauteur de 19,2 millions € (agencements de bâtiments et divers matériels industriels en France, aux États-Unis, au Chili, en Australie et en Uruguay, ainsi que des équipements de recherche et développement en France), compensée par les dotations aux amortissements à hauteur de 24,0 millions €. Les cessions, dont la valeur nette des actifs cédés s'élève 4,7 millions €, concernent essentiellement Virbac États-Unis qui a enregistré la vente du bâtiment administratif de Forth Worth, ainsi que la cession des véhicules de société, suite à un changement de la politique voiture pour les salariés américain.

Les biens antérieurement activés conformément à IAS 17 (principalement le parc informatique de Virbac en France ainsi que le parc de véhicules de quelques entités du Groupe) ont été reclassés du poste "Autres immobilisations corporelles" en "Droits d'utilisation" pour un montant net de 3,1 millions € suite à l'implémentation de la nouvelle norme IFRS 16.

■ Droits d'utilisation

Ce poste s'établit à 34,0 millions € à fin 2019, dont 3,1 millions € d'actifs antérieurement capitalisés conformément à IAS 17.

■ Autres actifs financiers et participations comptabilisées par mise en équivalence

Ce poste s'établit à 15,9 millions € à fin 2019, intégrant principalement les prêts accordés et autres créances immobilisées (7,4 millions €), les instruments financiers dérivés de change et de taux (5,0 millions €) et les participations comptabilisées par mise en équivalence (3,4 millions €). Au 31 décembre 2018, le poste s'établissait à 14,7 millions € et se répartissait sensiblement dans les mêmes proportions.

Éléments de BFR (Besoin en fonds de roulement)

Les éléments qui composent ce poste et leurs variations sont décrits ci-après.

■ Stocks et travaux en-cours

Ce poste s'établit à 206,6 millions € à fin 2019, contre 195,8 millions € à fin 2018. Hors effet de change, les stocks nets augmentent de 9,1 millions €, principalement en Australie suite aux faibles ventes de fin d'année et à la constitution d'un stock sur une matière première (avant terminaison du contrat avec le fournisseur), et dans une moindre mesure en Espagne, en Afrique du Sud ou au Chili, en anticipation des ventes prévues dans les premiers mois de l'année 2020.

■ **Créances clients**

Ce poste s'établit à 99,4 millions € à fin 2019, contre 101,5 millions € à fin 2018. La baisse des créances clients provient essentiellement de la filiale chilienne suite à la réduction du délai de règlement, de l'Italie en lien avec la baisse du niveau d'activité, mais aussi de la filiale américaine du fait d'une diminution du poids des ventes de décembre 2019 par rapport à celles de décembre 2018. Les écarts de conversion impactent légèrement le poste à la hausse pour 0,3 million €.

À noter que le montant total des créances déconsolidées car cédées dans le cadre de contrats d'affacturage s'élève à 42,5 millions € au 31 décembre 2019 (contre 46,9 millions € au 31 décembre 2018).

■ **Dettes fournisseurs**

Ce poste s'établit à 95,8 millions € à fin 2019, contre 89,6 millions € à fin 2018. Cette hausse est particulièrement marquée en France, s'expliquant par un volume d'achats et des investissements sur le dernier trimestre 2019 sensiblement supérieur à celui de la même période de l'exercice précédent.

■ **Autres éléments de BFR**

Au 31 décembre 2019, ce poste représente un passif net de 98,1 millions €, contre 82,8 millions € au 31 décembre 2018. L'augmentation de ce passif est principalement liée au montant des remises de fin d'année accordées aux clients (+12,3 millions € par rapport à l'exercice précédent).

Endettement net

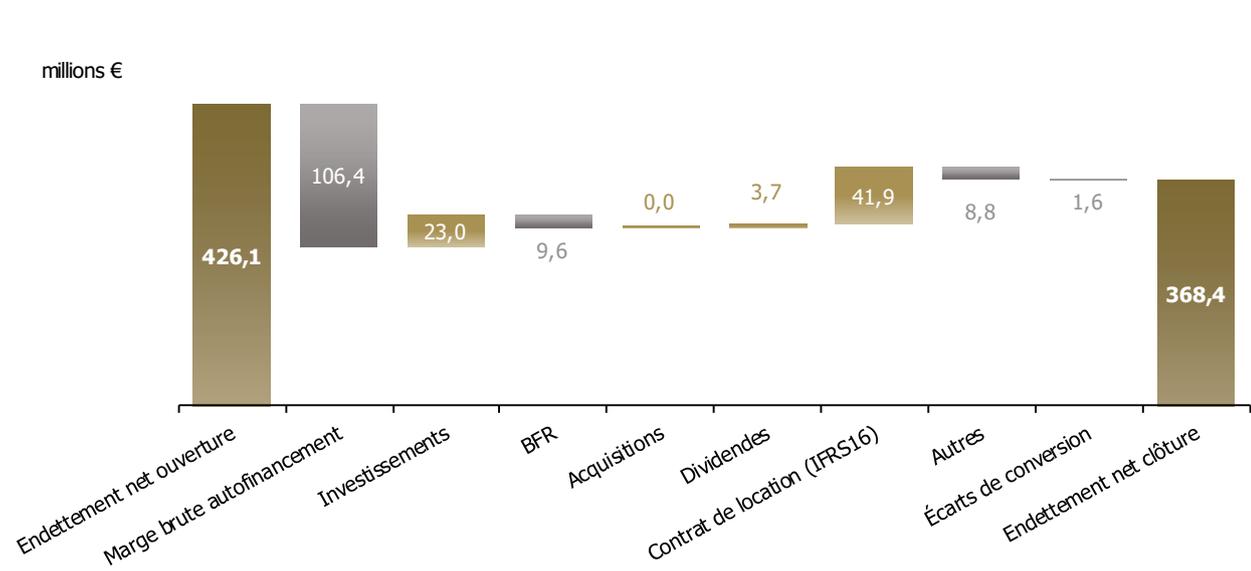
Le calcul de l'endettement net est présenté dans le tableau ci-dessous :

en M€	2019	2018
Emprunts	410,8	467,5
Concours bancaires	13,8	19,2
Obligation locative	34,7	-
Instruments financiers dérivés de change et de taux	2,2	1,6
Autres éléments de dette financière	0,7	0,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-93,7	-62,8
Endettement net	368,4	426,1
Capitaux propres, part du Groupe	517,8	460,3
Ratio d'endettement	71,2%	92,6%

Les variations de l'endettement net sont détaillées dans le graphique de la partie "Financement", ci-après.

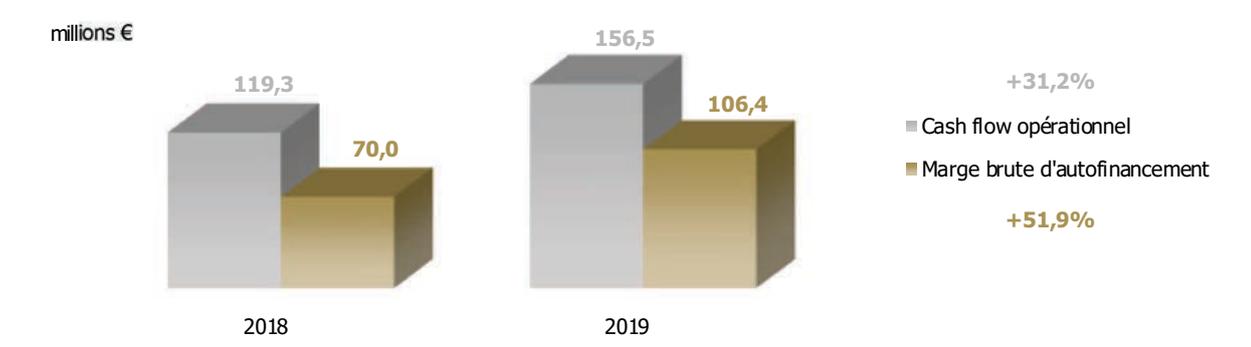
Financement

Variation de l'endettement net



L'effet du change sur l'endettement net de clôture est favorable. À taux de change et périmètre comparable, le montant d'endettement net au 31 décembre 2019 s'élèverait à 338,0 millions €.

Évolution des cash-flows



Virbac dispose de trois financements dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- un crédit syndiqué de 420 millions €, tirable en euros et en dollars auprès d'un *pool* de banques, remboursable *in fine* et de maturité initiale avril 2020, prorogé jusqu'au 9 avril 2022 ;
- des contrats désintermédiés (*Schuldschein*) composés de quatre tranches, de maturités cinq, sept et dix ans, à taux variable et fixe ;
- un contrat de financement de 90 millions US\$ avec la Banque européenne d'investissement (BEI) d'une durée de sept ans remboursable *in fine* pour la moitié et amortissable sur onze ans pour l'autre moitié.

Virbac bénéficie, en outre, de prêts bilatéraux et de contrats de financement avec la BPI.

Au 31 décembre 2019, la position des financements est la suivante :

- le contrat syndiqué est tiré à hauteur de 52 millions € et 136 millions US\$;
- les contrats désintermédiés s'élèvent à 15 millions € et 15,5 millions US\$;
- les prêts bilatéraux et financement BPI et BEI se montent à 60,1 millions € et 90 millions US\$.

Ces financements sont assortis d'une clause de respect d'un *covenant* financier qui impose à l'emprunteur de respecter des ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés et correspondant à l'endettement net consolidé⁽¹⁾ pour la période considérée sur l'*Ebitda* consolidé⁽²⁾ pour cette même période de test.

À noter que depuis le 1^{er} janvier 2019, Virbac applique la norme *IFRS 16*, portant sur la comptabilisation des contrats de location, qui a des impacts sur les postes comptables du compte de résultat utilisés pour la

détermination de l'*Ebitda* et sur les postes de dette au bilan. Le calcul du *covenant* financier est établi quant à lui en incluant les impacts de cette nouvelle norme.

Ainsi, au 31 décembre 2019, le ratio s'élève à 2,29, le situant ainsi sous la limite du *covenant* financier contractuel qui est établie à 3,75. Ce ratio est calculé tenant compte de l'application de la norme *IFRS 16*.

⁽¹⁾ Pour le calcul du *covenant*, l'endettement net consolidé désigne la somme des autres passifs financiers courants et non courants, à savoir les postes suivants : emprunts, concours bancaires, intérêts courus non échus passifs, dettes relatives aux contrats de location, participation, instruments dérivés de taux et de change, et autres ; diminuée du montant des postes suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, comptes de dépôts à terme, et des instruments dérivés de change et de taux actifs tels qu'ils apparaissent dans les comptes consolidés.

⁽²⁾ L'*Ebitda* consolidé désigne le résultat d'exploitation de la période considérée, majoré des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises et les dividendes reçus de filiales non consolidées.

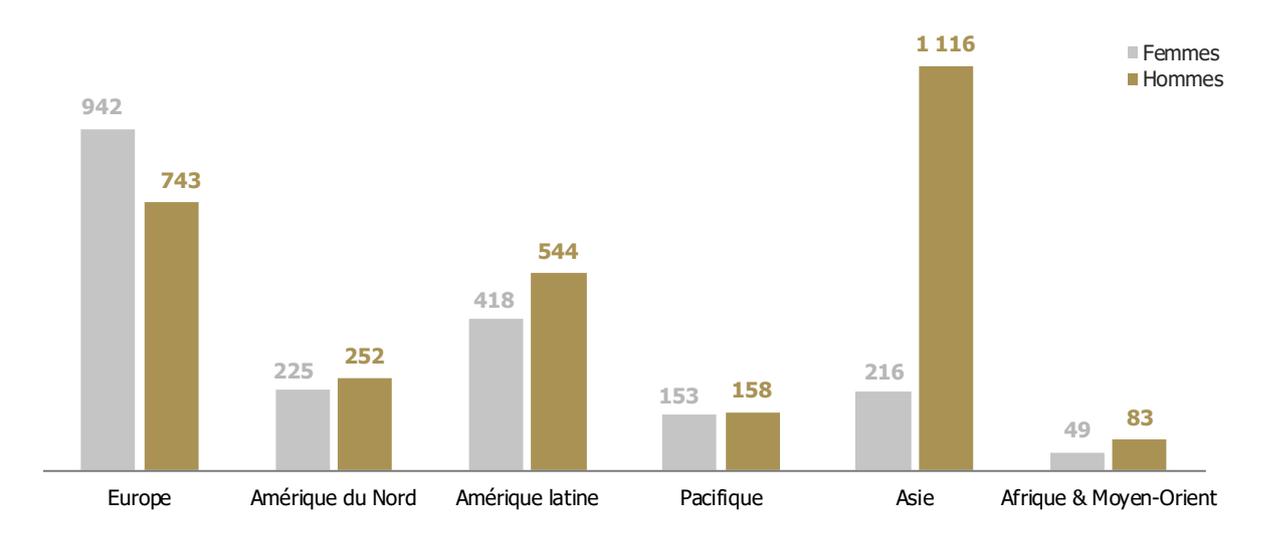
Effectifs du Groupe

À fin décembre 2019, Virbac compte 4 899 collaborateurs, répartis dans 38 pays, dont 2 003 femmes (40,9%) et 2 896 hommes (59,1%).

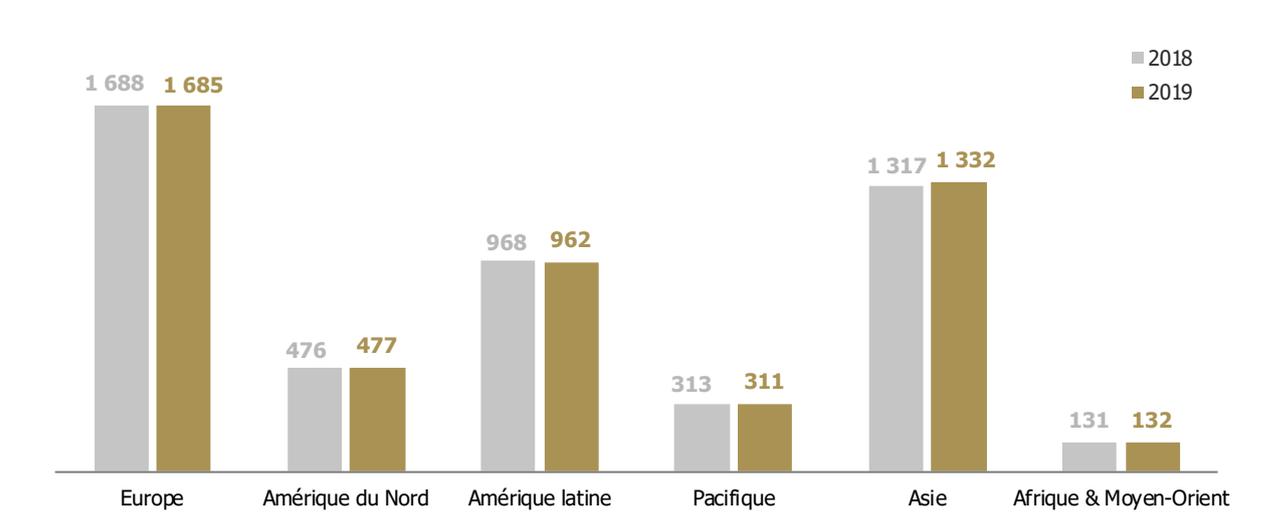
34,4% de l'effectif du Groupe est implanté en Europe dont 1 322 collaborateurs en France, soit 27,0%.

Les effectifs inscrits au 31 décembre 2019 augmentent de 0,1% par rapport à ceux inscrits au 31 décembre 2018.

Répartition des effectifs du Groupe par genre



Évolution des effectifs du Groupe par région



Évolution des effectifs par fonction

	2019		2018	
Production	1 749	35,7%	1 748	35,7%
Administration	562	11,5%	582	11,9%
Commercial & marketing	2 043	41,7%	2 047	41,8%
Recherche & développement	545	11,1%	516	10,5%
Total	4 899	100,0%	4 893	100,0%

ANALYSE DES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Comptes sociaux

Le chiffre d'affaires de la société mère Virbac s'élève à 276,1 millions € au 31 décembre 2019 contre 266,5 millions € en 2018 soit une hausse de 9,6 millions € (3,6%).

La part du chiffre d'affaires réalisée par Virbac avec les filiales du Groupe représente 91,1% des ventes totales. Les 8,91% restants correspondent aux ventes directes de Virbac dans les pays où la société ne possède pas de filiale.

En 2019, la croissance est portée par le segment des animaux de compagnie, notamment la gamme des vaccins, tout particulièrement les vaccins chats, les antiparasitaires externes et internes et la gamme des spécialités avec Suprelorin. Le segment des animaux de production est en léger recul, notamment le segment porc et volaille et les gammes des antiparasitaires et des vaccins ruminants.

Au 31 décembre 2019, le résultat financier est en hausse de 8,8 millions € (+26,8%) par rapport 2018. Cette variation s'explique par une augmentation de 12,0 millions € des dividendes perçus et de 0,7 million € des revenus de créances (prêts et comptes courants). Les charges d'intérêts sur emprunts et lignes de crédits ont diminué de 1,7 millions €. Les opérations et les provisions concernant le change ont impacté le résultat à la baisse pour un montant de 5,0 millions €. Il a également été constaté dans les comptes sur l'exercice 2019 une provision pour dépréciation de créances pour un montant de 0,6 million €.

Le résultat exceptionnel affiche une perte de 0,8 million €, en amélioration de 0,3 million € par rapport à l'exercice 2018.

La diminution des dotations concernant les amortissements dérogatoires génère sur l'exercice un produit net de 1,0 million € par rapport à 2018. Un boni sur les rachats d'actions propres (contrat de liquidité) a été constaté pour un montant de 1,3 millions € sur l'exercice. Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées pour un montant global de 3,3 millions €.

Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices (Virbac société mère)

en €	2015	2016	2017	2018	2019
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	10 572 500	10 572 500	10 572 500	10 572 500	10 572 500
Nombre d'actions existantes	8 458 000	8 458 000	8 458 000	8 458 000	8 458 000
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	271 890 991	256 691 480	264 200 946	266 519 766	276 148 677
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	51 424 402	61 235 284	44 522 664	53 987 017	56 521 273
Impôts sur les bénéfices	-7 301 645	-7 932 626	-9 688 591	-8 872 185	-7 731 676
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	19 462 111	21 490 116	19 676 178	26 662 243	19 196 160
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	39 263 936	47 677 793	34 535 077	36 196 959	45 056 789
Résultat à distribuer	-	-	-	-	-
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant amortissements et provisions	4,87	8,18	6,41	7,43	7,60
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	4,64	5,64	4,08	4,28	5,33
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés	1 176	1 178	1 170	1 138	1 114
Montant de la masse salariale	53 445 252	57 130 754	58 060 578	58 794 511	59 941 993
Sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	25 317 677	27 095 012	27 353 031	27 583 283	28 818 016

Il n'y a pas eu de dividende versé au titre des trois dernières années.

Charges non déductibles

Les charges non déductibles fiscalement, composées de loyers de véhicules, s'élèvent à 411 997 € au titre de l'exercice 2019.

Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2019 a autorisé la société mère Virbac à procéder à des rachats de ses propres actions sur le fondement de l'article L225-209 du Code de commerce.

Au 31 décembre 2019, Virbac possédait au total 26 178 actions propres acquises sur le marché pour un montant global de 3 969 103 € hors frais, soit un coût moyen de 151,62 € par titre.

Au cours de l'exercice, la société a procédé à l'achat de 75 362 actions propres (au cours moyen de 174,48 €) et à la cession de 85 134 actions propres (au cours moyen de 177,08 €) dans le cadre du contrat d'animation du titre. En 2019, aucune action n'a été achetée ni vendue dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance.

Délais de paiement

Conformément aux articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce, l'information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société mère Virbac est présentée ci-après.

Délais de paiement des fournisseurs

■ Au 31 décembre 2019

Article D. 4411.-1 : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
en €	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
[A] Tranches en retard de paiement						
Nombre de factures concernées	3 203					461
Montant total hors taxe des factures concernées	16 709 084	329 114	255 061	69 206	125 025	778 406
Pourcentage du montant total hors taxe des achats de l'exercice	7,2%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,3%
[B] Factures exclues du [A] relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	132					
Montant total des factures exclues	301 798					
[C] Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : délais accordés par les fournisseurs (contrats/factures) Délais légaux : -					

■ Au 31 décembre 2018

Article D. 4411.-1 : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
en €	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
[A] Tranches en retard de paiement						
Nombre de factures concernées	3 495	-	-	-	-	275
Montant total hors taxe des factures concernées	15 585 206	716 102	48 205	-20 914	-28 434	714 959
Pourcentage du montant total hors taxe des achats de l'exercice	6,8%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%
[B] Factures exclues du [A] relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	154					
Montant total des factures exclues	767 749					
[C] Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : délais accordés par les fournisseurs (contrats/factures) Délais légaux : -					

Délais de paiement des clients

■ Au 31 décembre 2019

Article D. 4411.-2 : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
en €	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
[A] Tranches en retard de paiement						
Nombre de factures concernées	915					189
Montant total hors taxe des factures concernées	47 526 484	903 944	768 243	512 791	5 893 487	8 078 465
Pourcentage du chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice	16,2%	0,3%	0,3%	0,2%	2,0%	2,8%
[B] Factures exclues du [A] relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	10					
Montant total des factures exclues	183 905					
[C] Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : délais accordés aux clients et contractualisés sur les factures Délais légaux : -					

■ Au 31 décembre 2018

Article D. 4411.-2 : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
en €	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
[A] Tranches en retard de paiement						
Nombre de factures concernées	1 005	-	-	-	-	184
Montant total hors taxe des factures concernées	46 121 477	1 671 348	829 905	40 304	7 402 932	9 944 489
Pourcentage du chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice	16,3%	0,6%	0,3%	0,0%	2,6%	3,5%
[B] Factures exclues du [A] relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0					
[C] Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : délais accordés aux clients et contractualisés sur les factures Délais légaux : -					

DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Conformément à l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que du décret n° 2017-1174 du 18 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés, le descriptif des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques est désormais intégré dans le rapport de gestion. Le présent descriptif a été préparé sur la base des contributions de plusieurs directions, notamment les directions Affaires Financières, Juridique, Ressources Humaines et Gestion des Risques du Groupe et a été revu par le directoire qui a validé son contenu. Il a par la suite été communiqué aux commissaires aux comptes et au comité d'audit pour revue avant son approbation définitive par le conseil de surveillance.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 5 mars 2020.

Définition et objectifs du contrôle interne et de gestion des risques

Référentiel

Le Groupe s'appuie sur le cadre de référence et son guide d'application publiés initialement en janvier 2007 et mis à jour le 22 juillet 2010 par l'AMF pour définir son référentiel de contrôle interne et de gestion des risques et structurer ainsi son approche. Conformément à une recommandation du rapport de l'AMF 2010-15 du 7 décembre 2010, le groupe Virbac a souhaité présenter les différentes informations demandées selon le plan précisé dans le cadre de référence.

Périmètre

Le périmètre du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne comprend la société mère et les sociétés intégrées dans les comptes consolidés du Groupe.

La liste des filiales figure en note A40 de l'annexe aux comptes consolidés.

Objectifs et principes du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne

Le dispositif de gestion des risques vise à identifier, hiérarchiser, traiter et piloter les principales expositions du Groupe.

À ce titre, le dispositif de gestion des risques contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- sécuriser la prise de décision en vue de favoriser l'atteinte des objectifs stratégiques, opérationnels et financiers ;
- déployer une culture du risque au sein de l'organisation en mobilisant l'ensemble des acteurs.

Le contrôle interne, quant à lui, vise à assurer que :

- la réalisation des objectifs économiques et financiers s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- les orientations fixées par le directoire sont mises en œuvre ;
- le patrimoine de la société est valorisé et ses actifs protégés ;
- l'intégration des sociétés acquises s'effectue en conformité avec les règles du Groupe ;
- et que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et sincères.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques auxquels le Groupe est exposé, le dispositif de contrôle interne et de gestion globale des risques doit favoriser et sécuriser son développement industriel et économique et ce dans un environnement de contrôle adapté à ses métiers et à leurs enjeux respectifs.

En cohérence avec les objectifs fixés, le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne du groupe Virbac repose sur les éléments structurants suivants :

- une organisation adaptée et pérenne ;
- la diffusion en interne d'une information fiable et ciblée ;
- une mise en œuvre de ce dispositif ;
- des activités de contrôle adaptées concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- un pilotage continu et la formalisation d'axes de progrès.

Limites

Un dispositif de contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et en aucun cas absolue, quant à la maîtrise globale des risques auxquels le Groupe est confronté et à la réalisation de ses objectifs. La probabilité d'atteindre ceux-ci est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne, qu'il s'agisse du jugement exercé lors des prises de décisions qui peut être défaillant, de la nécessité d'étudier le rapport coûts sur bénéfiques avant la mise en place de contrôles, ou qu'il s'agisse de dysfonctionnements qui peuvent survenir en raison d'une défaillance ou d'une erreur humaine.

Une organisation adaptée et pérenne

Composantes du dispositif

L'environnement de contrôle, essentiel au dispositif de contrôle interne, à la bonne gestion des risques et à l'application des procédures, s'appuie sur une organisation spécifique des comportements et des hommes.

Organisation

L'organisation du contrôle interne repose d'abord sur des facteurs clés profondément ancrés dans la culture de l'entreprise et qui ont fait son succès tels que la prise d'initiative, la confiance dans les hommes et les femmes du Groupe et leur responsabilisation. L'organisation opérationnelle du contrôle interne est construite autour de trois niveaux : groupe, zones et filiales. Chaque niveau est directement impliqué et responsabilisé dans la conception et la mise en œuvre du contrôle en fonction du niveau de centralisation voulu par le directoire. À chacun des trois niveaux, le contrôle interne est décliné en procédures spécifiques d'organisation, de délégation des responsabilités, de sensibilisation et de formation du personnel qui sont conformes au cadre général du Groupe. Il requiert une implication forte de la part de chaque responsable opérationnel ou fonctionnel en attendant d'eux qu'ils s'approprient les politiques et procédures définies au niveau du Groupe, contribuent à leur mise en œuvre et à leur respect et complètent leur contenu par des mesures adaptées aux spécificités des activités ou domaines dont ils ont la charge. Le dispositif de contrôle mis en place au sein du Groupe repose également sur une structure de gouvernement resserrée qui garantit la transparence et la traçabilité des décisions, tout en préservant les principes de subsidiarité et de décentralisation considérés comme essentiels et nécessaires à la gestion optimale des activités industrielles et commerciales du Groupe.

Délégations de pouvoirs

Les filiales sont presque toutes détenues directement ou indirectement à 100% par le groupe Virbac. Une attention particulière est portée à la composition des conseils d'administration des filiales de Virbac. Chaque nomination ou changement d'administrateur fait l'objet d'une validation par les membres du directoire de Virbac.

Pour les sociétés non contrôlées à 100%, des règles de gouvernance sont définies et régies par des pactes d'actionnaires.

Code de conduite

Depuis juin 2015, les engagements fondamentaux du Groupe dans les domaines liés à son activité sont rassemblés dans un code de conduite. Ce document vient remplacer la charte de déontologie adoptée en 2004. Plus complet et mieux adapté aux impératifs du Groupe, ce document rédigé en seize langues est diffusé à l'ensemble des collaborateurs et est disponible dans l'Intranet. Le code de conduite rassemble les principes fondamentaux du Groupe en matière de conduite des affaires, de protection des actifs, d'interaction de l'entreprise avec la vie privée et de responsabilité sociale. C'est un document qui formalise les valeurs éthiques et les principes de fonctionnement de l'entreprise. En publiant son code de conduite, le Groupe s'engage à respecter et faire respecter par ses partenaires et fournisseurs les réglementations et normes propres à son activité mais aussi dans les domaines financier, concurrentiel et social.

Documents de référence

Le groupe Virbac a mis à disposition des salariés d'autres documents de référence décrivant, dans des domaines spécifiques abordés par le code de conduite, des règles concrètes d'application. Ces documents sont disponibles dans l'Intranet et sont listés ci-dessous.

■ Charte fournisseurs

La charte fournisseurs a pour objet de définir les règles qui encadrent les relations entre le groupe Virbac et ses fournisseurs, ainsi que les principes directeurs que le Groupe entend voir appliqués par ses fournisseurs dans la conduite de leurs affaires.

■ Politique anti-corruption Groupe

La politique anti-corruption Groupe décrit le comportement à adopter concernant les relations entre le Groupe (ou ses salariés) et les tiers, que ce soit dans le secteur public ou privé. Elle précise notamment sous quelles conditions il est possible d'offrir ou de recevoir des cadeaux et des invitations. En 2016, une nouvelle politique anti-corruption Groupe a été mise en place. L'ensemble des directeurs généraux du Groupe, les membres du comité France ainsi que les membres du directoire ont signé un engagement visant à respecter et faire respecter cette politique.

■ Politique de prévention des abus de marché

Dans le cadre de l'entrée en vigueur le 3 juillet 2016 du règlement européen n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, de la loi n° 2016-819 du 21 juin 2016 réformant le système de répression des abus de marché et la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, le Groupe a mis en place une politique de prévention des abus de marché (en remplacement de sa charte de déontologie boursière). Cette politique vise notamment à sensibiliser les collaborateurs sur la notion d'information privilégiée et d'information sensible, les obligations des collaborateurs ayant accès à une information privilégiée ou sensible non publiée (période de fenêtres négatives), les sanctions encourues en cas de non-respect de la confidentialité liée à la détention de ce type d'information.

■ Charte éthique Groupe

Afin de respecter la réglementation et fournir des produits sécurisés et efficaces, le Groupe, comme tout laboratoire pharmaceutique, doit recourir à des études sur animaux dans des cas très précis : quand elles ont un caractère de nécessité et qu'il n'existe pas, à ce stade, de méthodes alternatives agréées par les autorités. Pour autant, le Groupe favorise toutes les méthodes alternatives disponibles et encourage toute initiative visant à remplacer, réduire ou améliorer les études sur animaux. Pour s'assurer de la mise en œuvre de ces principes fondateurs, le Groupe a élaboré une charte éthique qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe ainsi qu'à ses partenaires externes.

■ Principes Groupe réseaux sociaux

Ce document décrit les règles qui s'appliquent au sein de l'entreprise concernant l'usage des réseaux sociaux à titre personnel.

Procédures et normes encadrant les activités

Des politiques Groupe ont été définies par les directions fonctionnelles pour l'ensemble des processus alimentant les comptes, notamment les ventes, les achats, la gestion des stocks et des immobilisations. Ces directions établissent des politiques Groupe qui définissent l'organisation, les responsabilités, les principes de fonctionnement et de *reporting* propres au domaine respectif d'expertise dont ils sont responsables. Ces politiques se déclinent ensuite en procédures spécifiques de suivi, de règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation.

À titre d'exemple, le Groupe s'est doté des politiques suivantes :

- une politique achat qui fixe les règles, les objectifs et les bonnes pratiques en termes d'achat et d'éthique ;
- une politique de sécurisation des moyens de paiement qui définit les moyens à mettre en œuvre afin de limiter les risques de fraude ;
- une politique de protection des personnes qui vise à donner un niveau de protection équivalent à tous les collaborateurs du Groupe, qu'ils soient expatriés, locaux, ou encore en mission ;
- une politique de sécurité et d'environnement qui fixe des règles de conduite pour une réduction permanente des risques inhérents à toute activité industrielle ;
- une politique d'investissement qui est validée par le directoire au moment de l'établissement des plans stratégiques, puis des budgets. Tout investissement majeur prévu dans ces budgets fait néanmoins l'objet d'une revalidation par la direction des Opérations Industrielles Groupe ou le directoire. Tout changement intervenant au cours d'un exercice par rapport aux projets budgétés fait l'objet d'une autorisation préalable spécifique.

En parallèle de ce corpus de procédures d'ordre général, le Groupe se conforme aux différents référentiels en vigueur au sein de l'industrie pharmaceutique. Ces textes encadrent, à chaque stade, les opérations conduites, que ce soit au niveau des méthodes de recherche et développement ou au niveau des normes de fabrication, de conditionnement, de distribution, de commercialisation et de promotion des médicaments et vaccins.

Politique de gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines contribue au dispositif de contrôle interne de Virbac en permettant au Groupe de s'assurer que ses salariés ont un niveau de compétence approprié au regard des missions et des responsabilités qui leur sont confiées, qu'ils sont conscients de ces responsabilités et de leurs limites et qu'ils sont informés et respectueux des règles du Groupe.

■ Politique de recrutement et de développement

Pour soutenir sa croissance, le Groupe recrute dans tous les pays et toutes les fonctions. Afin d'assurer la cohérence et la pertinence de ces recrutements, la direction des Ressources Humaines définit des standards et vérifie les pratiques. Parallèlement, un processus de gestion de la performance et de l'évolution des collaborateurs appelé Perf (Performance, évaluation, rémunération, formation) est mis en œuvre ; il comporte plusieurs volets dont la fixation d'objectifs individuels et les réalisations annuelles évaluées par les responsables hiérarchiques, dans le cadre duquel les situations individuelles sont examinées.

Le directoire partage au sein du comité performance annuelle, les évaluations, les rémunérations et les hypothèses d'évolution professionnelle des 60 personnes clés du Groupe ainsi que des hauts potentiels identifiés au cours du processus Perf.

■ Politique de rémunération

La revue des rémunérations est effectuée annuellement. Elle porte notamment sur le salaire de base et les bonus individuels et collectifs. Cette révision des rémunérations s'effectue suivant une politique globale visant à renforcer leur compétitivité, leur cohérence et leur évolution au sein du Groupe. Elles visent tout autant à rémunérer la performance individuelle selon des critères objectifs et partagés entre toutes les fonctions. Les pratiques de bonus en vigueur dans le Groupe sont par ailleurs homogènes et reposent notamment sur des critères comparables en valeur et en nature.

Principaux acteurs

Conseil de surveillance et ses comités spécialisés

Le conseil de surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Groupe menée par le directoire. Dans ce cadre, il est notamment informé par le directoire de la mise en place des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe. Pour l'assister dans sa mission, le conseil a constitué deux comités spécialisés : le comité des rémunérations et le comité d'audit.

Le comité des rémunérations a pour rôle de fixer et de revoir la politique globale de rémunération des membres du directoire en prenant en considération les recommandations du Code Afep-Medef.

Afin de se conformer aux dernières recommandations dudit Code, le détail des rémunérations individuelles des membres du directoire est présenté dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise pages 102 à 117, sous forme de tableaux de synthèse et de tableaux de rémunérations établis selon la présentation visée par le Code.

De plus, conformément aux nouvelles dispositions du Code Afep-Medef les actionnaires sont consultés, chaque année, sur les éléments de rémunération dues ou attribuées aux membres du directoire, au titre de l'exercice clos.

Le comité d'audit est chargé :

- de s'assurer du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- de s'assurer de l'existence et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale. Cette recommandation adressée au conseil de surveillance est élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n° 537/2014. Il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes est envisagé dans les conditions définies à l'article L.823-3-1 ;
- du suivi de la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission. Il tient notamment compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C) consécutives aux contrôles réalisés ;
- de s'assurer du respect par les commissaires aux comptes des conditions d'indépendance définies à la section 2 du chapitre II du titre II du livre VII du Code de commerce. Le cas, échéant, il prend les mesures nécessaires à l'application du paragraphe 3 de l'article 4 du règlement (UE) n° 537/2014 précité et s'assure du respect des conditions mentionnées à l'article 6 du même règlement ;
- d'approuver la fourniture par les commissaires aux comptes, de services non interdits autres que la certification des comptes ;
- et de rendre compte au conseil de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Directoire

Le directoire assure la responsabilité opérationnelle et fonctionnelle de l'ensemble des activités du Groupe pour mettre en œuvre la stratégie préalablement discutée en comité stratégique et validée par le conseil de surveillance. En particulier, il est responsable de la mise en œuvre effective des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe. À ce titre, le directoire est directement impliqué dans les phases d'actualisation (identification et hiérarchisation) de la cartographie des risques Groupe. Par ailleurs, chaque cartographie réalisée dans une filiale fait l'objet d'une présentation des résultats au directoire.

La répartition des fonctions entre ses membres est décrite ci-dessous.

Le président du directoire a pour mission de superviser et de coordonner l'action de tous les membres du directoire. Il remplit dans leur intégralité les fonctions légales de chef d'entreprise et en assume les responsabilités. Il représente la société et agit en son nom en toutes hypothèses et notamment en justice. Dans l'organisation interne de la société, il supervise les opérations marketing et commerciales monde, les ressources humaines, la communication, la fonction HSE et le *board office*.

Le directeur général assume la fonction de vétérinaire responsable de Virbac, conformément aux articles L5142-1 et suivants du Code de la santé publique. Dans l'organisation interne de la société, il supervise l'innovation, l'industriel et l'assurance qualité, le business development, le Corporate Sourcing, les affaires publiques et la fonction créations et affaires réglementaires.

Le directeur des Affaires Financières est responsable de la politique financière du Groupe et supervise les fonctions finance, juridique, systèmes d'information et gestion des risques.

En 2019, le directeur chargé des projets spéciaux a souhaité donner une orientation différente à sa carrière et a quitté le Groupe. La Fondation d'Entreprise Virbac, dont il était le président, est désormais confiée à Xavier Yon.

La Fondation d'Entreprise Virbac a pour missions d'une part de sensibiliser, éduquer, informer le public sur le respect et les responsabilités envers les animaux et d'autre part, d'apporter son soutien à des programmes où la santé animale est au cœur de la santé des écosystèmes via la protection et l'aide sanitaire aux animaux domestiques ou sauvages dans leur milieu naturel, la mise en œuvre de campagnes d'éducation ou de sensibilisation auprès des populations locales ainsi que le déploiement d'initiatives en santé animale liées à la protection de l'environnement et de la santé humaine. Elle remplit ses objectifs par le développement d'actions et de partenariats avec les professionnels de la santé, les cabinets vétérinaires, les collectivités territoriales et les institutions françaises ou internationales.

Comité stratégique

Le comité stratégique présidé par le président du directoire est composé des directions suivantes, représentant ainsi :

- la direction des Opérations Commerciales Monde ;
- les directeurs de zone : Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, Apisa, ainsi que la division Aquaculture ;
- la direction des Affaires Financières Groupe ;
- la direction du Développement ;
- la direction des Ressources Humaines Groupe ;
- la direction Industrielle et Assurance Qualité Groupe ;
- la direction de l'Innovation Produits Groupe ;
- la direction Juridique Groupe ;
- la direction Achats Groupe ;
- la direction Business Development Groupe ;
- la direction des Systèmes d'Information Groupe ;
- la direction de la Communication Groupe ;
- la direction Global Marketing et Business Optimization.

Le comité stratégique contribue à élaborer et mettre en œuvre les grandes décisions stratégiques du Groupe, présentées et validées par le directoire : stratégie par métier, par fonction et par projet majeur. À ce titre, les membres du comité stratégique participent activement à l'actualisation régulière de la cartographie des risques majeurs du Groupe.

Comité France

Le comité France présidé par le président du directoire est composé des directions suivantes, représentant ainsi :

- la direction des Opérations Commerciales Monde
- la direction des Affaires Financières Groupe
- la direction des Ressources Humaines Groupe ;
- la direction Industrielle France ;
- la direction des Opérations Industrielles et Assurance Qualité Groupe ;
- la direction de la Communication Groupe ;
- la direction des Systèmes d'Information Groupe ;
- la direction France ;
- la direction R&D Pharmaceutique Groupe ;
- la direction R&D Biologie Groupe ;
- la direction Achats Groupe ;
- la direction Juridique Groupe ;
- la direction Créations et Affaires Réglementaires.

Le comité France a principalement un rôle de décision, de coordination et d'information sur tous les sujets qui concernent le Groupe des sociétés françaises et constitue un relais pour la diffusion de l'information dans les différents services.

Directions opérationnelles

Conformément aux principes de décentralisation opérationnelle du Groupe, les responsables de chaque activité ont les pouvoirs nécessaires pour organiser, diriger, gérer et déléguer les opérations qu'ils ont en charge.

Chaque activité privilégie l'organisation la mieux adaptée à ses marchés en tenant compte de ses caractéristiques commerciales, industrielles ou géographiques propres. Il est de sa responsabilité d'adopter des dispositifs de contrôle interne cohérents d'une part avec son organisation et d'autre part avec les principes et règles du Groupe. À titre d'exemple, pour les filiales dans lesquelles le dispositif de gestion des risques a été déployé, chaque directeur est en charge du suivi des risques de sa filiale. Il en est de même pour chaque directeur de région avec les différentes cartographies réalisées sur sa zone.

Directions fonctionnelles

Les directions fonctionnelles centrales (Finance, Juridique, Ressources Humaines, Innovation Produits, Communication, Systèmes d'Information, Achats et Hygiène, Sécurité et Environnement) assurent une double mission : organisation et contrôle des opérations du Groupe relevant de leur domaine respectif d'expertise et assistance technique aux activités opérationnelles dans ces domaines lorsque cela est nécessaire. Concernant le dispositif de gestion des risques, les directions fonctionnelles sont notamment en charge de la coordination de l'ensemble des actions en lien avec les risques identifiés au niveau du Groupe.

La présence des fonctions centrales et leur organisation contribuent significativement aux dispositifs de contrôle interne du Groupe. Les responsables de ces fonctions disposent notamment d'une autorité fonctionnelle sur tous les responsables qui exercent des missions relevant de leur domaine d'expertise dans les activités opérationnelles.

Direction Gestion des Risques

Cette direction est devenue, depuis sa création fin 2009, un acteur à part entière du dispositif de gestion des risques et du contrôle interne du Groupe. Rattaché hiérarchiquement au directeur des Affaires Financières (membre du directoire) et fonctionnellement au directoire, le directeur de la Gestion des Risques est responsable de la définition et de la mise en œuvre des dispositifs de gestion des risques. Il coordonne l'analyse des risques, contribue à la transversalité et au partage des meilleures pratiques entre les entités et les directions du Groupe permettant ainsi le développement d'une culture de gestion des risques à travers le Groupe. Ses rôles et responsabilités sont présentés en détail pages 67 et 68 du présent rapport.

Diffusion en interne d'une information fiable et ciblée

L'information et la communication ont trait aux flux d'informations qui accompagnent les procédures de contrôle interne, depuis les orientations de la direction jusqu'aux plans d'actions. Elles contribuent à la mise en place de l'environnement de contrôle, à la diffusion d'une culture de contrôle interne, à la promotion des activités de contrôle pertinentes participant à la maîtrise des risques.

Les objectifs poursuivis sont divers :

- informer et sensibiliser l'ensemble des salariés du Groupe sur la mise en place de bonnes pratiques ;
- partager les expériences afin de favoriser la diffusion de ces bonnes pratiques y compris en matière de dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques.

Des outils de communication spécifiques mis en œuvre par le Groupe favorisent l'atteinte de ces objectifs. Des outils tels que l'Intranet permettent la diffusion des politiques et procédures Groupe. Virbac s'efforce par ailleurs de donner à chacun des managers nouvellement recrutés, une vision d'ensemble du Groupe, de son organisation, de ses principaux métiers et de sa stratégie. Des sessions d'accueil des nouveaux arrivants, organisées au siège ou localement, participent à cet effort. Enfin, en complément des formations organisées par les unités opérationnelles, des séminaires Groupe permettent aux salariés d'approfondir certaines expertises métiers (finance, marketing, ressources humaines, gestion de projets, etc.) et favorisent les échanges des meilleures pratiques.

L'information et les vecteurs de communication s'appuient également sur les systèmes d'information. La direction des Systèmes d'Information Groupe est responsable de l'ensemble des systèmes d'information du Groupe. Elle est composée de départements sous la responsabilité directe de la direction des Systèmes d'Information Groupe et de départements décentralisés au sein des unités opérationnelles. Le rôle des départements Groupe est de définir les politiques systèmes d'information, de coordonner les processus de pilotage de la fonction systèmes d'information et de gérer les infrastructures et services informatiques mondiaux en cohérence avec les priorités du Groupe. Les départements décentralisés développent et gèrent les applications spécifiques à leurs unités, ainsi que les infrastructures et services informatiques dédiés.

Des canaux d'information ascendante et descendante ont été définis afin de permettre la transmission en temps utile d'informations pertinentes et fiables.

Concernant la remontée d'information, les traitements d'information comptable et financière sont effectués selon des processus et avec des outils communs d'enregistrement et de contrôle (logiciel de *reporting* et de consolidation commun et partagé dans l'ensemble du Groupe sous l'autorité de la direction des Affaires Financières).

Pour ce qui est de l'information descendante, les résolutions des organes de décision sont relayées auprès des directions concernées. Toute évolution du cadre réglementaire, et ce quelle que soit la matière concernée, est communiquée de façon appropriée aux entités et directions concernées.

Enfin, la communication à destination des parties prenantes est encadrée par des dispositifs appropriés visant à garantir la qualité de l'information.

De plus, le Groupe a diffusé une procédure de gestion de crise dont l'objectif est d'anticiper autant que possible l'émergence potentielle de crises par la mise en place de principes de gestion et d'alertes couvrant toutes les régions et activités du Groupe.

Mise en œuvre du dispositif de gestion des risques

Objectifs

De manière à renforcer la capacité du Groupe à anticiper, analyser, hiérarchiser ses risques de toutes natures et à s'assurer de l'adéquation du développement du Groupe au regard de ces risques, la direction Gestion des Risques a été créée fin 2009.

Cette direction a bâti son cadre méthodologique en cohérence avec les meilleures pratiques et référentiels du marché et notamment le cadre de référence de l'AMF sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Les objectifs de la direction Gestion des Risques reposent sur les points suivants :

- connaître et anticiper : s'assurer qu'une veille permanente est en place sur les risques du Groupe pour garantir qu'aucun d'eux n'est oublié ou sous-estimé et pour anticiper une évolution de leur nature ou intensité ;
- organiser : s'assurer que les principaux risques identifiés sont effectivement pris en compte par l'organisation, au niveau le plus approprié au sein du Groupe. De nombreux risques opérationnels sont gérés au niveau des filiales ; d'autres, qui exigent une expertise particulière ou ont une composante essentiellement transversale ou stratégique, sont pris en charge directement au niveau du siège ;
- contrôler : s'assurer que les organisations et moyens mis en place sont efficaces pour réduire les risques identifiés ;
- former : développer progressivement une culture de gestion des risques auprès de tous les managers concernés et ce, au travers d'actions de formation appropriées tant en France qu'à l'international ;
- informer : communiquer auprès du directoire sur l'évolution de la situation.

Analyse régulière et structurée des principaux risques du Groupe

Le dispositif de gestion des risques se fonde sur l'environnement de contrôle interne et s'inscrit dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs et des opportunités pouvant améliorer les performances. La responsabilité en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des risques a vocation à être déclinée à tous les niveaux appropriés de l'organisation.

Il est rendu compte formellement et de manière plus précise des principaux risques du Groupe, de leurs modalités de gestion et de contrôle au chapitre "Facteurs de risques" en page 71 et suivantes de ce rapport.

Grâce à un processus structuré, destiné à appréhender les principaux risques du Groupe et à les analyser, Virbac est en mesure d'apprécier l'adéquation des dispositifs de contrôle interne existants, de mettre en place des plans d'action pertinents de façon à en améliorer l'efficacité et, plus généralement, d'accroître la protection de la valeur d'entreprise du Groupe dans le respect des lois et réglementations en vigueur.

Dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques repose à la fois sur une organisation et sur un processus de gestion des risques clairement définis :

- l'organisation est placée sous la responsabilité de la direction Gestion des Risques qui s'appuie elle-même sur trois comités (le directoire, le comité stratégique et le Comité France) pour valider la politique de gestion des risques et le processus d'identification, d'évaluation et de traitement des risques. L'organisation comprend également des propriétaires de risques dont le rôle est de définir et de piloter des plans d'actions sur les risques majeurs du Groupe ;
- le processus de gestion des risques mis en œuvre depuis 2010 repose sur :
 - l'identification des risques : la mise à jour régulière de la cartographie des risques majeurs du Groupe permet un recensement des principales expositions du Groupe ;
 - l'évaluation des risques : des cadres dirigeants participent activement à l'évaluation et à la hiérarchisation des risques identifiés. Ces managers possèdent une large expérience du secteur de la santé animale et de l'entreprise elle-même, ce qui représente un atout pour apprécier l'impact, l'occurrence et le niveau de maîtrise de chacun des risques ;
 - le traitement des risques : chacun des risques évalué comme majeur a été analysé et hiérarchisé. Pour chacun d'eux, des propriétaires de risques ont été nommés. Il s'agit principalement de cadres dirigeants faisant partie des trois comités cités ci-dessus. Leur rôle est de concevoir et de déployer des plans d'actions en coordination avec les différentes organisations opérationnelles et fonctionnelles ; cela afin de limiter l'exposition de l'entreprise sur les risques dont ils ont la responsabilité ;
 - le pilotage des actions : la direction Gestion des Risques assure la coordination du processus en partenariat avec les propriétaires de risques.

La gestion des risques s'inscrit pour Virbac dans un cycle d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne en s'ancrant dans les processus de l'entreprise et en prenant systématiquement en compte les enjeux fondamentaux de l'organisation, qu'ils soient de nature opérationnelle, juridique, réglementaire ou de gouvernance.

Activités de contrôle adaptées concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Ce dispositif couvre non seulement les processus de préparation de l'information financière mais également l'ensemble des processus opérationnels en amont concourant à la production de cette information. Le contrôle interne, dans toutes ses composantes, notamment financière et opérationnelle, est essentiel pour Virbac. L'objectif constant du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la décentralisation nécessaire à ses activités, le meilleur contrôle opérationnel et financier et la diffusion des expertises et bonnes pratiques.

Organisation financière dédiée

Le dispositif de contrôle et les procédures de production de l'information comptable et financière sont uniformes à l'intérieur du Groupe. Ce dispositif est constitué d'une organisation comptable transversale au Groupe, de normes comptables homogènes, d'un système de *reporting* consolidé unique et d'un contrôle qualité de l'information financière et comptable produite.

Les opérations comptables et financières sont pilotées par la direction des Affaires financières du Groupe. En 2019, la direction des Affaires Financières a souhaité faire évoluer son organisation afin d'être plus efficiente et d'optimiser encore mieux ses ressources.

Cette organisation comporte désormais :

- une direction financière qui a la responsabilité des activités suivantes :
 - l'ensemble des services de comptabilité (comptabilité clients, fournisseurs et générale). Ces services sont regroupés sous un même management ce qui permettra d'accroître les synergies et d'augmenter la transversalité ;
 - la direction de la Trésorerie et du Financement qui a notamment la responsabilité d'assurer l'animation et le suivi des reportings relatifs à la dette financière et au résultat financier du Groupe. Concernant l'exposition aux risques de change en particulier, les directives de la direction des Affaires Financières prescrivent les positions spéculatives et imposent de ne couvrir que des positions économiques, soit réelles, soit futures, mais certaines ;

- la direction Consolidation et Reporting :
cette nouvelle direction issue du rapprochement des équipes statutaires et de gestion a pour objectif de rationaliser l'élaboration des informations et analyses financières et d'améliorer les délais de production des données à la fois pour le réel et le prévisionnel ; elle est en charge désormais de la consolidation statutaire mais aussi de la consolidation de gestion qui permet le suivi et l'analyse de la performance interne de l'entreprise ;
- la direction des Normes Comptables et Fiscales :
cette direction, nouvellement créée également, intervient en tant qu'expert des normes comptables et fiscales internationales. Elle permet de renforcer la présence du siège auprès des filiales afin de les aider à faire face aux enjeux réglementaires sans cesse plus nombreux ;
- une direction du Contrôle de Gestion qui a la responsabilité d'assurer le reporting et l'analyse des activités Business, Industrielle, R&D et des services support à l'entreprise ;
- une direction des études et projets Financiers :
cette direction a notamment la responsabilité d'assurer le support financier dans les projets d'acquisitions. Elle a également comme responsabilité les mises en œuvre et transformation "systèmes" en partenariat avec la Direction des Systèmes d'Information. Enfin elle joue un rôle majeur dans le suivi de la communication financière externe et des relations investisseurs.

En raison de l'organisation décentralisée des fonctions comptables et financières, le directeur financier de chaque filiale exerce un rôle clé. Il est notamment chargé de veiller sur le terrain à la bonne application de l'ensemble des procédures de contrôle interne comptable et financier. Chaque directeur financier de filiale est fonctionnellement rattaché à un contrôleur de gestion de zone qui intervient dans le cadre d'une zone. Il est lui-même fonctionnellement rattaché au directeur du Contrôle de Gestion du Groupe.

Outils appropriés : procédures et référentiels

Les règles comptables et financières décrites dans des instructions spécifiques rédigées par la direction des Affaires Financières Groupe sont applicables à toutes les entités opérationnelles et juridiques du Groupe. En conformité avec les normes *IFRS* adoptées dans l'Union européenne, elles incluent les éléments suivants :

- un rappel des principes et prescriptions comptables générales à respecter ;
- un plan de comptes détaillé ;
- une définition des méthodes comptables du Groupe applicables pour les postes et/ou les opérations les plus significatives ;
- des procédures de contrôle pour les catégories de comptes les plus importantes, et notamment les principaux rapprochements comptables à effectuer pour contrôler l'information produite ;
- des règles définissant le cadre des informations de gestion appelées *Financial handbook* ;
- des règles à suivre pour gérer les besoins en trésorerie et leurs financements, les placements des excédents de trésorerie, la couverture du risque de change.

Ces documents sont mis à jour régulièrement, à chaque modification ou application de nouvelles normes comptables, sous la responsabilité de la direction financière. Pour assurer la qualité et la fiabilité de ses informations financières, Virbac s'est doté d'un système de *reporting* déployé dans toutes les entités du Groupe. Il est alimenté par les données comptables locales, soit par interface, en puisant les données nécessaires dans les modules financiers des *ERP* (*Enterprise resource planning*) dont ces entités disposent, soit par saisie manuelle.

Des procédures spécifiques ont été définies concernant les engagements hors bilan. Ces derniers proviennent essentiellement des garanties données par la société. Les constitutions de sûretés, cautions, avals et garanties font l'objet des contrôles suivants :

- pour la maison mère, autorisations spécifiques du conseil de surveillance lorsque de telles garanties excèdent les limites de l'autorisation annuelle donnée au directoire ;
- pour les filiales, les engagements hors bilan significatifs doivent faire l'objet d'une revue préalable de la maison mère.

Processus formalisés

Les processus financiers mis en place contribuent à la qualité et à la fiabilité de l'information comptable et financière. Les processus de consolidation comptable (statutaire) et de gestion sont désormais la responsabilité d'un pôle unique de consolidation et reporting.

Processus de consolidation comptable

La production de l'information est assurée au travers du processus de consolidation semestrielle et annuelle et repose sur des principes comptables valables pour l'ensemble des filiales, garantissant ainsi l'harmonie des méthodes.

Processus de consolidation et reporting de gestion

La direction consolidation et reporting anime le processus de consolidation budgétaire et de *reporting* mensuel au sein du Groupe, à partir des informations transmises par les différentes directions opérationnelles et les filiales. La concordance entre les informations de gestion issues du *reporting* et les données comptables constitue le principe clé de contrôle visant à fiabiliser l'information comptable et financière. Le système de *reporting* de gestion permet de suivre les résultats mensuels et les principaux indicateurs de gestion, de les comparer avec le budget et avec les résultats de l'exercice précédent. Les indicateurs de gestion sont commentés et analysés par la direction consolidation et reporting en collaboration avec les directeurs financiers locaux.

Le directoire examine chaque mois les synthèses issues du *reporting* de gestion, analyse les variations importantes et décide des actions correctrices à mettre en œuvre si besoin.

Processus trésorerie

Un processus de détermination d'un plan annuel de trésorerie est mis en œuvre pour l'ensemble du Groupe et permet d'encadrer et de consolider l'exercice de prévision des mouvements de trésorerie des filiales, reflet de la qualité des prévisions d'activité, de dépenses et de gestion des besoins en fonds de roulement : recouvrement clients, gestion des stocks et délais règlement fournisseurs.

Une politique de centralisation quotidienne des excédents de trésorerie et des besoins de financements sur la zone euro permet d'affiner les positions nettes du Groupe et d'optimiser la gestion des placements ou des financements. Hors Europe, une politique de centralisation du *cash* a également été mise en place dans le but de limiter les risques de contrepartie et d'optimiser l'utilisation des lignes de crédit.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, à savoir l'existence d'un droit de vote double attribué à toute action inscrite au nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, sont exposés dans le rapport annuel en page 119.

Ainsi l'actionnaire principal de Virbac, le groupe familial Dick, dispose de 49,6% des actions et 63,2% des droits de vote.

Pilotage des dispositifs et axes de progrès

Actions de surveillance et d'amélioration des dispositifs

Le groupe Virbac met en œuvre des actions permanentes d'optimisation de ses dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne sous la supervision du directoire et du Comité France, et sous la surveillance du comité d'audit et du conseil de surveillance.

Conseil de surveillance

Le rôle du conseil de surveillance et de ses comités spécialisés est décrit en pages 64-66 de ce rapport.

Directoire

Le directoire est chargé du pilotage et de la définition des orientations en matière de contrôle interne et de gestion des risques et s'appuie sur les directions opérationnelles pour assurer leur mise en œuvre (voir page 66 du présent rapport). Les directions fonctionnelles procèdent, par leur réseau de spécialistes ou par des audits réguliers, à l'examen du fonctionnement de leurs domaines respectifs (voir page 66 de ce rapport).

Commissaires aux comptes

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales consolidées font l'objet, au minimum et pour les plus significatives d'entre elles, d'un examen limité lors des clôtures semestrielles et d'un audit lors des clôtures annuelles par les auditeurs externes. Les missions d'audit dans les différents pays sont confiées aux membres du réseau des commissaires aux comptes statutaires du Groupe. Ils certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux. Ils sont informés des éléments clés de l'exercice en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers du Groupe et au comité d'audit à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

Communication financière

L'importance et le rôle croissants de la communication et la nécessité de délivrer une information financière complète et de qualité ont conduit le groupe Virbac à se doter des fonctions et compétences nécessaires à la présentation de cette information ainsi qu'à la maîtrise des risques d'image.

Rapport annuel et information financière périodique

La direction des Affaires Financières est en charge de l'élaboration du rapport annuel et de l'information financière périodique, en étroite partenariat avec la direction de la Communication Groupe, ce qui implique notamment :

- la définition et la validation des informations figurant dans le document annuel, le rapport semestriel et les avis financiers périodiques ;
- la supervision de la réalisation des travaux effectués par le comité de pilotage du rapport annuel ;
- la diffusion de l'information financière ;
- l'application de la réglementation boursière en matière de communication financière et les relations avec l'AMF.

Communiqués de presse

La direction de la Communication Groupe est responsable des actions engagées auprès des médias qui pourraient avoir un impact sur l'image, la notoriété, l'intégrité de la marque Virbac. Elle travaille sur ce sujet en étroite collaboration avec la direction des Affaires Financières, notamment dans le cadre d'actions et de diffusion d'informations qui pourraient avoir un impact sur le cours de l'action Virbac.

FACTEURS DE RISQUES

Comme toute organisation, le groupe Virbac est amené à prendre des risques, à rechercher des opportunités et à créer de la valeur. L'enjeu du dispositif de gestion globale des risques du Groupe réside dans sa capacité à les identifier, qu'ils soient récurrents ou émergents et à les maîtriser sur la durée.

En 2019, le Groupe a maintenu ses efforts relatifs au déploiement de son processus de gestion globale des risques en s'appuyant notamment sur son système d'information de gestion des risques mis en œuvre en 2014.

De manière générale, chaque risque identifié fait l'objet d'une description détaillée et est placé sous la responsabilité d'un propriétaire de risque qui en assure le suivi, définit et pilote la mise en œuvre des actions de maîtrise adéquates.

L'organisation et les modalités de déploiement du dispositif au sein du Groupe ont été présentées de manière détaillée dans le paragraphe précédent du rapport de gestion.

Dans le cadre de l'actualisation de sa cartographie des risques majeurs réalisée fin 2015, Virbac a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas, à ce jour, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le présent rapport.

Néanmoins, il est possible que certains risques non cités ou non identifiés à ce jour puissent potentiellement affecter les résultats du Groupe, ses objectifs, son image ou le cours de son action.

Risques liés à l'activité et à la stratégie du Groupe

Le marché de la santé animale subit depuis plusieurs années des évolutions significatives qui induisent de nouveaux enjeux pour le secteur de la santé animale que le Groupe prend en compte au travers de sa stratégie (par marchés et par espèces).

Risques liés au processus d'innovation (recherche, développement et *licensing*) et à l'enregistrement des produits

Facteurs de risque

Le domaine de l'industrie pharmaceutique vétérinaire est très compétitif, et chaque année, pour répondre aux évolutions et aux besoins du marché, maintenir ses parts de marché et assurer son développement, Virbac consacre des moyens importants à la recherche et au développement.

En 2019, Virbac a consacré 8,1% de son chiffre d'affaires à la R&DL. Le processus de R&D s'étend en général sur plusieurs années et comporte différentes étapes afin de tester, entre autres, l'efficacité et la sécurité des produits. Il existe un risque, au cours de chacune de ces étapes, que les objectifs ne soient pas atteints et qu'un projet pour lequel d'importants montants ont été investis soit abandonné, y compris lors d'une phase avancée de développement.

Une fois la phase de recherche et développement achevée, Virbac, en sa qualité de laboratoire pharmaceutique vétérinaire, doit obtenir les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation de ses produits, les AMM. Cette étape est souvent longue et complexe et ses chances de succès ne sont pas garanties. En effet, une demande d'enregistrement auprès des autorités compétentes n'entraîne pas automatiquement l'autorisation de commercialiser le produit. Celle-ci peut être partielle, c'est-à-dire se limiter à certains pays ou indications. Lorsque l'autorisation de mise sur le marché est obtenue, les produits font l'objet de contrôles permanents et peuvent encore être soumis à une restriction de commercialisation ou à un retrait du marché. Les produits mis sur le marché peuvent également faire l'objet d'une évolution de la réglementation qui peut nécessiter dans certains cas un ré-enregistrement et donc la réalisation de nouvelles études cliniques.

Par conséquent, les investissements en cours pour le développement et le lancement de produits peuvent entraîner des coûts qui ne se traduisent pas nécessairement par une augmentation du chiffre d'affaires de Virbac.

Parallèlement aux projets de R&D internes qui font l'objet de processus extrêmement définis et d'un suivi régulier des différents projets en cours, le Groupe mène également une politique d'acquisition de licences qui lui permet d'avoir accès, soit à des produits nouveaux prêts à être commercialisés, soit à des projets en développement qu'il conduit lui-même jusqu'à leur terme. De la même manière que pour les projets de R&D internes, il existe un risque que ces projets n'aboutissent pas ou que les retombées commerciales se révèlent inférieures à celles attendues, pouvant conduire à la constatation d'une provision pour dépréciation de ces valeurs d'actif.

Dispositifs de gestion du risque

Pour limiter ces risques, Virbac sélectionne rigoureusement les projets de recherche et développement dans lesquels il s'engage (leur probabilité de succès, mesurée par une combinaison d'évaluations techniques, réglementaires et marketing doit être supérieure à 50%). De la même manière, Virbac cible à travers des études approfondies les produits devant faire l'objet d'accords de licence. Enfin, Virbac s'appuie sur l'expertise de son département Affaires Réglementaires en charge du dépôt, du suivi et du renouvellement des autorisations de mise sur le marché.

Le marché de la santé animale est extrêmement réglementé et Virbac affiche une volonté de conformité très forte en mettant en place tous les moyens nécessaires pour l'atteindre.

Risques liés à la survenance d'une pandémie

Facteurs de risque

Virbac est exposé à la survenance du Coronavirus (Covid-19) notamment. Certains de ses fournisseurs ou certains de ses sites de production peuvent se trouver sur des zones où circule/circulera le virus et par conséquent la production pourrait en être affectée. Il en est de même pour le siège groupe ou les sièges des filiales, et de la même façon certains des processus pourraient en être impactés. Enfin, l'activité pourrait être également affectée par un ralentissement global ou blocage de l'économie induite par la survenance du Covid-19 par exemple au travers d'une baisse des visites chez les vétérinaires ou bien une tension sur les distributions des produits.

Disposition de gestion du risque

Une cellule de crise a été mise en place pour suivre l'avancée de la situation et prendre les décisions qui s'imposent. En particulier, les processus critiques ont été revus et les options de télétravail anticipées pour ces processus. Les niveaux de stocks ont également été revus et les zones à risques identifiées pour le cas échéant et lorsque cela existe, préparer l'activation de sources alternatives.

Risques liés à la conformité du produit

Facteurs de risque

Pendant du risque précédent, le Groupe peut également être exposé à une suspension temporaire ou définitive d'exploitation de ses produits dès lors que ces derniers présenteraient, de l'avis des autorités compétentes, des écarts critiques par rapport aux réglementations en vigueur les concernant.

Dispositifs de gestion du risque

Le groupe Virbac s'emploie à maintenir le plus haut niveau de conformité de ses usines et de ses procédés de fabrication avec les référentiels existants (Bonnes pratiques de fabrications et autres). Un dispositif de management de la qualité est défini et déployé dans l'ensemble des sites de fabrication du Groupe à travers le monde. Ce dispositif permet d'identifier et de corriger toute variation identifiée entre un produit fabriqué et son cadre réglementaire. Ce système qualité produit est défini et piloté par le Groupe au niveau de la direction Assurance Qualité qui s'assure de sa correcte mise en œuvre au travers de ses propres audits. Elle assure également le suivi des plans d'actions liés aux recommandations qu'elle peut être amenée à formuler.

Parallèlement à ce processus récurrent, le Groupe a initié il y a cinq ans un projet stratégique visant à sécuriser les produits majeurs du Groupe.

Ce projet s'est poursuivi tout au long de l'année 2019 et a vu un grand nombre d'actions couronné de succès. Ce projet se poursuivra en 2020 afin de finaliser les actions d'amélioration identifiées et en cours de mise en œuvre.

Risques liés à la responsabilité produit

Facteurs de risque

La responsabilité produit de Virbac peut être mise en cause en cas d'apparition d'effets secondaires indésirables des médicaments (non détectés au cours des essais cliniques préalables à l'AMM) ou de survenance d'une défaillance qualité. Les conséquences de tels événements pourraient être le rappel de lots commercialisés, voire la perte, temporaire ou non, de l'AMM. Si la responsabilité de Virbac était admise dans le cadre de réclamations importantes, la situation financière du Groupe pourrait être fortement affectée, ainsi que sa réputation. Dans le cas d'un problème qualité, s'ajouteraient les coûts de rappel du médicament.

Dispositifs de gestion du risque

Virbac renforce constamment ses procédures de pharmacovigilance et ses contrôles qualité sur l'ensemble des produits que le Groupe commercialise. Dans le cadre des procédures de pharmacovigilance, le Groupe procède à une revue systématique et une analyse régulière du profil de sécurité de ses produits, afin de garantir la sécurité d'emploi des médicaments en surveillant les effets secondaires qui lui sont imputables.

Par ailleurs, Virbac a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits valable pour toutes les filiales.

Risques liés aux canaux de distribution

Facteurs de risque

Virbac est présent dans de nombreux pays, soit par le biais de ses filiales, soit par le biais de distributeurs dans les pays où le Groupe ne possède pas de filiale. Les réseaux de distribution sont nombreux et leurs caractéristiques dépendent du pays de commercialisation. Toutefois, les produits du Groupe sont essentiellement distribués via des grossistes et des centrales d'achats auprès desquels les vétérinaires s'approvisionnent. Malgré l'encadrement de ces relations par des contrats qui sont régulièrement révisés, ce mode de distribution pourrait créer pour le Groupe une certaine dépendance ou une maîtrise insuffisante de sa présence et de son développement.

Par ailleurs, le secteur de la santé animale affiche, depuis quelques années, et dans certains pays, une tendance à la concentration des distributeurs et des vétérinaires au sein de grandes cliniques. De même, on constate l'apparition de nouveaux canaux de distribution tels qu'Internet par exemple. Virbac reste vigilant sur ces évolutions et sur l'impact qu'elles pourraient avoir sur le niveau de son chiffre d'affaires et de ses marges.

Dispositifs de gestion du risque

Afin de diminuer sa dépendance vis-à-vis des distributeurs et de réduire les effets d'une consolidation potentielle, Virbac a mis en place une politique de sécurisation de ses marges et de consolidation de ses positions commerciales. Cette politique consiste à étudier systématiquement la possibilité d'internaliser la distribution chaque fois que les ventes atteignent une importance suffisante sur un marché donné. Virbac met alors en œuvre la solution la plus adaptée en procédant soit à l'acquisition de son distributeur, soit à la création d'une activité de distribution.

De manière plus générale, le Groupe veille à adapter en permanence sa stratégie marketing de manière à limiter les risques associés, et *a contrario*, concrétiser les opportunités offertes par ces évolutions.

Risques liés à l'intensification de la concurrence

Facteurs de risque

Le secteur de la santé animale devient de plus en plus concurrentiel. Les produits de Virbac sont commercialisés dans des marchés compétitifs en termes de prix, de conditions financières et de qualité des produits.

Le Groupe doit souvent faire face à de puissants concurrents d'une taille supérieure à la sienne ou disposant de ressources plus importantes. Un phénomène de consolidation est apparu ces dernières années avec la concentration de certains laboratoires entre eux (par fusion ou acquisition), de même que la mise totale ou partielle sur le marché de l'activité santé animale de grands laboratoires pharmaceutiques. De nouvelles formes de concurrence peuvent être également observées telles que la verticalisation des activités de certains grands distributeurs, le développement local d'acteurs innovants sur des marchés de niche, ou encore la mise en œuvre de partenariats stratégiques entre de plus petits acteurs du marché. Ces évolutions sont de nature à modifier l'environnement concurrentiel du Groupe et donc peuvent peser sur les volumes et/ou les prix.

Dispositifs de gestion du risque

Virbac analyse et suit en permanence, sur l'ensemble de ses marchés, les mouvements de ses concurrents et poursuit une politique de croissance externe par acquisitions et/ou de partenariats qui lui permet de participer notamment au mouvement de consolidation du secteur.

Par ailleurs, le Groupe reste vigilant sur les opportunités que peuvent représenter les concentrations entre acteurs majeurs (cession d'activités).

Risques liés à la politique de croissance externe du Groupe

Facteurs de risque

Depuis son origine, Virbac poursuit une politique active de croissance externe qui l'a aidée à être aujourd'hui présent dans de nombreux pays et à disposer d'une large gamme de produits. Le Groupe envisage de poursuivre cette politique dans le futur afin de renforcer ses positions géographiques ou son offre produits.

Ce choix de croissance par acquisition comporte des risques financiers et opérationnels, liés notamment à l'évaluation des actifs et passifs et à l'intégration du personnel, des activités et des produits acquis.

Ces acquisitions impliquent, notamment, les incertitudes suivantes :

- les hypothèses de rentabilité future prises en compte dans les valorisations pourraient ne pas se vérifier ;
- le Groupe pourrait ne pas réussir l'intégration des sociétés acquises et de leurs gammes de produits.

Cette croissance externe peut parfois prendre la forme de partenariat (*joint venture*) dans lequel le Groupe n'exerce pas directement ou seul la gestion opérationnelle des activités dans lesquelles il a investi. Cette situation peut engendrer des difficultés de gouvernance en cas de non alignement des objectifs stratégiques entre les différents actionnaires.

Dispositifs de gestion du risque

Virbac a défini un processus de fusions-acquisitions rigoureux visant à couvrir l'analyse des cibles potentielles ainsi que l'intégration des sociétés acquises :

- application de critères stricts de rentabilité des investissements ;
- mise en place d'équipes pluridisciplinaires compétentes, renforcées le cas échéant par des conseils externes, en charge de la réalisation de *due diligences* approfondies.

Ce processus implique une approbation du directoire et/ou du conseil de surveillance préalablement à toute acquisition.

Le Groupe dispose aujourd'hui d'une expérience capitalisée sur les acquisitions passées, qui lui permet d'appréhender un grand nombre de situations liées à ce type de partenariat.

Risques liés à la capacité d'attirer et de retenir les compétences clés

Facteurs de risque

En France, les compétences clés recherchées pour les fonctions centrales (Industrie, Assurance Qualité, Recherche et Développement) sont très demandées dans l'ensemble de l'industrie pharmaceutique, humaine et vétérinaire. En plus de cette concurrence entre employeurs, la localisation géographique du siège peut représenter un frein à l'embauche, du fait du faible bassin d'emploi pour les conjoints, ainsi que du coût élevé de la vie dans la région, en particulier l'immobilier.

En parallèle, dans les pays émergents, le marché de l'emploi est très dynamique mais la taille et la notoriété de Virbac ne permettent pas toujours d'attirer les meilleurs talents.

Dispositifs de gestion du risque

La capacité à identifier, recruter, intégrer, développer et retenir les compétences clés dont il a besoin en vue de réaliser son plan de développement constitue un enjeu majeur pour le Groupe et une priorité pour la direction des Ressources Humaines qui agit en lien avec les principales directions fonctionnelles et opérationnelles concernées.

Dans cet esprit, la stratégie RH de gestion des talents consiste, de manière récurrente et soutenue, à faire connaître le dynamisme et la compétitivité du Groupe en matière de développement et de rémunération, tout en renforçant fortement la présence auprès des écoles et universités ainsi que le partenariat avec les acteurs majeurs de l'emploi dans l'industrie.

Afin de renforcer cette démarche, Virbac a développé ces dernières années une offre employeur qui formalise la communication interne et externe du Groupe en tant qu'employeur. Virbac dispose désormais d'un message employeur fort pour accompagner sa croissance en France comme à l'international en faisant de la rétention de ses compétences clés une priorité du Groupe.

Risques pays

Facteurs de risque

Virbac est un groupe international qui peut être amené à opérer dans des pays présentant une certaine fragilité géopolitique et économique et dans lesquels le Groupe possède des unités de production.

Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe reste toutefois vigilant et suit de près le niveau d'instabilité politique ou économique de certains pays afin d'anticiper les moyens possibles de réaction, voire de prévention, si ce niveau atteignait une ampleur pouvant avoir des conséquences majeures sur les employés, les actifs ou sur les activités de Virbac.

Par ailleurs, le Groupe a recours à des couvertures de type Coface, principale compagnie d'assurance française spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation, pour sécuriser ses activités dans certaines régions.

Risques industriels et environnementaux

En raison de ses activités opérées dans différents sites stratégiques à travers le monde, Virbac est soumis à un risque industriel et environnemental qui pourrait se traduire par des surcoûts significatifs d'exploitation et une responsabilité notamment en cas d'incendie ou d'explosion.

Le risque ultime serait la fermeture temporaire ou définitive d'un site pour non-conformité vis-à-vis de certaines réglementations ou suite à un incident majeur.

Virbac accorde toutefois une attention particulière à la prévention des risques industriels et à la protection de l'environnement en cohérence avec sa politique sociale et environnementale.

La politique de gestion des risques industriels incombe principalement aux responsables opérationnels des sites, qui veillent au respect de la réglementation et des normes dans ce domaine, à la mise en œuvre des procédures opérationnelles, des systèmes de qualité et d'un ensemble de mesures de sécurité, définis et dictés par le Groupe, en collaboration avec ses assureurs.

Pour plus d'informations, les facteurs de risque industriels et environnementaux liés aux activités du Groupe sont présentés dans la Déclaration de performance extra-financière en page 8 et suivantes.

Risques liés à l'utilisation de matières dangereuses

Facteurs de risque

Dans le cadre de son activité de fabrication de médicaments vétérinaires, Virbac fait usage de substances qui présentent des risques sanitaires, d'incendie et/ou d'explosion, d'émissions et de rejets polluants à différentes phases du processus d'élaboration et de commercialisation (R&D, fabrication, stockage, transport). Ces risques peuvent, s'ils se réalisent, causer des dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Dispositifs de gestion du risque

Pour limiter ces risques, le Groupe se conforme aux mesures de sécurité prescrites par les lois et les réglementations en vigueur, met en œuvre les bonnes pratiques de fabrication et de laboratoire et s'assure de la formation de ses collaborateurs. Ses sites de fabrication et installations de recherche et développement sont également régulièrement inspectés par les autorités compétentes.

Risques d'interruption d'activité liés à la perte ou à l'indisponibilité d'un équipement ou d'une installation stratégique**Facteurs de risque**

Comme toute activité industrielle, les sites de production de Virbac sont exposés à la survenance d'incidents imprévus pouvant entraîner des arrêts temporaires de production, voire la fermeture définitive du site.

Ces incidents sont de natures diverses : incendie, bris de machine, explosion, catastrophe naturelle, contamination, acte de malveillance, stockage de matières dangereuses.

Par ailleurs, compte tenu du caractère spécifique de l'industrie pharmaceutique, une autorité de santé nationale peut être amenée dans certaines situations à prononcer une suspension administrative d'activité. La capacité du Groupe à atteindre ses objectifs pourrait être altérée en fonction de la durée éventuelle d'une telle suspension.

Dispositifs de gestion du risque

Virbac a mis en place un processus visant à assurer la sécurité des installations industrielles. La probabilité de survenance de tels événements ainsi que leur impact éventuel sur la production du Groupe et ses résultats se trouvent donc limités par les mesures suivantes :

- bâtiments conformes aux exigences réglementaires en matière de sécurité (exemple : systèmes de détection incendie généralisés sur les sites) ;
- audits annuels des installations ;
- visites et audits de prévention des assureurs ;
- investissements continus pour améliorer et sécuriser les opérations de production.

En 2013, le Groupe a mis en place une nouvelle organisation en créant une direction Industrielle et Assurance Qualité Groupe qui a pour but de pérenniser et développer l'outil de production à l'échelle du Groupe de manière, d'une part, à être conforme à l'ensemble des réglementations locales en vigueur et d'autre part, à créer les conditions d'une plus grande flexibilité et synergie entre les différents sites de production du Groupe. Par ailleurs, au cours des deux dernières années, le Groupe a sensiblement renforcé ses processus industriels et assurance qualité du site de St. Louis aux États-Unis. En 2019, la FDA a confirmé, après audit, le statut GMP de ce site. Enfin, Virbac a souscrit une assurance perte d'exploitation qui la couvre aussi pour les sinistres intervenant chez ses fournisseurs.

Risques HSE (Hygiène, sécurité, environnement)**Facteurs de risque**

Dans le cadre de ses activités, Virbac est soumis à un ensemble de réglementations en lien avec les problématiques environnement, hygiène et sécurité.

La majorité des sites de production situés en France sont soumis à des arrêtés d'exploitation délivrés par les préfetures de tutelle.

Ces arrêtés regroupent toutes les prescriptions auxquelles les sites doivent répondre en matière environnementale notamment sur la gestion des déchets, le volume et la qualité des rejets d'eau, les règles de sécurité et de prévention des risques.

Les arrêtés d'exploitation auxquels sont soumis les sites de la société sont de niveau déclaration ou autorisation. Aucun site n'est soumis à la réglementation de la directive européenne Seveso.

Le non-respect de ces réglementations pourrait entraîner des amendes et surcoûts financiers et aboutir potentiellement à la fermeture d'un site par les autorités administratives.

D'autre part, compte tenu de la nature de son activité, le Groupe peut potentiellement avoir un impact sur l'environnement bien qu'il ne crée pas de nuisance visuelle, sonore ou olfactive.

Enfin, compte tenu de la nature industrielle de Virbac, la possibilité d'un accident au travail (classique ou lié au risque de contamination par les produits) ne peut être écartée même si la dangerosité des activités concernées doit être appréciée au regard d'autres industries réputées plus dangereuses.

Dispositifs de gestion du risque

La protection de l'environnement et la sécurité de ses collaborateurs font partie des priorités du Groupe.

Virbac attache une attention toute particulière à assurer la conformité de ses différents sites aux réglementations existantes. Le Groupe dispose d'une direction HSE qui a pour mission d'orienter et d'assister les directions opérationnelles dans le développement et le maintien d'un niveau adéquat de protection des personnes et de l'environnement.

De manière concrète, l'exposition des collaborateurs fait l'objet de mesures spécifiques présentées en pages 26-27 du rapport annuel :

- définition d'une organisation sécurité claire et précise ;
- mise en place d'une politique de prévention et d'une démarche de progrès continu.

Pour ce faire, le Groupe a poursuivi la mise en œuvre des outils et des moyens d'accompagnement de l'ensemble des équipes, grâce à :

- la démarche Réflexe Prévention (sensibilisation et formation du personnel à la sécurité au travail) ;
- l'analyse des accidents au travail comme indicateur de performance ;
- l'évaluation médicale avant chaque recrutement (notamment aux États-Unis).

Enfin, les problématiques HSE sont prises en compte lors des *due diligences* d'acquisition de nouveaux sites. Les informations relatives à la thématique HSE, sont présentées en pages 34 et suivantes du rapport annuel.

Risques liés aux effets du changement climatique

Le groupe Virbac n'a pas identifié de risque financier significatif lié aux effets du changement climatique à court terme.

Seules trois filiales sont aujourd'hui plus exposées dans leur activité aux effets du climat. Il s'agit de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de l'Australie : de longues périodes de sécheresse ou *a contrario* d'inondations pourraient impacter la situation financière de leurs clients (principalement des éleveurs) entraînant des répercussions sur l'activité animale de production de ces filiales.

Dispositifs de gestion du risque

D'une manière générale préserver l'environnement constitue un engagement fort du groupe Virbac. Celui-ci accorde ainsi une importance particulière aux mesures permettant d'atténuer son bilan carbone notamment en matière de consommation d'énergie (voir déclaration de performance extra-financière page 8 et suivantes).

Risques juridiques

Virbac attache une importance toute particulière à la gestion des risques juridiques, compte tenu notamment de la complexification et de l'intensification de l'environnement concurrentiel et réglementaire et de la croissance du Groupe. La direction Juridique veille à la prévention et à la bonne gestion des risques juridiques en liaison avec les autres départements et les équipes opérationnelles du Groupe.

Risques liés au maintien des droits de propriété intellectuelle

Facteurs de risque

La réussite du Groupe repose en grande partie sur sa capacité à obtenir et à défendre efficacement ses droits de propriété intellectuelle et notamment ses dossiers d'enregistrement, ses formules, sa technologie et ses marques.

Le risque encouru par la société est double : celui de voir un concurrent attaquer ou utiliser ses droits de propriété intellectuelle, et celui d'être poursuivi en contrefaçon par des tiers détenteurs de droits.

Dispositifs de gestion du risque

La protection de la propriété intellectuelle du Groupe est assurée en priorité par deux départements travaillant en étroite collaboration.

Au sein du département R&D, la direction brevets a notamment pour rôle de :

- rédiger et déposer les demandes de brevets relatifs à des techniques ou des produits innovants ;
- assurer la veille de la concurrence afin de se prémunir d'une utilisation abusive des droits par un tiers ;
- analyser les brevets des tiers dès la phase de développement de nouveaux produits afin de ne pas exposer Virbac à une éventuelle situation de contrefaçon.

La direction Juridique, quant à elle, s'assure à l'échelle du Groupe du choix, de l'enregistrement et de la protection des différentes marques et noms de domaines déposés, s'oppose aux marques de tiers susceptibles d'être en contrefaçon avec les droits du Groupe et conduit tous les litiges relatifs à la propriété intellectuelle.

Risques liés à des changements réglementaires

Facteurs de risque

Le risque réglementaire relève de l'exposition de Virbac à des évolutions tant législatives que réglementaires, notamment celles concernant les politiques sanitaires. Tout changement des textes peut impacter les résultats et la situation financière du Groupe.

Virbac doit obtenir et conserver les autorisations de mise sur le marché nécessaires à la fabrication et la vente de ses produits. Compte tenu de l'implantation internationale du Groupe, ces autorisations réglementaires émanent d'autorités ou d'agences établies dans de nombreux pays. Le retrait d'une autorisation antérieure ou le fait de ne pas obtenir une autorisation pour un nouveau produit peut avoir un effet préjudiciable sur les résultats opérationnels.

Il est important de noter que l'industrie pharmaceutique fait l'objet d'une attention accrue de la part des autorités et du public, ce qui génère le durcissement régulier des règles qui l'encadrent.

Dispositifs de gestion du risque

Chaque direction fonctionnelle et opérationnelle du Groupe a en charge la mise en place d'un dispositif de veille permanente de manière à identifier et anticiper toute modification réglementaire qui serait de nature à impacter les activités du Groupe.

Chaque direction peut, le cas échéant, être amenée à s'appuyer sur des experts locaux dans les pays où le groupe Virbac distribue ses produits.

La direction Groupe des Affaires réglementaires et publiques assure une veille continue sur l'évolution des réglementations pharmaceutiques auxquelles le Groupe est soumis.

Risques de litiges**Facteurs de risque**

La société Virbac est implantée mondialement. Dans la conduite de ses activités, le Groupe est susceptible d'être impliqué dans des litiges, procédures judiciaires, arbitrales ou administratives et actions de groupe n'importe où dans le monde. Tous les litiges significatifs sont évalués et gérés systématiquement par la direction Juridique, assistée, si nécessaire, par des conseils externes.

Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe estime que les provisions constatées dans les comptes au titre de ces litiges sont suffisantes pour couvrir le risque financier encouru en cas de condamnation.

À la date du présent rapport annuel, et à notre connaissance, il n'existe pas de procédure judiciaire en cours ou dont Virbac serait menacée, pouvant entraîner des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risques opérationnels

Par nature, les différentes activités du Groupe couvrant l'intégralité de la chaîne de valeur du secteur l'expose à des risques opérationnels de natures variées. La direction des Opérations Industrielles et de l'Assurance Qualité Groupe ainsi que la direction Achats Groupe contribuent à la sécurisation des risques associés.

Risques de dépendance à l'égard des tiers pour l'approvisionnement ou la fabrication de certains produits**Facteurs de risque**

La majorité des matières premières et des principes actifs entrant dans la composition des produits fabriqués par Virbac est fournie par des tiers.

Dans certains cas, le Groupe a également recours à des façonniers ou des partenaires industriels qui disposent de capacités ou maîtrisent des technologies particulières.

Mais il existe pour certains approvisionnements ou certaines technologies des situations où la diversification est difficile voire impossible, pouvant ainsi susciter un risque de rupture d'approvisionnement ou de pression sur les prix. Ces cas de mono-sourcing sont structurels et caractéristiques de l'industrie pharmaceutique.

Dispositifs de gestion du risque

La sélection des fournisseurs se fait selon des critères rigoureux et dans la mesure du possible, Virbac diversifie ses sources d'approvisionnement en référencant plusieurs fournisseurs, tout en s'assurant que ces sources présentent les caractéristiques de qualité et de fiabilité suffisantes. Pour limiter ces risques, le Groupe élargit autant que possible sa recherche de fournisseurs diversifiés et peut, dans certains cas, sécuriser son approvisionnement en acquérant les technologies et capacités qui lui manquent et qui génèrent une dépendance trop forte.

Quelle que soit la solution adoptée, le Groupe s'assure systématiquement en amont de la pérennité de la source. Par ailleurs, Virbac actualise régulièrement la cartographie de ses principaux fournisseurs incluant une revue des contrats et une analyse des sources alternatives possibles.

Risques liés à la sécurité et la fiabilité des systèmes d'information**Facteurs de risque**

L'activité du Groupe repose, en partie, sur des systèmes d'information très intégrés. Une défaillance de ces systèmes pourrait impacter directement l'activité et les résultats de Virbac. D'autres facteurs de risques peuvent être envisagés tels que l'intrusion, le piratage, le vol de connaissances, de savoir-faire ou d'informations confidentielles, l'arrêt d'un ou de plusieurs systèmes suite à une panne informatique, l'obsolescence d'une partie du système d'information (application, serveur...) ainsi que les évolutions réglementaires notamment en lien avec internet (licences et droits d'auteur, données personnelles, etc...).

Dispositifs de gestion du risque

La direction des Systèmes d'Information (DSI) s'assure de manière continue de la sécurité des systèmes et réseaux informatiques. Les domaines traités sont les suivants :

- l'organisation et la sécurité générale des systèmes d'information ;
- la sécurité physique (intrusion, accidents) ;
- les réseaux (locaux, distants, internet) ;
- la disponibilité des applications et des données.

La DSI met en place et actualise régulièrement l'ensemble des mesures visant à préserver la confidentialité des données, protéger les systèmes informatiques contre les intrusions et minimiser les risques d'interruption de service (procédures de back-up, de redondance et de sauvegarde des serveurs, plan de reprise d'activité...).

Par ailleurs, une charte d'utilisation des systèmes informatiques s'applique à l'ensemble des salariés du Groupe.

Risques financiers

La politique de gestion des risques financiers est gérée et centralisée par la direction des Affaires Financières du Groupe et en particulier sa direction trésorerie et financement.

Les stratégies de financement, de placement et couverture des risques de taux et de change sont ainsi systématiquement revues et supervisées par la direction des Affaires Financières. Les opérations réalisées par les équipes locales sont également dirigées et suivies par la direction trésorerie et financement Groupe.

La détention d'instruments financiers se fait dans le seul but de réduire l'exposition aux risques de change et de taux et n'a aucune fin spéculative.

Risques de marché

Risques de change

■ Facteurs de risque

Le risque de change résulte de l'impact des fluctuations des taux de change sur les flux financiers du Groupe dans l'exercice de ses activités. Du fait de sa forte présence internationale, le Groupe est exposé au risque de change sur les transactions ainsi qu'au risque de change sur la conversion des états financiers de ses filiales étrangères.

■ Dispositifs de gestion du risque

La politique du Groupe consiste à assurer la couverture du risque de change sur les transactions quand l'ampleur de l'exposition et les risques de fluctuation des devises sont élevés. À cet effet, il utilise les divers instruments disponibles sur le marché et pratique principalement des opérations de change à terme ou optionnelles. Les détails relatifs à ce risque sont présentés dans la note A33 des comptes consolidés.

Risques de taux

■ Facteurs de risque

Le compte de résultat du Groupe peut être impacté par le risque de taux d'intérêt. En effet, des variations défavorables de taux peuvent ainsi avoir un effet négatif sur les coûts de financement et les flux financiers futurs du Groupe.

L'exposition du Groupe au risque de taux résulte du fait que l'endettement du Groupe est constitué principalement de lignes de crédit et d'emprunts à taux variable ; le coût de la dette peut donc augmenter en cas de hausse des taux.

■ Dispositifs de gestion du risque

Pour gérer ces risques et optimiser le coût de son endettement, le Groupe suit les évolutions et les anticipations de taux de marché et limite son exposition en mettant en place des couvertures de taux, au moyen d'instruments disponibles sur le marché comme des *caps* ou des *swaps* de taux d'intérêt (taux fixe) n'excédant pas la durée et le montant de ses engagements réels. Les détails relatifs à ce risque sont présentés dans la note A33 des comptes consolidés.

Risques de liquidité

■ Facteurs de risque

La liquidité se définit comme la capacité du Groupe à faire face à ses échéances financières dans le cadre de son activité courante et à trouver de nouvelles sources de financements en cas de besoin, et ce de manière à assurer continuellement l'équilibre entre ses dépenses et ses recettes. Dans le cadre de son exploitation, de son programme d'investissements récurrents et de sa politique active de croissance externe, le Groupe est ainsi exposé au risque d'insuffisance de liquidités pour financer sa croissance et son développement.

■ Dispositifs de gestion du risque

La politique de centralisation des excédents de trésorerie et des besoins de financement de l'ensemble des zones permet d'affiner les positions nettes du Groupe et d'optimiser la gestion des placements ou des financements, assurant ainsi la capacité de Virbac à faire face à ses engagements financiers et à maintenir un niveau de disponibilité optimal et compatible avec sa taille et ses besoins.

Le Groupe s'assure que ses ressources de financement et ses excédents couvrent ses besoins de trésorerie et veille au respect de son *covenant* financier (*covenant* de la dette).

Autres risques financiers

Risques de fraude

■ Facteurs de risque

Le Groupe pourrait connaître des cas de fraude interne ou externe qui pourraient entraîner des pertes financières et affecter la réputation du Groupe.

■ Dispositifs de gestion du risque

Virbac s'attache à renforcer le contrôle interne et accorde une importance toute particulière à la sensibilisation de ses équipes à ces problématiques. Le Groupe et notamment les fonctions centrales donnent régulièrement des directives et indications fortes en la matière. La séparation des tâches ainsi qu'un dispositif de contrôle de gestion central, régional et local et la nomination de contrôleurs régionaux contribuent à renforcer le contrôle et à diminuer la probabilité de survenance de ce type de pratiques. Dès l'acquisition de nouvelles sociétés, ces dernières sont intégrées dans ces dispositifs de prévention de pratiques non éthiques.

Virbac s'inscrit dans une démarche de formation et de déploiement de bonnes pratiques qui ont pour vocation, entre autres, de prévenir les risques de fraude.

Le code de conduite Virbac marque notamment l'engagement du Groupe d'exercer ses activités dans le respect du droit et de l'éthique et définit également la nature des relations que Virbac souhaite avoir avec ses partenaires.

Risques de crédit

■ Facteurs de risque

Le risque de crédit peut se matérialiser lorsque le Groupe accorde un crédit au travers de délais de paiement à des clients. Le risque d'insolvabilité, voire de défaillance de certains d'entre eux peut entraîner un non-remboursement et ainsi impacter négativement le compte de résultat du Groupe et sa situation nette de trésorerie. L'impact peut se ressentir au niveau du paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées, risque clients), de la livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées, risque fournisseurs).

■ Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe limite les conséquences négatives de ce type de risque grâce à une très grande fragmentation et dispersion de ses clients et ce sur l'ensemble des pays où il opère. Le département Trésorerie préconise en fonction de la réglementation en vigueur, des usages, du *rating*, des limites imposées par l'assurance-crédit, les délais de règlement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par entités opérationnelles. La direction Trésorerie et Financement gère et pilote ces aspects de crédit au niveau des entités françaises dont elle a la responsabilité directe et préconise les mêmes pratiques via des *guidelines* et *best practices* au niveau du Groupe. De plus, il existe un contrat cadre groupe d'assurance-crédit dont bénéficie ou peut bénéficier toute filiale pour laquelle ce type de risque a été identifié. Les détails relatifs à ce risque sont présentés dans la note A33 des comptes consolidés.

Risques de contrepartie

■ Facteurs de risque

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre des contrats et instruments financiers qu'il souscrit, dans le cas éventuel où le débiteur se refuserait à honorer tout ou partie de son engagement ou serait *in fine* dans l'impossibilité de le faire.

■ Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe apporte une attention particulière au choix des établissements bancaires qu'il utilise, et ceci de façon encore plus critique lorsqu'il s'agit de gérer les placements de la trésorerie disponible.

Virbac considère néanmoins avoir une exposition limitée au risque de contrepartie compte tenu de la qualité de ses principales contreparties. En effet, les placements ne se font qu'auprès d'établissements bancaires de premier ordre. Les détails relatifs à ce risque sont présentés dans la note A33 des comptes consolidés.

Assurances et couverture des risques

Politique générale de couverture

La politique d'assurance du Groupe s'appuie sur un dispositif de prévention et de couverture des risques propres aux activités de Virbac.

Virbac revoit régulièrement ses risques assurables et leur couverture financière en se faisant assister par un courtier international disposant d'un réseau intégré. Dans ce contexte, les contrats sont harmonisés au niveau du Groupe et la société mère apporte son aide et son soutien aux filiales dans le cadre de ses programmes internationaux d'assurance pour l'établissement des polices d'assurance locales.

Le courtier assure la coordination et le contrôle de ces émissions en relation avec ses correspondants locaux.

Les principaux risques assurables sont pris en compte par les polices d'assurance du Groupe avec un niveau de couverture que le Groupe estime adapté à sa situation en dehors d'événements d'ampleur tout à fait exceptionnelle.

Programmes d'assurance

Le programme d'assurance international dommages et pertes d'exploitation, ainsi que le programme international d'assurance responsabilité civile générale et responsabilité civile produits couvrent la totalité du périmètre du Groupe.

Un programme d'assurance transport international, souscrit au niveau du Groupe, couvre la totalité des biens transportés à travers le monde sous la responsabilité de Virbac ou de ses filiales.

Pour tous ses programmes d'assurance, le Groupe fait appel à des assureurs de premier plan. Les garanties ont été définies en fonction du profil de risque du Groupe. Cette centralisation des risques permet, tout en réalisant une économie d'échelle, d'obtenir un niveau de protection au meilleur standard pour l'ensemble des entités du Groupe malgré des ressources locales inégales.

Les dommages aux biens, bâtiments et matériels sont assurés sur une base d'indemnisation en valeur à neuf, prix d'achats ou de production pour les marchandises et les pertes d'exploitation sur la base de la perte de marge brute.

Les principaux sites de production du Groupe font l'objet d'un programme de visites et de prévention par le département Études de Risques et Prévention de la compagnie d'assurance apériteur du programme dommages et pertes d'exploitation.

Le Groupe ne possède pas de société captive d'assurance ou de réassurance.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

À la suite de la transposition en droit français de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations extra-financières (par ord. 2017-1180 du 19 juillet 2017 et décret 2017-1265 du 9 août 2017), Virbac publie sa Déclaration de performance extra-financière en pages 8 à 41 du rapport annuel. Cette déclaration présente les valeurs et règles de conduite du Groupe dans les domaines social & sociétal, les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, l'évasion fiscale, et l'environnement.

PERSPECTIVES 2020

En 2020, le Groupe anticipe, à taux et périmètre constants, une croissance du chiffre d'affaires comprise entre 4% et 6% et une progression du ratio de "résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions" sur "chiffre d'affaires" d'environ 0,5 point par rapport à 2019 (soit 1 point hors éléments exceptionnels comptabilisés en 2019).

Sur le plan financier, le strict contrôle des capitaux engagés devrait permettre de poursuivre le désendettement qui devrait se situer autour de 60 millions € à taux constants sur l'année.

Entre le 20 décembre 2019, date à laquelle le Groupe a communiqué les perspectives 2020, et la présente communication, est survenue la crise sanitaire du coronavirus. La situation est extrêmement évolutive, partout dans le monde et même si à ce stade Virbac n'a pas détecté d'impact matériel visible, il est très difficile d'anticiper ce que pourraient être ces impacts d'ici la fin de l'année. Le Groupe travaille sur des plans de contingence et a mis en place des mesures appropriées pour ses collaborateurs, et également pour répondre aux besoins de ses clients

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

Le calendrier prévisionnel pour 2019 est le suivant :

- 16 janvier 2020 après bourse, communication du chiffre d'affaires annuel 2019 ;
- 16 mars 2020 après bourse, communication des résultats annuels 2019 ;
- 15 avril 2020 après bourse, communication du chiffre d'affaires du premier trimestre 2020 ;
- 22 juin 2020, assemblée générale annuelle ;
- 20 juillet 2020 après bourse, communication du chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2020 ;
- 16 septembre 2020 après bourse, communication des résultats du premier semestre 2020 ;
- 14 octobre 2020 après bourse, communication du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2020 ;
- 19 janvier 2021 après bourse, communication du chiffre d'affaires annuel 2021.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

Au 31 décembre 2019

en k€	Deloitte					Novances - David & Associés Réseau Nexia				
	Commissariat aux comptes		Réseau		Total	Commissariat aux comptes		Réseau		Total
Émetteur	123,0	100%	-	-%	123,0	52,9	100%	-	-%	52,9
Filiales intégrées globalement	-	-%	688,9	100%	688,9	-	-%	22,7	100%	22,7
Certification et examen limité des comptes individuels et consolidés	123,0	83%	688,9	98%	811,9	52,9	100%	22,7	100%	75,6
Émetteur	25,0	100%	-	-%	25,0	-	-%	-	-%	-
Filiales intégrées globalement	-	-%	12,0	100%	12,0	-	-%	-	-%	-
Services autres que la certification des comptes¹	25,0	17%	12,0	2%	37,0	-	-%	-	-%	-
Total honoraires	148,0	100%	700,9	100%	848,9	52,9	100%	22,7	100%	75,6

Au 31 décembre 2018

en k€	Deloitte					Novances - David & Associés Réseau Nexia				
	Commissariat aux comptes		Réseau		Total	Commissariat aux comptes		Réseau		Total
Émetteur	141,2	100%	-	-%	141,2	52,9	100%	-	-%	52,9
Filiales intégrées globalement	-	-%	773,3	100%	773,3	-	-%	22,7	100%	22,7
Certification et examen limité des comptes individuels et consolidés	141,2	79%	773,3	94%	914,5	52,9	100%	22,7	100%	75,6
Émetteur	36,6	100%	-	-%	36,6	-	-%	-	-%	-
Filiales intégrées globalement	-	-%	46,0	100%	46,0	-	-%	-	-%	-
Services autres que la certification des comptes¹	36,6	21%	46,0	6%	82,6	-	-%	-	-%	-
Total honoraires	177,8	100%	819,3	100%	997,1	52,9	100%	22,7	100%	75,6

¹ Les services autres que la certification des comptes fournis par les commissaires aux comptes à l'émetteur, entité consolidante, et à ses filiales correspondent aux éléments suivants :

- attestation de présence portant sur la Déclaration de performance extra-financière (DPEF) ;
- attestations portant sur le calcul du ratio financier (*covenant* bancaire).

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

ORGANES DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION

Le présent rapport a été soumis au comité d'audit, dont les recommandations ont été prises en compte, et a été adopté à l'unanimité par le conseil de surveillance lors de sa réunion en date du 5 mars 2020.

Le contenu du présent rapport repose sur une analyse de la situation et de l'organisation du Groupe réalisée essentiellement au travers d'une série d'entretiens avec le directoire de Virbac.

Le rapport fait référence aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré et consolidé par l'Afep et le Medef (Code Afep-Medef), lequel a été adopté par le conseil de surveillance comme code de référence. Le Code Afep-Medef est consultable sur Internet à l'adresse suivante : www.medef.com.

Conformément aux recommandations de l'AMF, un tableau de synthèse situé pages 99 et 100 reprend les dispositions du Code Afep-Medef qui n'ont pas été retenues par la société et en explique les raisons.

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance		
Mandataires sociaux exécutifs	Dirigeants mandataires sociaux exécutifs	<ul style="list-style-type: none">. Président du directoire : Sébastien Huron. Membres du directoire :<ul style="list-style-type: none">- Christian Karst, directeur général ;- Habib Ramdani ;- Jean-Pierre Dick jusqu'au 14 novembre 2019.
Mandataires sociaux non exécutifs	Dirigeant mandataire social non exécutif Membres du conseil de surveillance	<ul style="list-style-type: none">. Présidente du conseil de surveillance : Marie-Hélène Dick-Madelpuech. Membres du conseil de surveillance :<ul style="list-style-type: none">- Pierre Madelpuech, vice-président ;- Olivier Bohuon représentant permanent de la société OJB Conseil ;- Philippe Capron ;- Grita Loeb sack représentant permanent de la société Galix Conseils jusqu'au 20 décembre 2019 ;- Solène Madelpuech ;- Cyrille Petit représentant permanent de la société Cyrille Petit Conseil * ;- Sylvie Gueguen représentante des salariés.

* membre du conseil de surveillance depuis sa nomination par l'assemblée générale du 18 juin 2019. Le conseil de surveillance du 19 mars 2020 a coopté la société Cyrille Petit Conseil dont il est le représentant permanent à la suite de sa démission. Une résolution sera présentée à l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil de surveillance

Missions du conseil de surveillance

La société a choisi un mode de gouvernance dualiste à directoire et conseil de surveillance favorisant la distinction claire entre la direction de la société et la supervision de celle-ci.

Le conseil de surveillance a pour mission de contrôler la gestion du directoire. Il exerce ses pouvoirs de contrôle en se réunissant tous les trimestres afin d'examiner notamment les tableaux de bord d'activité et les comptes semestriels et annuels de la société et du Groupe qui lui sont présentés par le directoire. Il accomplit sa mission en s'informant au besoin auprès des commissaires aux comptes. Il étudie également plus particulièrement les projets de croissance externe à partir des analyses élaborées par le directoire.

Réunions du conseil de surveillance

Les commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du conseil de surveillance. Les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à l'accomplissement de la mission des membres du conseil et correspondant aux sujets à l'ordre du jour des réunions sont communiqués, par envoi express, dans les meilleurs délais préalablement à la séance. Les réunions du conseil de surveillance se déroulent en principe au siège social de Virbac. La présidente du conseil de surveillance dirige les débats. En cas d'impossibilité de la présidente et conformément à la loi, le vice-président exerce les pouvoirs de la présidente. Les procès-verbaux des réunions du conseil de surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et sont soumis à l'approbation des membres du conseil lors de la réunion suivante. Conformément aux statuts, le conseil de surveillance se réunit au moins une fois chaque trimestre. Les membres du conseil de surveillance se sont en outre réunis plusieurs fois au cours de l'année pour des sessions informelles de travail et de réflexion. Au cours de ses réunions le conseil de surveillance a notamment examiné les comptes annuels et semestriels, les chiffres d'affaires trimestriels, le budget, les rapports du directoire relatifs à l'activité du Groupe, ses résultats, ses évolutions et perspectives ainsi que l'évolution de l'activité de chacune des grandes fonctions du Groupe, les orientations, les plans stratégiques et les projets d'acquisitions. En fonction de la teneur des réunions, tout ou partie des membres du directoire étaient présents, et ont pu être invités d'une manière *ad hoc* des directeurs de zone ou des directeurs fonctionnels du Groupe.

Les mandats exercés par les membres du conseil de surveillance figurent aux pages 85 à 93.

Conformément à la loi n°2018-727 du 23 mai 2019 pour la croissance et la transformation des entreprises (dite « loi Pacte ») le conseil de surveillance a mis en place une procédure de contrôle interne des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales afin d'évaluer régulièrement que ces conventions satisfont et continuent de satisfaire à ces conditions (nouvel alinéa 2 de l'article L225-87 du Code de Commerce).

La procédure pour apprécier si les conventions peuvent être considérées comme des conventions courantes et normales s'applique lorsqu'une convention a été conclue directement ou par personne interposée :

- entre la société et un membre du directoire ou du conseil de surveillance et entre la société ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L233-3 du Code de commerce ;
- entre la société et une entreprise, si l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise ;
- entre deux sociétés du Groupe, à l'exception de celles détenues à 100% par la société-mère.

La méthodologie utilisée pour évaluer si ces conventions sont des opérations courantes conclues à des conditions normales, est la suivante :

- la direction financière et la direction juridique se réunissent chaque fois que cela est nécessaire afin d'examiner ces nouvelles conventions et la pertinence des critères retenus pour la distinction entre conventions courantes et réglementées, et en ce qui concerne les conventions en cours, examinent s'il y a lieu ou pas de les requalifier, en raison de circonstances pouvant entraîner la modification des critères retenus lors de la conclusion. Si les conventions sont qualifiées de conventions réglementées, la procédure prévue par la législation s'appliquera sous la supervision de la direction juridique ;
- la liste et les informations concernant ces conventions courantes en cours, sont transmises une fois par an, au conseil de surveillance, afin de lui permettre d'évaluer, quand il le juge nécessaire, si les conventions remplissent toujours ces conditions normales et courantes.

Conformément à la loi, les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

Politique d'échelonnement des mandats des membres du conseil de surveillance

Depuis 2014 un échelonnement des mandats des membres du conseil de surveillance a été organisé afin de se conformer aux recommandations du Code Afep-Medef.

Règlement intérieur du conseil de surveillance et modalités de fonctionnement

Le conseil de surveillance, lors de sa séance du 13 mars 2009, a approuvé son règlement intérieur qui rappelle sa composition et précise ses modalités de fonctionnement, ses missions, les modalités d'information du conseil ainsi que la composition, le fonctionnement et les missions des comités spécialisés.

Le règlement intérieur du conseil de surveillance ne prévoit pas de cas d'autorisation préalable spécifique par le conseil de surveillance s'agissant des décisions prises par le directoire. La société a en effet jugé souhaitable de se limiter aux cas d'autorisation préalable expressément prévus par la loi, étant rappelé que le rôle du conseil de surveillance est de superviser la gestion du directoire sans y prendre part.

La pratique de la société consiste néanmoins à soumettre toute opération d'acquisition ou de cession significative à l'approbation du conseil de surveillance et, de manière générale, toute opération stratégique majeure.

En décembre 2018, le conseil de surveillance a procédé à un examen formalisé de son évaluation, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, qui prévoit un tel examen tous les trois ans. Un questionnaire d'évaluation a été adressé préalablement à la réunion à chaque membre du conseil de surveillance. Lors d'une réunion spécifique les membres du conseil de surveillance ont commenté leurs réponses en exerçant leur liberté de jugement.

Il ressort de l'évaluation que la composition, le fonctionnement, l'assiduité et la contribution de chaque membre sont tout à fait satisfaisants. Le conseil de surveillance s'inscrit dans la durée, ce qui favorise le dialogue et la confiance au sein du conseil et avec le directoire.

Le conseil de surveillance a formulé des recommandations et suggestions afin d'améliorer son fonctionnement et son information.

La politique du conseil de surveillance en matière de diversité de sa composition consiste à se donner pour objectif de maintenir le niveau actuel de diversité, notamment en ce qui concerne les compétences de ses membres.

Il est enfin précisé qu'aucun membre du conseil de surveillance ne cumule son mandat avec un contrat de travail dans le groupe Virbac.

Comités spécialisés

■ Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations est présidé par la présidente du conseil de surveillance. La société a jugé préférable que le comité des rémunérations soit présidé par un membre du conseil de surveillance qui représente l'actionnaire majoritaire familial. Il est à noter qu'en raison de la dissociation entre le directoire et le conseil de surveillance, le comité agit de manière indépendante par rapport aux dirigeants mandataires sociaux dont la rémunération fait l'objet de ses délibérations.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'année 2019.

Tous les membres du comité des rémunérations ont assisté à cette réunion.

Lors de cette réunion, les sujets traités ont été :

- l'examen de la performance 2018 des membres du directoire au titre de leur rémunération variable ;
- la rémunération 2019 des membres du directoire ;
- la revue des rémunérations des principaux dirigeants du Groupe ;
- la revue des plans d'actions gratuites mis en place en 2016 et en 2018 ;
- la fermeture du plan de retraite à prestations définies.

■ Comité d'audit

Le comité d'audit, présidé par Philippe Capron, un membre indépendant du conseil de surveillance, s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2019 en présence du président du directoire, du directeur des Affaires Financières et également, lorsque nécessaire, en présence des commissaires aux comptes. Tous les membres du comité d'audit ont assisté à l'ensemble des réunions.

Avant l'échéance du mandat des commissaires aux comptes, le comité d'audit, en coordination avec la direction des Affaires Financières émet un appel d'offre pour la nomination des commissaires aux comptes.

Afin de ne pas allonger les délais entre l'arrêté des comptes par le directoire et le contrôle exercé par le conseil de surveillance, et en raison du lieu du siège social de la société situé près de Nice, la réunion du comité d'audit relative à l'examen des comptes se tient la veille de la réunion du conseil de surveillance pour l'arrêté des comptes annuels et le même jour pour les comptes semestriels. Cependant, les documents relatifs aux comptes, en ce compris un document de synthèse préparé par les commissaires aux comptes et les éventuels commentaires qu'ils ont à formuler, sont systématiquement transmis aux membres du comité d'audit, ainsi qu'aux autres membres du conseil de surveillance, plusieurs jours avant la tenue de la réunion du comité d'audit.

Le comité d'audit bénéficie d'une présentation régulière du directeur de la gestion des risques sur l'exposition aux risques. Les engagements hors bilan significatifs sont portés, le cas échéant, à la connaissance du comité. Le comité d'audit a également la faculté de recourir à des experts extérieurs.

Au cours de l'année 2019, le comité d'audit a examiné les comptes annuels 2018 et les comptes semestriels 2019.

Il a procédé à la validation des informations financières et s'est prononcé sur le traitement comptable des opérations significatives de l'exercice qui lui ont été soumises, soit par les commissaires aux comptes, soit par les membres du directoire. Il a également pris acte des dispositions prises par le directoire pour s'assurer de l'existence et de l'efficacité des procédures de contrôle interne, identifier les risques et mettre en place les dispositifs jugés nécessaires pour en assurer la maîtrise.

■ Absence de comité de sélection ou de nomination

Le conseil de surveillance n'a pas jugé utile de créer un comité de sélection ou de nomination. Cette décision est justifiée par les considérations suivantes :

- la taille de la société et la stabilité de ses organes de direction ;
- la taille réduite du conseil de surveillance ;
- le souhait de l'ensemble des membres du conseil de surveillance de s'impliquer directement dans la définition de la composition des instances dirigeantes.

	Informations personnelles des membres du conseil de surveillance				Position au sein du conseil de surveillance			Participation à des comités du conseil
	Age	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	indépendance	Date initiale de nominations	Échéance du mandat	
Marie-Hélène Dick-Madelpuech Présidente du conseil	55 ans	Féminin	Française	1 635		Année de 1 ^{ère} nomination : 1998	2022	Comité des rémunérations
Pierre Madelpuech Vice-président	59 ans	Masculin	Française	110		Année de 1 ^{ère} nomination : 1995	2021	Comité d'audit
Olivier Bohuon Représentant permanent d'OJB Conseil	61 ans	Masculin	Française	10	Membre indépendant	Année de 1 ^{ère} nomination : 2011 Représentant permanent d'OJB Conseil depuis décembre 2018	2020	Comité d'audit
Philippe Capron	61 ans	Masculin	Française	442	Membre indépendant *	Année de 1 ^{ère} nomination : 2004	2022	Comité d'audit Comité des rémunérations depuis 2020
Grita Loeb sack Représentant permanent de Galix Conseils jusqu'au 20/12/2019	49 ans	Féminin	Allemande	20	Membre indépendant	Année de 1 ^{ère} nomination : 2014 Représentante permanente de Galix Conseils depuis décembre 2017	N/A**	Comité des rémunérations jusqu'au 20/12/2019
Solène Madelpuech	26 ans	Féminin	Française	10		Année de 1 ^{ère} nomination : 2017	2020	
Cyrille Petit Représentant permanent de Cyrille Petit Conseil	49 ans	Masculin	Française	10	Membre indépendant	Année de 1 ^{ère} nomination : 2019 Représentant permanent de Cyrille Petit Conseil depuis mars 2020	2020	Comité d'audit
Sylvie Gueguen Représentante des salariés	55 ans	Féminin	Française	0	N/A	Année de 1 ^{ère} nomination : 2018	2021	
Censeur								
Xavier Yon Représentant permanent de Xavier Yon Consulting Unipessoal Lda Censeur	79 ans	Masculin	Française	N/A	N/A	Année de 1 ^{ère} nomination : 2014 à titre personnel et en qualité de représentant permanent de Xavier Yon Consulting Unipessoal Lda depuis décembre 2017	2020	

* Philippe Capron voir les critères d'indépendance pages 90 à 92

** la société Galix Conseils a démissionné de son mandat de membre du conseil de surveillance le 20 décembre 2019

Profil, expérience et mandats des membres du conseil de surveillance

Marie-Hélène Dick-Madelpuech, présidente du conseil de surveillance

• Age et nationalité	55 ans, de nationalité française
• Première nomination	1998
• Échéance du mandat	2022
• Actions détenues	1 635

- Présidente du comité des rémunérations

Docteur vétérinaire et diplômée d'un MBA HEC, Marie-Hélène Dick-Madelpuech a été nommée présidente du conseil de surveillance de Virbac en avril 2006.

Dirigeante du Groupe Panpharma spécialisé dans le domaine des médicaments injectables destinés aux établissements de santé

Liste des mandats exercés

Mandats en cours

Mandats échus

Mandats et fonctions hors groupe qui ne sont plus exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour

Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe :

- vice-présidente de la Fondation d'Entreprise Virbac (France).

Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au groupe :

- présidente et directeur général de la société Okelen, SA (France) ;
- représentant permanent de la société Okelen qui préside la société Panmedica, SAS (France) ;
- présidente du conseil d'administration de la société Panpharma, SA (France) ;
- gérante associée de la société civile Ilouet (France) ;
- directeur de la société Panpharma Australia Pty Limited (Australie) ;
- directeur de la société Panpharma UK Limited (Royaume-Uni) ;
- co-gérante de la société civile immobilière Samakeur MH (France) ;
- gérante de la société civile Investec (France) ;
- co-gérante de la société civile Du Regard (France).

Néant

Aucune de ces sociétés n'est cotée en bourse

Pierre Madelpuech, vice-président du conseil de surveillance

• Age et nationalité	59 ans, de nationalité française
• Première nomination	1995 (à titre personnel) et 2005 (en qualité de représentant permanent de la société)
• Échéance du mandat	2021
• Actions détenues	110

Membre du conseil de surveillance de Virbac et vice-président, nommé par cooptation par le conseil de surveillance du 5 septembre 2017 en remplacement de la société Asergi, démissionnaire.

Préablement représentant permanent de la société Asergi, membre du conseil de surveillance de Virbac jusqu'au 5 septembre 2017.

- Membre du comité d'audit

Ingénieur Ensam et diplômé d'un MBA HEC.

Liste des mandats exercés

Mandats en cours

Mandats échus

Mandats et fonctions hors groupe qui ne sont plus exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour

Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe :

Néant

Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au groupe :

- gérant de la société Asergi, SARL (France) ;
- administrateur de la société Panpharma, SA (France) ;
- administrateur de la société Okelen, SA (France) ;
- directeur général de la société Panmedica, SAS (France) ;
- gérant de la société Arteis Développement, SARL (France) ;
- directeur général de la société RPG, SAS (France) ;
- gérant associé de la société civile immobilière Igrisa (France) ;
- gérant de la société Art'Pro, SARL (France) ;
- gérant de la société Crearef, SARL (France) ;
- gérant de la société Crea Négoce, SARL (France) ;
- gérant de la société Color'I, SARL (France) ;
- gérant de la société civile P2LM (France) ;
- président de la société Fra Angelico, SASU (France).
- co-gérant de la société civile Du Regard (France).

Néant

Aucune de ces sociétés n'est cotée en bourse

Olivier Bohuon, représentant permanent de la société OJB Conseil membre du conseil de surveillance

• Age et nationalité	61 ans, de nationalité française
• Première nomination	2011
• Échéance du mandat	2020
• Actions détenues par la société	10

Représentant permanent de la société OJB Conseil, société nommée par cooptation par le conseil de surveillance du 14 décembre 2018 à la suite de la démission d'Olivier Bohuon à titre personnel.

Membre du conseil de surveillance de Virbac, à titre personnel, jusqu'au 14 décembre 2018, date de sa démission.

Docteur en pharmacie et diplômé d'un MBA HEC, Olivier Bohuon est membre de l'Académie nationale de pharmacie et de l'Académie des technologies.

Mandats en cours	Liste des mandats exercés	Mandats échus
		Mandats et fonctions hors groupe qui ne sont plus exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour
Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe :		
Néant		
Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au groupe :		
<ul style="list-style-type: none"> · président de la société OJB Conseil SAS (France) ; · administrateur de Takeda PLC (Japon) ; société cotée aux bourses de Tokyo et New-York ; · administrateur de la société Smiths Group (Royaume-Uni) ; société cotée à la bourse de Londres ; · administrateur de la société Biotech Promise SCA SICAV-SIF (Luxembourg) ; · président du conseil d'administration de la société Leo Pharma A/S (Danemark). 		<ul style="list-style-type: none"> · administrateur de la société Smith&Nephew PLC (Royaume-Uni) ; · administrateur de la société Shire PLC (Irlande)

Philippe Capron, membre du conseil de surveillance

• Age et nationalité	61 ans, de nationalité française
• Première nomination	2004
• Échéance du mandat	2022
• Actions détenues	442

- Président du comité d'audit et membre du comité des rémunérations depuis 2020.

Diplômé d'HEC et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Philippe Capron est ancien élève de l'Ena et a été inspecteur des finances. Depuis 2018 Philippe Capron exerce la fonction de Partner dans la banque d'affaires Perella Weinberg Partners France S.A.S.

Mandats en cours	Liste des mandats exercés	Mandats échus
		Mandats et fonctions hors groupe qui ne sont plus exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour
Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe :		
Néant		
Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au groupe :		
<ul style="list-style-type: none"> · administrateur de Econocom Group SA/NV (Belgique), société cotée à la bourse Euronext Bruxelles. 		<ul style="list-style-type: none"> · administrateur de Veolia Energie International (France) ; · président conseil d'administration de Veolia Environnement Serves Re (France) ; · membre du conseil de surveillance de Veolia Eau- Compagnie Générale des Eaux (France) ; · administrateur de l'Institut Veolia (France) ; · administrateur de Véolia Environnement UK LTD (Royaume-Uni) ; · président du conseil d'administration de Veolia North America Inc (États-Unis) ; · directeur général adjoint de Veolia Environnement (France) ; · administrateur dans la Fondation d'Entreprise Veolia Environnement (France).

Grita Loeb sack, représentant permanente de la société Galix Conseils jusqu'au 20 décembre 2019, date de la démission de Galix Conseils

• Age et nationalité	49 ans, de nationalité allemande
• Première nomination	2014
• Échéance du mandat	Démission de Galix Conseils le 20 décembre 2019
• Actions détenues	20

- Était membre du comité des rémunérations

Diplômée de la London School of Economics et d'un MBA à l'INSEAD. Depuis 2018 Grita Loeb sack exerce la fonction de directeur marketing chez Essilor International SA.

Liste des mandats exercés

Mandats en cours

Mandats échus

Mandats et fonctions hors groupe qui ne sont plus exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour

Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe :

Néant

Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au groupe :

. présidente de la société Galix Conseils SAS (France).
Cette société n'est pas cotée en bourse.

- . censeur de la société Kering (France) ;
- . administrateur de la société Balenciaga SA (France) ;
- . administrateur de la société Autumn Paper Ltd (Royaume-Uni) ;
- . administrateur de la société Christopher Kane Ltd (Royaume-Uni) ;
- . administrateur de la société Brioni SpA (Italie) ;
- . administrateur de la société Stella McCartney Ltd (Royaume-Uni) ;
- . administrateur de la société Tomas Maier Holding LLC (États-Unis) ;
- . administrateur de la société Altuzarra LLC (États-Unis) ;
- . administrateur de la société Kicks Kosmetikkedjan AB (Suède).

Solène Madelpuech, membre du conseil de surveillance

• Age et nationalité	26 ans, de nationalité française
• Première nomination	2017
• Échéance du mandat	2020
• Actions détenues	10

Membre du conseil de surveillance de Virbac, nommée par cooptation par le conseil de surveillance du 5 septembre 2017 en remplacement de Jeanine Dick, démissionnaire.

Diplômée du BSc en Management de la Warwick Business School et d'un Master en Management de la London Business School. Solène Madelpuech est directrice générale Royaume-Uni de Sight Diagnostics.

Liste des mandats exercés

Mandats en cours

Mandats échus

Mandats et fonctions hors groupe qui ne sont plus exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour

Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe :

Néant

Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au groupe :

Néant

- . co-gérante de la société civile immobilière Samakeur MH (France) ;
 - . membre du conseil de surveillance de la société civile Investec (France) ;
 - . directrice générale Royaume-Uni de Sight Diagnostics (Royaume-Uni).
- Aucune de ces sociétés n'est cotée en bourse

Cyrille Petit, représentant permanent de la société Cyrille Petit Conseil membre du conseil de surveillance depuis le 19 mars 2020

• Age et nationalité	49 ans, de nationalité française
• Première nomination	2019 (à titre individuel)
• Échéance du mandat	N/A
• Actions détenues par la société	10
• Membre du comité d'audit.	À titre individuel jusqu'à sa démission et depuis le 19 mars 2020 en qualité de représentant permanent de la société Cyrille Petit Conseil.

Expérience professionnelle

- depuis 2019 directeur développement et stratégie chez Bracco Group
- 2019 conseil en Stratégie et Fusions-Acquisitions
- 2012-2018 Smith & Nephew plc : directeur du développement et président Global Business Services. Membre du comité exécutif
- 2008-2012 General Electric Transportation : directeur du développement Monde. Membre du conseil de direction
- 2002-2008 General Electric Healthcare : directeur du développement

Liste des mandats exercés

Mandats en cours	Mandats échus
<p>Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe :</p> <p>Néant</p>	<p>Mandats et fonctions hors groupe qui ne sont plus exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour.</p>
<p>Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • président de Cyrille Petit Conseil, SAS (France); • administrateur de Reapplix A/S (Danemark) ; • administrateur de Flowonix Inc (États-Unis) ; • gérant de la SCI Caducée (France) ; • gérant de la SCI Berteaux 2000 (France) ; • gérant de la SCI Familiale du Manoir de Kerminizy (France) ; • administrateur de Blue Earth Diagnostics Ltd (Royaume-Uni) ; • administrateur de Blue Earth Diagnostics Inc (États-Unis). <p>Aucune de ces sociétés n'est cotée en bourse</p>	N/A

Sylvie Gueguen, membre du conseil de surveillance représentant les salariés

• Age et nationalité	55 ans, de nationalité française
• Première nomination	2018
• Échéance du mandat	2021
• Actions détenues	0
Directeur du département développement préclinique et clinique des produits biologiques de Virbac.	

Liste des mandats exercés

Mandats en cours	Mandats échus
<p>Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe :</p> <p>Néant</p>	<p>Mandats et fonctions hors groupe qui ne sont plus exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour</p>
<p>Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au groupe :</p> <p>Néant</p>	Néant

Changements intervenus dans la composition du conseil de surveillance et des comités au cours de l'exercice 2019 Situation arrêtée le 19 mars 2020

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil de surveillance	Société Galix Conseils représentée par Grita Loeb sack Cyrille Petit	Société Cyrille Petit Conseil représentée par Cyrille Petit représentant permanent nommée par cooptation le 5 mars 2020	. Marie-Hélène Dick-Madelpuech . Philippe Capron . Société OJB Conseil représentée par Olivier Bohuon.
Comité d'audit	Cyrille Petit	Société Cyrille Petit Conseil	
Comité des rémunérations	Société Galix Conseils représentée par Grita Loeb sack	Philippe Capron	

Critères d'indépendance

Le conseil de surveillance dans ses réunions des 5 et 19 mars 2020 a examiné les critères d'indépendance de ses membres selon les critères du Code Afep-Medef.

Critères d'indépendance énoncés dans le Code de Gouvernement d'Entreprise de l'Afep-Medef.

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : Relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la société ou de son groupe ;
- ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel.

Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Commissaire aux comptes

Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des 5 années précédentes.

Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des douze ans.

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du Groupe.

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le conseil de surveillance a noté que l'ancienneté du mandat de Philippe Capron a atteint douze ans depuis août 2016 mais considère que le critère d'ancienneté de plus de douze ans d'un membre du conseil de surveillance n'entraîne pas automatiquement la perte d'indépendance dudit membre du conseil de surveillance.

En effet, le conseil de surveillance considère :

- que l'ancienneté, même de plus de douze ans, peut permettre à un membre du conseil de surveillance de renforcer sa capacité à questionner le directoire et s'accompagner d'une plus grande indépendance d'esprit. C'est cette capacité qu'il est demandé au conseil de surveillance d'évaluer au cas par cas pour qualifier l'indépendance de ses membres ;
- qu'il est important que des membres du conseil de surveillance disposent d'une bonne connaissance du Groupe, avec le recul et un jugement éclairé sur les grandes orientations stratégiques et la possibilité de la mise en perspective avec les décisions et actions entreprises dans le passé ;
- que les fonctions de dirigeants exercées par les membres du conseil de surveillance dans des sociétés, autres que Virbac, renforcent leur autorité et constituent une garantie de l'indépendance de leurs jugements.

Le conseil de surveillance a par ailleurs débattu de l'existence ou non de liens significatifs entre les membres considérés comme indépendants et la société ou l'une des sociétés du Groupe.

Le conseil de surveillance a constaté qu'aucun de ces membres n'entretient directement ou indirectement de relations d'affaires avec la société ou le Groupe et en particulier qu'aucun desdits membres n'est "client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement" de la société ou du Groupe et qu'aucun de ces membres n'a noué d'intérêt particulier ou de liens privilégiés avec le Groupe ou ses dirigeants.

En conséquence, le conseil de surveillance a déclaré que trois membres du conseil de surveillance, en dehors du membre du conseil de surveillance représentant les salariés, à savoir :

- Philippe Capron ;
- Olivier Bohuon représentant permanent de la société OJB Conseil ;
- Cyrille Petit, représentant permanent de la société Cyrille Petit Conseil ;

remplissent l'ensemble des critères d'indépendance du Code Afep-Medef, à l'exception de celui de l'ancienneté pour Monsieur Capron, mais a décidé de ne pas retenir le critère de plus de douze ans d'ancienneté comme critère faisant perdre automatiquement la qualité d'indépendance de Philippe Capron, et a donc confirmé l'indépendance des trois membres précités.

La politique du conseil de surveillance en matière de diversité de sa composition consiste à se donner pour objectif de maintenir le niveau actuel de diversité, notamment en ce qui concerne les compétences de ses membres.

Il est enfin précisé qu'aucun membre du conseil de surveillance ne cumule son mandat avec un contrat de travail dans le groupe Virbac.

Critères (1)	Marie-Hélène Dick-Madelpuech	Pierre Madelpuech	Solène Madelpuech	Philippe Capron	Olivier Bohuon représentant permanent d'OJB Conseil	Grita Loeb sack représentant permanent de Galix Conseils Jusqu'au 20/12/2019	Cyrille Petit représentant permanent de Cyrille Petit Conseil
Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 2 : Mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3 : Relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 4 : Lien familial	X	X	X	✓	✓	✓	✓
Critère 5 : Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	✓	✓	✓	Voir explications ci-dessus	✓	✓	✓
Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8 : Statut de l'actionnaire important	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓

(1) Dans ce tableau "✓"représente un critère d'indépendance satisfait et "X" représente un critère d'indépendance non satisfait

Assiduité des membres du conseil de surveillance en 2019

	Assiduité au conseil de surveillance	Assiduité au comité d'audit	Assiduité au comité des rémunérations
Marie-Hélène Dick-Madelpuech	Présente aux 4 réunions de l'année	N/A	Présente à la réunion
Pierre Madelpuech	Présent aux 4 réunions de l'année	Présent aux 2 réunions de mars et septembre	N/A
Olivier Bohuon représentant permanent d'OJB Conseil	Présent aux 4 réunions de l'année	Présent aux 2 réunions de mars et septembre	N/A
Philippe Capron	Présent à 3 réunions de l'année	Présent aux 2 réunions de mars et septembre	N/A
Grita Loeb sack représentante permanente de Galix Conseils jusqu'au 20 décembre 2019 date de la démission	Présente aux 4 réunions de l'année	N/A	Présente à la réunion
Cyrille Petit nommé en date du 18/06/2019	Présent à la réunion de septembre	Présent à la réunion de septembre	N/A
Sylvie Gueguen représentante des salariés	Présente aux 4 réunions de l'année	N/A	N/A

Le censeur

Xavier Yon représentant permanent de la société Xavier Yon Consulting Unipessoal Lda, censeur

- Age et nationalité 79 ans, de nationalité française
- Première nomination 2014
- Échéance du mandat 2020

Diplômé de la Faculté des Sciences de Paris et de la Harvard Business School, anciennement président-directeur général des Laboratoires Galderma.

Depuis juin 2019 il est le président de la Fondation d'Entreprise Virbac (France).

A été membre du conseil de surveillance, soit à titre personnel, soit en qualité de représentant légal de la société XYC depuis 2004 jusqu'à fin 2013.

Depuis 2014 représentant permanent des sociétés XYC, puis Xavier Yon Consulting Unipessoal Lda, agissant en qualité de censeur.

Le directoire

Réunions du directoire

Les membres du directoire se réunissent, conformément à la loi, afin de rendre compte chaque trimestre au conseil de surveillance ainsi que chaque fois que la marche des affaires le justifie. Au cours de l'année 2019, le directoire s'est réuni 10 fois de manière formelle.

La répartition entre les membres du directoire des fonctions et missions est la suivante :

- Sébastien Huron assume la présidence du directoire et supervise les opérations marketing et commerciales monde, les ressources humaines, la communication, la fonction HSE et le *board office* ;
- Christian Karst est responsable pharmaceutique, il assume les fonctions de directeur général et est également directeur du Développement. Il supervise l'innovation, l'industriel et l'assurance qualité, le business development, le *Corporate Sourcing* et la fonction Créations et Affaires Réglementaires ;
- Habib Ramdani est directeur des Affaires Financières et il est responsable de la politique financière du Groupe. Il supervise les fonctions finance, juridique, systèmes d'information et gestion des risques.

	Informations personnelles des membres du directoire				Position au sein du directoire	
	Age	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Date initiale de nominations	Échéance du mandat
Sébastien Huron Président du directoire	49 ans	Masculin	Française	969	Année de 1 ^{ère} nomination : . en qualité de président : 2017 . en qualité de membre du directoire : 2012	Décembre 2020
Christian Karst Directeur général	61 ans	Masculin	Française	5 575	Année de 1 ^{ère} nomination : . en qualité de membre du directoire : 1996 . en qualité de directeur général : 2013	Décembre 2020
Habib Ramdani	44 ans	Masculin	Française	0	Année de 1 ^{ère} nomination : 2016	Décembre 2020
Jean-Pierre Dick	54 ans	Masculin	Française	880	Année de 1 ^{ère} nomination : 1996 Démission le 14 novembre 2019	N/A

Profil, expérience et mandats des membres du directoire

Sébastien Huron, président du directoire

• Age et nationalité	49 ans, de nationalité française
• Première nomination	. en qualité de président : 2017 . en qualité de membre du directoire : 2012
• Échéance du mandat	Décembre 2020
• Actions détenues	969

Docteur vétérinaire Sébastien Huron a rejoint le groupe Virbac en 2006. Il est membre du directoire depuis décembre 2012.

Mandats en cours	Liste des mandats exercés	Mandats échus
Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe :		
. administrateur de la société Bioanimal Corp. S.A. (Chili) ; . administrateur de la société Productos Quimicos Ehlinger S.A. (Chili) ; . administrateur de la société Virbac Limited (Royaume-Uni) ; . administrateur de la société Holding Salud Animal S.A. (Chili).		
Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au groupe :		Néant
. gérant de la société civile immobilière P.A.T.H. (France). Société non cotée en bourse		

Christian Karst, membre du directoire et directeur général

• Age et nationalité	61 ans, de nationalité française
• Première nomination	. en qualité de membre du directoire : 1996 . en qualité de directeur général : 2013
• Échéance du mandat	Décembre 2020
• Actions détenues	5 575

Docteur vétérinaire, a rejoint Virbac en 1984.

Mandats en cours	Liste des mandats exercés	Mandats échus
Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe :		
. administrateur de la société Bioanimal Corp. S.A. (Chili) ; . administrateur de la société Productos Quimicos Ehlinger S.A. (Chili) ; . administrateur de la société Virbac Limited (Royaume-Uni) ; . administrateur de la société Holding Salud Animal S.A. (Chili) ; . administrateur de la société Asia Pharma Limited (Hong-Kong).		
Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au groupe :		Néant
. gérant de la société civile immobilière Karst (France) ; . gérant de la société civile immobilière SCI Pierre Karst (France). Aucune de ces sociétés n'est cotée en bourse		

Habib Ramdani, membre du directoire

• Age et nationalité	44 ans, de nationalité française
• Première nomination	En qualité de membre du directoire : juin 2016
• Échéance du mandat	Décembre 2020
• Actions détenues	0

Diplômé de l'École Centrale de Paris, a été nommé en qualité de directeur adjoint des Affaires Financières en date du 1^{er} février 2016, puis en qualité de directeur des Affaires Financières le 1^{er} avril 2016.

Liste des mandats exercés

Mandats en cours

Mandats échus

Mandats et fonctions hors groupe qui ne sont plus exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour

Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe :

- administrateur de la société Asia Pharma Limited (Hong Kong) ;
- président de la société Interlab, SAS (France) ;
- représentant permanent de la société Virbac, administrateur de la société Virbac Chile Spa (Chili) ;
- représentant permanent de la société Virbac, administrateur de la société Virbac Patagonia Limitada (Chili) ;
- administrateur de la société Virbac Corporation (États-Unis).

Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au groupe :

Néant

Néant

Jean-Pierre Dick, membre du directoire jusqu'au 14 novembre 2019 date de sa démission

• Age et nationalité	54 ans, de nationalité française
• Première nomination	En qualité de membre du directoire : décembre 1996
• Échéance du mandat	N/A
• Actions détenues	880

Docteur vétérinaire et diplômé d'un MBA HEC.

Liste des mandats exercés

Mandats en cours

Mandats échus

Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe :

- administrateur de la Fondation d'Entreprise Virbac (France) ;

Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au groupe :

Néant

- gérant de la société Absolute Dreamer SARL + (France) ;
- co-gérant de la société civile immobilière Terre du Large (France) ;
- gérant de la société civile immobilière Samakeur JP (France).

Aucune de ces sociétés n'est cotée en bourse

Changements intervenus dans la composition du directoire situation arrêtée au 31 décembre 2019

	Départ	Nomination	Renouvellement
Directoire	Jean-Pierre Dick	N/A	N/A

Organisation et représentation des femmes et des hommes dans les comités liés à la direction

Le comité stratégique

Le comité stratégique présidé par le président du directoire est composé des directions suivantes, représentant ainsi :

- la direction des Opérations Commerciales Monde ;
- la direction des Affaires Financières Groupe ;
- la direction du Développement ;
- la direction des Ressources Humaines Groupe ;
- la direction des Opérations Industrielles et Assurance Qualité Groupe ;
- la direction de l'innovation Produits Groupe ;
- la direction Juridique Groupe ;
- la direction Achats Groupe ;
- la direction Business Development Groupe ;
- la direction des Systèmes d'Information Groupe ;
- la direction de la Communication Groupe ;
- la direction Global Marketing et Business Optimization ;
- les directeurs de zone : Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, Apisa, ainsi que le directeur de la division Aquaculture.

Le comité stratégique contribue à élaborer et mettre en œuvre les grandes décisions stratégiques du Groupe, présentées et validées par le conseil de surveillance : stratégie par métier, par fonction et par projet majeur. De plus, les membres du comité stratégique participent activement à l'actualisation régulière de la cartographie des risques majeurs du Groupe.

Le comité stratégique est composé de 4 femmes et de 13 hommes.

Le conseil de surveillance dans sa réunion du 10 septembre 2019 a pris acte que le taux de féminisation au comité stratégique devait être amélioré.

Le comité France

Le comité France présidé par le président du directoire est composé des directions suivantes, représentant ainsi :

- la direction des Affaires Financières Groupe ;
- la direction des Ressources Humaines Groupe ;
- la direction des Opérations Industrielles France ;
- la direction des Opérations Industrielles et Assurance Qualité Groupe ;
- la direction de la Communication Groupe ;
- la direction des Systèmes d'Information Groupe ;
- la direction de Virbac France ;
- la direction R&D Pharmaceutique Groupe ;
- la direction R&D Biologie Groupe ;
- la direction Achats Groupe ;
- la direction Juridique Groupe ;
- la direction Créations et Affaires Réglementaires ;
- la direction Global Marketing et Business Optimization (GMBO) ;
- la direction HSE Groupe.

Le comité France a principalement un rôle de décision, de coordination et d'information sur tous les sujets qui concernent les sociétés françaises du Groupe et constitue un relais pour la diffusion de l'information dans les différents services.

Le comité France est composé de 5 femmes et de 10 hommes.

L'entreprise tend depuis plusieurs années à améliorer le pourcentage de représentativité des femmes au sein de ses comités, notamment en aidant les cadres femmes à accéder aux postes à responsabilité dans la société et en particulier en prenant la tête des directions, à l'occasion de changements de directeur ou de réorganisation des directions.

Le pourcentage de femmes parmi les 10% des postes à responsabilité s'élève à 33% pour le périmètre France. La société est consciente qu'un effort doit être fait pour améliorer le taux de représentativité des femmes parmi les 10% de postes à plus forte responsabilité et que cela constitue un enjeu important pour les années à venir.

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les assemblées sont présidées par la présidente du conseil de surveillance. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction. Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

La société se réserve de modifier ces modalités pour l'assemblée générale qui se tiendra en 2020 en raison de l'épidémie de Covid-19, conformément aux dispositions législatives et réglementaires prises pour tenir compte de ces circonstances exceptionnelles.

Les principaux pouvoirs de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires consistent en la possibilité d'approuver ou de rejeter les comptes sociaux et les comptes consolidés, de fixer la répartition des bénéfices, de décider de la distribution d'un dividende, de nommer ou révoquer les membres du conseil de surveillance, de désigner les commissaires aux comptes. L'assemblée générale ordinaire dispose, également, d'un droit de vote sur les rémunérations du président, des membres du directoire et de l'enveloppe des rémunérations des membres du conseil de surveillance. Les décisions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire peut prendre des décisions telles que modifier les statuts, autoriser des opérations financières qui sont de nature à modifier le capital social, approuver ou rejeter des fusions ou des scissions, consentir ou rejeter des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ou des plans d'attributions d'actions de performance. Les décisions de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité et également par toute autre personne physique ou morale de son choix, ou bien de voter par correspondance. Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers. Conformément à la loi, le droit pour les propriétaires d'actions de participer personnellement, par mandataire ou par correspondance aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au plus tard au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité, teneur de leurs comptes titres.

L'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, et qui est annexée soit au formulaire de vote par correspondance ou de procuration, soit à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Pour être retenu, tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit avoir été reçu effectivement au siège social de la société ou au lieu fixé par les avis de convocation au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'assemblée générale, sauf délai plus court mentionné dans les avis de convocation.

Chaque actionnaire a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES EXCEPTIONS FAITES AUX RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF

Recommandations du Code Afep-Medef (Le "Code")	Pratiques de la société et justifications	Référence
<p>Règlement intérieur du conseil de surveillance (article 3.2 du Code) Le règlement intérieur du conseil d'administration doit préciser les cas d'approbation préalable par le conseil d'administration</p>	<p>La société a jugé souhaitable de se limiter aux cas d'autorisation préalable expressément prévus par la loi, étant rappelé que le rôle du conseil de surveillance est de superviser la gestion du directoire sans y prendre part. La pratique de la société consiste néanmoins à soumettre toute opération d'acquisition ou de cession significative à l'approbation du conseil de surveillance, et de manière générale, toute opération stratégique majeure.</p>	pages 83-84
<p>Membre du conseil de surveillance qualifié d'indépendant (article 8.5.6 du Code) La perte de la qualité (d'administrateur) indépendant intervient à la date des douze ans</p>	<p>L'ancienneté du mandat de Philippe Capron a atteint douze ans depuis août 2016. Le conseil de surveillance considère que le critère d'ancienneté de plus de douze ans d'un membre du conseil de surveillance n'entraîne pas automatiquement la perte d'indépendance dudit membre du conseil de surveillance. En effet, le conseil de surveillance considère :</p> <ul style="list-style-type: none"> · que l'ancienneté, même de plus de douze ans, peut permettre à un membre du conseil de surveillance de renforcer sa capacité à questionner le directoire et peut s'accompagner d'une plus grande indépendance d'esprit. C'est cette capacité qu'il est demandé au conseil de surveillance d'évaluer au cas par cas pour qualifier l'indépendance de ses membres, étant précisé : · qu'il est important que des membres du conseil de surveillance disposent d'une bonne connaissance du Groupe, avec le recul et un jugement éclairé sur les grandes orientations stratégiques du Groupe et la possibilité de la mise en perspectives avec les décisions et actions entreprises dans le passé ; · que les fonctions de dirigeants exercées par les membres du conseil de surveillance dans des sociétés, autres que Virbac, renforcent leur autorité et constituent une garantie de l'indépendance de leurs jugements. 	pages 83-84
<p>Création d'un comité de nominations (article 16 du Code)</p>	<p>La société n'a pas retenu cette recommandation en raison, d'une part, de la taille de la société et de la stabilité de ses organes de direction, et d'autre part, du souhait de l'ensemble des membres du conseil de surveillance de s'impliquer directement dans la définition de la composition des instances dirigeantes.</p>	page 84
<p>Comité de rémunération présidé par un membre indépendant (article 17.1 du Code)</p>	<p>La société a jugé préférable que le comité des rémunérations soit présidé par un membre du conseil de surveillance qui représente l'actionnaire majoritaire familial. Il est à noter qu'en raison de la dissociation entre le directoire et le conseil de surveillance, le comité agit de manière indépendante par rapport aux dirigeants mandataires sociaux dont la rémunération fait l'objet de ses délibérations.</p>	page 84
<p>Rémunération (ex jetons de présence) du conseil de surveillance (article 20.1 du Code) Règles de répartition de la rémunération : la rémunération doit comporter une part variable prépondérante</p>	<p>La société n'a pas retenu cette recommandation. En effet, il n'apparaît pas souhaitable à la société de lier le versement de la rémunération (ex jetons de présence) de manière prépondérante à la présence des membres du conseil de surveillance aux réunions de celui-ci, dès lors que l'implication des membres du conseil de surveillance dans les activités de supervision de la société ne se limite pas à leur participation aux débats périodiques formels du conseil de surveillance. La durée des réunions du conseil de surveillance qui se tiennent sur une journée entière ainsi que le taux de participation élevé de ses membres permettent d'affirmer que l'assiduité des membres du conseil de surveillance peut être garantie sans recours à un mécanisme de répartition complexe de la rémunération. À titre d'information, il est précisé que le conseil de surveillance a décidé d'allouer une rémunération plus importante à Philippe Capron au titre de ses fonctions de président du comité d'audit.</p>	page 101

<p>Actions de performance (article 24.3.3 du Code)</p> <p>1. Définir le pourcentage d'actions de performance pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux en fonction de la situation de chaque société (taille, secteur d'activité ...)</p> <p>2. Lier l'acquisition des actions de performance à des conditions de performance à satisfaire sur une période de plusieurs années consécutives</p>	<p>1. Les performances prises en compte ne sont pas liées à la performance d'autres entreprises ou d'un secteur de référence en raison du faible nombre d'éléments de comparaison fiables, la majorité des entreprises ayant une activité semblable à celle de Virbac étant, soit non cotées, soit des divisions ou des émanations de grands groupes pharmaceutiques cotés.</p> <p>2. Il est précisé que les conditions de performance à satisfaire pour l'acquisition des actions sont mesurées par rapport au résultat opérationnel consolidé et à l'endettement net consolidé du Groupe à l'issue du deuxième exercice complet suivant la date d'ouverture du plan. Ces éléments prennent donc en compte la performance du Groupe sur plus de deux exercices, mais la performance n'est pas évaluée périodiquement pendant la durée du plan, tel que préconisé par le Code.</p>	<p>page 113</p>
<p>Indemnités de départ (article 24.5.1 du Code)</p> <p>Durée de la période de référence pour l'appréciation des conditions de performance</p>	<p>La réalisation des conditions de performance des indemnités de départ est mesurée sur une durée de deux semestres précédant le départ du dirigeant, et non pas de deux ans au moins, tel que préconisé par le Code. Cependant le montant des indemnités est sensiblement inférieur à la limite de deux années de rémunération prévue par le Code et les conditions de performance sont exigeantes (ratio résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires supérieur ou égal à 7%).</p>	<p>page 104</p>
<p>Indemnité de non-concurrence (article 23.5 du Code)</p> <p>L'indemnité de non-concurrence ne doit pas excéder un plafond de deux ans de rémunération (fixe+variable annuelle). Lorsqu'une indemnité de départ est en outre versée, le cumul des deux indemnités ne peut dépasser ce plafond.</p>	<p>La somme de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ du président du directoire dépasse le plafond de deux années de rémunération fixe et variable prévu par le Code.</p> <p>L'indemnité de non-concurrence a été conclue en contrepartie de l'engagement de non-concurrence du président du directoire qui vise à éviter qu'il quitte la société pour rejoindre un groupe concurrent. Le montant de l'indemnité de non-concurrence a été déterminé afin de prendre en compte la contrainte qu'elle représente, compte tenu de l'âge de son président.</p>	<p>page 104</p>

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le régime juridique encadrant la rémunération des mandataires sociaux a été modifié par la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 dite « loi Pacte », et pour sa mise en application, par l'ordonnance n°2019-1234 du 27 novembre 2019 et le décret n°2019-1235 du même jour.

Conformément à l'article L225-82-2 du Code de commerce, le conseil de surveillance examine, sur recommandation du comité des rémunérations, les rémunérations des membres du directoire.

Il est présenté ci-après les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du directoire et à son président.

Le conseil de surveillance et le comité de rémunération prennent en compte et appliquent, les principes recommandés par le Code Afep-Medef, à savoir exhaustivité, équilibre entre les éléments de la rémunération, comparabilité, cohérence, intelligibilité des règles, mesure. Ils veillent à ce que la politique de rémunération soit conforme à l'intérêt social de la société, contribue à sa pérennité et s'inscrive dans sa stratégie commerciale.

Le conseil de surveillance examine également chaque année les rémunérations de ses membres.

Il sera proposé à l'assemblée générale de voter la politique de rémunération des mandataires sociaux en raison de leur mandat, pour l'exercice 2019, telle que décrite ci-après.

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU CENSEUR

Politique de rémunération des membres du conseil de surveillance

Selon le Code Afep-Medef, le mode de répartition des rémunérations doit tenir compte de la participation effective des administrateurs au conseil et dans les comités, et comporter une part variable prépondérante.

La société ne juge pas nécessaire d'appliquer cette recommandation du Code Afep-Medef en ce qui concerne la rémunération des membres du conseil de surveillance.

En effet, il n'apparaît pas souhaitable à la société que les rémunérations des membres du conseil de surveillance soient composées d'une part variable. L'implication des membres du conseil de surveillance dans les activités de supervision de la société ne se limite pas à leur participation aux débats périodiques formels du conseil de surveillance. La durée des réunions du conseil de surveillance, qui se tiennent sur une journée entière, ainsi que le taux de participation élevé de ses membres, permettent d'affirmer que l'assiduité des membres du conseil de surveillance peut être garantie sans recours à un mécanisme de répartition complexe basé sur une partie variable de leurs rémunérations.

En ce qui concerne le mode de répartition du montant global de la somme fixe annuelle votée par l'assemblée générale, il est, notamment, pris en compte pour déterminer cette répartition entre les membres des critères suivants :

- l'assiduité aux réunions formelles ;
- la présence ou pas aux comités du conseil ;
- la participation aux réunions préparatoires des réunions formelles.

À titre d'information, il est précisé que le conseil de surveillance a décidé d'allouer une rémunération plus importante à Philippe Capron au titre de ses fonctions de président du comité d'audit.

Un tableau de synthèse situé pages 99 et 100 reprend les dispositions du Code Afep-Medef qui n'ont pas été retenues par la société et en explique les raisons.

La politique de rémunération est identique en ce qui concerne le censeur qui participe aux réunions formelles et informelles du conseil de surveillance.

Les éléments de cette politique de rémunération seront soumis au vote de l'assemblée générale.

Rémunérations des membres du conseil de surveillance et du censeur au titre de l'exercice 2019

L'assemblée générale des actionnaires du 18 juin 2019 a approuvé le versement d'une somme globale 157 000 € à titre de rémunération (anciennement jetons de présence) aux membres du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance, dans sa réunion du 10 septembre 2019 a décidé de répartir ce montant entre ses membres (voir le tableau ci-dessous).

Le conseil de surveillance a également décidé lors de cette réunion d'allouer à la présidente du conseil la somme de 95 000 € au titre de ses fonctions de présidente. Ce montant est inchangé depuis 2013.

Les éléments de la politique de rémunération des membres du conseil de surveillance seront soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires.

en €	Montants attribués au titre de l'exercice 2019		Montants attribués au titre de l'exercice 2018	
	Rémunération		Rémunération	Jetons de présence
Marie-Hélène Dick	116 000		95 000	21 000
Pierre Madelpuech	21 000		-	21 000
Philippe Capron	24 000		-	24 000
Olivier Bohuon	21 000		-	21 000
Société Galix Conseils représentée par Grita Loeb sack	21 000		-	21 000
Solène Madelpuech	21 000		-	21 000
Censeur, société Xavier Yon Consulting Unipessoal Lda représentée par Xavier Yon	21 000		-	21 000
Total	245 000		95 000	150 000

Les éléments composant la rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice à la présidente du conseil de surveillance seront soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires.

Il sera également proposé au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 22 juin 2020 d'allouer, pour l'exercice 2020, aux membres du conseil de surveillance la somme globale de 160 000 €. Cette somme sera répartie par le conseil de surveillance entre ses membres selon les critères décrits ci-dessus.

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Politique de rémunération des membres du directoire

Le conseil de surveillance au travers de son comité des rémunérations établit la politique de rémunération accordée aux membres du directoire, en se référant aux recommandations du Code Afep-Medef en vigueur.

Le conseil de surveillance s'assure que les rémunérations soient exhaustives, équilibrées entre leurs différents éléments, cohérentes et intelligibles dans leurs règles.

Le conseil de surveillance veille également à ce que les rémunérations soient alignées avec les pratiques du marché et les intérêts des actionnaires, tout en prenant en compte la réalité des missions effectuées et l'intérêt social de l'entreprise.

L'ensemble des éléments de la politique de rémunération des membres du directoire seront soumis au vote de la prochaine assemblée générale de Virbac.

Rémunération fixe

La rémunération fixe des membres du directoire est le reflet des responsabilités, de l'expérience et des missions confiées. Elle évolue annuellement. L'évolution annuelle est modérée et respecte le principe de cohérence prévu par le Code Afep-Medef.

Rémunération variable

Chaque membre du directoire a une cible de rémunération variable qui représente un pourcentage de sa rémunération fixe et qui est le reflet des missions confiées ainsi que des responsabilités et de l'expérience. Cette rémunération variable est en cohérence avec les pratiques de rémunération de l'entreprise.

Le conseil de surveillance définit les critères permettant de déterminer la rémunération variable des membres du directoire ainsi que les objectifs à atteindre. Il s'assure que les critères et les objectifs soient alignés avec les enjeux stratégiques et les priorités annuelles de Virbac. Il privilégie les critères quantitatifs aux critères qualitatifs qui, lorsqu'ils existent, sous-tendent une part limitée de la rémunération variable. Enfin le conseil de surveillance est attentif à ce que les critères soient intelligibles et simples.

Ainsi les principaux critères financiers retenus par le conseil de surveillance sont :

- le chiffre d'affaires Groupe ;
- le résultat opérationnel courant Groupe ;
- l'évolution de la dette nette du Groupe,
- l'évolution d'indicateurs de liquidité (*i.e.* maîtrise des stocks).

Le montant attribuable à chaque membre du directoire au titre d'un exercice donné, sera fonction de l'atteinte des objectifs de l'exercice qui seront définis par le conseil de surveillance qui se tient chaque année au mois de mars de cet exercice, après avis du comité des rémunérations.

Le niveau d'atteinte des objectifs au titre d'un exercice donné sera déterminé a posteriori par décision du conseil de surveillance après avis du comité des rémunérations, et sera soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes de ce même exercice.

Rémunérations de long terme

Le directoire, conformément à l'autorisation de l'assemblée générale, a consenti depuis 2006 à certains salariés dirigeants de Virbac et de ses filiales une rémunération de long terme sous forme d'attribution d'actions de performance. Ces mécanismes de rémunération ont pour objectif d'inciter les dirigeants à inscrire leur action dans le long terme mais aussi de fidéliser et de favoriser l'alignement de leurs intérêts avec l'intérêt social de l'entreprise et l'intérêt des actionnaires.

Le conseil de surveillance, au travers d'une résolution, donne autorisation au directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions de performance tout en en fixant le cadre général. Le conseil de surveillance limite ainsi le nombre total d'actions de performance pouvant être attribuées aux employés et également aux membres du directoire.

Le directoire, conformément à l'autorisation de l'assemblée générale, détermine les dirigeants bénéficiaires et le nombre d'actions de performance à attribuer, en s'assurant qu'elles représentent une attribution proportionnée à la partie fixe et variable. Le directoire reste attentif à ce que les attributions soient soumises à la réalisation d'objectifs alignés avec les enjeux stratégiques de l'entreprise.

Les modalités relatives à la période de conservation pour les dirigeants sont les suivantes : 35% des actions acquises par le président du directoire et 25% pour les autres membres du directoire ne pourront pas être cédées tant qu'ils exerceront une activité dans le Groupe. Cette contrainte sera néanmoins levée dans le cas où les mandataires sociaux auront constitué un portefeuille d'actions Virbac représentant deux années de rémunération annuelle cible (salaire brut et bonus cible), à l'exception du président pour qui ce montant est fixé à trois années de rémunération cible.

Ces attributions sont soumises à la réalisation d'un objectif de performance. Les performances prises en compte ne sont pas liées à la performance d'autres entreprises ou d'un secteur de référence en raison du faible nombre d'éléments de comparaison fiables, la majorité des entreprises ayant une activité semblable à celle de Virbac étant, soit non cotées, soit des divisions ou des émanations de grands groupes pharmaceutiques cotés.

Les conditions de performance à satisfaire pour l'acquisition des actions de performance sont ainsi mesurées par rapport à des objectifs internes de résultat opérationnel consolidé et d'endettement net consolidé du Groupe à l'issue du deuxième exercice complet suivant la date d'ouverture du plan. Ces éléments prennent donc en compte la performance du Groupe sur plus de deux exercices, mais la performance n'est pas évaluée périodiquement pendant la durée du plan, tel que préconisé par le Code.

Si l'objectif est atteint, l'intégralité des actions prévues est acquise. Dans le cas où il n'est pas atteint et pour certains plans, des modalités sont prévues permettant d'acquérir un nombre plus faible d'actions en fonction du pourcentage d'atteinte de l'objectif.

Les explications des exceptions faites aux recommandations du Code Afep-Medef sur les actions de performance qui n'ont pas été retenues par la société figurent dans un tableau situé pages 99 et 100 du rapport.

Autres avantages

En sus des différents éléments de rémunération, certains membres du directoire bénéficient des avantages ci-dessous.

Véhicule de fonction

Les membres du directoire bénéficient d'un véhicule de fonction, selon la politique définie par le comité de rémunération.

Régime d'assurance maladie, maternité, prévoyance et retraite

Les membres du directoire et le président du directoire bénéficient des régimes d'assurance maladie, maternité, prévoyance et retraite dont bénéficient l'ensemble des cadres de la société, dans les mêmes conditions de cotisations et de prestations que celles définies pour les autres cadres de la société.

Régime d'assurance chômage

Le président du directoire bénéficie du régime d'assurance chômage privée de la Garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC) selon les conditions définies par le conseil de surveillance.

Les autres membres du directoire bénéficient du régime d'assurance chômage des salariés de l'entreprise.

Régime d'assurance retraite supplémentaire des membres du directoire

Un régime d'assurance retraite supplémentaire à prestations définies avait été créé au bénéfice des membres du directoire et du président du directoire (12,5% du traitement de référence et 22% en cas d'ancienneté supérieure à 30 ans) dont les conditions d'obtention sont les suivantes :

- ancienneté dans le Groupe supérieure à dix ans (dont neuf ans en tant que membre du directoire ou 15 ans pour une prestation de 22% du traitement de référence) ;
- être âgé d'au moins 60 ans ;
- achever sa carrière dans le Groupe.

La période de référence correspondait aux cinq années qui précèdent les 60 ans du dirigeant.

Le conseil de surveillance dans sa réunion du 12 mars 2019 a décidé de mettre fin au régime de retraite à prestations définies avec effet au 31 décembre 2019. Afin de ne pas pénaliser les membres du directoire proches de la retraite, le conseil de surveillance a décidé pour les bénéficiaires potentiels actuels qui auraient atteint l'âge de 50 ans à la date de la fermeture du régime, soit le 31 décembre 2019, de maintenir des droits à leur bénéfice sur une base ajustée. Dans ce cadre, il est maintenu à leur seul bénéfice après fermeture du régime, et sous réserve, qu'ils réunissent les conditions prévues dans le règlement intérieur actuellement en vigueur, des droits à hauteur de 10,5% de leur traitement de référence pour un départ à la retraite à 65 ans.

À la suite de la démission de Jean-Pierre Dick en date du 14 novembre 2019 de son mandat de membre du directoire et compte tenu que Sébastien Huron et Habib Ramdani ne réunissaient pas les conditions pour bénéficier du régime tel que modifié au 31 décembre 2019, seul Christian Karst qui remplissait déjà certaines des conditions prévues par ce régime (notamment le fait qu'il atteint l'âge de 60 ans et les conditions d'ancienneté dans la société et en qualité de membre du directoire), a maintenant vocation à bénéficier des droits qui ont été maintenus à la fermeture du régime.

Indemnités de départ contraint

Le président du directoire et le directeur général bénéficient d'engagements pris par la société à leur bénéfice en cas de cessation de leurs fonctions.

Le conseil de surveillance dans ses réunions des 20 décembre 2017 et 13 mars 2018 a consenti au président du directoire, et renouvelé au bénéfice du directeur général, les engagements pris par la société en cas de cessation de leurs fonctions (indemnités de départ) de président du directoire ou de directeur général. Le conseil de surveillance a également déterminé les conditions de performance requises pour le versement de ces indemnités.

Il est précisé que :

- les engagements pris par la société en cas de cessation de fonction de ces deux dirigeants reprennent les mêmes conditions que celles renouvelées par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 13 mars 2015 et approuvés par l'assemblée générale du 24 juin 2015, pour le président et le directeur général, à savoir : les indemnités de départ ne pourront être versées qu'en cas de départ contraint, à l'initiative de la société. Elles ne seront pas dues en cas de démission, de départ à la retraite ou de faute grave des mandataires sociaux concernés ;
- la réalisation des conditions de performance requises pour le paiement des indemnités de départ est mesurée sur une durée de deux semestres ou quatre semestres, suivant les cas, précédant le départ du dirigeant, et non pas de deux ans au moins, tel que préconisé par le Code. Cependant le montant des indemnités est sensiblement inférieur à la limite de deux années de rémunération prévue par le Code et les conditions de performance sont exigeantes basées sur le ratio résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires.

L'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 2018 a renouvelé, pour chaque bénéficiaire, les engagements pris par la société à leur bénéfice en cas de cessation de leurs fonctions.

Indemnités de non-concurrence

Le conseil de surveillance, sur proposition du comité des rémunérations, a demandé au président du directoire un engagement de non-concurrence en cas de départ, en contrepartie duquel une indemnité de non concurrence est prévue.

L'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 2018 a approuvé cet engagement de non concurrence en cas de départ.

Il est précisé que Christian Karst et Habib Ramdani ont chacun un contrat de travail dont les conditions sont conformes au droit commun.

Un tableau de synthèse situé pages 99 et 100 reprend les dispositions du Code Afep-Medef qui n'ont pas été retenues par la société et en explique les raisons.

Projets de résolutions relatives à la politique de rémunération soumises à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires

Dix-septième résolution : approbation de la politique de rémunération de la présidente et des membres du conseil de surveillance pour l'exercice 2020

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-68 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L225-82-2 II. du Code de commerce, la politique de rémunération des membres du conseil de surveillance et de sa présidente, pour l'exercice 2020, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (page 101).

Dix-huitième résolution : approbation de la politique de rémunération du président et des membres du directoire pour l'exercice 2020

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-68 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L225-82-2 II. du Code de commerce, la politique de rémunération des membres du directoire et de leur président pour l'exercice 2020, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 102 à 104).

Ces projets de résolutions seront également repris dans l'exposé des motifs et projets de résolutions pages 222 à 229 du rapport.

Rémunérations des membres du directoire au titre de l'exercice 2019

Conformément aux recommandations de l'Afep-Medef, les tableaux ci-après présentent une synthèse des rémunérations de toutes natures accordées aux membres du directoire. Les tableaux suivants présentent le détail pour chacun des membres du directoire.

Synthèse des montants bruts dus ou attribués au titre de l'exercice 2019

en €	Rémunérations dues ou attribuées au titre de 2019	Valorisation des options attribuées en 2019	Valorisation des actions de performance attribuées en 2019 ¹	Rémunération totale
Sébastien Huron	555 361	-	-	555 361
Christian Karst	479 184	-	672 800	1 151 984
Habib Ramdani	298 770	-	-	298 770
Jean-Pierre Dick	16 460	-	-	16 460
Total	1 349 775	-	-	2 022 575

1 Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

Synthèse des montants bruts dus ou attribués au titre de l'exercice 2018

en €	Rémunérations dues ou attribuées au titre de 2018	Valorisation des options attribuées en 2018	Valorisation des actions de performance attribuées en 2018 ¹	Rémunération totale
Sébastien Huron	528 031	-	190 720	718 751
Christian Karst	460 082	-	143 040	603 122
Habib Ramdani	281 028	-	119 200	400 228
Jean-Pierre Dick	18 840	-	-	18 840
Total	1 287 981	-	452 960	1 740 941

1 Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

Rémunérations brutes de Sébastien Huron

en €	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	325 000	325 000	325 000	365 726
Rémunération variable	180 000	166 250	166 250	18 125
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence ¹	35 000	35 000	25 000	25 000
Avantages en nature	15 361	15 361	11 781	11 781
Total	555 361	541 611	528 031	420 632

1 versés par une filiale du Groupe

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2019

Nature	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	325 000	Le conseil de surveillance du 12 mars 2019, sur proposition du comité de rémunération, a décidé de maintenir la rémunération fixe annuelle à 325 000 €
Rémunération variable annuelle	180 000	Le conseil de surveillance du 5 mars 2020 a arrêté les éléments de la rémunération variable pour 2019. Elle s'élève à 55,4% de sa rémunération fixe. Pour plus de détails se référer aux pages 102-105 du rapport financier.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	Absence de rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Pas d'attribution d'actions de performance au titre de l'exercice 2019. Pour plus de détails, se référer à la page 113 du rapport financier.
Jetons de présence	35 000	Jetons de présence perçus au titre des mandats exercés dans les sociétés filiales du Groupe en 2019.
Valorisation des avantages de toute nature	15 361	Véhicule de fonction et cotisation GSC

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Nature	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 104 du rapport financier.
Indemnité de non-concurrence	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 104 du rapport financier.
Régime de retraite supplémentaire	NA	Pour plus de détails, se référer à la page 104 du rapport financier

Critères d'évolution de la part variable

Pour l'exercice 2019, les critères d'attribution de la part variable de la rémunération de Sébastien Huron ont été fixés de la manière suivante :

- critère basé sur le chiffre d'affaires Groupe, pour 40% de la part variable cible ;
- critère basé sur l'Ebit Ajusté avant RDL pour 45% de la part variable cible ;
- critère basé sur les niveaux de stock pour 5% de la part variable cible ;
- critère basé sur le niveau de désendettement du Groupe pour 10% de la part variable cible.

Au titre de l'exercice 2019, la part variable potentielle maximale de la rémunération de Sébastien Huron représente, en pourcentage de sa rémunération fixe (y compris jetons de présence versés par des filiales du Groupe) : 50,0%.

Au titre de l'exercice 2019, Sébastien Huron devrait percevoir la rémunération variable suivante : 180 000 € représentant 50% de sa rémunération fixe (y compris jetons de présence versés par des filiales du Groupe).

Le versement de la rémunération variable est conditionné à l'approbation par la prochaine assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération dans les conditions prévues à l'article L225-100 du Code de commerce.

Régime d'assurance chômage

Le président du directoire bénéficie du régime d'assurance chômage privée de la Garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC) selon la formule 70 sur un an, conformément aux conditions générales de cet organisme, dont les cotisations sont intégralement prises en charge par la société mais qui font l'objet de la déclaration d'un avantage en nature au bénéfice du président du directoire. Le montant des cotisations annuelles de 2019 s'élève à 12 781 €.

Indemnités de départ contraint

Sébastien Huron bénéficiera, en cas de départ contraint de ses fonctions de président du directoire, d'une indemnité de départ d'un montant qui sera déterminé en fonction des objectifs suivants :

- dans la mesure où le ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du Groupe serait supérieur ou égal à 7% en moyenne sur les deux derniers semestres comptables clos (par exemple : pour un départ en

août en année N : la période prise en compte pour calculer le ratio est du 1^{er} juillet de l'année N-1 au 30 juin de l'année N), l'indemnité due sera d'un montant de 700 000 € ;

- dans la mesure où le ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du Groupe serait inférieur à 7% en moyenne sur les deux derniers semestres comptables clos mais supérieur ou égal à 4% en moyenne sur les quatre derniers semestres comptables clos (par exemple : pour un départ en mai en année N : la période prise en compte pour calculer le ratio est du 1^{er} janvier N-2 au 31 décembre N-1), l'indemnité due sera d'un montant de 550 000 € ;

- dans la mesure où le ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du Groupe serait inférieur à 4% en moyenne sur les quatre derniers semestres comptables clos (par exemple : pour un départ en mai en année N : la période prise en compte pour calculer le Ratio est du 1^{er} janvier N-2 au 31 décembre N-1), aucune indemnité ne sera due.

Par ailleurs, les conditions de versement ou de non versement de cette indemnité de départ sont les suivantes :

- l'indemnité de départ ne pourra être versée qu'en cas de départ contraint, à l'initiative de la société, y compris dans le cadre d'un non renouvellement du mandat à son échéance, ou d'un renouvellement du mandat à des conditions moins favorables que celles applicables avant le renouvellement (en ce qui concerne sa rémunération fixe et le pourcentage de sa rémunération variable cible et ses indemnités en cas de départ contraint) provoquant un départ de la société ;

- elle ne sera pas due en cas de démission, de départ à la retraite à taux plein, de départ suite à l'atteinte de l'âge limite pour être président du directoire, en cas de révocation pour faute grave. Elle ne sera pas due également en cas de modification du mandat du nouveau président du directoire, consécutive à une modification du mode de gouvernance de la société avec la mise en place d'un président non exécutif et d'un directeur général exécutif, si Sébastien Huron est nommé directeur général exécutif sans modification de ses conditions de rémunération et des autres conditions applicables avant le changement du mode de gouvernance.

Indemnités de non-concurrence

Le président du directoire s'interdit de travailler directement ou indirectement pour, ou d'exercer tout mandat social ou d'exercer autrement toute activité dans tout groupe ou société ayant directement ou indirectement une activité de recherche, développement, fabrication et/ou commercialisation de produits de santé animale, dans les pays où Virbac a une filiale ou une participation.

Cette obligation de non concurrence s'appliquera jusqu'à la fin d'une période de dix-huit mois à compter de la cessation effective de son mandat social au sein de la société et donnera lieu au paiement d'une indemnité de non concurrence.

Le conseil de surveillance de la société se réserve le droit de renoncer à imposer au nouveau président du directoire le respect de cette clause de non-concurrence lors de la cessation de son mandat social, mais cette faculté de renonciation ne pourra pas intervenir et être exercée par le conseil de surveillance avant le soixantième anniversaire du président du directoire et devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen écrit au président du directoire dans le délai de trois mois au maximum à compter de l'annonce de cette démission en cas de démission de sa part, ou immédiatement dans les autres cas, au moment de la cessation effective du mandat. En cas de renoncement à la clause de non-concurrence selon ces dispositions, aucune indemnité ne sera due. Dans tous les autres cas, l'indemnité sera due pendant toute la période de dix-huit mois.

En contrepartie de l'obligation de non-concurrence, Sébastien Huron percevra mensuellement, pendant toute la durée de l'interdiction de concurrence, une indemnité d'un montant égal à 80% de sa rémunération mensuelle fixe brute perçue au titre du dernier exercice clos de la société (y compris les jetons de présence et toutes autres rémunérations liées à ses mandats au sein du groupe Virbac). Cette indemnité sera plafonnée pour cette période de dix-huit mois à une somme maximum de 500 000 € bruts.

Rémunérations brutes de Christian Karst

	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
en €				
Rémunération fixe	273 000	273 000	265 000	265 000
Rémunération variable	159 000	147 250	147 250	19 375
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence ¹	45 000	45 000	45 000	45 000
Avantages en nature	2 184	2 184	2 832	2 832
Total	479 184	467 434	460 082	332 207

1 versés par une filiale du Groupe

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2019

Nature	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	273 000	Le conseil de surveillance du 12 mars 2019, sur proposition du comité de rémunération, a décidé de porter la rémunération fixe annuelle à 273 000 €, soit une augmentation de 3%.
Rémunération variable annuelle	159 000	Le conseil de surveillance du 5 mars 2020 a arrêté les éléments de la rémunération variable pour 2019. Elle s'élève à 58,2% de sa rémunération fixe. Pour plus de détails se référer aux pages 102-105 du rapport financier.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	Absence de rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	672 800	4 000 actions de performance au titre de l'exercice 2019. Pour plus de détails, se référer à la page 113 du rapport financier.
Jetons de présence	45 000	Jetons de présence perçus au titre des mandats exercés dans les sociétés filiales du Groupe en 2019.
Valorisation des avantages de toute nature	2 184	Véhicule de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Nature	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 104 du rapport financier.
Indemnité de non-concurrence	NA	Absence d'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 104 du rapport financier.

Critères d'évolution de la part variable

Pour l'exercice 2019, les critères d'attribution de la part variable de la rémunération de Christian Karst ont été fixés de la manière suivante :

- critère basé sur le chiffre d'affaires Groupe, pour 40% de la part variable cible ;
- critère basé s.ur l'Ebit Ajusté avant RDL pour 45% de la part variable cible ;
- critère basé sur les niveaux de stock pour 5% de la part variable cible ;
- critère bas sur le niveau de désendettement du Groupe pour 10% de la part variable cible.

Au titre de l'exercice 2019, la part variable potentielle maximale de la rémunération de Christian Karst représente, en pourcentage de sa rémunération fixe (y compris jetons de présence versés par des filiales du Groupe) : 50,0%.

Au titre de l'exercice 2019, Christian Karst devrait percevoir la rémunération variable suivante : 159 000 € représentant 50% de sa rémunération fixe (y compris jetons de présence versés par des filiales du Groupe).

Le versement de la rémunération variable est conditionné à l'approbation par la prochaine assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération dans les conditions prévues à l'article L225-100 du Code de commerce.

Régime d'assurance retraite supplémentaire

Le conseil de surveillance dans sa réunion du 12 mars 2019 a décidé de mettre fin au régime de retraite à prestations définies avec effet au 31 décembre 2019 qui bénéficiait aux membres du directoire. Afin de ne pas pénaliser les membres du directoire proches de la retraite, le conseil de surveillance a décidé pour les bénéficiaires potentiels actuels qui auraient atteint l'âge de 50 ans à la date de la fermeture du régime, soit le 31 décembre 2019, de maintenir des droits à leur bénéfice sur une base ajustée. Dans ce cadre, il a été maintenu à leur seul bénéfice après fermeture du régime, et sous réserve, qu'ils réunissent les conditions prévues dans le règlement intérieur précédemment en vigueur des droits à hauteur de 10,5% de leur traitement de référence pour un départ à la retraite à 65 ans.

Christian Karst qui remplissait déjà certaines des conditions prévues par ce régime lors de sa fermeture (notamment le fait qu'il avait atteint l'âge de 60 ans et les conditions d'ancienneté dans la société et en qualité de membre du

directoire), bénéficie des droits qui ont été maintenus à la fermeture du régime, sans augmentation de ces droits en lien avec l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice 2019.

Indemnités de départ contraint

Christian Karst, directeur général, bénéficie en cas de départ contraint de ses fonctions de directeur général d'une indemnité de départ d'un montant de 326 000 €.

La réalisation des conditions de performance des indemnités de départ est mesurée sur une durée de deux semestres précédant le départ du dirigeant, et non pas de deux ans au moins, tel que préconisé par le Code. Cependant le montant des indemnités est sensiblement inférieur à la limite de deux années de rémunération prévue par le Code.

Les conditions de performance sont exigeantes : ratio résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires supérieur ou égal à 7% en moyenne sur les deux derniers semestres civils clos précédant le départ du dirigeant.

Rémunérations brutes d'Habib Ramdani

en €	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	213 000	213 000	203 000	203 000
Rémunération variable	85 200	77 140	77 140	7 613
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	570	570	888	888
Total	298 770	290 710	281 028	211 501

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2019

Nature	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	213 000	Le conseil de surveillance du 12 mars 2019, sur proposition du comité de rémunération, a décidé de relever la rémunération fixe annuelle à 213 000 €, soit une hausse de 4,9%.
Rémunération variable annuelle	85 200	Le conseil de surveillance du 5 mars 2020 a arrêté les éléments de la rémunération variable pour 2019. Elle s'élève à 40,0% de sa rémunération fixe. Pour plus de détails se référer aux pages 102-105 du rapport financier.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	Absence de rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Pas d'attribution d'actions de performance au titre de l'exercice 2019. Pour plus de détails, se référer à la page 113 du rapport financier.
Jetons de présence	NA	Jetons de présence perçus au titre des mandats exercés dans les sociétés filiales du Groupe en 2019.
Valorisation des avantages de toute nature	570	Véhicule de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Nature	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	NA	Absence d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	NA	Absence d'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	NA	Pour plus de détails, se référer à la page 104 du rapport financier.

Critères d'évolution de la part variable

Pour l'exercice 2019, les critères d'attribution de la part variable de la rémunération d'Habib Ramdani ont été fixés de la manière suivante :

- critère basé sur le chiffre d'affaires Groupe, pour 40% de la part variable cible ;
- critère basé sur l'Ebit ajusté avant RDL pour 45% de la part variable cible ;
- critère basé sur les niveaux de stock pour 5% de la part variable cible ;
- critère basé sur le niveau de désendettement du Groupe pour 10% de la part variable cible.

Au titre de l'exercice 2019, la part variable potentielle maximale de la rémunération d'Habib Ramdani représente, en pourcentage de sa rémunération fixe : 40,0%.

Au titre de l'exercice 2019, Habib Ramdani devrait percevoir la rémunération variable suivante : 85 200 € représentant 40,0% de sa rémunération fixe.

Le versement de la rémunération variable est conditionné à l'approbation par la prochaine assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération dans les conditions prévues à l'article L225-100 du Code de commerce.

Rémunérations brutes de Jean-Pierre Dick, membre du directoire jusqu'au 14 novembre 2019

en €	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	15 700	15 700	18 000	18 000
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	760	760	840	840
Total	16 460	16 460	18 840	18 840

Il n'y a pas de part variable dans sa rémunération.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2019

Nature	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	15 700	Le conseil de surveillance du 12 mars 2019, sur proposition du comité de rémunération, a décidé de fixer la rémunération fixe annuelle à 15 700 €, soit une diminution de 12,8%.
Rémunération variable annuelle	NA	Pas de versement de rémunération variable pour 2019 selon décision du conseil de surveillance du 5 mars 2020.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	Absence de rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Absence d'attribution d'actions de performance au titre de l'exercice 2019.
Jetons de présence	NA	Absence de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	760	Véhicule de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Nature	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	NA	Absence d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	NA	Absence d'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 104 du rapport financier.

Options de souscription ou d'achat d'actions

La société n'a pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Actions de performance

Actions de performance attribuées

Il est rappelé :

- qu'au cours des 5 derniers exercices, des actions de performance ont été attribuées en 2016, 2018 et 2019 ;
- qu'au cours des 5 derniers exercices aucune action de performance n'a été acquise.

L'acquisition des actions résultant du plan d'actions de performances mis en place en 2016 a été repoussée à la clôture de l'exercice 2019. Courant 2019, le directoire a estimé que, compte tenu des prévisions financières à ce nouvel horizon, l'atteinte des objectifs de l'indicateur de performance ne donnerait droit aux bénéficiaires du plan qu'à 50% des titres attribués.

Le Groupe a pris acte de ce constat et la charge correspondant au plan 2016, qui avait été précédemment annulée sur l'exercice 2018, a été comptabilisée sur l'exercice 2019.

Plan d'actions de performance accordées aux membres du directoire

Le tableau ci-dessous, basé sur un historique de cinq ans (2014 à 2018), présente les trois plans en vigueur au 31 décembre 2019, dont le plan 2019 en date du 30 juin 2019.

Plan 2016

	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions ¹	Date d'acquisition ²	Date de disponibilité
Sébastien Huron	1 000	185 050 €	2020	2022
Christian Karst	1 000	185 050 €	2020	2022
Habib Ramdani	400	74 020 €	2020	2022
Total	2 400	444 120 €		

¹ selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

² suite au report d'un an. Acquisition de 50% uniquement, compte tenu du niveau de performance atteint.

Plan 2018

	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions ¹	Date d'acquisition ²	Date de disponibilité ³
Sébastien Huron	1 600	190 720	2022	2024
Christian Karst	1 200	143 040	2022	2024
Habib Ramdani	1 000	119 200	2022	2024
Total	3 800	452 960 €		

¹ selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

² possibilité d'acquérir 50% dès 2021.

³ la période de conservation est de 2 ans ce qui implique une date de disponibilité en 2024 (ou 2023 pour les actions éventuellement acquises en 2021).

Plan 2019

	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Christian Karst	4 000	672 800	2021	2023
Total	4 000	672 800 €		

L'assemblée générale du 20 juin 2018 a adopté une résolution visant à reconduire pour une nouvelle période de 38 mois la possibilité de procéder à l'attribution d'actions de performance de la société, dans les conditions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Cette résolution permet l'attribution d'actions de performance au profit de cadres salariés ou assimilés, ou de certaines catégories d'entre eux ainsi que des mandataires sociaux visés à l'article L225-197-1 du Code de commerce, tant de la société Virbac que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions de performance attribuées ne peut représenter plus de 1,0% du capital de la société Virbac. Il est également précisé que le nombre d'actions de performance attribuées aux membres du directoire, pendant la durée

de l'autorisation, ne pourra être supérieur à 0,5% du capital au jour de l'attribution. L'attribution se fait sans dilution, la société achetant sur le marché le nombre d'actions nécessaires.

Comme pour la précédente autorisation, les attributions gratuites d'actions de performance ne seront définitives qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans, les titres alors détenus devant être conservés également deux ans au minimum après la fin de la période d'acquisition. Le directoire détermine l'identité des bénéficiaires ainsi que les conditions et les critères d'attribution des actions qui sont liées à l'augmentation de la performance du Groupe.

Les dirigeants mandataires ont pris l'engagement de ne pas recourir à des opérations de couverture de leur risque sur les actions de performance, jusqu'à la fin de la période de conservation des actions fixée par le conseil de surveillance.

Le président et membres du directoire ont accepté également de conserver 35% des actions de performance pour le président du directoire et 25% des actions de performance attribuées pour les autres membres du directoire tant qu'ils exerceraient une activité dans le Groupe. Cet engagement de conservation ne s'appliquera plus dans le cas où ils auraient constitué un portefeuille d'actions Virbac représentant 2 années de rémunération annuelle cible (salaire brut + bonus cible), à l'exception du président pour qui ce montant a été fixé à 3 années de rémunération annuelle cible.

Rémunérations variables pluriannuelles

Les membres du directoire ne perçoivent aucune rémunération variable pluriannuelle.

Les éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice au président du directoire et aux membres du directoire seront soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires.

Ratios de rémunération et évolution annuelle des rémunérations et des ratios de performance de Virbac

Évolution des rémunérations des membres du directoire (€)	2015	2016	2017	2018	2019
Eric Maree¹					
Rémunération totale due ou attribuée au titre de l'exercice	460 088	480 644	443 560	-	-
Évolution/N-1	-%	4%	-8%	-%	-%
Sébastien Huron					
Rémunération totale due ou attribuée au titre de l'exercice⁴	291 476	503 101	310 705	718 751	555 361
Évolution/N-1	-%	73%	-38%	131%	-23%
Michel Garaudet²					
Rémunération totale due ou attribuée au titre de l'exercice	262 498	80 801	-	-	-
Évolution/N-1	-%	-69%	-%	-%	-%
Christian Karst					
Rémunération totale due ou attribuée au titre de l'exercice⁴	335 911	555 161	332 207	603 122	1 151 984
Évolution/N-1	-%	65%	-40%	82%	91%
Habib Ramdani³					
Rémunération totale due ou attribuée au titre de l'exercice⁴	-	221 736	211 501	400 228	298 770
Évolution/N-1	-%	-%	-5%	89%	-25%
Jean-Pierre Dick					
Rémunération totale due ou attribuée au titre de l'exercice	41 781	55 554	41 840	18 840	16 460
Évolution/N-1	-%	33%	-25%	-55%	-13%
Total des rémunérations des membres du directoire (€)	1 391 754	1 896 997	1 339 813	1 740 941	2 022 575
Évolution/N-1	-%	36%	-29%	30%	16%
Rémunérations de la présidente du conseil de surveillance (€)	116 000				
Évolution/N-1	-	-%	-%	-%	-%

¹Eric Marée était président du directoire jusqu'au 20 décembre 2017 date de son départ à la retraite.

²Michel Garaudet était membre du directoire jusqu'au 30 avril 2016, date de son départ à la retraite.

³Habib Ramdani est rentré au directoire en juin 2016.

⁴Ce montant inclut la valeur des actions de performance attribuées au titre des plans 2016, 2018 et 2019.

	2015	2016	2017	2018	2019
Rémunération moyenne Virbac (€)	48 834	50 553	50 914	53 343	55 537
Évolution/N-1	-%	4%	1%	5%	4%
Ratio Moyen⁵	31	40	29	35	39
Évolution/N-1		9 points	-11 points	4 points	-7 points

⁵(rémunération de la présidente du CDS + total des rémunération du directoire) / rémunération moyenne Virbac

Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisition (k€)	57 460	82 860	80 341	88 076	122 447
Évolution/N-1	-%	44%	-3%	10%	39%
Résultat Net (k€)	12 668	37 867	1 759	20 985	54 422
Évolution/N-1	-%	199%	-95%	1093%	159%

En application de l'article L225-37-3 du Code de commerce, pour le calcul de la rémunération moyenne, le périmètre retenu est celui de la société Virbac dont l'effectif de référence est de 1179 salariés en 2019 dont 584 cadres.

Ce périmètre est représentatif des différents métiers de Virbac. Pour des raisons de comparabilité, et conformément aux recommandations de l'Afep, l'effectif retenu pour le calcul de la rémunération moyenne correspond à un effectif équivalent temps plein continûment présent sur 12 mois, hors dirigeants mandataires sociaux.

Les rémunérations sont calculées à partir de l'ensemble des montants versés ou attribués au cours de l'exercice considéré.

Compte tenu de la structure des rémunérations chez Virbac, la rémunération médiane et la rémunération moyenne sont très comparables ; les ratios ont donc été calculés uniquement par rapport à la rémunération moyenne.

Contrats, régimes et indemnités

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire si conditions remplies ¹	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Sébastien Huron				
Fonction : président du directoire Date de début de mandat de président : décembre 2017 Date de fin de mandat : décembre 2020	Non	Non	Oui	Oui
Christian Karst				
Fonction : membre du directoire et directeur général Date de début de mandat : décembre 2014 Date de fin de mandat : décembre 2020	Oui	Oui	Oui	Non
Habib Ramdani				
Fonction : membre du directoire Date de début de mandat : juin 2016 Date de fin de mandat : décembre 2020	Oui	Non	Non	Non
Jean-Pierre Dick				
Fonction : membre du directoire Date de début de mandat : décembre 2014 Date de fin de mandat : décembre 2020	Résilié au 14 novembre 2019	Non du fait de la cessation de son mandat et contrat de travail au sein du Groupe	Non	Non

¹ Le conseil de surveillance du 12 mars 2019 a décidé de mettre fin au régime de retraite à prestations définies des membres du directoire à effet au 31 décembre 2019 (page 104 du rapport).

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

En application des dispositions des articles L621-18-2 du Code monétaire et financier et l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, l'état récapitulatif ci-dessous présente les opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées et pour lesquelles le Groupe a reçu une notification.

Par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées

	Nombre d'actions	Montant cumulé des transactions
Sébastien Huron	250	29 300
Achats	250	29 300
Sébastien Huron	8 657	1 653 007
Christian Karst	250	54 130
Ventes	8 907	1 707 137

Par les membres du conseil de surveillance et les personnes qui leur sont liées

	Nombre d'actions	Montant cumulé des transactions
Pierre Madelpuech	100	13 640
Achats	100	13 640
Ventes	0	0

RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2019

	Nombre d'actions	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Groupe familial Dick	4 201 916	8 402 087	49,68%	63,35%
Plan d'épargne entreprise	53 644	107 288	0,63%	0,81%
Public	4 176 262	4 754 195	49,38%	35,84%
Autocontrôle	26 178	-	0,31%	-
Total	8 458 000	13 263 570	100,00%	100,00%

Au 31 décembre 2018

	Nombre d'actions	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Groupe familial Dick	4 201 916	8 402 087	49,68%	65,83%
Plan d'épargne entreprise	66 338	132 676	0,78%	1,04%
Public	4 153 796	4 229 253	49,11%	33,13%
Autocontrôle	35 950	-	0,43%	-
Total	8 458 000	12 764 016	100,00%	100,00%

Délégation accordée par l'assemblée générale des actionnaires concernant les augmentations de capital

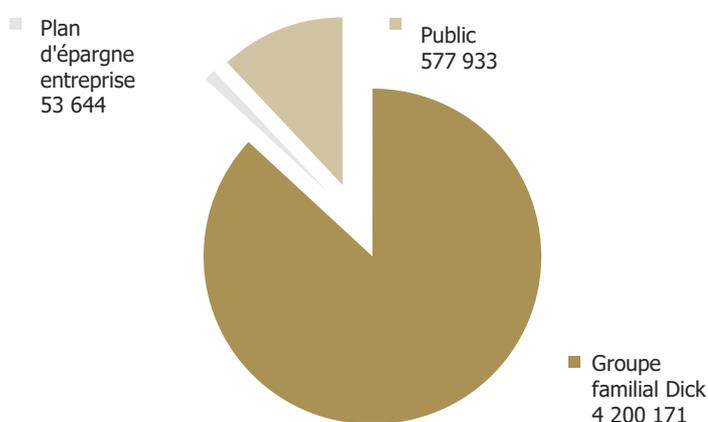
Il n'existe aucune délégation de pouvoir accordée par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital ; la société n'ayant procédé à aucune augmentation de capital.

Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L225-100-3 du Code de commerce, il est précisé que certains titres comportent des droits de contrôle spéciaux.

Les actions d'autocontrôle (26 178 actions) ne comportent pas de droits de vote.

Un droit de vote double est accordé à tous les actionnaires détenant leur titre au nominatif pendant deux ans au minimum. Les actions comportant des droits de vote double sont les suivantes :



Franchissements de seuil

En date du 18 mars 2020, la société Invesco a franchi à la hausse le seuil de 1% du capital de Virbac. Elle possédait à cette date 85 571 actions, soit 1,01% du nombre total d'actions et 0,64% des droits de vote.

DONNÉES BOURSIÈRES

en €	2015	2016	2017	2018	2019
Cours le plus haut	257,95	223,80	177,30	150,80	250,00
Cours le plus bas	153,60	127,00	102,10	103,00	112,20
Cours moyen	205,43	162,29	141,43	126,18	169,82
Dernier cours	219,80	167,20	123,50	113,80	236,50

Actionnariat et bourse

Virbac fournit une information régulière, claire et transparente à ses actionnaires individuels ou institutionnels ainsi qu'à leurs prescripteurs (analystes financiers).

L'information est assurée par des avis financiers diffusés dans la presse nationale, des communiqués diffusés sur les sites internet financiers et sur celui de l'AMF, ainsi que par les publications légales trimestrielles du chiffre d'affaires et semestrielles des résultats du Groupe.

Participation des salariés au capital social

En application de l'article L225-102 du Code de commerce, le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées détenait 78 404 actions Virbac, soit 0,94% du capital social, au travers d'une part du plan d'épargne entreprise (PEE), et d'autre part des actions de performance détenues au nominatif au 31 décembre 2019.

Relation avec les investisseurs individuels

Le site Internet corporate.virbac.com comprend un volet destiné à la communication financière régulièrement mis à jour. Il permet d'obtenir et de télécharger l'information financière du Groupe : communiqués, comptes annuels et semestriels et rapport annuel. Les internautes ont également la possibilité de poser des questions d'ordre financier au Groupe à l'adresse finances@virbac.com.

Depuis 2007, conformément aux obligations de la directive transparence révisée (2013/50/UE) et du règlement général de l'AMF, le volet Investisseurs regroupe l'ensemble des informations requises par la directive.

Relation avec les investisseurs institutionnels

Les dirigeants sont largement impliqués dans la communication avec les investisseurs et analystes qu'ils rencontrent tout au long de l'année, principalement sur les places financières de Paris et Londres. Des réunions et des conférences téléphoniques avec les analystes sont organisées à l'occasion des publications de résultats, opérations de croissance externe ou événements importants pour le Groupe. La direction des Affaires Financières est à la disposition des investisseurs et analystes pour répondre à leurs questions concernant la stratégie du Groupe, les produits, les résultats publiés et les faits marquants.

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le directoire a présenté au conseil de surveillance, qui en a pris connaissance, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport de gestion relatif à cet exercice.

En 2019, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 938,3 millions €, en progression par rapport à l'an dernier de 8,0% à taux de change réels et 6,6% à taux constants.

Le résultat opérationnel courant ajusté (retraité de l'impact des dotations aux amortissements des actifs incorporels issus des opérations d'acquisition) est en hausse de 39% par rapport à l'exercice précédent, passant de 88,1 millions € à fin 2018, à 122,4 millions € au 31 décembre 2019. Il bénéficie des bonnes performances dans l'ensemble des zones, notamment aux États-Unis, et en Europe. Par ailleurs, la bonne maîtrise des coûts et une meilleure absorption des frais fixes ont également contribué à améliorer notre marge opérationnelle sur la période. Enfin, notre résultat est favorablement impacté par la comptabilisation d'éléments exceptionnels tels que le résultat de cession des locaux administratifs de la filiale américaine à hauteur de 1,1 millions €, et l'impact positif de l'application d'un avenant au régime de retraite à prestations définies des membres du directoire à hauteur de 3,4 millions €, éléments déjà comptabilisés à fin juin 2019. Hors ces éléments exceptionnels, notre ratio de profitabilité sur chiffre d'affaires progresse de +2,5 points par rapport à fin décembre 2018, fruit de l'excellente orientation de l'activité sur l'année, de l'exécution opérationnelle de la stratégie de compétitivité, et dans une moindre mesure de l'effet de base favorable aux États-Unis.

Le résultat net part du Groupe s'établit à 51,5 millions € en 2019, contre 20,1 millions € l'année précédente, soit une amélioration de 156,5% à taux réels.

L'endettement net du Groupe au 31 décembre 2019 a diminué et s'élève à 368,4 millions € malgré un impact défavorable lié à l'application de la nouvelle norme IFRS16 sur la comptabilisation des contrats de location, et qui a pour effet d'augmenter de 31 millions € l'endettement net du Groupe.

Le cours de l'action, en clôturant à 236,5 € fin 2019, est en nette augmentation par rapport à fin 2018 où il s'établissait à 113,8 €.

Il sera proposé à l'assemblée générale de ne pas attribuer de dividende au titre de l'exercice 2019. La volonté de rééquilibrer la situation financière en continuant à réduire l'endettement explique l'absence de versement de dividende au titre de 2019.

Jean-Pierre Dick, après avoir été membre du directoire pendant 23 ans, a décidé, avec effet en date du 14 novembre 2019, de démissionner de son mandat de membre du directoire, afin de réorienter sa carrière et se consacrer exclusivement à des projets maritimes ainsi qu'une activité de consulting pour cadres dirigeants. Le conseil de surveillance, remercie Jean-Pierre Dick pour sa contribution au développement et à la notoriété de Virbac. Jean-Pierre Dick a été un exemple pour tous les collaborateurs de Virbac par son engagement, sa passion et sa persévérance. Jean-Pierre continuera d'apporter son aide et son soutien à la fondation d'Entreprise Virbac qu'il a présidé jusqu'en 2019 et dans laquelle il exerce en qualité d'administrateur.

Le conseil de surveillance a accueilli Cyrille Petit en tant que membre du conseil de surveillance à compter de l'assemblée générale de juin 2019. Cyrille Petit a remplacé par ailleurs Olivier Bohuon au comité d'audit.

Le 19 mars 2020 le conseil de surveillance a coopté la société Cyrille Petit Conseil, à la suite de la démission de Cyrille Petit. En sa qualité de représentant permanent de la société Cyrille Petit Conseil, Cyrille Petit est membre du comité d'audit.

Le conseil de surveillance a pris acte de la démission de la société Galix Conseils représentée par Mme Grita Loeb sack. Le conseil de surveillance remercie Mme Loeb sack pour sa contribution au service de Virbac pendant six années.

Le conseil de surveillance tient à remercier les membres du directoire, les équipes de direction et l'ensemble des collaborateurs de Virbac dans le monde pour le travail accompli et le redressement initié ces dernières années, ainsi que les actionnaires pour leur fidélité au Groupe.

Comptes consolidés

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

État de la situation financière

en k€	Notes	2019	2018
<i>Goodwill</i>	A1-A3	312 882	309 711
Immobilisations incorporelles	A2-A3	272 134	295 016
Immobilisations corporelles	A4	224 792	236 685
Droits d'utilisation	A5	34 003	-
Autres actifs financiers	A6	12 195	10 771
Participations comptabilisées par mise en équivalence	A7	3 392	3 140
Impôts différés actifs	A8	12 991	9 936
Actif non courant		872 390	865 259
Stocks et travaux en-cours	A9	206 582	195 776
Créances clients	A10	99 386	101 507
Autres actifs financiers	A6	346	768
Autres débiteurs	A11	50 899	46 686
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A12	93 656	62 810
Actifs destinés à être cédés	A13	-	-
Actif courant		450 869	407 549
Actif		1 323 259	1 272 807
Capital émis		10 573	10 573
Réserves attribuables aux propriétaires de la société mère		507 210	449 735
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	A14	517 783	460 307
Intérêts non contrôlés	A14	34 096	35 567
Capitaux propres		551 878	495 875
Impôts différés passifs	A8	34 658	36 423
Provisions pour avantages du personnel	A15	20 294	20 294
Autres provisions	A16	8 551	10 532
Obligation locative	A17	26 090	-
Autres passifs financiers	A18	306 869	375 900
Autres créditeurs	A19	2 427	2 520
Passif non courant		398 889	445 669
Autres provisions	A16	1 055	1 778
Dettes fournisseurs	A20	95 769	89 572
Obligation locative	A17	8 573	-
Autres passifs financiers	A18	120 556	112 995
Autres créditeurs	A19	146 538	126 919
Passif courant		372 492	331 265
Passif		1 323 259	1 272 807

État du résultat de la période

en k€	Notes	2019	2018	Variation
Revenu des activités ordinaires	A21	938 342	868 932	8,0%
Achats consommés	A22	-314 805	-294 289	
Charges externes	A23	-173 037	-179 068	
Charges de personnel		-280 819	-267 255	
Impôts et taxes		-13 328	-11 931	
Dépréciations et provisions	A24	-38 113	-28 745	
Autres produits et charges courants	A25	4 207	432	
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions¹		122 447	88 076	39,0%
Dotations aux amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions	A24	-15 048	-15 043	
Résultat opérationnel courant		107 399	73 033	47,1%
Autres produits et charges non courants	A26	-9 429	-8 040	
Résultat opérationnel		97 970	64 993	50,7%
Produits et charges financiers	A27	-20 298	-24 104	
Résultat avant impôt		77 672	40 889	90,0%
Impôt sur le résultat	A28	-23 438	-20 366	
<i>Dont impôt non courant sur le résultat</i>		459	-2 438	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	A7	188	462	
Résultat net courant²	A29	63 391	31 463	101,5%
Résultat de la période		54 422	20 985	159,3%
attribuable aux propriétaires de la société mère		51 550	20 099	156,5%
attribuable aux intérêts non contrôlés		2 872	886	224,2%
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère, par action	A30	6,11 €	2,39 €	156,2%
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère, dilué par action	A30	6,11 €	2,39 €	156,2%

¹ Afin de présenter une meilleure vision de sa performance économique, le Groupe isole l'impact des dotations aux amortissements des actifs incorporels issus des opérations d'acquisition. Celui-ci s'avère en effet matériel compte tenu des dernières opérations de croissance externe réalisées. En conséquence, l'état du résultat indique un résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions (voir note A24).

² Depuis 2017, le Groupe présente un "Résultat net courant" qui correspond au résultat net retraité des éléments suivants :

- la ligne "Autres produits et charges non courants" ;
- l'impôt non courant, qui comprend l'impact fiscal des "Autres produits et charges non courants", ainsi que tous les produits et charges fiscaux non récurrents.

Au 31 décembre 2019, la ligne "Dont impôt non courant sur le résultat" correspond :

- au produit d'impôt différé sur la dépréciation complémentaire de l'UGT (Unité génératrice de trésorerie) Vaccin leishmaniose (2 493 k€) ;
- à la dépréciation de l'impôt différé actif (-2 034 k€) comptabilisée au titre des pertes fiscales de la période dans la filiale Virbac États-Unis (voir note A29).

Certains postes du résultat ont été impactés par la mise en application d'*IFRS 16* (voir le paragraphe relatif aux nouvelles normes et interprétations). Il s'agit des postes suivants :

- "Charges externes", par l'annulation d'une charge de loyer à hauteur de 11,3 millions € ;
- "Dépréciations et provisions", par l'amortissement de la période du droit d'utilisation à hauteur de 10,5 millions € ;
- "Produits et charges financiers", par la reconnaissance d'une charge d'intérêts sur les obligations locatives à hauteur de 1,4 millions €.

État du résultat global

en k€	2019	2018	Variation
Résultat de la période	54 422	20 985	159,3%
Écarts de conversion	5 489	3 455	
Partie efficace des profits et pertes sur instruments de couverture	-2 645	-562	
Autres éléments du résultat global - Éléments recyclables	2 844	2 892	-1,7%
Écarts actuariels	-1 027	-459	
Autres éléments du résultat global - Éléments non recyclables	-1 027	-459	124,0%
Autres éléments du résultat global (avant impôt)	1 817	2 433	-25,3%
Impôt sur les autres éléments recyclables du résultat global	840	194	
Impôt sur les autres éléments non recyclables du résultat global	326	-17	
Résultat global	57 405	23 596	143,3%
attribuable aux propriétaires de la société mère	56 605	25 277	123,9%
attribuable aux intérêts non contrôlés	800	-1 682	-147,6%

État de variation des capitaux propres

en k€	Capital émis	Primes	Réserves	Réserves de conversion	Résultat de la période	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Intérêts non contrôlés	Capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2017	10 573	6 534	444 366	-22 571	-2 575	436 327	42 496	478 824
Affectation du résultat 2017	-	-	-2 575	-	2 575	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-5 247	-5 247
Titres d'autocontrôle	-	-	52	-	-	52	-	52
Mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-1 349	-	-	-1 349	-	-1 349
Résultat global	-	-	-844	6 023	20 099	25 278	-1 682	23 596
Capitaux propres au 31/12/2018	10 573	6 534	439 650	-16 548	20 099	460 307	35 567	495 875
Affectation du résultat 2018	-	-	20 099	-	-20 099	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-1 756	-1 756
Titres d'autocontrôle	-	-	2 411	-	-	2 411	-	2 411
Mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-1 540	-	-	-1 540	-516	-2 056
Résultat global	-	-	-2 507	7 562	51 550	56 605	800	57 405
Capitaux propres au 31/12/2019	10 573	6 534	458 114	-8 986	51 550	517 783	34 096	551 878

L'assemblée générale des actionnaires de Virbac en date du 18 juin 2019 a approuvé la non distribution de dividendes au titre du résultat de l'exercice 2018.

Le poste "Autres variations" inclut les éléments suivants :

- l'impact du retraitement des contrats de locations à l'ouverture, pour un montant de 0,2 million €, relatif à la première application d'IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée ;

- la reconnaissance de dettes d'impôts à hauteur de 0,9 million € relative à des positions fiscales incertaines sur des exercices antérieurs, au titre de la première application d'*IFRIC 23* ;
- une correction sur le calcul d'un impôt différé passif relatif à des actifs dans la filiale chilienne, pour un montant global de 1,0 million € réparti entre les capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère et les intérêts non contrôlés.

État de variation de la trésorerie

en k€	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 810	48 378
Concours bancaires courants	-19 173	-16 689
Intérêts courus non échus passifs	-49	-40
Trésorerie nette d'ouverture	43 588	31 649
Trésorerie et équivalents de trésorerie	93 656	62 810
Concours bancaires courants	-13 770	-19 173
Intérêts courus non échus passifs	-37	-49
Trésorerie nette de clôture	79 849	43 588
Impact des écarts de conversion	261	-68
Impact des mouvements de périmètre	-	-
Variation nette de la trésorerie	36 000	12 009

État des flux de trésorerie

en k€	Notes	2019	2018
Résultat de la période		54 422	20 985
Élimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	A7	-188	-462
Élimination des amortissements et provisions	A16-A24	59 629	56 110
Élimination de la variation d'impôts différés	A8	-4 711	-2 331
Élimination des résultats de cessions	A25	-2 503	-1 887
Autres charges et produits sans impact trésorerie		-292	-2 378
Marge brute d'autofinancement		106 357	70 036
Incidence de la variation nette des stocks	A9	-9 074	-12 639
Incidence de la variation nette des créances clients	A10	2 460	9 633
Incidence de la variation nette des dettes fournisseurs	A20	2 705	-11 163
Incidence de la variation nette des autres créances et dettes	A11-A19	13 460	11 077
<i>Dont dette d'impôt sur les sociétés provisionnée sur la période</i>		<i>28 149</i>	<i>22 697</i>
<i>Dont impôt sur les sociétés payé</i>		<i>-26 784</i>	<i>-24 821</i>
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement		9 550	-3 092
Intérêts financiers nets décaissés	A28	15 702	16 678
Flux net de trésorerie généré par l'activité		131 609	83 623
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	A2-A20	-6 276	-8 047
Acquisitions d'immobilisations corporelles	A4-A20	-16 717	-25 822
Cessions d'immobilisations	A25	7 304	5 862
Variation des actifs financiers	A6	-437	1 511
Variation des dettes relatives aux acquisitions d'actifs		-	-1 282
Acquisitions de filiales ou d'activités		-	-
Cessions de filiales ou d'activités		-	-
Retenue à la source sur distributions		-	-
Dividendes reçus	A7	-	617
Flux net affecté aux investissements		-16 126	-27 161
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère		-	-
Dividendes versés aux intérêts non contrôlés		-3 740	-4 820
Variation des titres d'autocontrôle		1 926	314
Augmentation/réduction de capital		-	-
Placements de trésorerie		-	-
Souscriptions d'emprunts	A18	67 564	67 118
Remboursements d'emprunts	A18	-120 292	-90 387
Remboursements d'obligations locatives	A17	-9 239	-
Intérêts financiers nets décaissés	A28	-15 702	-16 678
Flux net provenant du financement		-79 483	-44 453
Flux de trésorerie		36 000	12 009

L'entrée en vigueur de la norme *IFRS 16* à compter du 1^{er} janvier 2019 a modifié la présentation de l'état des flux de trésorerie. Les paiements de loyers antérieurement présentés dans le flux net de trésorerie généré par l'activité sont désormais reportés dans le flux net provenant de l'activité de financement (remboursements d'obligations locatives et intérêts financiers nets décaissés - voir notes A17 et A27).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note d'information générale

Virbac est un laboratoire mondial indépendant exclusivement dédié à la santé animale et dispose sur ce marché d'une gamme complète destinée aux animaux de compagnie et aux animaux de production.

L'action Virbac est cotée à la bourse de Paris sur le compartiment A de l'Euronext.

Virbac est une société anonyme de droit français à directoire et conseil de surveillance. Son nom commercial est "Virbac". La société a été créée en 1968 à Carros.

L'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2014 ayant adopté la résolution relative à la refonte des statuts, la durée de la société a été prorogée de 99 ans, c'est-à-dire jusqu'au 17 juin 2113.

Le siège social est situé à 1^{ère} avenue 2065m LID, 06516 Carros. La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grasse sous le numéro 417350311 RCS Grasse.

Les comptes consolidés de l'exercice 2019 ont été arrêtés par le directoire le 28 février 2020. Ils seront soumis pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires du 22 juin 2020 qui dispose du pouvoir de les faire modifier.

Les notes explicatives, ci-après, accompagnent la présentation des comptes consolidés et en sont partie intégrante.

Événements significatifs de la période

Retour aux conditions initiales de respect des ratios financiers

Au premier trimestre 2018, afin de se donner plus de flexibilité, Virbac avait procédé à une demande de renonciation temporaire (*waiver*) visant à assouplir la clause de respect des ratios financiers pour l'année 2018. Cette demande avait été acceptée par la totalité des partenaires bancaires et des investisseurs du *Schuldschein*. Ainsi, le ratio endettement net sur *Ebitda* devait se situer en dessous de 5,0 à fin Juin 2018 et en dessous de 4,25 à fin décembre 2018. L'année 2019 marquant le retour aux conditions initiales du contrat, le ratio devait désormais se situer en dessous de 4,25 au 30 juin 2019 et en dessous de 3,75 au 31 décembre 2019.

Ces niveaux, qui s'élèvent à 3,00 au 30 juin 2019 et 2,29 au 31 décembre 2019 sont respectés, et assortis de conditions financières plus favorables.

Avenant au régime de retraite à prestations définies

Suite à la décision du conseil de surveillance du 12 mars 2019, un avenant au régime de retraite à prestations définies des membres du directoire a été signé le 14 juin 2019. Cet avenant redéfinit d'une part les bénéficiaires du plan, et d'autre part le nouveau taux de rente applicable. L'impact de la sortie des bénéficiaires ne remplissant plus les conditions requises, cumulé à la baisse du taux de rente, qui passe de 22,0% à 10,5% du salaire de référence, génèrent un produit de 3,4 millions € avant impôt dans les comptes consolidés (dont 0,6 million € au titre de la contribution sociale patronale).

Dépréciation complémentaire de l'actif incorporel Vaccin leishmaniose

Dans le cadre des tests de perte de valeur d'actifs réalisés en 2019, le Groupe a réexaminé la valeur recouvrable de l'UGT Vaccin leishmaniose. Ce test a conduit à comptabiliser dans les comptes 2019 une dépréciation des actifs incorporels de l'UGT pour un montant net de 7,2 millions € se décomposant comme suit : 9,7 millions € d'actifs incorporels (AMM) et -2,5 millions € d'impôts différés passifs.

Cession du site de Fort Worth

Virbac États-Unis a procédé à la vente du bâtiment administratif de Fort Worth, ce qui a généré un produit net de cession de 1,1 millions € dans les comptes annuels. Le déménagement vers les nouveaux locaux s'est déroulé progressivement sur le second semestre 2019.

Événements significatifs postérieurs à la clôture

Crise sanitaire du coronavirus

Entre le 20 décembre 2019, date à laquelle Virbac a communiqué ses perspectives 2020, et la présente communication, est survenue la crise sanitaire du coronavirus. La situation est extrêmement évolutive, partout dans le monde, et à ce stade il est très difficile d'anticiper ce que pourront être les impacts d'ici la fin de l'année. Le Groupe travaille sur des plans de contingence et a mis en place des mesures pour ses collaborateurs, et également pour répondre au mieux aux besoins de ses clients.

Principes et méthodes comptables

Conformité et base de préparation des comptes

Conformément au règlement n°1606/2002 du parlement européen et du conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, Virbac présente ses états financiers consolidés selon le référentiel comptable international. Ce référentiel intègre les normes comptables internationales *IFRS* (*International financial reporting standards*), les *IAS* (*International accounting standards*) ainsi que les interprétations *SIC* (*Standards interpretations committee*) et *IFRIC* (*International financial reporting interpretations committee*) applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2019.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 de Virbac sont établis conformément au référentiel publié par l'*IASB* (*International accounting standards board*) et au référentiel adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2019. Le référentiel *IFRS* adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2019 est disponible à la rubrique "Interprétations et normes *IAS/IFRS*", sur le site suivant :

http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_fr.htm

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes généraux des *IFRS* : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

Nouvelles normes et interprétations

Normes et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019

Pour la présentation des comptes consolidés de l'exercice 2019, le Groupe a appliqué l'ensemble des normes et interprétations entrées en vigueur au niveau européen, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Ces normes et interprétations sont présentées ci-après.

■ **IFRS 16. Contrats de location**

Le 13 janvier 2016, l'*IASB* a publié la norme *IFRS 16* visant à redéfinir la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location. *IFRS 16* remplace *IAS 17* ainsi que les interprétations *IFRIC* et *SIC* associées et vient supprimer, pour les preneurs, la distinction qui était précédemment faite entre "contrat de location simple" et "contrat de location financement". Les preneurs doivent désormais comptabiliser tous les contrats de location d'une durée de plus d'un an en comptabilisant un actif et un passif au titre des droits et obligations créés par un contrat de location. L'application de cette norme constitue techniquement un changement de méthode.

Courant 2018, le Groupe a réalisé un recensement de tous ces contrats de location et s'est doté d'une solution dédiée au suivi des contrats et à la gestion des calculs financiers des effets de la norme. Cette solution, déployée dans l'ensemble des filiales du Groupe, permet à celles-ci d'effectuer une mise à jour au fil de l'eau de la contrathèque en cas de nouveau contrat ou de tout événement affectant les conditions initiales des contrats recensés (révisions de loyers, de durées...). Une analyse des impacts de la norme *IFRS 16* a été communiquée dans le rapport financier annuel 2018.

Virbac a opté pour la méthode de transition rétrospective simplifiée qui consiste à retraiter le montant du passif de loyer résiduel à la date de transition, et constater l'impact de la transition dans les capitaux propres d'ouverture sans retraitement de l'information comparative. Il a également été décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas tenir compte des contrats de location dont le terme est inférieur à douze mois, ni ceux portant sur des actifs de faible valeur.

L'application d'*IFRS 16* aux contrats de location d'immobilisations incorporelles est une option de la norme que le Groupe a choisi de retenir pour les contrats relatifs aux technologies informatiques (*software*).

Les durées de location correspondent aux périodes non résillables complétées, le cas échéant, des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est jugé comme raisonnablement certain. Les durées d'amortissement des droits d'utilisation retenues correspondent aux durées résiduelles des contrats.

Les taux d'actualisation utilisés s'appliquent aux durées initiales des contrats et ont été déterminés, grâce au support d'un actuaire, en tenant compte du risque pays, au travers de la devise du contrat, en fonction de la catégorie de l'actif sous-jacent (les trois grandes catégories retenues étant les bâtiments, les véhicules et les autres matériels), sur la base d'une durée moyenne des contrats selon la catégorie d'actif.

Dans l'attente du futur amendement d'*IAS 12*, le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser d'impôt différé sur le retraitement *IFRS 16*.

À noter que l'application de la norme *IFRS 16* et le rattachement des nouveaux actifs aux UGT ou groupes d'UGT a été pris en considération, ce qui n'a pas eu d'impact sur les tests de dépréciation menés.

En termes de présentation des états financiers, Virbac a choisi d'isoler les droits d'utilisation d'une part, ainsi que les obligations locatives d'autre part, sur des lignes dédiées de l'état de la situation financière.

Les impacts de cette nouvelle norme dans les comptes consolidés du Groupe, ainsi que sur les principaux indicateurs de performance sont présentés en notes A5, A17 et A27.

■ **IFRIC 23. Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat**

Cette interprétation clarifie les principes de reconnaissance et d'évaluation des positions fiscales incertaines en application d'IAS 12.

Virbac a procédé à une revue des risques et litiges en cours, dans l'ensemble des sociétés du Groupe, à la clôture de l'exercice. L'analyse de tous les cas remontés l'a conduit à identifier deux cas de figure :

- les risques déjà connus avant l'entrée en vigueur de la norme, et pour lesquels le montant comptabilisé a été mis à jour au 31 décembre 2019 ;
- les nouveaux risques identifiés au cours de l'exercice et traités dans les comptes conformément aux normes en vigueur.

Les risques fiscaux relatifs à l'impôt, précédemment classés dans les provisions, sont désormais présentés dans les autres créditeurs courants (voir note A19).

IFRIC 23 n'impacte pas significativement les modalités d'évaluation des incertitudes fiscales appliquées par Virbac jusqu'à présent.

■ **Amendement IAS 19. Modification, réduction ou liquidation de régime**

Cet amendement précise que le coût des services rendus et l'intérêt net au titre des prestations définies pour la période doivent être déterminés à compter de la date de la modification en utilisant les hypothèses utilisées à cette date.

■ **Amendement IAS 28. Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise**

Cet amendement précise l'application d'IFRS 9 à tous les autres instruments financiers auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée, y compris les actifs financiers à long terme faisant partie de l'investissement net dans une entreprise associée ou une coentreprise.

■ **Amendement IFRS 9. Clause de remboursement anticipé avec une pénalité**

Cet amendement précise les cas dans lesquels un actif financier avec clause de remboursement anticipé symétrique peut être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

■ **Processus d'améliorations annuelles - cycle 2015-2017**

Des amendements ont été émis sur les normes IAS 12 (conséquences fiscales des paiements au titre des instruments financiers classés comme instruments de capitaux propres), IAS 23 (coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif) ainsi que IFRS 3 et IFRS 11 (intérêts précédemment détenus dans une *joint operation*).

À l'exception de la norme IFRS 16 et de l'interprétation IFRIC 23, ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe.

Normes et interprétations applicables par anticipation au 1^{er} janvier 2019

À la date d'arrêté des présents comptes consolidés, les normes et interprétations listées ci-après étaient émises respectivement par l'IASB et l'IFRS IC mais non encore adoptées par l'Union européenne.

■ **Amendements à IAS 1 et IAS 8. Définition de la matérialité dans les états financiers**

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer ces normes et interprétations par anticipation mais a commencé à analyser les conséquences de leur application. Le Groupe appliquera, le cas échéant, ces normes dans ses comptes dès leur adoption par l'Union européenne.

Règles de consolidation appliquées

Périmètre et méthodes de consolidation

Conformément à IFRS 10 "États financiers consolidés", les états financiers consolidés du Groupe incluent les comptes de toutes les entités que Virbac contrôle directement ou indirectement, quel que soit son niveau de participation dans les capitaux propres de ces entités. Une entité est contrôlée par Virbac dès lors que les trois critères suivants sont cumulativement respectés :

- Virbac détient le pouvoir sur la filiale lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité de diriger les activités pertinentes ;
- Virbac est exposée à, ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité ;
- Virbac a la capacité d'exercer son pouvoir sur cette entité de façon à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La détermination du contrôle prend en compte l'existence de droits de vote potentiels s'ils sont substantifs, c'est-à-dire s'ils peuvent être exercés en temps utile lorsque les décisions sur les activités pertinentes de l'entité doivent être prises.

Les entités sur lesquelles Virbac exerce ce contrôle sont consolidées par intégration globale. Le cas échéant, les intérêts non contrôlés (intérêts minoritaires) sont évalués à la date d'acquisition à hauteur de la juste valeur des actifs et passifs nets identifiés.

Conformément à *IFRS 11* "Partenariats", le Groupe classe les partenariats en coentreprise. Selon les partenariats, Virbac exerce :

- un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime de Virbac et des autres parties partageant le contrôle ;
- une influence notable sur une entreprise associée lorsqu'elle détient le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle, sans toutefois pouvoir contrôler ou exercer un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les coentreprises et les entreprises associées, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme *IAS 28* "Participations dans des entreprises associées et coentreprises".

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 regroupent les états financiers des sociétés que Virbac contrôle directement ou indirectement, de droit ou de fait. La liste des sociétés consolidées est présentée en note A40.

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés du Groupe ainsi que les profits internes sont éliminés dans les comptes consolidés.

Méthodes de conversion

■ Conversion des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les valeurs immobilisées et les stocks acquis en devises sont convertis en monnaie fonctionnelle aux cours de change en vigueur à la date d'acquisition. L'ensemble des actifs et passifs monétaires libellés en devises est converti aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés au compte de résultat.

■ Conversion des comptes des sociétés étrangères

En application de la norme *IAS 21* "Effets des variations des cours des monnaies étrangères", chaque entité du Groupe comptabilise ses opérations dans sa monnaie fonctionnelle, monnaie la plus représentative de son environnement économique.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro. Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis selon les principes suivants :

- les postes du bilan sont convertis au taux en vigueur à la clôture de la période. L'écart de conversion résultant de l'application d'un taux de change différent sur les capitaux propres d'ouverture est porté en capitaux propres au bilan consolidé ;
- les comptes de résultat sont convertis au taux moyen de la période. L'écart de conversion résultant de l'application d'un taux de change différent du taux de bilan est porté en capitaux propres au bilan consolidé.

Règles comptables appliquées

Goodwill

Les *goodwill* comptabilisés à l'actif de l'état de la situation financière correspondent à l'excédent, à la date d'acquisition, du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Ils incluent également le montant des fonds de commerce acquis.

Conformément aux dispositions de la norme *IAS 36* "dépréciation d'actifs", la valeur des *goodwill* est testée au moins une fois par an, au cours du second semestre, indépendamment de tout indice de perte de valeur, et systématiquement dès lors que des événements ou des circonstances nouvelles indiquent une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests, les valeurs d'actifs sont regroupées par UGT. Dans le cas des *goodwill*, les actifs associés portés par l'entité juridique constituent généralement le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie. L'entité juridique est donc retenue comme UGT. Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des *goodwill*, le Groupe applique une approche par les flux de trésorerie estimés futurs (estimation de la valeur d'utilité). Cette approche consiste à déterminer la valeur d'utilité de l'UGT par actualisation des flux de trésorerie estimés futurs. Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur des *goodwill* est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur nette et de la valeur d'utilité.

Les flux de trésorerie futurs utilisés pour les tests de perte de valeur sont calculés sur la base d'estimations (*business plans*) projetées sur un horizon de cinq ans. Cet horizon a été prolongé à onze ans dans le cadre du test des actifs de Virbac États-Unis afin d'être aligné avec la durée d'amortissement fiscal des incorporels acquis en 2015.

Tous les *business plans* sont validés par la direction générale des filiales ainsi que par la direction financière du Groupe. Le directoire valide formellement les *business plans* et les principales hypothèses du test de dépréciation des UGT les plus significatives.

Pour les projections de flux de trésorerie, les taux de croissance à l'infini retenus en fonction des produits et des anticipations de croissance de marché, ainsi que les taux d'actualisation basés sur la méthode du coût moyen pondéré du capital après impôt sont présentés en note A3. À noter que le Groupe, cette année, a affiné sa méthode en régionalisant le calcul des taux d'actualisation avec le support d'un cabinet d'évaluation.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur sont sensibles aux hypothèses retenues en matière de prix de vente et de coûts futurs, mais aussi en matière de taux d'actualisation et de croissance à l'infini. Des calculs de sensibilité permettant de mesurer l'exposition du Groupe à des variations significatives de ces hypothèses sont réalisés.

Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit les six critères requis pour la comptabilisation d'un actif incorporel :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- intention d'achever le projet ;
- capacité à utiliser cet actif incorporel ;
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et ;
- évaluation fiable des dépenses de développement.

■ Frais de développement internes

Ils ne sont comptabilisés en immobilisations incorporelles que si les six critères d'IAS 38 sont satisfaits.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique induisant les frais d'acquisition, augmentés le cas échéant des coûts internes des personnels ayant contribué à la réalisation de l'immobilisation incorporelle.

■ Projets de recherche et développement acquis séparément

Les paiements effectués pour l'acquisition séparée de travaux de recherche et développement sont comptabilisés en tant qu'actifs incorporels dès lors qu'ils répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle, c'est-à-dire dès lors qu'il s'agit d'une ressource contrôlée, dont Virbac attend des avantages économiques futurs et qui est identifiable, c'est-à-dire séparable ou résultant de droits contractuels ou légaux.

En application du paragraphe 25 de la norme IAS 38, le premier critère de comptabilisation, relatif à la probabilité des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation incorporelle, est présumé atteint pour les travaux de recherche et développement lorsqu'ils sont acquis séparément. Dans ce cadre, les montants versés à des tiers sous forme de paiement initial ou de paiements d'étapes relatifs à des produits génériques n'ayant pas encore obtenu d'autorisation de mise sur le marché sont comptabilisés à l'actif.

Le montant des immobilisations incorporelles est diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire, dès lors que l'actif est prêt à être utilisé :

- concessions, brevets, licences et autorisations de mise sur le marché (AMM) : amortissement sur la durée d'utilité ;
- logiciels standards (outils bureautiques...) : amortissement sur une durée de trois ou quatre ans ;
- ERP : amortissement sur une durée de cinq à dix ans.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité ne peut être définie font l'objet d'une revue annuelle afin de s'assurer que celle-ci n'est pas devenue finie.

Au cours de la durée de vie d'une immobilisation incorporelle, il peut apparaître que l'estimation de sa durée d'utilité est devenue inadéquate. Ainsi que le prévoit IAS 38, la durée d'amortissement et le mode d'amortissement de cette immobilisation sont réexaminés et si la durée d'utilité attendue de l'actif est différente des estimations antérieures, la durée d'amortissement est modifiée en conséquence.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 "dépréciation d'actifs", la perte de valeur éventuelle des actifs incorporels est étudiée chaque année. Un test est effectué au cours du second semestre de chaque année pour les actifs à durée de vie indéfinie, indépendamment de tout indice de perte de valeur, et systématiquement dès lors que des événements ou des circonstances nouvelles indiquent une perte de valeur pour les actifs à durée de vie définie.

Pour les besoins de ces tests, le Groupe tient compte des ventes générées par l'actif incorporel acquis. Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles, le Groupe retient une approche par les flux de trésorerie estimés futurs (estimation de la valeur d'utilité). Les flux de trésorerie futurs utilisés pour les tests de perte de valeur sont calculés sur la base d'estimations (*business plans*) projetées sur un horizon de cinq ans. Tous les *business plans* sont validés par la direction générale des filiales ainsi que par la direction financière du Groupe. Le directoire valide formellement les *business plans* ainsi que les principales hypothèses du test de dépréciation des UGT les plus significatives.

Pour les projections de flux de trésorerie, les taux de croissance à l'infini retenus en fonction des produits et des anticipations de croissance de marché, ainsi que les taux d'actualisation basés sur la méthode du coût moyen pondéré du capital après impôt sont présentés en note A3.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur sont sensibles aux hypothèses retenues en matière de prix de vente et de coûts futurs, mais aussi en matière de taux d'actualisation et de croissance à l'infini. Des calculs de sensibilité permettant de mesurer l'exposition du Groupe à des variations significatives de ces hypothèses sont réalisés.

Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16, les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique, induisant les frais d'acquisition, ou au coût de fabrication initial, augmenté le cas échéant des coûts internes des personnels ayant contribué directement à la construction de l'immobilisation corporelle.

Conformément à IAS 23 révisée, les coûts des emprunts sont incorporés dans le coût d'acquisition des actifs éligibles.

Le montant des immobilisations corporelles est diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Le cas échéant, les actifs sont décomposés, chaque composant ayant une durée d'amortissement spécifique en ligne avec la durée d'amortissement des actifs de même nature.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant les durées d'utilité estimées ci-après :

- bâtiments :
 - structure : quarante ans ;
 - composants : de dix à vingt ans ;
- matériels et outillages industriels :
 - structure : vingt ans ;
 - composants : de cinq à dix ans ;
 - matériel informatique : trois ou quatre ans ;
- autres immobilisations corporelles : de cinq à dix ans.

Droits d'utilisation

Le Groupe reconnaît des actifs relatifs aux contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme *IFRS 16*. Virbac a choisi d'isoler les droits d'utilisation sur une ligne dédié du bilan. Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée résiduelle des contrats.

Actifs financiers

Les autres actifs financiers du Groupe comprennent principalement les prêts, les autres créances immobilisées et les autres créances d'exploitation.

Ils sont reconnus et comptabilisés pour le montant initial de la créance. Une provision est comptabilisée, le cas échéant, en cas de risque de non recouvrement.

Autres actifs financiers à la juste valeur

Tous les actifs financiers du Groupe évalués à la juste valeur le sont par référence à des données observables. Les seuls actifs financiers entrant dans cette catégorie sont des instruments de couverture et des valeurs mobilières de placement.

Stocks et travaux en-cours

Les stocks et en-cours sont comptabilisés à la valeur la plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks inclut tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à leur acquisition. Les remises et autres éléments similaires sont déduits de ce coût.

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont évalués suivant la méthode du "coût moyen pondéré".

Le stock de produits de négoce est également évalué suivant la méthode du "coût moyen pondéré". Le coût d'acquisition des stocks de matières premières comprend tous les frais accessoires d'achat.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à leur coût réel de fabrication induisant les coûts directs et indirects de production.

Les produits finis sont valorisés dans chaque filiale au prix facturé par la société du Groupe vendeuse, augmenté des frais d'approche ; la marge incluse dans ces stocks est annulée dans les comptes consolidés en tenant compte du coût complet moyen de production constaté chez la société du Groupe vendeuse.

Le stock de pièces détachées est valorisé sur la base du dernier prix d'achat.

Une perte de valeur est constatée pour ramener les stocks à leur valeur nette de réalisation, lorsque les produits deviennent périmés ou inutilisables ou encore selon les perspectives de vente de ces produits appréciées en fonction du marché.

Créances clients

Les créances clients sont classées en actif courant dans la mesure où elles font partie du cycle normal d'exploitation du Groupe.

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Conformément à la norme *IFRS 9*, une provision complémentaire est comptabilisée au titre des pertes de crédit attendues. Les taux de provisions retenus, fixés par la direction financière du Groupe pour l'ensemble des filiales, restent très bas eu égard aux faibles montants de pertes sur créances irrécouvrables reconnus historiquement par le Groupe. Ils font l'objet d'une revue périodique.

Les créances cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage sans recours font l'objet d'une analyse en substance du contrat d'affacturage en fonction des critères définis par *IFRS 9*. Ces créances sont déconsolidées le cas échéant.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose de soldes bancaires, placements et équivalents de trésorerie offrant une grande liquidité. Les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie et reclassés dans les autres actifs financiers.

Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère qui sont détenues par elle-même ou par une de ses filiales consolidées (qu'elles soient classées en immobilisation financière ou en valeur mobilière de placement dans les comptes sociaux) sont

comptabilisées en réduction des capitaux propres, pour leur coût d'acquisition. Le résultat de cession de ces titres est imputé (net d'impôt) directement en capitaux propres et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

Réserves de conversion

Ce poste représente d'une part l'écart de conversion des situations nettes d'ouverture des sociétés étrangères, qui provient des différences entre le taux de conversion à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation et le taux de clôture de la période, et d'autre part l'écart de conversion constaté sur le résultat de la période, provenant des différences entre le taux de conversion du compte de résultat (taux moyen) et le taux de clôture de la période.

Réserves

Ce poste représente la part attribuable aux propriétaires de la société mère dans les réserves accumulées par les sociétés consolidées, depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation.

Intérêts non contrôlés

Ce poste représente la part des actionnaires extérieurs au Groupe dans les capitaux propres et dans les résultats des sociétés consolidées.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés uniquement dans le but de réduire son exposition aux risques de taux et de change sur ses éléments de bilan et ses engagements fermes ou hautement probables.

Virbac applique de façon quasi-systématique une comptabilité de couverture visant à compenser l'impact de l'élément couvert et de l'instrument de couverture dans le compte de résultat, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- l'impact sur le compte de résultat est significatif ;
- les liens de couverture et l'efficacité de la couverture peuvent être valablement démontrés.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers représentent principalement les emprunts bancaires et les dettes financières. Les emprunts et les instruments de dette sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti.

Obligations locatives

Le Groupe reconnaît une dette relative aux contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme *IFRS 16*. Virbac a choisi d'isoler les obligations locatives, pour leur part courante et non-courante sur des lignes dédiées au bilan. Ces dettes sont actualisées sur la base de taux déterminés, grâce au support d'un actuaire, en fonction du risque pays, de la catégorie de l'actif sous-jacent et de la durée des contrats.

Régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi

■ Régimes de retraite à cotisations définies

Les avantages liés à des régimes de retraite à cotisations définies sont inscrits en charges lorsqu'ils sont encourus.

■ Régimes de retraite à prestations définies

Les engagements du Groupe résultant de régimes de retraite à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. L'évaluation de ces engagements a lieu à chaque date de clôture. Le modèle de calcul des engagements est basé sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au taux de rendement des obligations privées de première qualité (entreprises notées "AA"). Les engagements du Groupe font l'objet d'une provision pour leur montant net de la juste valeur des actifs de couverture. Conformément à la norme *IAS 19* révisée, les écarts actuariels sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

Impôts

Les filiales du Groupe comptabilisent leur impôt en fonction des règles applicables localement. La société mère et ses filiales françaises font partie d'un groupe intégré fiscalement. La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque société intégrée comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément. Le produit ou la charge d'intégration fiscale est constaté dans les comptes de la société mère.

Le Groupe comptabilise un impôt différé dès qu'il existe une différence temporaire entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Conformément à la norme *IAS 12* qui autorise sous certaines conditions la compensation des dettes et créances d'impôt, les impôts différés actifs et passifs ont été compensés par entité fiscale. Dans les situations faisant ressortir un actif net d'impôt différé sur déficits reportables, celui-ci n'est reconnu conformément à *IAS 12* que s'il y a des indications fortes que ceux-ci pourront être imputés sur les bénéfices imposables futurs.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

IFRS 5 impose qu'une activité soit considérée comme abandonnée quand les critères de classification d'actif détenu en vue de la vente ont été remplis ou quand le Groupe a cessé l'activité. Un actif est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Au 31 décembre 2019, aucun actif détenu n'a été classé comme actif destiné à être cédé.

Revenu des activités ordinaires

Conformément à *IFRS 15*, la reconnaissance du revenu tient compte des notions d'obligations de performance et de transfert de contrôle. Pour la comptabilisation des ventes de produits, le transfert des risques et avantages est un indicateur du transfert du contrôle, même s'il ne s'agit pas toujours du critère discriminant.

Le revenu des activités ordinaires de Virbac résulte de la vente de produits destinés à la santé et à l'alimentation vétérinaires. Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur hors taxes des biens et des services vendus par les sociétés intégrées, dans le cadre normal de leur activité, après élimination des ventes intra-groupe.

Les retours, escomptes et rabais sont enregistrés sur la période de comptabilisation des ventes sous-jacentes et sont présentés en déduction du chiffre d'affaires. Ces montants sont calculés de la manière suivante :

- les provisions pour rabais liés à l'atteinte d'objectifs sont estimées et constatées au fur et à mesure des ventes correspondantes ;
- les provisions pour retours de produits sont calculées sur la base de la meilleure estimation par la direction du montant des produits qui seront finalement retournés par les clients. L'estimation de la provision pour retours est basée sur l'expérience passée en matière de retours. De plus, Virbac prend en compte des facteurs tels que, entre autres, les niveaux de stocks dans les différents canaux de distribution, la date d'expiration des produits, les informations sur l'arrêt éventuel des produits. Dans chaque cas, les provisions font l'objet d'une revue permanente et de mises à jour en fonction de l'information la plus récente dont dispose la direction.

Les autres revenus de Virbac correspondent principalement à des redevances de licences. Chaque contrat fait l'objet d'une analyse particulière afin d'identifier les obligations de performance et de déterminer l'état de réalisation de chacune d'entre elles à la date de clôture des comptes consolidés de Virbac, et le chiffre d'affaires est comptabilisé en conséquence.

Charges de personnel

Elles incluent notamment le coût des régimes de retraite. Conformément à la norme *IAS 19* révisée, les écarts actuariels sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global.

Elles incluent également l'intéressement et la participation des salariés.

Impôts et taxes

Le Groupe a opté pour une comptabilisation de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) dans le poste "Impôts et taxes" du résultat opérationnel.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au produit des activités ordinaires, diminué des frais opérationnels.

Les frais opérationnels incluent :

- les achats consommés et les charges externes ;
- les charges de personnel ;
- les impôts et taxes ;
- les amortissements et les dépréciations ;
- les autres produits et charges opérationnels.

Les éléments opérationnels incluent aussi les crédits d'impôt qualifiables de subvention publique et répondant aux critères de la norme *IAS 20* (concerne principalement le Crédit d'impôt recherche et le Crédit d'impôt compétitivité des entreprises jusqu'en 2018).

■ Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions

Afin de présenter une meilleure vision de sa performance économique, le Groupe utilise le résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions comme principal indicateur de performance. Pour cela, il isole l'impact des dotations aux amortissements des actifs incorporels issus des opérations d'acquisition. Celui-ci s'avère en effet matériel compte tenu des dernières opérations de croissance externe réalisées.

■ Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel, hors impact des autres produits et charges non courants.

■ Autres produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants sont des produits et charges non récurrents, ou qui résultent de décisions ou opérations ponctuelles d'un montant inhabituel. Ils sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat pour faciliter la lecture et la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Ils comprennent principalement les éléments suivants qui font l'objet, s'il y a lieu, d'une description en note annexe (note A26) :

- les charges de restructuration liées à des plans d'une certaine envergure ;
- les charges d'*impairment* des actifs d'une certaine ampleur ;
- l'effet de la revalorisation à la juste valeur, des stocks acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
- ainsi que l'éventuelle réévaluation de la participation antérieurement détenue, en cas de changement de contrôle.

Résultat net courant

Le résultat net courant correspond au résultat net retraité des éléments suivants :

- la ligne "Autres produits et charge non courants" ;
- l'impôt non courant, qui comprend l'impact fiscal des "Autres produits et charges non courants", ainsi que les produits et charges fiscaux non récurrents.

Produits et charges financiers

Les charges financières incluent essentiellement les intérêts payés relatifs au financement du groupe Virbac, les intérêts relatifs aux obligations locatives, les variations négatives de juste valeur des instruments financiers constatées au résultat, ainsi que les pertes de change réalisées ou latentes.

Les produits financiers incluent les intérêts perçus, les variations positives de juste valeur des instruments financiers constatées au résultat, les gains de change réalisés ou latents, ainsi que les résultats de cessions d'actifs financiers.

Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par le nombre total d'actions émises et en circulation à la clôture de la période (c'est-à-dire, net des actions d'autocontrôle). Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par le nombre total d'actions en circulation auquel on ajoute, en cas d'émission d'instruments dilutifs, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises (lors de la conversion en actions ordinaires des instruments donnant droit à un accès différé au capital de Virbac).

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables.

Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations et hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Prix d'acquisition

Certains contrats d'acquisition relatifs à des regroupements d'entreprises ou à l'achat d'actifs incorporels immobilisés incluent une clause susceptible de faire varier le prix d'acquisition, en fonction d'objectifs liés à des résultats financiers, à l'obtention d'AMM, ou aux résultats de tests d'efficacité.

Dans ce cas, le Groupe doit estimer, à la clôture, le prix d'acquisition en fonction des hypothèses les plus réalistes d'atteinte des objectifs.

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Le Groupe possède à son actif des immobilisations incorporelles achetées ou acquises par le biais d'opérations de regroupements d'entreprises, ainsi que les *goodwill* en résultant. Comme indiqué dans le chapitre "Règles comptables appliquées", le Groupe procède au minimum à un test annuel de perte de valeur des *goodwill* et des immobilisations incorporelles fondé sur une évaluation des flux de trésorerie futurs incrémentée, le cas échéant, d'une valeur terminale. Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur sont sensibles aux hypothèses retenues en matière de prix de vente et de coûts futurs, mais aussi en matière de taux d'actualisation et de croissance à l'infini. Des calculs de sensibilité permettant de mesurer l'exposition du Groupe à des variations significatives de ces hypothèses sont réalisés.

Le Groupe peut être amené dans le futur à déprécier certaines immobilisations en cas de dégradation des perspectives de rendement de ces actifs, si l'on constate une perte de valeur d'un de ces actifs.

Au 31 décembre 2019, le montant net des *goodwill* est de 312 882 k€ et le montant net des immobilisations incorporelles s'élève à 272 134 k€.

Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent des différences temporelles déductibles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs. Les actifs d'impôts différés, et notamment ceux relatifs au report en avant des pertes fiscales, ne sont reconnus que s'il est probable au sens de la norme IAS 12 que le Groupe disposera des bénéfices imposables futurs suffisants dans un horizon de temps raisonnable, ce qui repose sur une part de jugement importante. À chaque clôture, le Groupe doit analyser l'origine des pertes pour chacune des entités fiscales concernées et réévaluer le montant des actifs d'impôts différés en fonction de la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs suffisants au sens d'IAS 12.

Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Comme indiqué en note A15, le Groupe a mis en place des régimes de retraites ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

L'engagement correspondant est fondé sur des calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le salaire de référence des bénéficiaires du régime et la probabilité que les personnes concernées seront en capacité de bénéficiaire du régime, ainsi que sur le taux d'actualisation. Ces hypothèses sont mises à jour à chaque clôture. Les écarts actuariels sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global.

Au 31 décembre 2019, le montant net des engagements relatifs aux avantages du personnel est de 20 294 k€.

Autres provisions

Les autres provisions concernent essentiellement des risques et litiges de nature commerciale et sociale divers.

Aucune provision n'est constituée lorsque la société considère que le passif est éventuel (au sens d'IAS 37).

Au 31 décembre 2019, le montant des autres provisions est de 9 606 k€.

Traitements fiscaux incertains

L'entrée en vigueur d'IFRIC 23 au 1^{er} janvier 2019 requiert l'évaluation et la reconnaissance de dettes ou de créances d'impôt au bilan sur la base de positions fiscales incertaines. La norme introduit un risque de détection de 100% et les modalités suivantes : montant le plus probable ou espérance mathématique correspondant à la moyenne pondérée des différentes hypothèses.

L'analyse menée par le Groupe a conduit à constater une dette fiscale de 0,9 million € dans les comptes au 31 décembre 2019 en complément des risques fiscaux antérieurement provisionnés par le Groupe en application d'IAS 37 et IAS 12, et réévalués au 31 décembre 2019.

A1. Goodwill

Évolution des goodwill par UGT

en k€	Valeur brute au 31/12/2018	Perte de valeur au 31/12/2018	Valeur comptable au 31/12/2018	Augmen-tations	Cessions	Perte de valeur	Écarts de conversion	Valeur comptable au 31/12/2019
États-Unis	225 010	-3 581	221 429	-	-	-	4 226	225 655
Chili	29 655	-	29 655	-	-	-	-1 764	27 891
Nouvelle-Zélande	14 892	-152	14 740	-	-	-	356	15 096
Inde	14 291	-	14 291	-	-	-	-76	14 215
SBC	7 329	-	7 329	-	-	-	219	7 548
Danemark	4 643	-	4 643	-	-	-	-	4 643
Uruguay	4 154	-	4 154	-	-	-	81	4 235
Peptech	3 379	-	3 379	-	-	-	48	3 427
Australie	3 215	-308	2 907	-	-	-	23	2 930
Colombie	1 729	-	1 729	-	-	-	15	1 744
Italie	1 585	-	1 585	-	-	-	-	1 585
Grèce	1 358	-	1 358	-	-	-	-	1 358
Vaccin leishmaniose	5 421	-5 421	-	-	-	-	-	-
Autres UGT	4 224	-1 712	2 512	-	-	-	43	2 555
Goodwill	320 885	-11 174	309 711	-	-	-	3 171	312 882

La variation de ce poste est uniquement liée aux effets de change qui génèrent une augmentation du poste de 3,2 millions €. Les résultats des tests sur les UGT sont présentés dans la note A3.

A2. Immobilisations incorporelles

Variation des immobilisations incorporelles

en k€	Concessions, brevets, licences et marques		Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Immobilisations incorporelles
	Durée indéfinie	Durée finie			
Valeur brute au 31/12/2018	162 293	227 779	62 041	9 745	461 858
Acquisitions/Augmentations	47	553	2 744	3 326	6 669
Cessions/Sorties	-	-40	-7	-138	-185
Mouvements de périmètre	-	-	-	-	-
Transferts	-2	1 412	608	-1 455	563
Écarts de conversion	-1 455	1 303	135	82	65
Valeur brute au 31/12/2019	160 883	231 007	65 521	11 561	468 971
Dépréciations au 31/12/2018	-6 324	-111 293	-48 849	-375	-166 841
Dotations aux amortissements	-	-16 059	-4 185	-	-20 244
Dépréciations nettes	-9 653	20	-	120	-9 513
Cessions/Sorties	-	40	7	-	47
Mouvements de périmètre	-	-	-	-	-
Transferts	-	4	54	-	59
Écarts de conversion	-	-253	-80	-11	-345
Dépréciations au 31/12/2019	-15 977	-127 540	-53 053	-266	-196 836
Valeur nette au 31/12/2018	155 969	116 486	13 192	9 369	295 016
Valeur nette au 31/12/2019	144 906	103 466	12 468	11 294	272 134

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des projets informatiques, dans plusieurs filiales du Groupe. Elles sont toutes à durée de vie définie. L'augmentation des postes "Autres immobilisations incorporelles" et "Immobilisations incorporelles en cours" à hauteur de 6,1 millions € est principalement liée aux investissements dans des projets informatiques réalisés par Virbac (société-mère).

La ligne "Transferts" matérialise la mise en service de ces projets.

Les amortissements et dépréciations s'élèvent à 29,8 millions €. La dépréciation brute comptabilisée à hauteur de 9,7 millions € sur les actifs à durée de vie indéfinie porte sur les AMM de l'UGT Vaccin leishmaniose et fait suite à la réalisation des tests de dépréciation présentés dans la note A3.

Concessions, brevets, licences et marques

Le poste "Concessions, brevets, licences et marques" inclut :

- des droits relatifs aux brevets, savoir-faire et AMM nécessaires aux activités de production et de commercialisation du Groupe ;
- des marques ;
- des droits de distribution, des fichiers clients et autres droits sur des actifs incorporels.

Il se compose principalement des actifs incorporels issus d'acquisitions et traités conformément à la norme IAS 38, ainsi que des actifs acquis dans le cadre d'opérations de croissance externe au sens d'IFRS 3.

Au 31 décembre 2019, ce poste est constitué des éléments suivants :

en k€	Date d'acquisition	Marques	Brevets et savoir-faire	AMM et droits d'enregistrement	Fichiers clients et autres	Total
États-Unis : Sentinel	2015	44 597	20 509	39 834	9 525	114 464
SBC	2015	-	3 863	2 079	-	5 942
Uruguay : Santa Elena	2013	3 490	9 388	-	-	12 877
Australie : Axon	2013	900	1 076	-	-	1 977
Australie : Fort Dodge	2010	1 512	450	-	-	1 962
Nouvelle-Zélande	2012	3 183	769	-	2 287	6 239
Centrovet	2012	18 961	32 306	-	6 918	58 186
Multimin	2011-2012	3 314	4 437	-	-	7 751
Peptech	2011	968	-	-	-	968
Colombie : Synthesis	2011	1 681	-	634	-	2 315
Schering-Plough Europe	2008	4 879	62	3 337	-	8 278
Inde : GSK	2006	11 234	-	-	-	11 234
Vaccin Leishmaniose	2003	-	1 568	-	-	1 568
Autres		7 015	2 254	4 299	1 043	14 610
Total actifs incorporels		101 734	76 682	50 183	19 773	248 372

La classification des immobilisations incorporelles, selon la durée estimée de vie, résulte de l'analyse de tous les facteurs économiques et juridiques pertinents permettant de conclure qu'il y a ou qu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère, pour l'entité, des entrées nettes de trésorerie.

Les produits innovants ou différenciés en général, et les vaccins et autres actifs issus des biotechnologies en particulier, sont généralement classés en actifs incorporels à durée de vie indéfinie, après une analyse détaillée et avis des experts sur leur potentiel. Cette approche est fondée sur l'expérience passée de Virbac.

Au 31 décembre 2019

en k€	Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	Actifs incorporels à durée de vie finie	Total
Marques	101 734	-	101 734
Brevets et savoir-faire	39 911	36 771	76 682
AMM et droits d'enregistrement	3 206	46 977	50 183
Fichiers clients et autres	56	19 717	19 773
Total actifs incorporels	144 906	103 466	248 372

Au 31 décembre 2018

en k€	Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	Actifs incorporels à durée de vie finie	Total
Marques	101 827	-	101 827
Brevets et savoir-faire	41 367	42 816	84 183
AMM et droits d'enregistrement	12 765	50 229	62 994
Fichiers clients et autres	11	23 440	23 451
Total actifs incorporels	155 969	116 486	272 455

Aucune marque n'est classée en immobilisation incorporelle à durée de vie finie. En conséquence, aucune marque n'est amortie.

A3. Dépréciation des actifs

À la clôture de l'exercice 2019, Virbac a procédé à des tests de dépréciation de ses actifs. Ces derniers consistent à comparer leur valeur nette comptable y compris les écarts d'acquisition à la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie.

Les actifs acquis en cours d'exercice sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. En conséquence, sauf indice de perte de valeur entre cette date d'acquisition et la date d'arrêté des comptes annuels, ils ne font pas l'objet d'un test de perte de valeur en fin d'année.

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur nette comptable des UGT intègre les écarts d'acquisition, les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les autres actifs et passifs pouvant être rattachés directement aux UGT et concourant directement à la génération des flux futurs de trésorerie.

La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en utilisant la valeur d'utilité. Cette dernière est fondée sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie estimés, méthode dite des *Discounted cash-flow (DCF)*.

Les flux futurs de trésorerie sont des flux nets d'impôt et sont évalués en utilisant des prévisions de flux de trésorerie cohérents avec le budget et les prévisions moyen terme les plus récentes (*business plans*).

Tous les *business plans* sont validés par la direction générale des filiales ainsi que par la direction financière du Groupe. Le directoire valide formellement les *business plans* et les principales hypothèses des tests de dépréciation des UGT les plus significatives.

Au-delà de l'horizon fini de prévision des flux futurs de trésorerie fixé à cinq ans pour l'ensemble des UGT testées à l'exception des États-Unis (onze ans, de manière à être aligné avec la durée d'amortissement fiscal des incorporels acquis en 2015), un taux de croissance à l'infini est appliqué à la valeur terminale.

Virbac a considéré un taux de croissance à l'infini nul pour les AMM et les brevets. Le taux de croissance à l'infini a été établi à 2% pour les sociétés situées dans des marchés matures comme l'Europe, l'Amérique du Nord, le Japon et l'Australie, à 3% pour le Chili et à 5% pour les marchés émergents comme l'Inde. Dans le cas spécifique de l'UGT Vaccin leishmaniose, le taux retenu est de -1%.

Les taux d'actualisation retenus pour ces calculs sont basés sur le coût moyen pondéré du capital du Groupe. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt.

À noter que le Groupe, cette année, a affiné sa méthode en régionalisant le calcul des taux d'actualisation avec le support d'un cabinet d'évaluation.

Pour l'exercice 2019, les taux d'actualisation utilisés sont les suivants :

- 8,5% sur les États-Unis ;
- 8,4% sur l'Europe ;
- 9,4% sur le Chili et 9,2% sur le reste de l'Amérique latine ;
- 9,5% sur l'Inde et 8,3% sur le reste de l'Asie ;
- 7,7% sur l'Océanie et l'Afrique du Sud.

Au 30 juin 2019, le Groupe a réexaminé la valeur recouvrable de l'UGT Vaccin leishmaniose et a confirmé cette valeur au 31 décembre 2019. En effet, depuis 2017 et l'apparition d'un nouveau concurrent pour ce produit, les parts de marché de Virbac marquent un recul progressif. Le Groupe révisé chaque année les *business plans* sur la base des résultats annuels. Les hypothèses retenues pour le test qui a été mené intègrent des prévisions de baisse de part de marché dans les quatre prochaines années, puis une érosion lente matérialisée par un taux de croissance à l'infini de -1%. Ainsi, le test a conduit à comptabiliser une dépréciation des actifs incorporels de l'UGT pour un montant net de 7,2 millions €. Le *goodwill* étant déprécié à 100%, la perte de valeur a été affectée aux immobilisations incorporelles et plus précisément aux AMM pour un montant brut de 9,7 millions € et aux impôts différés passifs en résultant pour -2,5 millions €. La valeur nette comptable résiduelle de l'UGT, qui s'élève à 7,2 millions €, porte pour la majorité sur des bâtiments et des équipements susceptibles d'être réutilisés pour d'autres activités.

À noter que le Groupe a intégré les effets induits par *IFRS 16* dans les calculs de taux d'actualisation et les tests de dépréciation. L'ajout des droits d'utilisation à la valeur des UGT et le retraitement des charges de loyer futures ont été pris en considération. Ce changement de méthode n'a pas eu d'impact matériel sur les résultats des tests de dépréciation menés.

Tests de sensibilité

Le Groupe a procédé à des tests de sensibilité aux hypothèses clés de la valeur d'utilité pour l'ensemble des UGT testées. Les variations d'hypothèses sont les suivantes :

- augmentation du taux d'actualisation de +2,0 points ;
- diminution du taux de croissance à l'infini de -2,0 points.

Ces deux variations d'hypothèses clés n'entraîneraient aucune dépréciation des actifs testés, à l'exception de l'UGT Chili pour laquelle il conviendrait de constater une dépréciation à hauteur de 8,6 millions € en cas de hausse du taux d'actualisation de 2,0 points.

Par ailleurs, pour les cinq UGT les plus significatives (représentant 88% de la valeur brute des immobilisations incorporelles et *goodwill* au 31 décembre 2019), Virbac a procédé à des tests de sensibilité portant sur une variation du ratio *Ebit* après impôt sur chiffre d'affaires. Dans l'hypothèse d'une baisse de 4,0 points de ce ratio, il conviendrait de déprécier l'UGT Chili à hauteur de 6,0 millions €. À noter qu'une baisse de ce ratio de 4,0 points ne conduirait pas à constater de dépréciation de l'UGT États-Unis, première UGT du Groupe en valeur nette des actifs. En outre, un test de sensibilité a été réalisé sur l'UGT Vaccin Leishmaniose. Dans l'hypothèse d'une baisse de 4,0 points du ratio *Ebit* après impôt sur chiffre d'affaires, il conviendrait de reconnaître une dépréciation de 0,7 million €.

Le Groupe procède également à des analyses de sensibilité complémentaires correspondant au calcul du point mort pour l'ensemble des UGT testées. Le point mort correspond au taux d'actualisation, combiné à un taux de croissance perpétuel nul, à partir duquel Virbac serait amené à constater une dépréciation. Pour les principales UGT, les résultats du calcul du point mort sont présentés ci-après.

en k€	Valeur nette comptable de l'UGT au 31/12/2019	Taux d'actualisation, combiné à un taux de croissance perpétuel nul, à partir duquel une dépréciation serait constatée
États-Unis	434 596	10,0%
Chili	150 618	9,1%
Inde	45 164	45,7%
Australie	32 383	34,4%
Nouvelle-Zélande	30 248	16,9%
Uruguay	22 729	21,1%
SBC	20 786	9,9%
Antigenics	16 981	67,1%
Multimin	10 734	79,4%
Schering-Plough Europe	9 495	28,3%
Peptech	8 584	181,2%
Danemark	7 518	50,7%
Vaccin leishmaniose ¹	7 197	11,3%

¹ La valeur nette comptable de l'UGT Vaccin leishmaniose présentée ici correspond à la valeur après comptabilisation de la dépréciation nette d'impôt de 7,2 millions €.

Enfin, pour certaines UGT significatives, des analyses de sensibilité complémentaires portant sur le niveau d'activité sont effectuées par Virbac. Elles consistent à diminuer fortement les prévisions commerciales de ventes et de taux de marge opérationnelle (*crash tests*).

A4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des biens qui ont été achetés ou acquis par le biais de contrats de location-financement jusqu'en 2018 (dernier exercice d'application de la norme IAS 17).

Les principaux actifs constituant les immobilisations corporelles du Groupe sont :

- les terrains ;
- les constructions, qui comprennent :
 - les bâtiments ;
 - l'aménagement des bâtiments ;
- les installations techniques, les matériels et outillages industriels ;
- les autres immobilisations corporelles, qui induent notamment :
 - le matériel informatique ;
 - le mobilier de bureau ;
 - les véhicules.

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immo-bilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles
en k€						
Valeur brute au 31/12/2018	18 872	187 695	195 674	32 195	25 803	460 238
Acquisitions/Augmentations	-	2 404	7 205	1 871	7 756	19 237
Cessions/Sorties	-527	-7 784	-1 131	-1 483	-146	-11 071
Mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	6 683	11 607	-4 373	-21 317	-7 399
Écarts de conversion	98	69	1 033	219	378	1 798
Valeur brute au 31/12/2019	18 443	189 067	214 389	28 428	12 476	462 803
Dépréciations au 31/12/2018	-	-92 296	-108 948	-21 404	-905	-223 553
Dotations aux amortissements	-	-8 335	-13 120	-2 576	-	-24 032
Dépréciations nettes	-	-	63	-131	-	-68
Cessions/Sorties	-	4 241	1 025	1 141	-	6 408
Mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	26	-64	2 848	927	3 738
Écarts de conversion	-	-121	-216	-144	-22	-503
Dépréciations au 31/12/2019	-	-96 484	-121 260	-20 266	-	-238 011
Valeur nette au 31/12/2018	18 872	95 399	86 726	10 791	24 898	236 685
Valeur nette au 31/12/2019	18 443	92 583	93 129	8 162	12 476	224 792

Les acquisitions enregistrées sur l'année 2019 à hauteur de 19,2 millions € sont principalement liées à des agencements de bâtiments et des installations industrielles en France, aux États-Unis, au Chili, en Australie et en Uruguay, ainsi qu'à des équipements dédiés à la recherche et au développement en France.

Les cessions, dont la valeur nette des actifs cédés s'élève 4,7 millions €, concernent essentiellement Virbac États-Unis qui a enregistré la vente du bâtiment administratif de Fort Worth (cf. les événements significatifs de la période), ainsi que la cession des véhicules de société, dans le cadre d'un changement de politique voiture pour les salariés américains.

La ligne "Transferts" matérialise les mises en service mais aussi le redassement opéré sur certains actifs suite à l'implémentation de la nouvelle norme IFRS 16. En effet, les biens antérieurement activés conformément à IAS 17 (principalement le parc informatique de Virbac SA ainsi que le parc de véhicules de quelques entités du Groupe) ont été redassés du poste "Autres immobilisations corporelles" en "Droits d'utilisation" pour un montant net de 3,1 millions €.

A5. Droits d'utilisation

Dans la présentation de ses états financiers, Virbac a choisi d'isoler les droits d'utilisation résultant des contrats entrant dans le champ de la norme *IFRS 16* sur une ligne dédiée de l'état de la situation financière.

Les variations des droits d'utilisation au cours de l'exercice 2019 s'analysent comme suit :

en k€	Droits d'utilisation
Valeur brute au 31/12/2018	-
Impact de la première adoption	31 387
Nouveaux contrats	13 639
Fins de contrats	-6 955
Mouvements de périmètre	-
Transferts	5 762
Écarts de conversion	58
Valeur brute au 31/12/2019	43 891
Dépréciations au 31/12/2018	-
Impact de la première adoption	-35
Dotations aux amortissements	-10 455
Dépréciations nettes	-
Fins de contrats	3 282
Mouvements de périmètre	-
Transferts	-2 658
Écarts de conversion	-23
Dépréciations au 31/12/2019	-9 888
Valeur nette au 31/12/2018	-
Valeur nette au 31/12/2019	34 003

Le tableau ci-dessous présente les droits d'utilisation par catégorie d'actifs :

en k€	Terrains et constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Matériel de transport	Matériel informatique hardware et software	Matériel bureautique et autres	Total
Valeur brute au 31/12/2018	-	-	-	-	-	-
Impact première adoption	21 890	1 710	6 928	223	635	31 387
Nouveaux contrats	7 409	769	3 743	1 645	72	13 639
Fins de contrats	-1 729	-411	-1 533	-3 214	-68	-6 955
Mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	-
Transferts	261	372	1 319	3 810	-	5 762
Écarts de conversion	51	-9	14	1	2	58
Valeur brute au 31/12/2019	27 883	2 431	10 471	2 465	640	43 891
Dépréciations au 31/12/2018	-	-	-	-	-	-
Impact première adoption	-12	62	-15	-18	-52	-35
Dotations aux amortissements	-4 144	-650	-4 514	-888	-258	-10 455
Fins de contrats	220	95	806	2 158	3	3 282
Mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	-
Transferts	-191	-84	-474	-1 910	-	-2 658
Écarts de conversion	-14	-0	-6	-1	-1	-23
Dépréciations au 31/12/2019	-4 141	-578	-4 203	-658	-308	-9 888
Valeur nette au 31/12/2018	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31/12/2019	23 743	1 853	6 268	1 806	332	34 003

Les lignes "Transferts" matérialisent le reclassement des actifs antérieurement capitalisés selon IAS 17 en "Droits d'utilisation" conformément à IFRS 16, pour un montant net de 3,1 millions €.

Les dotations aux amortissements de la période s'élèvent à 10,5 millions €.

Analyse de la charge de loyer résiduelle

Le tableau ci-dessous présente les loyers résultant de contrats de location non capitalisés en vertu des exemptions prévues par la norme :

en k€	Loyer résiduel
Loyers variables	-147
Loyers sur contrats court terme	-999
Loyers sur actifs de faible valeur	-1 133
Charge de loyer résiduelle	-2 279

Cette nouvelle norme impacte positivement l'*Ebitda*, indicateur de performance clé, puisqu'une charge d'amortissement ainsi que des frais financiers se substituent à la charge de loyer. L'impact sur l'exercice 2019 est estimé à 11,3 millions €.

A6. Autres actifs financiers

Variation des autres actifs financiers

en k€	2018	Augmen- tations	Diminu- tions	Changement de norme	Transferts	Écarts de conversion	2019
Prêts et autres créances immobilisées	6 990	1 308	-1 008	-	-	104	7 393
Instruments dérivés de change et de taux	3 699	969	-	-	-	-	4 668
Trésorerie soumise à restriction	39	49	-	-	-	2	89
Autres	43	22	-	-20	-	-	45
Autres actifs financiers, non courant	10 771	2 347	-1 008	-20	-	105	12 195
Prêts et autres créances immobilisées	29	1	-26	-	-	-	3
Instruments dérivés de change et de taux	740	-	-398	-	-	-	342
Trésorerie soumise à restriction	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers, courant	768	1	-424	-	-	-	345
Autres actifs financiers	11 539	2 348	-1 432	-20	-	105	12 541

Les variations de la ligne "Prêts et autres créances immobilisées" sont consécutives à la retenue de garantie liée aux contrats d'affacturage, principalement sur les filiales américaine (+1,0 million €) et australienne (-0,6 million €). La variation de valeur de 1,0 million € relative aux instruments dérivés de change et de taux est principalement liée à la hausse de la valeur de marché de la couverture en CLP, cette devise s'étant considérablement dépréciée depuis le 1^{er} janvier 2019.

Autres actifs financiers classés selon leur échéance

Au 31 décembre 2019

en k€	Échéances			Total
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Prêts et autres créances immobilisées	3	7 393	-	7 397
Instruments dérivés de change et de taux	342	4 668	-	5 010
Trésorerie soumise à restriction	-	89	-	89
Autres	-	-	45	45
Autres actifs financiers	345	12 151	45	12 541

Au 31 décembre 2018

en k€	Échéances			Total
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Prêts et autres créances immobilisées	29	6 990	-	7 019
Instruments dérivés de change et de taux	740	3 699	-	4 439
Trésorerie soumise à restriction	-	39	-	39
Autres	-	-	43	43
Autres actifs financiers	768	10 728	43	11 539

A7. Information relative à IFRS 12

Information relative aux intérêts non contrôlés

Les informations ci-dessous concernent les intérêts non contrôlés dans la société Holding Salud Animal (HSA) qui sont jugés significatifs au regard des informations requises par IFRS 12. Ce groupe est constitué des entités suivantes :

- Holding Salud Animal SA ;
- Centro Veterinario y Agrícola Limitada ;
- Farquímica SpA ;
- Bioanimal Corp SpA ;
- Productos Químicos Ehlinger ;
- Centrovét Inc. ;
- Centrovét Argentina ;
- Inversiones HSA Limitada ;
- Rentista de capitales Takumi Limitada.

La part des intérêts non contrôlés dans la détention de ce groupe s'élève à 49%. Les capitaux propres alloués aux intérêts non contrôlés s'élèvent à 33 870 k€, dont 2 861 k€ au titre du résultat de l'exercice.

Le tableau ci-dessous résume la situation financière du sous-groupe HSA au 31 décembre 2019.

	en kCLP	en k€
<i>Goodwill</i>	23 563 558	27 891
Immobilisations incorporelles	49 741 910	58 877
Immobilisations corporelles	21 041 917	24 906
Droits d'utilisation	547 611	648
Actif non courant	94 894 996	112 322
Stocks et travaux en-cours	15 392 465	18 219
Créances clients	12 394 809	14 671
Autres actifs financiers	3 507 191	4 151
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 087 342	1 287
Actif courant	32 381 807	38 328
Actif	127 276 803	150 650
Capitaux propres	81 970 504	97 024
Passifs financiers non courants	427 570	506
Autres passifs non courants	16 286 156	19 277
Passif non courant	16 713 726	19 783
Passifs financiers courants	20 420 815	24 171
Autres passifs courants	8 171 758	9 672
Passif courant	28 592 573	33 843
Passif	127 276 803	150 650

L'augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice s'élève à 754 k€.

Le montant des dividendes distribués en 2019 par le groupe HSA s'élève à 3 445 k€ (dont 1 688 k€ distribués aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle).

Le tableau ci-dessous présente un compte de résultat résumé du sous-groupe HSA au titre de l'exercice 2019.

	en kCLP	en k€
Revenu des activités ordinaires	49 497 040	63 007
Autres produits et charges opérationnelles	-41 096 112	-52 313
Résultat opérationnel	8 400 927	10 694
Résultat financier	-2 082 330	-2 651
Résultat avant impôt	6 318 597	8 043
Impôt sur le résultat	-1 725 377	-2 196
Résultat de la période	4 593 221	5 847

Information relative aux sociétés mises en équivalence

en k€	Comptes individuels des sociétés mises en équivalence				Comptes consolidés	
	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Capitaux propres	Résultat
AVF Animal Health Co Ltd	N.D	N.D	-	-	3 208	220
GPM Virbac	N.D	N.D	-	-	184	-33
Participations comptabilisées par mise en équivalence					3 392	188

L'impact des sociétés mises en équivalence n'étant pas jugé significatif sur les comptes du groupe Virbac, l'information requise par *IFRS 12* se limite aux éléments ci-dessus.

A8. Impôts différés

Conformément à la norme *IAS 12* qui autorise sous certaines conditions la compensation des dettes et créances d'impôt, les impôts différés actifs et passifs ont été compensés par entité fiscale.

L'impact des variations futures du taux d'impôt en France (baisse progressive jusqu'à 25% en 2022) a été pris en considération dans le calcul de la charge d'impôt différé.

Variation des impôts différés

en k€	2018	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2019
Impôts différés actifs	23 130	-276	-	-842	-189	21 823
Impôts différés passifs	49 617	-5 827	-	1 053	-1 354	43 489
Impôts différés compensés	-26 487	5 550	-	-1 895	1 165	-21 666

La variation des impôts différés présentée ci-dessus inclut, pour 840 k€, l'impôt différé sur la part efficace des profits et pertes sur instruments de couverture comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Impôts différés ventilés par nature

Le tableau ci-dessous présente les positions d'impôt différé au 31 décembre 2019, selon leur nature :

en k€	Impôts différés actifs	en k€	Impôts différés passifs
Marges sur stocks	9 272	Retraitements sur immobilisations incorporelles	28 771
Engagements retraites et indemnités de fin de carrière	4 841	Retraitements sur immobilisations corporelles	6 545
Ajustements sur ventes (IFRS 15)	1 117	Retraitement des provisions à caractère fiscal	7 311
Ajustements sur stocks (IAS 2)	982	Activation des dépenses liées aux acquisitions	810
Autres provisions non déductibles	1 129	Autres produits taxés d'avance	52
Autres charges à déductibilité différée	4 481		
Déficits reportables	-		
Total par nature	21 822	Total par nature	43 489
Impact de la compensation par entité fiscale	-8 831	Impact de la compensation par entité fiscale	-8 831
Impôts différés actifs nets	12 991	Impôts différés passifs nets	34 658

Horizon d'utilisation des impôts différés actifs

Le tableau ci-dessous indique l'horizon d'utilisation des autres charges à déductibilité différée :

en k€	Impôts différés actifs au 31/12/2019	Horizon d'utilisation		
		moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
IDA sur charge à déductibilité différée au Chili	349	349	-	-
IDA sur indemnités de retraite et de fin de carrière	4 841	172	808	3 862
IDA sur autres bases	16 632	16 391	210	31
Total impôts différés actifs	21 822	16 913	1 017	3 893

L'actif net d'impôt différé sur les reports déficitaires de Virbac États-Unis au 31 décembre 2019 a été déprécié en totalité dans la continuité de la position prise par le Groupe depuis la clôture des comptes 2017. Il ne contribue donc pas au total des impôts différés actifs au bilan (voir note A29). Au 31 décembre 2019, cette créance entièrement dépréciée et non reconnue dans les comptes s'élève à 32,6 millions US\$, dont 2,3 millions US\$ générés au cours de la période.

A9. Stocks et travaux en cours

en k€	Matières premières et approvisionnements	En-cours de production	Produits finis et marchandises	Stocks et travaux en cours
Valeur brute au 31/12/2018	69 914	15 136	128 911	213 961
Variations	799	-524	6 742	7 017
Mouvements de périmètre	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-
Écarts de conversion	420	-34	1 603	1 990
Valeur brute au 31/12/2019	71 134	14 577	137 256	222 967
Dépréciations au 31/12/2018	-4 722	-1 192	-12 271	-18 184
Dotations	-2 232	-696	-4 963	-7 891
Reprises	1 699	1 192	7 058	9 948
Mouvements de périmètre	-	-	-	-
Transferts	-13	-	15	1
Écarts de conversion	-67	-	-192	-259
Dépréciations au 31/12/2019	-5 335	-696	-10 354	-16 386
Valeur nette au 31/12/2018	65 192	13 944	116 640	195 776
Valeur nette au 31/12/2019	65 798	13 881	126 902	206 582

Hors effet de change, les stocks nets augmentent de 9,1 millions €, principalement en Australie suite aux faibles ventes de fin d'année et à la constitution d'un stock sur une matière première (avant terminaison du contrat avec le fournisseur), et dans une moindre mesure en Espagne, en Afrique du Sud ou au Chili, en anticipation des ventes prévues dans les premiers mois de l'année 2020.

A10. Créances clients

en k€	Créances clients
Valeur brute au 31/12/2018	104 754
Variations	-2 884
Mouvements de périmètre	-
Transferts	-
Écarts de conversion	338
Valeur brute au 31/12/2019	102 207
Dépréciations au 31/12/2018	-3 247
Dotations	-1 023
Reprises	1 447
Mouvements de périmètre	-
Transferts	-
Écarts de conversion	1
Dépréciations au 31/12/2019	-2 822
Valeur nette au 31/12/2018	101 507
Valeur nette au 31/12/2019	99 386

La baisse des créances clients provient essentiellement de la filiale chilienne suite à la réduction des délais de règlement, de la baisse du niveau d'activité en Italie, mais aussi de la filiale américaine en lien avec la diminution du poids des ventes de décembre 2019 par rapport à celles de décembre 2018. Les écarts de conversion impactent légèrement le poste à la hausse pour 0,3 million €.

À noter que le montant total des créances déconsolidées car cédées dans le cadre de contrats d'affacturage s'élève à 42,3 millions € au 31 décembre 2019 (contre 46,9 millions € au 31 décembre 2018).

Le risque de crédit des créances clients et autres débiteurs est présenté en note A33.

A11. Autres débiteurs

en k€	2018	Variations	Transferts	Changement de norme	Écarts de conversion	2019
Créance d'impôt sur le résultat	2 818	3 209	13	-	-125	5 914
Créances sociales	605	-120	-	-	3	488
Autres créances sur l'État	24 487	-1 142	-	-	135	23 481
Avances et acomptes sur commandes	2 090	1 217	-	-	-56	3 251
Dépréciations des autres créances diverses	-	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	5 258	1 145	13	-260	63	6 219
Autres créances diverses	11 429	54	3	-	61	11 547
Autres débiteurs	46 686	4 363	29	-260	80	50 899

Les variations de la créance d'impôt et des autres créances sur l'État proviennent essentiellement de la filiale chilienne qui reconnaît à la fois une créance d'impôt sur 2019 et qui a obtenu des remboursements d'acomptes et de contributions versés en 2018.

L'augmentation des charges constatées d'avance est majoritairement liée à des contrats d'assurance et de maintenance divers. Ce même poste est impacté à hauteur de 260 k€ par l'effet des échéances de paiements des loyers induits par la première application d'IFRS 16.

A12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

en k€	2018	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2019
Disponibilités	35 624	11 729	-	-	711	48 065
Valeurs mobilières de placement	27 187	18 851	-	-	-447	45 592
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 810	30 581	-	-	264	93 656
Concours bancaires courants	-19 173	5 408	-	-	-4	-13 769
Intérêts courus non échus passifs	-49	12	-	-	-	-37
Trésorerie passive	-19 222	5 419	-	-	-4	-13 807
Trésorerie nette	43 588	36 000	-	-	260	79 849

La hausse des valeurs mobilières de placement concerne principalement une filiale du Groupe qui dispose de 41 752 k€ de valeurs à la clôture 2019.

A13. Actifs destinés à être cédés

Au cours de l'exercice 2019, comme en 2018, aucun actif n'a été classé comme actif destiné à être cédé.

A14. Capitaux propres

en k€	2019	2018
Capital	10 573	10 573
Primes liées au capital	6 534	6 534
Réserve légale	1 089	1 089
Autres réserves et report à nouveau	415 449	379 381
Réserves de consolidation	47 364	64 268
Réserves de conversion	-8 986	-16 548
Écarts actuariels	-5 789	-5 088
Résultat de la période	51 549	20 099
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	517 783	460 307
Autres réserves et report à nouveau	43 272	44 658
Réserves de conversion	-12 049	-9 977
Résultat de la période	2 872	886
Intérêts non contrôlés	34 096	35 567
Capitaux propres	551 878	495 875

Politique de gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit :

- ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires ;
- rembourser du capital aux actionnaires ;
- émettre de nouvelles actions ;
- ou vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

Le Groupe utilise différents indicateurs, dont le levier financier (endettement net/capitaux propres) qui fournit aux investisseurs une vision de l'endettement du Groupe comparativement au total des capitaux propres. Ces fonds propres incluent notamment la réserve des variations de valeur des couvertures des flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente.

Actions d'autocontrôle

Virbac détient des actions propres, qui ne comportent pas de droit de vote, destinées essentiellement à alimenter les plans d'attribution d'actions de performance. Le montant de ces actions propres est comptabilisé en réduction des capitaux propres.

Actions à droit de vote double

Des droits de vote double sont accordés à tous les actionnaires détenant leur titre au nominatif pendant deux ans au minimum. Sur les 8 458 000 actions composant le capital social, 4 543 413 sont à droit de vote double.

Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2019 a autorisé la société mère Virbac à procéder à des rachats de ses propres actions sur le fondement des articles L225-209 et suivants du Code de commerce.

Au 31 décembre 2019, Virbac possédait au total 26 178 actions propres acquises sur le marché pour un montant global de 3 969 103 € hors frais, soit un coût moyen de 151,62 € par titre.

Au cours de l'exercice, la société a procédé à l'achat de 75 362 actions propres (au cours moyen de 174,48 €) et à la cession de 85 134 actions propres (au cours moyen de 177,08 €) dans le cadre du contrat d'animation du titre. En 2019, aucune action n'a été achetée ni vendue dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance.

Les actions propres au 31 décembre 2019 représentent 0,31% du capital de Virbac. Elles sont destinées en partie à l'animation du titre et à l'attribution d'actions de performance, conformément à la dix-septième résolution adoptée par l'assemblée générale du 18 juin 2019.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale une résolution autorisant le rachat d'actions de la société dans la limite de 10% du capital. Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité en conformité avec la réglementation AMF ;
- de permettre des attributions d'actions de performance ;
- de permettre la réduction du capital de la société par annulation de tout ou partie des titres achetés sous réserve de l'adoption par la présente assemblée générale, de la résolution relative à l'autorisation de réduire le capital par annulation de titres rachetés.

Le prix maximum d'achat ne devra pas être supérieur à 350 € par titre. Pour le calcul du nombre maximal d'actions, il sera tenu compte des actions déjà acquises dans le cadre des autorisations précédentes mentionnées ci-dessus, ainsi que de celles qui pourront être acquises dans le cadre du contrat de liquidité.

A15. Avantages du personnel

Les engagements relatifs aux régimes des avantages du personnel sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements futurs font l'objet d'une provision pour charge.

Lorsqu'un engagement est préfinancé par des versements dans un fonds, la provision correspond à la différence entre l'engagement total à la date de clôture et le montant de l'actif de couverture. L'actif de couverture est constitué du montant du fonds, augmenté des produits de placement et des éventuelles contributions payées dans l'année.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée depuis le 1^{er} janvier 2012.

Évolution des provisions par pays

en k€	2018	Dotations	Reprises	Transferts	Capitaux propres	Écarts de conversion	2019
France	7 864	517	-268	-	864	-	8 977
Italie	904	99	-5	-	-52	-	946
Allemagne	555	33	-	-	-	-	589
Grèce	165	11	-	-	-	-	176
Mexique	87	27	-20	-	52	6	152
Corée du Sud	165	231	-317	-	119	-2	196
Taiwan	849	65	-13	-	106	37	1 044
Thaïlande	217	417	-10	718	-	66	1 407
Philippines	-	-	-	71	-4	1	68
Uruguay	551	86	-	-	-	-70	567
Indemnités de fin de carrière et indemnités de départ	11 357	1 487	-633	789	1 085	38	14 123
France	3 755	-	-2 774	-	-	-	981
Japon	2 104	264	-50	-	6	67	2 392
Régimes de retraite à prestations définies	5 859	264	-2 824	-	6	67	3 373
Afrique du Sud	944	105	-50	-	-155	38	883
Couverture médicale	944	105	-50	-	-155	38	883
Inde	550	310	-505	-	91	-1	444
Indemnités compensatoires pour absence	550	310	-505	-	91	-1	444
Australie	1 373	194	-218	-	-	19	1 368
Autriche	159	4	-106	-	-	-	57
Espagne	53	-	-6	-	-	-	47
Autres avantages long terme	1 584	198	-331	-	-	19	1 472
Provisions pour avantages du personnel	20 294	2 364	-4 343	789	1 027	161	20 294

Les principaux impacts en capitaux propres sont en France et sont essentiellement dus à des écarts actuariels d'expérience (mise à jour des données) et à la baisse du taux d'actualisation.

Avenant au régime de retraite à prestations définies en France

Suite à la décision du conseil de surveillance du 12 mars 2019, un avenant au régime de retraite à prestations définies des membres du directoire a été signé le 14 juin 2019. Cet avenant redéfinit d'une part les bénéficiaires du plan, et d'autre part le nouveau taux de rente applicable.

L'impact de la sortie des bénéficiaires ne remplissant plus les conditions requises, cumulé à la baisse du taux de rente, qui passe de 22,0% à 10,5% du salaire de référence, génèrent un produit de 3,4 millions € avant impôt dans les comptes consolidés (dont 0,6 million € au titre de la contribution sociale patronale).

Principaux engagements

Les principaux régimes d'avantages du personnel se situent en France, au Japon, en Thaïlande, en Australie et à Taïwan. Au 31 décembre 2019, ils contribuent respectivement à 49%, 12%, 7%, 7% et 5% des provisions relatives aux régimes des avantages du personnel.

Indemnités de fin de carrière et indemnités de départ

■ France

Conformément à la convention collective, les sociétés françaises du Groupe versent à leurs salariés qui partent à la retraite une indemnité de fin de carrière qui est fonction de leur rémunération et de leur ancienneté.

L'acquisition des droits s'effectue comme suit :

- cadres et assimilés : 12% par année d'ancienneté ;
- non cadres : 10% par année d'ancienneté.

Régimes de retraite à prestations définies

■ France

Le régime se traduit par le versement d'une rente à l'assuré, réversible à 60% au profit du conjoint (ou ex-conjoint), dont les conditions d'attribution sont les suivantes :

- ancienneté dans le Groupe supérieure à dix ans, dont neuf ans en tant que membre du directoire ou 15 ans pour une prestation de 10,5% du traitement de référence (contre 22,0% dans l'ancien régime) ;
- être âgé d'au moins 60 ans ;
- achever sa carrière dans le Groupe.

■ Japon

Le régime se traduit par des versements sous forme d'un capital.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- être salarié depuis au moins deux ans dans l'entreprise à la date de clôture ;
- être âgé d'au moins 60 ans.

Le montant du capital est calculé à partir du salaire de base multiplié par un coefficient qui varie de 5 à 35 en fonction de l'ancienneté.

Couverture médicale

■ Afrique du Sud

Le programme mis en place par Virbac RSA prévoit la prise en charge par la société de la contribution versée par les employés à la retraite qui souhaiteraient souscrire une assurance médicale volontaire.

La condition d'éligibilité est d'être salarié de la société avant le 30 avril 1995.

La contribution d'assurance prise en charge par Virbac Afrique du Sud se situe entre 50% et 100% en fonction du niveau de couverture choisi par le bénéficiaire. En cas de décès du bénéficiaire, ses ayants-droit continuent de bénéficier de la participation de Virbac Afrique du Sud, sous certaines conditions.

Compte tenu de la nature du plan qui n'est pas dédié aux seuls salariés de Virbac Afrique du Sud, l'évaluation est faite sur la base des cotisations versées par Virbac Afrique du Sud, revalorisées du taux d'inflation relatif aux frais médicaux.

Congés d'ancienneté

■ Australie

Conformément à la réglementation en Australie, Virbac verse aux salariés des congés d'ancienneté qui sont fonction de leur rémunération et de leur ancienneté. Chaque salarié a droit à trois mois de congés après 15 ans d'ancienneté dont l'acquisition s'effectue comme suit :

- si le salarié est licencié entre cinq et dix ans d'ancienneté, il a droit à la quote-part des droits acquis ;
- si le salarié quitte la société pour toute autre raison entre cinq et dix ans d'ancienneté, il n'a aucun droit ;
- si le salarié quitte la société, quelle qu'en soit la raison, après dix ans d'ancienneté, il a droit à la quote-part des droits acquis.

La provision est déterminée comme la somme des droits individuels proratisés par le rapport entre l'ancienneté du salarié en date de clôture et l'ancienneté des pleins droits.

Paramètres de calcul des principaux régimes d'avantages du personnel dans le Groupe

Hypothèses au 31 décembre 2019

	Taux d'actualisation	Progression future des salaires
France	0,60%	2,00%
Afrique du Sud	9,57%	N/A
Japon	0,30%	3,00%
Inde	6,70%	7,00%

Hypothèses au 31 décembre 2018

	Taux d'actualisation	Progression future des salaires
France	1,50%	2,20%
Afrique du Sud	9,91%	N/A
Japon	0,30%	3,00%
Inde	7,40%	7,00%

Les taux d'actualisation sont définis par référence aux taux d'obligations privées de bonne qualité avec une durée similaire à celle de l'obligation concernée. Conformément à la norme IAS 19 révisée, le taux de rendement attendu des actifs est considéré comme étant égal au taux d'actualisation.

Une augmentation ou une diminution de 0,5 point du taux d'actualisation entraînerait respectivement une diminution de la provision pour avantages au personnel d'environ 791 k€ ou une augmentation d'approximativement 844 k€ dont la contrepartie serait comptabilisée en autres éléments du résultat global.

Par ailleurs, une augmentation ou une diminution de 0,5 point du taux de progression future des salaires entraînerait respectivement une augmentation de la provision pour avantages au personnel d'approximativement 723 k€ ou une diminution d'approximativement 831 k€ dont la contrepartie serait comptabilisée en autres éléments du résultat global.

Dotation de l'année

en k€	Dotation 2019
Coût des services rendus	2 008
Charge d'intérêts	397
Produit d'intérêts	-131
Changement de régime	87
Reconnaissance immédiate des (gains)/pertes actuariels de l'année	-
Coût administratif reconnu en charge	2
Charge nette/(produit net) reconnu dans le compte de résultat	2 364

Les contributions employeur (y compris les paiements de prestations directement effectués par l'employeur) versées en 2019 s'élèvent à 4 434 k€ et sont estimées à 1 057 k€ pour 2020.

Mouvements dans les montants comptabilisés dans l'état de la situation financière

Les tableaux suivants réconcilient les mouvements dans les montants inscrits dans l'état de la situation financière (dette actuarielle, actifs de couverture, provision pour avantages au personnel).

en k€	Dette actuarielle
Valeur actualisée au 1^{er} janvier 2019	22 855
Prestations servies par l'employeur	-4 135
Prestations servies par le fonds	-208
Coût des services rendus et charge d'intérêt	2 409
Rupture de fin de contrat	-
(Gains)/Pertes actuariels dus aux hypothèses démographiques	15
(Gains)/Pertes actuariels dus aux hypothèses financières	187
(Gains)/Pertes actuariels d'expérience	867
Changement de régime	87
Autres variations	-
Transferts	789
Écarts de conversion	183
Valeur actualisée au 31 décembre 2019	23 050

Les dettes actuarielles sont préfinancées en Inde et en Corée du Sud au travers d'actifs de couverture (contrats d'assurance) garantissant annuellement des intérêts financiers.

en k€	Actifs de couverture
Juste valeur au 1^{er} janvier 2019	2 561
Cotisations versées	584
Prestations servies par le fonds	-208
Produit d'intérêt	-131
Gains/(Pertes) actuariels	-27
Taxe sur les primes versées	-2
Autres variations	-
Écarts de conversion	-22
Juste valeur au 31 décembre 2019	2 755

en k€	Avantages du personnel
Juste valeur des actifs de couverture	-2 755
Valeur actualisée de la dette actuarielle	23 050
(Actif)/Passif reconnu dans la provision au 31 décembre 2019	20 294

en k€		Avantages du personnel
Provision au passif au 1^{er} janvier 2019		20 294
Charge/(Produit) comptabilisé en compte de résultat - dotation		2 364
Montant reconnu en capitaux propres		1 027
Contributions employeur/Prestations payées		-4 343
Autres variations		-
Transferts		789
Écarts de conversion		161
Provision au passif au 31 décembre 2019		20 294

A16. Autres provisions

en k€	2018	Dotations	Reprises	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2019
Litiges commerciaux ou prud'homaux	4 157	1 469	-934	-	-	1	4 693
Provisions à caractère fiscal	1 196	90	-535	-	-	-9	742
Risques et charges divers	5 178	247	-2 309	-	-	-	3 116
Autres provisions, non courant	10 531	1 805	-3 777	-	-	-8	8 551
Litiges commerciaux ou prud'homaux	510	402	-477	-	-	4	439
Provisions à caractère fiscal	-	-	-	-	-	-	-
Risques et charges divers	1 268	-	-657	-	-	5	615
Autres provisions, courant	1 778	402	-1 135	-	-	8	1 055
Autres provisions	12 309	2 208	-4 912	-	-	-	9 606

Dans le cadre du litige avec un concurrent et des deux instances en contrefaçon et concurrence déloyale actuellement en cours à l'échelle nationale et à l'échelle européenne, le risque qui résulte de l'incertitude subsistante a été analysé et la provision présente dans les comptes à l'ouverture a été maintenue dans les comptes au 31 décembre 2019.

Les provisions reprises ont été utilisées conformément à leur objet.

Passifs éventuels

Aucune provision n'est constituée lorsque la société considère que le passif est éventuel (au sens d'IAS 37). Seule une provision correspondant à une estimation des frais de procédure a été comptabilisée dans certains cas (voir note A39).

A17. Obligation locative

Variation des obligations locatives

en k€	2018	Nouveaux contrats et renouvelements	Rembour- sements et résiliations	Impact de la transition	Transferts	Écarts de conversion	2019
	Obligation locative - Non courant	-	10 488	-808	23 328	-6 937	18
Obligation locative - Courant	-	2 433	-11 386	7 715	9 798	13	8 573
Obligation locative	-	12 922	-12 194	31 043	2 861	32	34 663

La norme *IFRS 16* proposant un modèle de comptabilisation unique des contrats de location remplissant les conditions d'application, la nouvelle obligation locative intègre les dettes liées aux contrats antérieurement capitalisés conformément à *IAS 17*.

Échéancier des obligations locatives

en k€	Échéances			Total
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Obligation locative - Non courant	-	15 958	10 133	26 090
Obligation locative - Courant	8 573	-	-	8 573
Obligation locative	8 573	15 958	10 133	34 663

Information liée aux activités de financement

en k€	2018	Flux de trésorerie		Variations sans impact trésorerie			2019	
		Rembour- sements	Impact transition	Augmen- tations	Dimi- nutions	Reclasse- ments		Écarts de conversion
Obligation locative	-	-9 239	31 043	13 639	-3 673	2 861	32	34 663
Obligation locative	-	-9 239	31 043	13 639	-3 673	2 861	32	34 663

Les diminutions correspondent aux résiliations anticipées qui ne génèrent pas de sortie de trésorerie. Les colonnes "Transferts" et "Redassements" intègrent la reclassification des dettes relatives aux contrats de location-financement (anciennement traités selon *IAS 17*) en obligation locative conformément à *IFRS 16*.

Réconciliation des engagements hors bilan et de la dette locative à l'ouverture

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre les paiements minimum futurs tels que publiés au 31 décembre 2018 et l'obligation locative à la date de transition.

en k€	Total
Engagements locatifs tels que publiés dans les états financiers consolidés au 31.12.2018	26 880
Différence d'appréciation des engagements contractuels	965
Impact des options de renouvellement ou résiliation	3 267
Contrats de courte durée ou actifs de faible valeur	-69
Impact de la transition à IFRS 16 (dette actualisée)	31 043
Crédits-baux tels que reconnus dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2018	2 784
Obligation locative au 1^{er} janvier 2019	33 827

La mise en application de la norme *IFRS 16* a conduit le Groupe à réexaminer l'ensemble de ses contrats de location. À ce titre, les composantes ainsi que les durées des contrats ont été analysées et révisées le cas échéant.

A18. Autres passifs financiers

Variation des autres passifs financiers

en k€	2018	Augmen- tations	Diminu- tions	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2019
Emprunts	373 317	63	-34 705	-	-32 618	-695	305 362
Dette relative aux contrats de location-financement	1 618	-	-112	-	-1 520	14	-
Participation	2	6	-	-	-	-	8
Instruments dérivés de change et de taux	963	536	-	-	-	-	1 499
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers - non courant	375 900	605	-34 817	-	-34 138	-681	306 869
Emprunts	91 435	66 953	-84 938	-	32 707	-700	105 457
Concours bancaires	19 173	-	-5 408	-	-	4	13 769
Intérêts courus non échus passifs	49	-	-12	-	-	-	37
Dette relative aux contrats de location-financement	1 167	-	-43	-	-1 139	15	-
Participation	532	536	-493	-	-	29	604
Instruments dérivés de change et de taux	639	44	-	-	-	-	683
Autres	-	6	-	-	-	-	6
Autres passifs financiers - courant	112 995	67 539	-90 894	-	31 569	-651	120 556
Autres passifs financiers	488 895	68 143	-125 711	-	-2 570	-1 332	427 425

Virbac dispose de trois financements dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- un crédit syndiqué de 420 millions €, tirable en euros et en dollars auprès d'un *pool* de banques, remboursable *in fine* et de maturité initiale avril 2020, prorogé jusqu'au 9 avril 2022 ;
- des contrats désintermédiés (*Schuldschein*) composés de quatre tranches, de maturités cinq, sept et dix ans, à taux variable et fixe ;
- un contrat de financement de 90 millions US\$ avec la Banque européenne d'investissement (BEI) d'une durée de sept ans remboursable *in fine* pour la moitié et amortissable sur onze ans pour l'autre moitié.

Virbac bénéficie, en outre, de prêts bilatéraux et de contrats de financement avec la BPI.

Au 31 décembre 2019, la position des financements est la suivante :

- le contrat syndiqué est tiré à hauteur de 52 millions € et 136 millions US\$;
- les contrats désintermédiés s'élèvent à 15 millions € et 15,5 millions US\$;
- les prêts bilatéraux et financement BPI et BEI se montent à 60,1 millions € et 90 millions US\$.

Ces financements sont assortis d'une clause de respect d'un *covenant* financier qui impose à l'emprunteur de respecter des ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés et correspondant à l'endettement net consolidé⁽¹⁾ pour la période considérée sur l'*Ebitda* consolidé⁽²⁾ pour cette même période de test.

À noter que depuis le 1^{er} janvier 2019, Virbac applique la norme *IFRS 16*, portant sur la comptabilisation des contrats de location, qui a des impacts sur les postes comptables du compte de résultat utilisés pour la détermination de l'*Ebitda* et sur les postes de dette au bilan. Le calcul du *covenant* financier est établi en intégrant les impacts de cette nouvelle norme.

Ainsi, au 31 décembre 2019, le ratio s'élève à 2,29, le situant ainsi sous la limite du *covenant* financier contractuel qui est établie à 3,75. Ce ratio est calculé tenant compte de l'application de la norme *IFRS 16*.

(1) Pour le calcul du *covenant*, l'endettement net consolidé désigne la somme des autres passifs financiers courants et non courants, à savoir les postes suivants : emprunts, concours bancaires, intérêts courus non échus passifs, dettes relatives aux contrats de location, participation, instruments dérivés de taux et de change, et autres ; diminuée du montant des postes suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, comptes de dépôts à terme, et des instruments dérivés de change et de taux actifs tels qu'ils apparaissent dans les comptes consolidés.

(2) L'*Ebitda* consolidé désigne, selon la définition donnée au contrat, le résultat d'exploitation de la période considérée, majoré des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises et les dividendes reçus de filiales non consolidées.

Les capacités de financement de la société sont suffisantes pour permettre le financement de ses besoins en trésorerie.

Autres passifs financiers classés selon leurs échéances

Au 31 décembre 2019

en k€	Échéances			Total
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Emprunts	105 457	224 270	81 092	410 819
Concours bancaires	13 769	-	-	13 769
Intérêts courus non échus passifs	37	-	-	37
Participation	604	8	-	612
Instruments dérivés de change et de taux	683	1 499	-	2 181
Autres	6	-	-	6
Autres passifs financiers	120 556	225 776	81 092	427 425

La génération de *cash flow* opérationnel ainsi que les lignes de découverts négociées et le factoring permettent de couvrir les dettes financières courantes.

Au 31 décembre 2018

en k€	Échéances			Total
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Emprunts	91 435	288 740	84 577	464 752
Concours bancaires	19 173	-	-	19 173
Intérêts courus non échus passifs	49	-	-	49
Dettes relatives aux contrats de location-financement	1 167	1 618	-	2 785
Participation	532	2	-	534
Instruments dérivés de change et de taux	639	963	-	1 602
Autres	-	-	-	-
Autres passifs financiers	112 995	291 323	84 577	488 895

Information liée aux activités de financement

en k€	2018	Flux de trésorerie		Variations sans impact trésorerie			2019
		Émissions	Remboursements	Juste valeur	Reclassements	Écarts de conversion	
Emprunts non courants	373 317	63	-34 705	-	-32 618	-695	305 362
Emprunts courants	91 435	66 953	-84 938	-	32 707	-700	105 457
Dettes relatives aux contrats de location-financement	2 785	-	-156	-	-2 659	30	1
Participation	534	542	-494	-	-	29	611
Instruments dérivés de change et de taux	1 601	-	-	579	-	-	2 180
Autres	-	6	-	-	-	-	6
Autres passifs financiers	469 672	67 564	-120 292	579	-2 570	-1 336	413 618

A19. Autres créditeurs

en k€	2018	Variations	Changement de norme	Transferts	Écarts de conversion	2019
Dettes d'impôt sur le résultat	-	-	-	-	-	-
Dettes sociales	-	-	-	-	-	-
Autres dettes fiscales	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	943	402	-	-	12	1 357
Autres dettes diverses	1 578	-509	-	-	2	1 071
Autres créditeurs - non courant	2 520	-107	-	-	14	2 427
Dettes d'impôt sur le résultat	6 744	4 573	408	-	-69	11 656
Dettes sociales	43 252	5 206	-	-718	264	48 003
Autres dettes fiscales	11 160	-738	520	-	191	11 133
Avances et acomptes reçus sur commandes	276	953	-	-	-4	1 225
Produits constatés d'avance	746	363	-	-	5	1 113
Autres dettes diverses	64 742	7 870	-	-2	798	73 407
Autres créditeurs - courant	126 920	18 227	928	-720	1 183	146 538
Autres créditeurs	129 440	18 120	928	-720	1 197	148 966

L'entrée en vigueur de l'interprétation *IFRIC 23* a conduit la société, en lien avec ses conseils fiscaux, à reestimer, à la clôture de l'exercice, les risques et incertitudes relatifs à l'impôt sur les sociétés dans toutes les entités du Groupe et à reconnaître une dette de 928 k€.

Cette dette a été comptabilisée, conformément aux dispositions de première application d'*IFRIC 23*, en contrepartie des réserves d'ouverture (cf. colonne "changement de norme" du tableau ci-dessus).

Cette dette repose sur des situations pouvant conduire à un risque de litige fiscal en cas de contrôle qui porterait sur des périodes antérieures non encore contrôlées ou en cours de contrôle à l'ouverture de l'exercice. Chaque situation a été analysée, documentée et le risque évalué.

Le transfert d'un montant de 718 k€ correspond au reclassement d'une provision pour indemnités de fin de carrière vers le poste "Avantages du personnel".

La ligne "Autres dettes diverses" comprend en grande majorité des passifs sur contrats conclus avec des clients.

Le tableau ci-dessous détaille la typologie des passifs sur contrats :

en k€	2018	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2019
Avances et acomptes reçus sur commandes	276	953	-	-	-4	1 225
Clients - avoirs à établir	56 347	11 681	-	-	659	68 687
Passifs clients	56 623	12 635	-	-	655	69 913

Les avoirs à établir résultent très majoritairement des changements d'estimation du prix de la transaction, la plupart des filiales du Groupe accordant des remises de fin d'année aux clients, dont le montant est conditionné par l'atteinte d'objectifs de ventes.

A20. Dettes fournisseurs

en k€	2018	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2019
Dettes fournisseurs courants	86 803	2 965	-5	-163	468	90 066
Dettes fournisseurs d'immobilisations incorporelles	1 831	393	-	-	20	2 244
Dettes fournisseurs d'immobilisations corporelles	938	2 520	-	-	1	3 459
Dettes fournisseurs	89 572	5 878	-5	-163	489	95 769

L'augmentation de ce poste est particulièrement marquée en France, s'expliquant par un volume d'achats et des investissements sur le dernier trimestre 2019 sensiblement supérieur à celui de la même période lors de l'exercice précédent.

A21. Revenu des activités ordinaires

en k€	2019	2018	Variation
Ventes de produits finis et de marchandises	1 069 373	986 599	8,4%
Prestations de services	45	30	49,5%
Produits annexes de l'activité	2 435	3 463	-29,7%
Redevances perçues	382	350	9,2%
Chiffre d'affaires brut	1 072 235	990 442	8,3%
Rabais, remises, ristournes sur ventes	-109 764	-95 979	14,4%
Charges en déduction des ventes	-17 728	-17 727	0,0%
Escomptes de règlement	-6 386	-7 741	-17,5%
Provisions pour retour	-15	-62	-76,3%
Charges en déduction du chiffre d'affaires	-133 893	-121 510	10,2%
Revenu des activités ordinaires	938 342	868 932	8,0%

Les charges présentées en déduction du chiffre d'affaires sont principalement constituées des éléments suivants :

- montants versés au titre des contrats de coopération commerciale (actions de communication, fourniture de statistiques...) ;
- coût des opérations commerciales (y compris les programmes de fidélité) dont le montant est directement lié au chiffre d'affaires généré.

Les provisions pour retour des clients sont calculées selon une méthode statistique, en fonction des retours observés historiquement.

Évolution

En 2019, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 938,3 millions €, progressant de 8,0% à taux de change réels et de 6,6% à taux constants.

À l'exception de la zone Pacifique, toutes les zones ont contribué à la croissance soutenue en 2019 en comparaison de la même période de 2018. Aux États-Unis, l'activité progresse de +18,8% à taux réels (+13,6% à taux de change constants). En dehors des États-Unis, le Groupe affiche une croissance de 6,2%, soit 5,5% à taux constants. L'Europe progresse de 5,2% à changes constants. Les principaux contributeurs à cette performance sont les pays d'Europe du Nord (dont l'Allemagne et le Royaume-Uni), la France qui réalise une performance élevée au dernier trimestre, et l'Espagne, qui compense le retrait de l'Italie. Les ventes sur la région Afrique & Moyen-Orient sont en hausse de 5,3%, soit 8,4% à taux constants principalement grâce à l'Afrique du Sud.

En Asie-Pacifique, l'évolution à taux réels est de +5,7% (+4,0% à taux de change constants). La croissance a été très soutenue en Chine et au Japon, l'Inde bénéficie d'une croissance plus modérée ; en revanche l'Australie et la Nouvelle Zélande pâtissent d'une fin d'année en retrait en comparaison de 2018. En Amérique latine hors Chili, l'activité progresse de +11,1% à taux réels (+9,7% à taux de change constants), grâce à la forte contribution du Brésil et du Mexique. Enfin au Chili, l'activité affiche une bonne croissance de +6,7% à taux réels (+4,5% à taux constants), tirée essentiellement par les ventes des antiparasitaires et des vaccins injectables pour les saumons.

A22. Achats consommés

en k€	2019	2018	Variation
Achats stockés	-298 050	-280 509	6,3%
Achats non-stockés	-22 108	-22 616	-2,2%
Frais accessoires sur achats	-4 367	-4 211	3,7%
Rabais, remises, ristournes obtenus	646	407	58,8%
Achats	-323 879	-306 928	5,5%
Variation des stocks bruts	7 017	15 185	-53,8%
Dotations aux dépréciations de stocks	-7 891	-9 119	-13,5%
Reprises des dépréciations de stocks	9 948	6 573	51,4%
Variation nette des stocks	9 074	12 639	-28,2%
Achats consommés	-314 805	-294 289	7,0%

La hausse des achats consommés est liée à la croissance de l'activité. Ils augmentent cependant dans une moindre proportion que le revenu des activités ordinaires, améliorant la marge sur coût d'achat de 8,5% à taux réels. Cette évolution positive est notamment due à une baisse des coûts d'achats de certaines matières ainsi qu'à l'amélioration de rendements en particulier aux États-Unis.

A23. Charges externes

La diminution constatée sur ce poste est essentiellement liée à la première application de la norme *IFRS 16* qui conduit le Groupe à retraiter 11,3 millions € de charge de loyer.

Au sein de ce poste, les charges externes de recherche et développement comptabilisées au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 14 814 k€, contre 13 102 k€ en 2018.

A24. Amortissements, dépréciations et provisions

en k€	2019	2018	Variation
Dotations d'amortissements d'immobilisations incorporelles ¹	-5 196	-4 549	14,2%
Dotations de dépréciations d'immobilisations incorporelles	-120	-140	-14,3%
Dotations d'amortissements d'immobilisations corporelles	-24 066	-23 143	4,0%
Dotations de dépréciations d'immobilisations corporelles	-604	-542	11,4%
Dotations d'amortissements des droits d'utilisation	-10 455	-	-%
Reprises d'amortissements d'immobilisations incorporelles	-	-	-%
Reprises de dépréciation d'immobilisations incorporelles	260	-	-%
Reprises d'amortissements d'immobilisations corporelles	34	-	-%
Reprises de dépréciations d'immobilisations corporelles	536	620	-13,5%
Amortissements et dépréciations	-39 610	-27 754	42,7%
Dotations de provisions pour risques et charges	-2 208	-3 165	-30,3%
Reprises de provisions pour risques et charges	3 705	2 174	70,4%
Provisions	1 497	-991	-251,1%
Dépréciations et provisions	-38 113	-28 745	32,6%

¹ Hors dotations aux amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions.

L'évolution de ce poste est essentiellement liée à la première application d'IFRS 16 qui se traduit par la comptabilisation d'amortissements des droits d'utilisation à hauteur de 10,5 millions €.

Dotations aux amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions

en k€	2019	2018
États-Unis : Sentinel	-10 216	-9 765
SBC	-62	-63
Uruguay : Santa Elena	-145	-138
Australie : Axon	-123	-125
Nouvelle-Zélande	-411	-484
Centroviet	-2 378	-2 467
Multimin	-531	-542
Peptech	-	-69
Colombie : Synthesis	-105	-110
Schering-Plough Europe	-1 078	-1 279
Amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions	-15 048	-15 043

A25. Autres produits et charges courants

en k€	2019	2018	Variation
Redevances payées	-3 427	-3 745	-8,5%
Subventions perçues ou à recevoir (dont CIR)	7 445	7 478	-0,4%
Dotations des dépréciations de créances	-1 023	-513	99,4%
Reprises des dépréciations de créances	1 447	751	92,7%
Pertes sur créances	-1 411	-995	41,9%
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-4 801	-2 324	106,6%
Produits de cessions d'éléments d'actif	7 304	387	1787,1%
Autres produits et charges	-1 328	-608	118,4%
Autres produits et charges courants	4 207	432	873,7%

Le montant des crédits d'impôt comptabilisés en subventions s'élève à 7 426 k€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les cessions, qui font ressortir une plus-value de 2,5 millions €, concernent essentiellement Virbac États-Unis qui a enregistré la vente du bâtiment administratif de Fort Worth (cf. les événements significatifs de la période), ainsi que la cession des véhicules de société, qui ont été convertis en indemnités versées aux salariés pour l'achat de leur véhicule de société.

A26. Autres produits et charges non courants

Au 31 décembre 2019, ce poste se décompose comme suit :

en k€	2019
Perte de valeur des AMM détenues par la filiale BVT sur le vaccin leishmaniose	-9 653
Annulation de la dette sur les titres SBC	224
Autres produits et charges non courants	-9 429

Conformément à la norme IAS 36, le Groupe a procédé aux tests de valeurs des UGT en date du 31 décembre 2019. Ces tests ont conduit le Groupe à constater une dépréciation brute complémentaire à hauteur de 9,7 millions € sur l'UGT Vaccin leishmaniose, en raison de nouvelles pertes de parts de marché projetées dans le *business plan* (voir note A3).

Pour mémoire, une dépréciation cumulée nette de 10,0 millions € avait été constatée sur les exercices précédents, suite à l'arrivée en 2017 d'un nouvel acteur dans le domaine des vaccins contre la leishmaniose.

A27. Produits et charges financiers

en k€	2019	2018	Variation
Coût de l'endettement financier brut	-17 803	-17 793	0,1%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2 101	1 114	88,6%
Coût de l'endettement financier net	-15 702	-16 678	-5,9%
Gains et pertes de change	-7 258	-10 011	-27,5%
Variation des instruments dérivés de change et de taux	2 644	2 523	4,8%
Autres	17	62	-72,9%
Autres produits et charges financiers	-4 597	-7 425	-38,1%
Produits et charges financiers	-20 298	-24 103	-15,8%

En application de la norme *IFRS 16* à compter du 1^{er} janvier 2019, le coût de l'endettement financier comprend désormais les charges d'intérêts sur les passifs locatifs qui s'élèvent à 1 425 k€ au 31 décembre 2019.

Hors impact *IFRS 16*, le coût de l'endettement financier net diminue de 2,4 millions € en raison de la baisse de l'endettement net et de l'augmentation des produits de trésorerie provenant des placements dans une filiale.

Le résultat de change, qui s'élève à -4,6 millions €, est très fortement impacté par l'évolution défavorable du peso chilien par rapport à l'euro et au dollar américain, sur la revalorisation du prêt porté par Virbac (société mère) et consenti à la filiale chilienne et sur la revalorisation de la dette en dollar de la filiale chilienne. Cette dégradation de -5,2 millions € a été partiellement compensée par l'impact de la revalorisation des instruments de couverture, conformément à la norme *IFRS 9*, qui génère un gain global de 2,6 millions € sur 2019.

A28. Impôt sur le résultat

en k€	2019		2018	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat avant impôt	77 672		40 889	
Retraitement des crédits d'impôt	-7 426		-8 815	
Retraitement des éléments non récurrents	11 048		30 195	
Résultat avant impôt retraité	81 294		62 269	
Impôt exigible des sociétés françaises		-5 078		-1 160
Impôt exigible des sociétés étrangères		-23 070		-21 537
Impôt exigible		-28 149		-22 697
Impôt différé des sociétés françaises		3 250		1 854
Impôt différé des sociétés étrangères		1 461		477
Impôt différé		4 711		2 331
Impôt comptabilisé		-23 438		-20 366
Neutralisation des ajustements de la charge d'impôt exigible		416		-304
Neutralisation des ajustements de la charge d'impôt différé		37		-75
Dépréciation des créances d'impôt différé		-		-
Impôt après retraitement		-22 985		-20 745
<i>Taux d'imposition effectif</i>		<i>28,27%</i>		<i>33,32%</i>
<i>Taux d'imposition théorique</i>		<i>34,43%</i>		<i>34,43%</i>
Impôt théorique		-27 989		-21 439
Écart entre impôt théorique et impôt comptabilisé		-4 552		-1 073

Le taux d'impôt théorique considéré par le Groupe correspond au taux d'impôt sur les sociétés en vigueur en France (incluant la contribution additionnelle de 3,3%).

La baisse du taux d'imposition effectif du Groupe s'explique majoritairement par la très forte contribution au résultat consolidé de la filiale en Inde où le taux d'impôt local en vigueur a diminué de plus de 9,0 points, passant de 34,94% en 2018 à 25,17% en 2019. La belle performance d'autres entités situées dans des pays où le taux d'impôt est inférieur au taux d'imposition théorique, notamment au Chili, accompagne cette baisse du taux effectif.

L'impôt de l'exercice est également impacté par la non comptabilisation de l'actif d'impôt différé sur les pertes fiscales reportables de l'exercice 2019 dans les comptes de la filiale Virbac États-Unis (2,0 millions €), conformément à la norme *IAS 12* qui appréhende l'existence d'un historique de pertes fiscales récentes et non utilisées comme une indication forte que les bénéficiaires imposables futurs risquent de ne pas être utilisés.

Résultat avant impôt retraité

Le résultat avant impôt retraité est obtenu en partant du résultat avant impôt, auquel ont été ajoutés ou retranchés des éléments qui concourent à la base fiscale, mais n'ont pas d'impact sur la charge de l'impôt, ceci afin de déterminer le taux d'imposition effectif de l'exercice 2019. Ces retraitements sont décrits en suivant.

Retraitement des crédits d'impôt

Il s'agit des principaux crédits d'impôts pris en compte dans le résultat opérationnel courant conformément à IAS 20. Le montant correspond au CIR des entités françaises ainsi qu'à l'équivalent du CIR au Chili et au Brésil.

Retraitement des bases d'impôt relatives à des éléments non récurrents

Ce montant regroupe :

- des charges ou produits comptables sans impact fiscal, incluant notamment les différences permanentes dans les entités en France et à l'étranger (3,7 millions €) ;
- ainsi que le déficit fiscal de Virbac États-Unis pour l'exercice 2019, dans la mesure où l'économie d'impôt relative aux pertes fiscales reportables est annulée par la dépréciation de la créance d'impôt.

Impôt après retraitement

Les ajustements de la charge d'impôt sont décrits ci-après.

Neutralisation des ajustements de la charge d'impôt différé

Ce montant correspond à des charges ou produits fiscaux sans base comptable. Il s'agit de :

- l'effet des réformes fiscales sur les bases d'impôt différé à l'ouverture ;
- la modification des bases ou des taux des actifs et passifs d'impôt différé à l'ouverture (changement d'estimation).

A29. Passage du résultat net au résultat net courant

en k€	Résultat IFRS	Dépréciations d'actifs	Coûts de restructuration	Autres éléments	Impôt non courant	Résultat net courant
Revenu des activités ordinaires	938 342					938 342
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions	122 447					122 447
Dotations aux amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions	-15 048					-15 048
Résultat opérationnel courant	107 399					107 399
Autres produits et charges non courants	-9 429	9 653		-224		-
Résultat opérationnel	97 970	9 653	-	-224	-	107 399
Produits et charges financiers	-20 298					-20 298
Résultat avant impôt	77 672	9 653	-	-224	-	87 101
Impôt sur le résultat	-23 438	-2 493			2 034	-23 897
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	188					188
Résultat de la période	54 422	7 159	-	-224	2 034	63 391

Le résultat net courant correspond au résultat net retraité des éléments suivants :

- le poste "Autres produits et charges non courants" dont le détail est présenté dans la note A26 ;
- l'impôt non courant, qui comprend l'impact fiscal des "Autres produits et charges non courants", ainsi que tous les produits et charges fiscaux non récurrents (ici la dépréciation de l'actif d'impôt différé sur les pertes fiscales reportables de l'exercice de Virbac États-Unis).

Pour mémoire, le résultat net courant de l'exercice 2018 se présentait comme suit :

en k€	Résultat IFRS	Dépréciations d'actifs	Coûts de restructuration	Autres éléments	Impôt non courant	Résultat net courant
Revenu des activités ordinaires	868 932					868 932
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions	88 076					88 076
Dotations aux amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions	-15 043					-15 043
Résultat opérationnel courant	73 033					73 033
Autres produits et charges non courants	-8 040	6 595	1 445			-
Résultat opérationnel	64 993	6 595	1 445	-	-	73 033
Produits et charges financiers	-24 104					-24 104
Résultat avant impôt	40 889	6 595	1 445	-	-	48 929
Impôt sur le résultat	-20 366	-1 595	-521		4 554	-17 928
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	462					462
Résultat de la période	20 985	5 000	924	-	4 554	31 463

En 2018, la charge non récurrente correspondait à la dépréciation de la créance d'impôt différé sur pertes reportables dans la filiale Virbac États-Unis, qui s'élevait à 5,2 millions US\$.

A30. Résultat par action

	2019	2018
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	51 549 499 €	20 099 108 €
Nombre total d'actions	8 458 000	8 458 000
Impact des instruments dilutifs	-	-
Nombre d'actions d'autocontrôle	26 178	35 950
Nombre d'actions en circulation	8 431 822	8 422 050
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère, par action	6,11 €	2,39 €
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère, dilué par action	6,11 €	2,39 €

A31. Information sectorielle

Conformément à la norme *IFRS 8*, le Groupe fournit une information sectorielle telle qu'utilisée en interne par le directoire qui constitue le Principal décideur opérationnel (PDO).

Le niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur géographique. La ventilation par zone géographique est faite sur sept secteurs, selon l'implantation des actifs du Groupe :

- France ;
- Europe (hors France) ;
- Amérique latine ;
- Amérique du Nord ;
- Asie ;
- Pacifique ;
- Afrique & Moyen-Orient.

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des marchés.

Il existe deux segments marketing qui sont les animaux de compagnie et les animaux de production mais ces derniers ne peuvent pas être considérés comme un niveau d'information sectorielle pour les raisons énumérées ci-après :

- nature des produits : la plupart des segments thérapeutiques sont communs aux animaux de compagnie et aux animaux de production (antibiotiques, antiparasitaires...) ;
- procédés de fabrication : les chaînes de production sont communes aux deux segments et il n'y a pas de différenciation significative des sources d'approvisionnement ;
- type ou catégorie de clients : la distinction se fait entre secteur éthique (vétérinaires) et *OTC (Over the counter)* ;
- organisation interne : les structures de gestion du groupe Virbac sont organisées par zones géographiques. Il n'existe pas, au niveau Groupe, de responsabilité par segment de marché ;
- méthodes de distribution : les principaux canaux de distribution dépendent plus du pays que du segment marketing. Les forces de vente peuvent être, dans certains cas, communes aux deux segments de marché ;
- nature de l'environnement réglementaire : les organismes autorisant la mise sur le marché sont identiques quel que soit le segment.

Dans l'information présentée ci-dessous, les secteurs correspondent donc aux zones géographiques (zones d'implantation des actifs du Groupe). Les résultats de la zone France incluent les frais de siège et une part importante des frais de Recherche et Développement du Groupe.

Au 31 décembre 2019

en k€	France	Europe (hors France)	Amérique latine	Amérique du Nord	Asie	Pacifique	Afrique & Moyen-Orient	Total
Revenu des activités ordinaires	139 104	236 754	156 665	142 938	156 908	78 554	27 419	938 342
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions	17 194	15 414	26 234	14 152	24 455	20 691	4 307	122 447
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	4 339	11 094	8 001	-7 933	19 726	13 391	2 931	51 549
Intérêts non contrôlés	-3	-	2 875	-	-	-	-	2 872
Résultat de l'ensemble consolidé	4 337	11 094	10 875	-7 933	19 726	13 391	2 931	54 422

en k€	France	Europe (hors France)	Amérique latine	Amérique du Nord	Asie	Pacifique	Afrique & Moyen-Orient	Total
Actifs par zone	678 720	48 856	210 402	159 607	130 577	87 269	7 828	1 323 259
Investissements incorporels	5 468	24	108	790	123	157	-	6 669
Investissements corporels	9 635	262	4 006	3 155	1 189	823	166	19 237

Aucun client ne réalise plus de 10% du chiffre d'affaires.

Les intérêts non contrôlés correspondent quasi exclusivement à la contribution des entités chiliennes (groupe HSA), que Virbac détient à hauteur de 51%.

Le résultat net France comprend une dépréciation du *goodwill* et des actifs incorporels de 7,2 millions € nets d'impôt.

Au 31 décembre 2018

en k€	France	Europe (hors France)	Amérique latine	Amérique du Nord	Asie	Pacifique	Afrique & Moyen-Orient	Total
Revenu des activités ordinaires	133 422	222 326	142 787	120 029	142 260	82 387	25 721	868 932
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions	15 047	12 777	17 765	-1 794	21 044	18 586	4 651	88 076
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	1 618	9 029	2 462	-21 126	12 920	11 966	3 229	20 099
Intérêts non contrôlés	1	-	885	-	-	-	-	886
Résultat de l'ensemble consolidé	1 619	9 029	3 347	-21 126	12 920	11 966	3 229	20 985

en k€	France	Europe (hors France)	Amérique latine	Amérique du Nord	Asie	Pacifique	Afrique & Moyen-Orient	Total
Actifs par zone	674 523	39 871	217 727	147 953	111 261	75 598	5 876	1 272 808
Investissements incorporels	4 129	214	503	1 635	21	-	18	6 519
Investissements corporels	8 366	322	4 399	6 200	1 064	1 871	118	22 341

A32. Actifs et passifs financiers**Ventilation des actifs et passifs évalués en juste valeur**

Conformément à la norme *IFRS 7* "Instruments financiers - Informations à fournir", les évaluations à la juste valeur des actifs et des passifs financiers doivent être classées selon une hiérarchie qui comporte les niveaux suivants :

- niveau 1 : la juste valeur est basée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : la juste valeur est basée sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement ;
- niveau 3 : la juste valeur est basée sur des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché, mais sur des données internes.

Pour les dérivés actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur, le Groupe utilise des techniques d'évaluation contenant des données observables sur le marché (niveau 2), notamment pour les *swaps* de taux d'intérêts, les achats et ventes à terme ou les options sur les monnaies étrangères. Le modèle incorpore des données diverses comme par exemple les cours de change spot et à terme ou la courbe de taux d'intérêts.

Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

Au 31 décembre 2019

	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total	Niveau d'évaluation
en k€						
Instruments financiers dérivés non courants	-	-	-	4 668	4 668	2
Autres actifs financiers non courants	-	7 527	-	-	7 527	-
Créances clients	-	99 386	-	-	99 386	-
Autres débiteurs ¹	-	38 766	-	-	38 766	-
Instruments financiers dérivés courants	-	-	209	133	342	2
Autres actifs financiers courants	-	3	-	-	3	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	48 065	45 592	-	93 656	1
Actifs financiers	-	193 747	45 800	4 801	244 348	

Au 31 décembre 2018

	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total	Niveau d'évaluation
en k€						
Instruments financiers dérivés non courants	-	-	-	1 329	1 329	2
Autres actifs financiers non courants	-	8 496	-	-	8 496	-
Créances clients	-	112 976	-	-	112 976	-
Autres débiteurs ¹	-	45 671	-	-	45 671	-
Instruments financiers dérivés courants	-	-	969	375	1 344	2
Autres actifs financiers courants	-	97	-	-	97	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	33 399	14 979	-	48 378	1
Actifs financiers	-	200 639	15 948	1 704	218 291	

¹ Hors charges constatées d'avance et créance d'impôt sur le résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, et qui ne sont pas cotés. Les éléments entrant dans cette catégorie sont décrits ci-après.

■ Prêts et autres créances immobilisées

Ce sont principalement des dépôts de caution et autres loyers d'avance, des comptes séquestre, ainsi que des prêts accordés (au personnel notamment).

■ Créances clients

Elles sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation.

■ Créances courantes

Il s'agit principalement des créances envers l'administration fiscale (hors impôt sur les sociétés) et les organismes sociaux, ainsi que des avances et acomptes sur commandes.

■ Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit principalement des dépôts sur les comptes bancaires et en caisse.

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Sont classés comme actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat les instruments dérivés de taux ou de change qualifiés de couverture de juste valeur et les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture.

Sont également classées dans cette catégorie les valeurs mobilières de placement que Virbac a acquises pour être vendues ou rachetées à court terme. Elles sont évaluées à la juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les justes valeurs des valeurs mobilières de placement sont déterminées principalement par référence au prix du marché (cours acheteur ou vendeur selon le cas).

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont des actifs financiers, autres que les prêts et créances, ayant une échéance fixée et dont les paiements sont déterminés ou déterminables. Virbac ne possède pas de titres répondant à la définition des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Passifs financiers

Les différentes catégories de passifs financiers sont les suivantes :

Au 31 décembre 2019

	Emprunts et dettes	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Passifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres	Total	Niveau d'évaluation
en k€					
Instruments financiers dérivés non courants	-	-	1 499	1 499	2
Autres passifs financiers non courants	305 370	-	-	305 370	-
Dettes fournisseurs	95 769	-	-	95 769	-
Autres créditeurs ¹	134 840	-	-	134 840	-
Instruments financiers dérivés courants	-	383	299	682	2
Concours bancaires et intérêts courus non échus	13 769	37	-	13 807	2
Autres passifs financiers courants	106 067	-	-	106 067	-
Passifs financiers	655 815	420	1 798	658 033	

Au 31 décembre 2018

	Emprunts et dettes	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Passifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres	Total	Niveau d'évaluation
en k€					
Instruments financiers dérivés non courants	-	-	854	854	2
Autres passifs financiers non courants	408 780	-	-	408 780	-
Dettes fournisseurs	108 733	-	-	108 733	-
Autres créditeurs ¹	110 271	-	-	110 271	-
Instruments financiers dérivés courants	-	744	205	949	2
Concours bancaires et intérêts courus non échus	16 689	40	-	16 730	2
Autres passifs financiers courants	81 078	-	-	81 078	-
Passifs financiers	725 550	784	1 059	727 394	

¹ Hors produits constatés d'avance et dette d'impôt sur le résultat.

Au 31 décembre 2019, le coût de l'endettement financier brut s'élève à 17 803 k€ contre 17 793 k€ au 31 décembre 2018.

A33. Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

La politique de gestion des risques financiers est gérée et centralisée par la direction des Affaires Financières du Groupe et en particulier sa direction Trésorerie et Financement.

Les stratégies de financement, de placement et couverture des risques de taux et de change sont ainsi systématiquement revues et supervisées par la direction des Affaires Financières. Les opérations réalisées par les équipes locales sont également dirigées et suivies par la direction Trésorerie et Financement Groupe.

La détention d'instruments financiers se fait dans le seul but de réduire l'exposition aux risques de change et de taux et n'a aucune fin spéculative.

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés uniquement dans le but de réduire son exposition aux risques de taux et de change sur ses éléments de bilan et ses engagements fermes ou hautement probables.

S'agissant des couvertures de flux de trésorerie, en fonction des adossements et des maturités, ces couvertures peuvent intervenir et influencer sur le résultat de l'exercice en cours ou celui des exercices futurs.

Risque de crédit

■ Facteurs de risque

Le risque de crédit peut se matérialiser lorsque le Groupe accorde un crédit au travers de délais de paiement à des clients. Le risque d'insolvabilité, voire de défaillance de certains d'entre eux peut entraîner un non-remboursement et ainsi impacter négativement le compte de résultat du Groupe et sa situation nette de trésorerie. L'impact peut se ressentir au niveau du paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées, risque clients), de la livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées, risque fournisseurs).

Au 31 décembre 2019, l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit s'élève à 99 386 k€, soit le montant du poste créances clients dans les comptes consolidés.

Le risque sur les ventes entre sociétés du Groupe est peu significatif, dans la mesure où Virbac fait en sorte d'assurer à ses filiales la structure financière qui leur permet d'honorer leurs dettes.

■ Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe limite les conséquences négatives de ce type de risque grâce à une très grande fragmentation et dispersion de ses clients et ce sur l'ensemble des pays où il opère. Le département Trésorerie préconise en fonction de la réglementation en vigueur, des usages, du *rating*, des limites imposées par l'assurance-crédit, les délais de règlement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par entité opérationnelle. La direction Trésorerie et Financement gère et pilote ces aspects de crédit au niveau des entités françaises dont elle a la responsabilité directe et préconise les mêmes pratiques via des *guidelines* et *best practices* au niveau du Groupe. De plus, il existe un contrat cadre Groupe d'assurance-crédit dont bénéficie ou peut bénéficier toute filiale pour laquelle ce type de risque a été identifié.

Concernant les couvertures de flux de trésorerie, il est prévu que les flux interviennent ou influent sur le résultat de l'exercice en cours et sur le résultat des exercices futurs.

Les états suivants présentent la ventilation des créances clients selon leurs échéances :

Au 31 décembre 2019

en k€	Créances à échoir	Créances en souffrance, depuis				Créances dépréciées	Total
		- de 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	+ de 12 mois		
France	20 253	791	220	-	-	537	21 800
Europe (hors France)	17 385	1 947	207	2	-	1 553	21 094
Amérique latine	23 270	6 315	21	-	-	584	30 189
Amérique du Nord	3 433	-	-	-	-	1	3 433
Asie	13 465	982	95	24	16	142	14 725
Pacifique	7 627	88	-	-	-	1	7 716
Afrique & Moyen-Orient	2 948	298	-	-	-	3	3 248
Créances clients	88 380	10 422	543	27	16	2 822	102 207

Au 31 décembre 2018

en k€	Créances à échoir	Créances en souffrance, depuis				Créances dépréciées	Total
		- de 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	+ de 12 mois		
France	19 860	1 212	317	272	3	80	21 743
Europe (hors France)	18 845	803	87	52	2	2 096	21 885
Amérique latine	27 499	3 825	293	163	-	916	32 695
Amérique du Nord	4 431	-	-	-	-	1	4 432
Asie	14 000	1 207	61	11	-	149	15 428
Pacifique	5 743	152	-	-	-	3	5 899
Afrique & Moyen-Orient	2 461	209	-	-	-	2	2 672
Créances clients	92 840	7 408	757	497	5	3 247	104 753

Les créances échues et non réglées sont analysées périodiquement et classées en créances douteuses lorsqu'il apparaît un risque que la créance ne soit pas recouvrée en totalité. Le montant de la provision constatée à la clôture est défini en fonction de l'ancienneté de la créance et éventuellement de critères relatifs aux débiteurs. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Risque de contrepartie

■ Facteurs de risque

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre des contrats et instruments financiers qu'il souscrit, dans le cas éventuel où le débiteur se refuserait à honorer tout ou partie de son engagement ou serait *in fine* dans l'impossibilité de le faire.

■ Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe apporte une attention particulière au choix des établissements bancaires qu'il utilise, et ceci de façon encore plus critique lorsqu'il s'agit de gérer les placements de la trésorerie disponible. Virbac considère néanmoins avoir une exposition limitée au risque de contrepartie compte tenu de la qualité de ses principales contreparties. En effet, les placements ne se font qu'auprès d'établissements bancaires de premier ordre.

S'agissant des autres actifs financiers et notamment des éventuelles disponibilités, les excédents ponctuels de trésorerie des filiales sont remontés chez la société mère qui en assure la gestion centralisée, sous forme de dépôts à court terme rémunérés. Le Groupe ne travaille qu'avec des contreparties bancaires de premier rang.

Risque de liquidité

■ Facteurs de risque

La liquidité se définit comme la capacité du Groupe à faire face à ses échéances financières dans le cadre de son activité courante et à trouver de nouvelles sources de financements en cas de besoin, et ce de manière à assurer continuellement l'équilibre entre ses dépenses et ses recettes. Dans le cadre de son exploitation, de son programme d'investissements récurrents et de sa politique active de croissance externe, le Groupe est ainsi exposé au risque d'insuffisance de liquidités pour financer sa croissance et son développement.

■ Dispositifs de gestion du risque

La politique de centralisation des excédents de trésorerie et des besoins de financement de l'ensemble des zones permet d'affiner les positions nettes du Groupe et d'optimiser la gestion des placements ou des financements, assurant ainsi la capacité de Virbac à faire face à ses engagements financiers et à maintenir un niveau de disponibilité optimal et compatible avec sa taille et ses besoins.

Dans le cadre de sa revue spécifique du risque de liquidité, le Groupe effectue régulièrement une revue détaillée de ses encours s'assurant ainsi du respect de son *covenant* financier (*covenant* de la dette).

Au 31 décembre 2019, le ratio s'élève à 2,29, le situant ainsi sous la limite du *covenant* financier contractuel qui est établie à 3,75. Le calcul de ratio se fait en tenant compte de l'application de la norme *IFRS 16* (voir note A18).

Au regard de ses perspectives, la trésorerie et les ressources de financement de la société couvrent suffisamment ses besoins en trésorerie.

Risques de fraude

■ Facteurs de risque

Le Groupe est exposé à des cas de fraude interne ou externe qui pourraient entraîner des pertes financières et affecter la réputation du Groupe.

■ Dispositifs de gestion du risque

Virbac s'attache à renforcer le contrôle interne et accorde une importance toute particulière à la sensibilisation de ses équipes à ces problématiques. Le Groupe et notamment les fonctions centrales donnent régulièrement des directives et indications fortes en la matière. La séparation des tâches ainsi qu'un dispositif de contrôle de gestion central, régional et local et la nomination de contrôleurs régionaux contribuent à renforcer le contrôle et à diminuer la probabilité de survenance de ce type de pratiques. Dès l'acquisition de nouvelles sociétés, ces dernières sont intégrées dans ces dispositifs de prévention de pratiques non éthiques.

Virbac s'inscrit dans une démarche de formation et de déploiement de bonnes pratiques qui ont pour vocation, entre autres, de prévenir les risques de fraude.

Le code de conduite Virbac marque notamment l'engagement du Groupe d'exercer ses activités dans le respect du droit et de l'éthique et définit également la nature des relations que Virbac souhaite avoir avec ses partenaires.

Risques de marché

Risque de change

■ Facteurs de risque

Le risque de change résulte de l'impact des fluctuations des taux de change sur les flux financiers du Groupe dans l'exercice de ses activités. Du fait de sa forte présence internationale, le Groupe est exposé au risque de change sur les transactions ainsi qu'au risque de change sur la conversion des états financiers de ses filiales étrangères.

Virbac traite des activités dans des monnaies autres que l'euro, sa monnaie de référence. Le risque de change est suivi à l'aide de tableaux de bord issus des systèmes informatiques (*ERP*). Les positions sont actualisées à partir des états de restitution *ad hoc*.

La majeure partie du risque de change du Groupe est centralisée sur la société mère, qui émet les factures vers ses filiales dans leur devise locale. Pour les ventes vers les pays à devise exotique, les factures sont émises en euro ou en dollar américain.

Compte tenu de ses achats et de ses ventes en devises, le Groupe est exposé au risque de change principalement sur les devises suivantes : dollar américain, livre sterling, franc suisse et diverses devises en Asie, Pacifique et Amérique latine.

Étant donné l'exposition du Groupe au risque de change, les fluctuations des cours des monnaies ont une incidence notable sur son compte de résultat, tant sur le plan du risque de conversion que celui de transaction.

■ Dispositifs de gestion du risque

Afin de se protéger des variations défavorables des différentes devises dans lesquelles sont libellés les ventes, les achats ou certaines opérations spécifiques, la politique du Groupe consiste à assurer la couverture du risque de change sur les transactions quand l'ampleur de l'exposition et les risques de fluctuation des devises sont élevés.

Le Groupe couvre la plupart de ses positions de change significatives et certaines (créances, dettes, dividendes, prêts intra-groupe), une partie de ses positions estimées, ainsi que ses ventes et achats futurs.

À cet effet, il utilise les divers instruments disponibles sur le marché et pratique principalement des opérations de change à terme ou optionnelles.

Les instruments financiers dérivés de change sont présentés ci-après, à la valeur de marché :

en k€	2019	2018
Couverture de juste valeur	-93	-361
Couverture des flux de trésorerie	-146	204
Couverture d'investissement net	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	-80	-57
Instruments financiers dérivés de change	-320	-214

Les instruments dérivés détenus à la clôture ne sont pas tous qualifiés de couverture dans les comptes consolidés. Dans ce cas, les variations de valeur impactent directement le résultat de la période.

Risque de taux d'intérêt

■ Facteurs de risque

Le compte de résultat du Groupe peut être impacté par le risque de taux d'intérêt. En effet, des variations défavorables de taux peuvent ainsi avoir un effet négatif sur les coûts de financement et les flux financiers futurs du Groupe.

L'exposition du Groupe au risque de taux résulte du fait que l'endettement du Groupe est constitué principalement de lignes de crédit et d'emprunts à taux variable ; le coût de la dette peut donc augmenter en cas de hausse des taux.

L'exposition aux risques de taux du groupe résulte principalement des lignes de crédit à taux variables mises en place chez Virbac pour un montant maximum de 298 millions € au 31/12/2019. Ces lignes sont indexées sur l'Euribor et le Libor US\$. L'emprunt aux États-Unis est indexé sur le Libor US\$.

Le montant des en-cours sur les lignes de crédit est le suivant :

en k€	2019		2018	
	Taux d'intérêt réel moyen	Valeur comptable	Taux d'intérêt réel moyen	Valeur comptable
Chili	3,116%	23 971	3,724%	29 720
Mexique	-	-	9,440%	2 001
Uruguay	5,392%	2 753	5,698%	2 764
France	2,062%	44 468	2,291%	49 900
Dette à taux fixe		71 193		84 385
Vietnam	2,170%	215	2,170%	430
France	1,978%	298 015	2,920%	347 731
États-Unis	3,614%	32 936	4,070%	30 568
Nouvelle-Zélande	-	-	4,443%	1 466
Australie	1,943%	8 128	-	-
Philippines	7,550%	158	7,840%	150
Autres	-	173	-	23
Dette à taux variable		339 626		380 368
Concours bancaires		13 770		19 173
Emprunts et concours bancaires		424 589		483 925

Les instruments financiers dérivés de taux d'intérêt sont présentés ci-après, à la valeur de marché :

en k€	2019	2018
Couverture de juste valeur	-	-
Couverture des flux de trésorerie	3 148	3 050
Couverture d'investissement net	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	-	-
Instruments financiers dérivés de taux	3 148	3 050

■ Dispositifs de gestion du risque

Pour gérer ces risques et optimiser le coût de son endettement, le Groupe suit les évolutions et les anticipations de taux de marché et limite son exposition en mettant en place des couvertures de taux, au moyen d'instruments disponibles sur le marché comme des *caps* ou des *swaps* de taux d'intérêt (taux fixe) n'excédant pas la durée et le montant de ses engagements réels.

Impacts spécifiques des couvertures des risques de change et de taux d'intérêt

■ Facteurs de risque

La comptabilité de couverture vise à compenser l'impact de l'élément couvert et de l'instrument de couverture dans le compte de résultat. Pour pouvoir être pris en compte dans la comptabilité de couverture, les liens de couverture doivent satisfaire plusieurs conditions strictes en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de la mesure.

■ Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe ne procède qu'à des opérations de couverture destinées à couvrir des expositions réelles ou certaines, il ne crée donc pas de risque spéculatif.

Les instruments financiers dérivés sont qualifiés de couverture lorsque la relation de couverture peut être démontrée et documentée.

Les instruments financiers dérivés de change entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie ont en général une maturité d'un an maximum.

Les instruments financiers dérivés de taux d'intérêt sont destinés à couvrir des lignes de crédit ou des emprunts. Leur maturité est adossée à l'élément couvert.

Au 31 décembre 2019, le montant des gains et pertes latents enregistrés en capitaux propres sur la période représente une charge nette de 2 411 k€. La part inefficace comptabilisée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie constitue un produit de 2 424 k€.

en k€	Nominal		Juste valeur positive		Juste valeur négative	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Contrat de change à terme de devise	48 477	39 494	227	295	467	525
Options de change de gré à gré	29 621	21 693	92	137	173	121
Instruments de change	78 098	61 187	319	432	640	646
<i>Swap</i> de taux	100 362	145 175	39	1 212	1 386	581
Options de taux d'intérêt	105 606	179 336	1	528	156	-
<i>Swap</i> de devises croisées	44 423	44 423	4 650	2 267	-	375
Instruments de taux d'intérêt	250 391	368 934	4 690	4 006	1 542	956
Instruments financiers dérivés	328 489	430 121	5 010	4 439	2 181	1 602

Risque d'approvisionnement

Les matières premières et certains principes actifs entrant dans la composition des produits fabriqués par Virbac sont fournis par des tiers. Dans certains cas, le Groupe a également recours à des façonniers ou des partenaires industriels qui disposent de capacités ou maîtrisent des technologies particulières.

Dans la mesure du possible, Virbac diversifie ses sources d'approvisionnement en référençant plusieurs fournisseurs, tout en s'assurant que ces différentes sources présentent les caractéristiques de qualité et de fiabilité suffisantes.

Néanmoins, il existe pour certains approvisionnements ou certaines technologies des situations où la diversification est difficile voire impossible, pouvant ainsi susciter un risque de rupture d'approvisionnement ou de pression sur les prix.

Pour limiter ces risques, le Groupe élargit autant que possible sa recherche de fournisseurs diversifiés et peut, dans certains cas, sécuriser son approvisionnement en acquérant les technologies et capacités qui lui manquent et qui génèrent une dépendance trop forte. Cela a, par exemple, été le cas avec l'acquisition de la propriété industrielle et de l'outil de production de la matière protéique entrant dans la constitution du principal vaccin pour chats.

Le début de l'année 2020 est marqué par la crise sanitaire du coronavirus. La situation est extrêmement évolutive, partout dans le monde, et même si à ce stade le Groupe n'a pas détecté d'impact matériel, il est très difficile d'anticiper ce qu'il pourrait en être d'ici la fin de l'année s'agissant de l'approvisionnement.

A34. Composition du capital social de Virbac

	2018	Augmentations	Diminutions	2019
Nombre d'actions autorisées	8 458 000	-	-	8 458 000
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	8 458 000	-	-	8 458 000
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	-	-	-	-
Actions en circulation	8 422 050	85 134	-75 362	8 431 822
Actions d'autocontrôle	35 950	75 362	-85 134	26 178
Valeur nominale des actions	1,25 €	-	-	1,25 €
Capital social de Virbac	10 572 500 €			10 572 500 €

A35. Attribution d'actions de performance

Le directoire, conformément à l'autorisation de l'assemblée générale, consent des attributions d'actions de performance de la société à certains salariés et dirigeants de Virbac et ses filiales.

Juste valeur des plans d'actions de performance

Conformément à IFRS 2, ces plans ont été valorisés dans les comptes consolidés de Virbac par référence à la juste valeur des titres attribués à la date de leur attribution.

Le plan d'actions de performance de 2016, attribué le 15 septembre 2016, initialement valorisé à 2 248 358 € (soit 12 150 actions de 185,05 €) a fait l'objet d'un étalement sur une durée de *vesting* de 39,5 mois. L'impact constaté dans le compte de résultat au 31 décembre 2019 s'élève à 1 138 k€, incluant contribution, et correspond à la meilleure estimation des actions qui pourraient être distribuées compte tenu de l'atteinte des critères de performance.

Le plan d'actions de performance de 2018, attribué le 1^{er} août 2018, est valorisé à 1 788 000 €, correspondant à 15 000 actions de 119,20 €. Ce montant a fait l'objet d'un étalement sur une durée de *vesting* de 41 mois. L'impact constaté dans le compte de résultat au 31 décembre 2019 s'élève à 702 k€, incluant la contribution sociale.

Le plan d'actions de performance de 2019, attribué le 30 juin 2019, est valorisé à 672 800 €, correspondant à 4 000 actions de 168,20 €. Ce montant a fait l'objet d'un étalement sur une durée de *vesting* de 24 mois. L'impact constaté dans le compte de résultat au 31 décembre 2019 s'élève à 216 k€, incluant la contribution sociale.

A36. Dividendes

En 2019, aucun dividende n'a été distribué aux propriétaires de la société mère.

Au titre de l'exercice 2019, il sera proposé à l'assemblée générale de ne pas attribuer de dividende.

A37. Effectifs

Évolution des effectifs par zone géographique

	2019	2018	Variation
France	1 323	1 340	-1,3%
Europe (hors France)	363	349	4,0%
Amérique latine	961	968	-0,7%
Amérique du Nord	477	476	0,2%
Asie	1 331	1 317	1,1%
Pacifique	311	313	-0,6%
Afrique & Moyen-Orient	131	130	0,8%
Effectifs	4 897	4 893	0,1%

Répartition des effectifs par fonction

	2019		2018	
Production	1 749	35,7%	1 748	35,7%
Administration	561	11,5%	582	11,9%
Commercial	2 042	41,7%	2 047	41,8%
Recherche & Développement	545	11,1%	516	10,5%
Effectifs	4 897	100,0%	4 893	100,0%

A38. Information sur les parties liées

Rémunération des membres du conseil de surveillance

	2019		2018	
	Rémunération	Jetons de présence	Rémunération	Jetons de présence
Marie-Hélène Dick	95 000 €	21 000 €	95 000 €	21 000 €
Pierre Madelpuech	-	21 000 €	-	21 000 €
Solène Madelpuech	-	21 000 €	-	21 000 €
Philippe Capron	-	24 000 €	-	24 000 €
Olivier Bohuon	-	21 000 €	-	21 000 €
Cyrille Petit	-	7 000 €	-	-
Société Galix Conseils représentée par Grita Loeb sack	-	21 000 €	-	21 000 €
Censeur, société XYC Unipessoal Lda représentée par Xavier Yon	-	21 000 €	-	21 000 €
Total	95 000 €	157 000 €	95 000 €	150 000 €

Rémunération des membres du directoire

Au 31 décembre 2019 - Montants bruts dus au titre de l'exercice

	Rémunération fixe (y compris avantages en nature)	Rémunération liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe	Rémunération variable	Rémunération totale
Sébastien Huron	340 361 €	35 000 €	180 000 €	555 361 €
Christian Karst	275 184 €	45 000 €	159 000 €	479 184 €
Habib Ramdani	213 570 €	-	85 200 €	298 770 €
Jean-Pierre Dick	16 460 €	-	-	16 460 €
Total	845 575 €	80 000 €	424 200 €	1 349 775 €

Au 31 décembre 2018 - Montants bruts dus au titre de l'exercice

	Rémunération fixe (y compris avantages en nature)	Rémunération liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe	Rémunération variable	Rémunération totale
Sébastien Huron	336 781 €	25 000 €	166 250 €	528 031 €
Christian Karst	267 832 €	45 000 €	147 250 €	460 082 €
Habib Ramdani	203 888 €	-	77 140 €	281 028 €
Jean-Pierre Dick	18 840 €	-	-	18 840 €
Total	827 341 €	70 000 €	390 640 €	1 287 981 €

Les rémunérations versées au titre de l'exercice 2019 correspondent à la rémunération fixe versée en 2019, à la rémunération liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe versée en 2019, à la rémunération variable versée en 2020 au titre de 2019 et aux avantages en nature accordés en 2019 (véhicule de fonction).

Critères d'assiette de la part variable

Chaque membre du directoire a un objectif de rémunération variable qui représente un pourcentage de sa rémunération fixe.

La rémunération variable des membres du directoire est essentiellement fonction des objectifs suivants :

- croissance du chiffre d'affaires ;
- croissance du résultat opérationnel courant ;
- maîtrise des stocks ;
- maîtrise de la trésorerie et de l'endettement du Groupe ;
- acquisitions significatives, pour le Groupe, de sociétés ou de produits (taille, contribution financière, importance stratégique) ;
- taux de notoriété de la marque et respect du programme de relations clients.

Autres avantages

En sus des différents éléments de rémunération, les membres du directoire bénéficient des avantages décrits ci-dessous.

■ Véhicule de fonction :

Les membres du directoire bénéficient d'un véhicule de fonction, selon la politique définie par le comité de rémunération.

■ Régime d'assurance maladie, maternité, prévoyance et retraite :

Les membres du directoire et le président du directoire bénéficient des régimes d'assurance maladie, maternité, prévoyance et retraite dont bénéficient l'ensemble des cadres de la société, dans les mêmes conditions de cotisations et de prestations que celles définies pour les autres cadres de la société.

■ Régime d'assurance chômage

Le président du directoire bénéficie du régime d'assurance chômage privée de la Garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC) selon la formule 70 sur un an, conformément aux conditions générales de cet organisme, dont les cotisations seront intégralement prises en charge par la société mais feront l'objet de la déclaration d'un avantage en nature au bénéfice du président du directoire. Le montant des cotisations annuelles à terme ne pourra excéder 15 000 €.

Les autres membres du directoire bénéficient du régime d'assurance chômage des salariés de l'entreprise.

■ Régime d'assurance retraite supplémentaire

Suite à la décision du Conseil de surveillance du 12 mars 2019, un avenant au régime de retraite à prestations définies des membres du directoire a été signé le 14 juin 2019. Cet avenant redéfinit d'une part les bénéficiaires du plan, et d'autre part le nouveau taux de rente applicable.

Les conditions d'attribution sont désormais les suivantes :

- ancienneté dans le Groupe supérieure à dix ans, dont neuf ans en tant que membre du directoire ou 15 ans pour une prestation de 10,5% du traitement de référence (contre 22,0% dans l'ancien régime) ;
- être âgé d'au moins 60 ans ;
- achever sa carrière dans le Groupe.

L'impact de la sortie des deux bénéficiaires ne remplissant plus les conditions requises, cumulé à la baisse du taux de rente, qui passe de 22,0% à 10,5% du traitement de référence, génèrent un produit de 3,4 millions €, incluant contribution, dans les comptes consolidés 2019.

■ Indemnités de départ contraint

Le président du directoire Sébastien Huron bénéficie d'engagements pris par la société en cas de cessation de ses fonctions aux termes d'une décision du conseil de surveillance du 20 décembre 2017. Le président du directoire bénéficie, en cas de départ contraint de ses fonctions de président du directoire, d'une indemnité de départ d'un montant qui sera déterminé en fonction de l'atteinte d'un ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du Groupe (Ratio = résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires hors taxes) sur les deux derniers et/ou les quatre derniers semestres comptables clos et qui pourra se situer dans une fourchette entre 0 et 700 000 €.

Les engagements pris par la société en cas de cessation des fonctions de Christian Karst, membre du directoire et directeur général ont été renouvelés par le conseil de surveillance du 13 mars 2018. L'indemnité s'élèverait à 326 000 €. La réalisation des conditions de performance des indemnités de départ peut, suivant le cas, être mesurée sur une durée de deux semestres précédant le départ du dirigeant, et non pas de deux ans au moins, tel que préconisé par le Code. Cependant, le montant de ces indemnités est sensiblement inférieur à la limite de deux ans de rémunération prévue par le Code et les conditions de performance sont exigeantes (ratio résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires supérieur ou égal à 7%).

L'indemnité de départ ne pourra être versée qu'en cas de départ contraint, à l'initiative de la société. Elle ne sera pas due en cas de démission, de départ à la retraite à taux plein, de départ suite à l'atteinte de l'âge limite pour être membre du directoire, ou en cas de révocation pour faute grave.

■ Indemnités de non-concurrence

Sébastien Huron a accepté un engagement de non-concurrence en cas de départ, en contrepartie duquel une indemnité de non concurrence est prévue.

En contrepartie de l'obligation de non-concurrence, Sébastien Huron percevra mensuellement, pendant toute la durée de l'interdiction de concurrence, une indemnité d'un montant égal à 80% de sa rémunération mensuelle fixe brute perçue au titre du dernier exercice clos de la société (y compris les jetons de présence et toutes autres rémunérations liées à ses mandats au sein du groupe Virbac). Cette indemnité sera plafonnée pour cette période de 18 mois à une somme maximum de 500 000 € brut.

■ **Attribution d'actions de performance**

Le directoire, conformément à l'autorisation de l'assemblée générale, consent depuis 2006 à certains salariés dirigeants de Virbac et ses filiales des attributions d'actions de performance. Ces attributions sont soumises à la réalisation d'un objectif de performance lié à la rentabilité et à l'endettement net du Groupe.

Les attributions d'actions de performance accordées aux membres du directoire au titre des cinq derniers exercices sont les suivantes :

	Nombre d'actions Plan 2016	Nombre d'actions Plan 2018	Nombre d'actions Plan 2019
Sébastien Huron	1 000	1 600	-
Christian Karst	1 000	1 200	4 000
Habib Ramdani	400	1 000	-
Total	2 400	3 800	4 000

Au cours des exercices 2014, 2015 et 2017, aucune action de performance n'a été attribuée.

A39. Engagements hors-bilan

■ **Cautions ou garanties données par Virbac ou certaines de ses filiales.**

L'état des principales cautions et garanties accordées est présenté ci-après :

en k€	Garantie donnée auprès de	Date limite de validité	2019	2018
PP Manufacturing Corporation	NDNE 9/90 Corporate Center LLC	30/09/2026	5 984	6 695
Virbac Uruguay	Banco de la Republica Oriental del Uruguay	-	3 561	3 493
Engagements donnés			9 544	10 188

■ **Passifs éventuels**

Virbac et ses filiales sont parfois impliqués dans des contentieux, ou d'autres procédures légales, généralement liées à des litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle, des litiges en matière de droit de la concurrence et en matière fiscale.

Chaque situation est analysée au regard d'IAS 37 ou au regard d'IFRIC 23, lorsqu'il s'agit d'incertitude relative au traitement des impôts. Aucune provision n'est constituée lorsque la société considère que le passif est éventuel, et une information est donnée en annexe.

C'est le cas en particulier d'une demande faite courant 2014 par un concurrent du Groupe en réparation d'un prétendu préjudice relatif à un brevet d'utilisation. Le risque de sortie de ressources étant jugé très faible par le management, aucune provision n'a été comptabilisée.

S'agissant de litiges fiscaux en cours chez Virbac et dans ses filiales, une provision a été constatée conformément aux normes en vigueur (cf note A19). Lorsque la société estime non justifiée une proposition de redressement et qu'elle considère que ses arguments sont suffisamment solides, elle traite chacun de ces cas comme un passif éventuel.

A40. Périmètre de consolidation

Raison sociale	Localité	Pays	2019		2018	
			Contrôle	Intégration	Contrôle	Intégration
France						
Virbac (société mère)	Carros	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Interlab	Carros	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac France	Carros	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Distribution	Wissous	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Nutrition	Vauvert	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Bio Véto Test	La Seyne sur Mer	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Alfamed	Carros	France	99,70%	Globale	99,70%	Globale
Europe (hors France)						
Virbac Belgium SA	Wavre	Belgique	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Nederland BV ¹	Barneveld	Pays-Bas	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac (Switzerland) AG	Glattbrugg	Suisse	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Ltd	Bury St. Edmunds	Royaume-Uni	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac SRL	Milan	Italie	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Danmark A/S	Kolding	Danemark	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Pharma Handelsgesellschaft mbH	Bad Oldesloe	Allemagne	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Tierarzneimittel GmbH	Bad Oldesloe	Allemagne	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac SP zoo	Varsovie	Pologne	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Hungary Kft	Budapest	Hongrie	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Hellas SA	Agios Stefanos	Grèce	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Animedica SA	Agios Stefanos	Grèce	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac España SA	Barcelone	Espagne	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Österreich GmbH	Vienne	Autriche	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac de Portugal Laboratorios Lda	Almerim	Portugal	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Hayvan Sağlığı Limited Şirketi	Istanbul	Turquie	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Amérique du Nord						
Virbac Corporation ¹	Fort Worth	États-Unis	100,00%	Globale	100,00%	Globale
PP Manufacturing Corporation	Framingham	États-Unis	100,00%	Globale	100,00%	Globale

¹ Paliers pré-consolidés

Raison sociale	Localité	Pays	2019		2018	
			Contrôle	Intégration	Contrôle	Intégration
Amérique latine						
Virbac do Brasil Industria e Comercio Ltda	São Paulo	Brésil	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Mexico SA de CV	Guadalajara	Mexique	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Laboratorios Virbac Mexico SA de CV	Guadalajara	Mexique	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Colombia Ltda	Bogota	Colombie	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Laboratorios Virbac Costa Rica SA	San José	Costa Rica	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Chile SpA	Santiago	Chili	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Patagonia Ltda	Santiago	Chili	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Holding Salud Animal SA	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Centro Veterinario y Agrícola Limitada	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Farquímica SpA	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Bioanimal Corp SpA	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Productos Quimicos Ehlinger	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Centrovvet Inc	Allegheny	États-Unis	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Centrovvet Argentina	Buenos Aires	Argentine	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Inversiones HSA Ltda	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Rentista de capitales Takumi Ltda	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Virbac Uruguay SA	Montevideo	Uruguay	99,17%	Globale	99,17%	Globale
Virbac Latam Spa	Santiago	Chili	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Asie						
Virbac Trading (Shanghai) Co. Ltd	Shanghai	China	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac H.K. Trading Limited	Hong Kong	Hong Kong	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Asia Pharma Ltd	Hong Kong	Hong Kong	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Korea Co. Ltd	Séoul	Corée du Sud	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac (Thailand) Co. Ltd	Bangkok	Thaïlande	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Taiwan Co. Ltd	Taipei	Taiwan	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Philippines Inc.	Taguig City	Philippines	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Japan Co. Ltd	Osaka	Japon	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Asia Pacific Co. Ltd	Bangkok	Thaïlande	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Vietnam Co. Ltd	Ho Chi Minh Ville	Vietnam	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Animal Health India Private Limited	Mumbai	Inde	100,00%	Globale	100,00%	Globale
SBC Virbac Limited	Hong Kong	Hong Kong	100,00%	Globale	100,00%	Globale
SBC Virbac Biotech Limited	Taipei	Taiwan	100,00%	Globale	100,00%	Globale
AVF Animal Health Co Ltd Hong-Kong	Hong Kong	Hong Kong	50,00%	Équivalence	50,00%	Équivalence
AVF Chemical Industrial Co Ltd China	Jinan (Shandong)	Chine	50,00%	Équivalence	50,00%	Équivalence
Pacifique						
Virbac (Australia) Pty Ltd ¹	Milperra	Australie	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac New Zealand Limited	Hamilton	Nouvelle Zélande	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Afrique & Moyen-Orient						
Virbac RSA (Proprietary) Ltd ¹	Centurion	Afrique du Sud	100,00%	Globale	100,00%	Globale
GPM Virbac	Constantine	Algérie	42,85%	Équivalence	42,85%	Équivalence

¹ Paliers pré-consolidés

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale,

OPINION

en exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Virbac relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 28 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel *IFRS* tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes *IFRS 16* "Contrats de location" et *IFRIC 23* "Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat" de l'annexe des comptes consolidés qui exposent les impacts de la première application de la norme *IFRS 16* et de l'interprétation d'*IFRIC 23* à compter du 1^{er} janvier 2019.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L823-9 et R823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Point clé de l'audit : évaluation des *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Au 31 décembre 2019, la valeur des *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie figurant au bilan consolidé du Groupe s'est élevée respectivement à 312,9 millions € et 144,9 millions €.

La valeur des *goodwill* et actifs incorporels à durée de vie indéfinie de la filiale américaine (Virbac États-Unis) s'élèvent respectivement à 225,7 millions € et à 49,2 millions €, ceux relatifs à la filiale chilienne (Centrovét) s'établissent respectivement à 27,9 millions € et 46,0 millions €. Le *goodwill* et les actifs à durée de vie indéfinie de l'UGT Vaccin leishmaniose sont totalement dépréciés.

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie sont essentiellement constitués de marques, brevets et savoir-faire, d'autorisations de mise sur le marché, de droits d'enregistrement et de fichiers clients.

Ces actifs ont été alloués à des UGT, définies au niveau de l'entité juridique.

La direction s'assure au moins une fois par an, et dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, que la valeur d'utilité de ces actifs (basée sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie estimés) est supérieure à leur valeur comptable afin de s'assurer qu'ils ne présentent pas de risque de perte de valeur. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre, ainsi que le détail des principales hypothèses retenues sont décrits dans les paragraphes "Goodwill" et "Immobilisations incorporelles" de la note "Principes et méthodes comptables" et dans la note A3 "Dépréciation des actifs" de l'annexe aux comptes consolidés.

Le test de dépréciation effectué par la direction sur les actifs de chacune des UGT intègre une part importante de jugements et d'hypothèses de la direction, portant notamment sur :

- les prévisions de flux de trésorerie futurs, et en particulier les projections de ventes et les coûts futurs ;
- les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme utilisés pour la projection de ces flux.

En conséquence, une variation de ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur d'utilité de ces actifs.

Nous avons considéré que l'évaluation des *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie des trois unités génératrices précitées constituait un point clé de l'audit compte tenu des incertitudes inhérentes quant à la probabilité de réalisation des prévisions entrant dans le calcul de la valeur d'utilité et également en raison de leur importance significative dans les comptes consolidés.

Réponses dans le cadre de notre audit

Nous avons obtenu les derniers plans d'affaires de la direction ainsi que les tests de dépréciation de chacune des UGT. Sur la base de ces informations, nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et avons réalisé les procédures suivantes :

- nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour :
 - la détermination des flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère chaque entité. Nous avons par ailleurs analysé la cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction, telles qu'elles ont été présentées au directoire dans le cadre des processus budgétaires, étant précisé que le directoire valide les *business plans* les plus significatifs ;
 - les taux de croissance à long terme de ces flux, en les corroborant avec les analyses de marché externes ;
- nous avons apprécié les taux d'actualisation retenus par la direction, en les comparant à notre propre estimation de taux, établi avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- nous avons vérifié, par sondages, les calculs et la cohérence de la structure des tests de dépréciation en nous appuyant sur les travaux de nos experts en évaluation ;
- nous avons comparé les prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- nous avons vérifié, par sondages, l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés par la société ;
- nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la direction ;
- nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour vérifier que les tests de sensibilité conduits sur une base de variations raisonnablement possibles des hypothèses clés ne conduirait pas à une dépréciation des actifs ;
- nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes annexes aux comptes consolidés précitées.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 28 février 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Virbac par l'assemblée générale du 29 juin 1999 pour le cabinet Novances-David & Associés et par l'assemblée générale du 30 juin 2004 pour le cabinet Deloitte & Associés. Au 31 décembre 2019, le cabinet Novances-David & Associés était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la seizième année sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conduit à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L822-10 à L822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

À Nice et Marseille, le 6 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Novances-David & Associés
Jean-Pierre Giraud

Deloitte & Associés
Philippe Battisti

Comptes sociaux

ÉTATS FINANCIERS

Bilan – Actif

en k€	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	2019 Montant net	2018 Montant net
Concessions, brevets, licences et marques		50 413	35 079	15 334	15 818
Autres immobilisations incorporelles		57 687	45 114	12 573	12 078
Immobilisations incorporelles	B1	108 100	80 193	27 907	27 896
Terrains		1 683	-	1 683	1 683
Constructions		109 922	70 480	39 442	41 323
Installations techniques, matériels et outillages industriels		110 686	74 005	36 681	36 514
Autres immobilisations corporelles		5 542	3 969	1 573	1 284
Avances, acomptes et immobilisations en-cours		5 284	-	5 284	5 931
Immobilisations corporelles	B2	233 117	148 454	84 663	86 735
Participations et créances rattachées		459 010	1 466	457 544	454 575
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		170 232	-	170 232	188 933
Autres immobilisations financières		1 807	-	1 807	1 769
Immobilisations financières	B3	631 049	1 466	629 583	645 277
Total de l'actif immobilisé		972 266	230 113	742 153	759 908
Matières premières		25 201	1 806	23 395	23 856
En-cours de production		13 060	696	12 364	12 635
Produits intermédiaires et finis		12 926	572	12 354	11 784
Stocks et en-cours	B4	51 187	3 074	48 113	48 275
Créances clients et comptes rattachés		56 782	184	56 598	57 867
Personnel		52	-	52	51
Impôts sur les bénéfices		3 847	-	3 847	6 746
Autres impôts et taxes		4 134	-	4 134	3 305
Autres créances		106 823	601	106 222	99 818
Valeurs réalisables	B5	171 638	785	170 853	167 787
Avances et acomptes versés		336	-	336	143
Valeurs mobilières de placement	B6	6 677	1	6 676	5 062
Disponibilités	B7	13 903	-	13 903	12 386
Valeurs disponibles		20 916	1	20 915	17 591
Charges constatées d'avance		2 280	-	2 280	2 240
Charges à répartir sur plusieurs exercices		741	-	741	1 047
Écarts de conversion actif		24 652	-	24 652	18 205
Comptes de régularisation	B8	27 673	1	27 673	21 492
Total actif		1 243 680	233 974	1 009 707	1 015 053

Bilan – Passif

en k€	Notes	2019	2018
Capital social		10 573	10 573
Primes d'émission		6 534	6 534
Réserve légale		1 089	1 089
Réserves réglementées		36 287	36 287
Autres réserves		36 396	36 396
Report à nouveau		343 095	306 898
Résultat de l'exercice		45 057	36 197
Subvention d'investissement		194	203
Provisions réglementées		32 479	32 465
Capitaux propres	B9	511 704	466 642
Avances conditionnées		-	-
Autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques généraux		19 270	19 372
Provisions pour pertes de change		4 341	3 324
Provisions pour litiges		-	-
Provisions pour risques et charges	B10	23 611	22 696
Emprunts obligataires		-	-
Emprunts bancaires		344 723	400 176
Découverts bancaires courants		13 582	18 534
Concours bancaires courants		-	-
Emprunts et dettes financières diverses		61	41
Emprunts et dettes financières associées		30 061	30 014
Dettes financières	B5 & B11	388 427	448 765
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		39 588	37 048
Personnel		13 630	11 782
Organismes sociaux		8 418	8 166
Impôts sur les bénéfices		-	-
Taxe sur la valeur ajoutée		673	984
Autres impôts et taxes		2 160	3 037
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Autres dettes		1 200	1 024
Dettes d'exploitation	B5	65 669	62 041
Produits constatés d'avance		-	-
Écarts de conversion passif	B8	20 296	14 909
Comptes de régularisation	B12	20 296	14 909
Total passif		1 009 707	1 015 053

Compte de résultat

en k€	Notes	2019	2018	Variation
Ventes de marchandises		56 355	50 124	
Production vendue : biens et services		219 794	216 395	
Chiffre d'affaires net	R1	276 149	266 519	3,6%
Production stockée		-150	3 453	
Production immobilisée		1 357	891	
Subventions d'exploitation		-	6	
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		7 611	5 622	
Autres produits d'exploitation		2 989	2 718	
Produits d'exploitation	R2	11 807	12 690	-7,0%
Achats de marchandises		-34 869	-31 613	
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-58 995	-59 465	
Variation des stocks d'approvisionnements		281	453	
Autres achats et charges externes		-73 484	-72 278	
Impôts, taxes et versements assimilés		-6 712	-6 593	
Salaires et traitements		-59 942	-58 795	
Charges sociales		-28 818	-27 583	
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		-16 768	-16 469	
Dotations aux provisions sur actif circulant		-3 258	-2 781	
Dotations aux provisions pour risques et charges		-2 162	-3 023	
Autres charges d'exploitation		-5 303	-5 000	
Charges d'exploitation	R2	-290 030	-283 147	2,4%
Résultat d'exploitation		-2 074	-3 938	-47,3%
Produits de participations		41 751	29 722	
Autres intérêts et produits assimilés		13 977	13 318	
Reprises sur provisions et transferts de charges		3 628	4 104	
Différences positives de change		34 499	39 002	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-	
Produits financiers	R3	93 855	86 146	8,9%
Dotations aux amortissements et aux provisions		-5 871	-4 166	
Intérêts et charges assimilées		-12 228	-13 929	
Différences négatives de change		-34 029	-35 155	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-4	-3	
Charges financières	R3	-52 132	-53 253	-2,1%
Résultat financier		41 723	32 893	26,8%
Résultat courant avant impôts		39 649	28 955	36,9%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		112	2 789	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 880	6 051	
Reprises sur provisions et transferts de charges		6 988	4 888	
Produits exceptionnels	R4	10 980	13 728	-20,0%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-524	-809	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-2 738	-1 000	
Dotations aux amortissements et provisions		-8 529	-13 079	
Charges exceptionnelles	R4	-11 791	-14 888	-20,8%
Résultat exceptionnel		-811	-1 160	-30,1%
Participation et intéressement des salariés		-1 513	-470	
Impôts sur les bénéfices	R5	7 732	8 872	
Résultat net		45 057	36 197	24,5%

Tableau de flux de trésorerie

en k€	2019	2018
Résultat net	45 057	36 197
Élimination des amortissements et provisions	18 116	27 176
Élimination des résultats de cessions	185	-4 850
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	-578	-881
Marge brute d'autofinancement	62 780	57 642
Incidence de la variation nette des stocks	162	-3 956
Incidence de la variation nette des créances clients	1 269	3 029
Incidence de la variation nette des dettes fournisseurs	2 540	-13 365
Incidence de la variation nette des autres créances et dettes	-4 188	-11 467
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	-217	-25 759
Flux net de trésorerie généré par l'activité	62 563	31 883
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-5 459	-4 071
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-8 014	-8 142
Acquisitions d'immobilisations financières	-18 115	-12 434
Cessions d'immobilisations	32 540	20 719
Flux net affecté aux investissements	952	-3 928
Dividendes versés par la société mère	-	-
Augmentations/réductions de capital	-	-
Prime de fusion	-	-
Autres augmentations liées à la fusion	-	-
Subventions d'investissements	-	6
Autres fonds propres	-	-
Émissions/remboursements nets d'emprunts	-55 432	-27 252
Flux net provenant du financement	-55 432	-27 246
Variation de trésorerie	8 083	709

Contrôle de la variation de trésorerie

en k€	2019	2018
Valeurs mobilières de placement	1 614	-3
Disponibilités	1 517	3 365
Total variation de trésorerie actif	3 131	3 362
Découverts bancaires	4 952	-2 653
Total variation de trésorerie passif	4 952	-2 653
Variation de trésorerie	8 083	709

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Évènements significatifs de l'exercice

Au premier trimestre 2018, afin de se donner plus de flexibilité, Virbac avait procédé à une demande de renonciation temporaire (*waiver*) visant à assouplir la clause de respect des ratios financiers pour l'année 2018. Cette demande avait été acceptée par la totalité des partenaires bancaires et investisseurs du *Schuldschein*. Ainsi, le ratio endettement net sur *Ebitda* devait se situer en dessous de 5,0 à fin juin 2018 et en dessous de 4,25 à fin décembre 2018. L'année 2019 marquant le retour aux conditions initiales du contrat, le ratio devait désormais se situer en dessous de 4,25 au 30 juin 2019 et en dessous de 3,75 au 31 décembre 2019. Ces niveaux sont assortis de conditions financières plus favorables.

Suite à la décision du conseil de surveillance du 12 mars 2019, un avenant au régime de retraite à prestations définies des membres du directoire a été signé le 14 juin 2019. Cet avenant redéfinit d'une part les bénéficiaires du plan, et d'autre part le nouveau taux de rente applicable. L'impact de la sortie des bénéficiaires ne remplissant plus les conditions requises, cumulé à la baisse du taux de rente, qui passe de 22,0% à 10,5% du salaire de référence, génèrent un produit de 3,4 millions € avant impôt dans les comptes de l'exercice (dont 0,6 millions € au titre de la contribution sociale patronale).

Virbac a procédé sur l'exercice au rachat de 100% des titres de la société SBC Virbac Biotech basée à Taïwan pour une valeur de 5 623 k€. Cette année, suite aux tests de dépréciation, les titres des filiales Alfamed et GMP Virbac (Algérie) ont été dépréciés pour un montant total de 928 k€. La filiale Virbac Distribution (société sans activité depuis mai 2018 suite à la cession de son fonds de commerce), a fait l'objet de la dépréciation de son compte courant pour un montant de 601 k€.

La filiale Virbac Nouvelle-Zélande a procédé au rachat de ses propres actions pour un montant de 2,5 millions €.

Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Crise sanitaire du coronavirus

Entre le 20 décembre 2019, date à laquelle Virbac a communiqué ses perspectives 2020, et la présente communication, est survenue la crise sanitaire du coronavirus. La situation est extrêmement évolutive, partout dans le monde, et à ce stade il est très difficile d'anticiper ce que pourront être les impacts d'ici la fin de l'année. Le Groupe travaille sur des plans de contingence et a mis en place des mesures pour ses collaborateurs, et également pour répondre au mieux aux besoins de ses clients.

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan comptable général 2014 (PCG). La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement 2014-03 de l'ANC relatif à la réécriture du Plan comptable général 2014 applicable à la clôture de l'exercice, modifié par le règlement 2015-06 de l'ANC du 23 novembre 2015. Le règlement 2015-05 du 2 juillet 2015 qui vient compléter le règlement ANC 2014-03 a été appliqué à compter de l'exercice 2017. Le règlement 2018-01 de l'ANC relatif aux changements de méthodes, d'estimations et de corrections d'erreurs est applicable aux exercices ouverts le 9 octobre 2018.

Immobilisations incorporelles

Cette rubrique comprend les fonds de commerces, AMM, brevets, licences acquis par la société ainsi que les frais de dépôt de marques externes qui sont enregistrés et figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'origine tant que ces marques sont exploitées. Ces immobilisations sont valorisées au coût historique d'acquisition qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires ou au coût de production réel dans le cas des immobilisations produites en interne.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou à la production des immobilisations ne sont pas capitalisés. Les brevets, licences et concessions sont amortis linéairement sur la durée de vie économique lorsque celle-ci peut être estimée.

La perte éventuelle de valeur des actifs incorporels ne faisant pas l'objet d'amortissement est étudiée au moins une fois par an. Un test de dépréciation est effectué indépendamment de tout indice de perte de valeur. Il combine une approche par valeur de marché (estimation de la juste valeur) et une approche par flux de trésorerie futurs (estimation de la valeur d'utilité). Les flux de trésorerie sont calculés sur la base d'estimations à cinq ans. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est basé sur le coût moyen pondéré du capital du Groupe. Il s'agit d'un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôt.

Pour l'exercice 2019, le taux d'actualisation utilisé pour la France s'élève à 8,4%.

Les autres immobilisations incorporelles incluent notamment les logiciels informatiques :

- les logiciels bureautiques standards sont amortis linéairement, dès leur inscription à l'actif, sur quatre ans, ce qui correspond à leur durée de vie économique ;

- les dépenses relatives aux projets informatiques, qui incluent en plus des coûts d'acquisition de licences d'importantes dépenses de consultants, sont portées à l'actif au fur et à mesure de leur engagement. Ces projets informatiques font l'objet d'un amortissement linéaire, démarrant à compter de la mise en exploitation du système d'information.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges pour leur totalité.

Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles

Marques	non amortissables
Brevets, licences et savoir-faire	entre 10 et 15 ans
AMM	entre 10 et 15 ans
Droits de distribution	durée du contrat
Programmes informatiques	4 ans
Programmes informatiques Movex	entre 7 et 14 ans
Autres immobilisations incorporelles	entre 4 et 10 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et comprennent les frais accessoires. Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou à la production des immobilisations ne sont pas capitalisés.

La société procède de la manière suivante :

- ventilation par composants des constructions (bâtiments et agencements) ;
- ventilation par composants du matériel industriel de valeur brute supérieure à 50 k€ ;
- définition des plans d'amortissements en fonction des durées d'utilité.

Les durées d'amortissement appliquées correspondent aux durées de vie économique, synthétisées dans le tableau ci-après. Pour autant, la société continue d'utiliser les durées d'usage définies par l'administration fiscale et pratique, quand cela est possible, le mode d'amortissement dégressif. Les différences résultant de l'application de modes et durées d'amortissements fiscaux spécifiques, y compris l'amortissement dégressif, sont comptabilisées en amortissements dérogatoires.

Durée d'amortissement des immobilisations corporelles

Bâtiments	entre 10 et 40 ans
Aménagements	entre 10 et 20 ans
Équipements	entre 5 et 20 ans
Autres immobilisations corporelles	entre 4 et 10 ans

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation correspondent pour l'essentiel aux investissements en capital dans les filiales et sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires. Les frais accessoires d'acquisition comptabilisés en charges sur l'exercice sont retraités fiscalement et leur déduction est étalée sur cinq ans.

À la clôture de chaque exercice, une provision est éventuellement constituée pour tenir compte de la dépréciation de la valeur des titres d'une filiale. La société procède à un test de dépréciation à la clôture de chaque exercice. Une provision est constituée lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable au bilan.

La valeur d'utilité tient compte de la quote-part des capitaux propres de la filiale ainsi que de ses flux de trésorerie basés sur les résultats des quatre derniers exercices, d'une valeur terminale calculée à partir d'un taux de croissance à l'infini de 2% et actualisés en fonction des régions avec les taux suivants :

- 8,5% sur les États-Unis ;
- 8,4% sur l'Europe ;
- 9,4% sur le Chili et 9,2% sur le reste de l'Amérique latine ;
- 9,5% sur l'Inde et 8,3% sur le reste de l'Asie ;
- 7,7% sur l'Océanie et l'Afrique du Sud.

Autres immobilisations financières

Les prêts aux filiales sont comptabilisés au coût historique. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

Valeurs d'exploitation

Les stocks de matières premières sont valorisés au coût moyen pondéré, le coût d'acquisition comprenant tous les frais accessoires d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque les produits deviennent périmés ou inutilisables ou encore lorsqu'il existe une probabilité pour que ces produits ne soient pas utilisables avant leur date de péremption.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à leur coût réel de fabrication incluant les coûts directs et indirects de production. Une provision pour dépréciation des produits finis est pratiquée lorsque la valeur de réalisation ou les perspectives de vente de ces produits, appréciées en fonction du marché, apparaissent inférieures à la valeur brute de l'inventaire.

Un stock de pièces détachées est également valorisé à la clôture de l'exercice. Une dépréciation peut être constatée en fonction de l'ancienneté des pièces et des probabilités d'utilisation sur le matériel.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient susceptibles de donner lieu.

Les ventes sont comptabilisées au moment du transfert de propriété, qui se produit normalement au moment de la livraison du bien. Les créances clients cédées par l'intermédiaire du programme d'affacturage sont classées au bilan en moins des créances clients.

Valeurs mobilières de placement

Les Valeurs mobilières de placement (VMP) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les plus-values latentes sur les titres du portefeuille ne sont pas comptabilisées dans le résultat comptable de l'exercice. Une provision pour dépréciation des titres est comptabilisée le cas échéant si leur valeur de réalisation devient inférieure à leur coût d'achat.

En matière d'OPCVM (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières), la valeur de réalisation correspond à la valeur de marché à la date de clôture. Les actions propres sont valorisées à leur coût d'acquisition. Pour les actions affectées à des plans d'attribution d'actions de performance, une provision est constituée sur la période d'acquisition des droits.

Disponibilités

Les liquidités en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change et les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

Écarts de conversion

Les écarts de conversion résultent de la valorisation des dettes et créances en monnaies étrangères à la zone euro au cours de la date de clôture.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour perte de change lorsque le cours n'a pas été définitivement assuré par des opérations à terme ou par des couvertures de fait. Les gains latents ne concourent pas au résultat de l'exercice.

Instruments financiers dérivés

De par son activité et sa présence internationale, la société est exposée à la variation des cours de change.

Des instruments de couverture sont négociés afin de couvrir les opérations comptabilisées au bilan ainsi que les transactions futures ayant un caractère hautement probable. Ces couvertures sont détenues uniquement dans le but de réduire l'exposition aux risques de taux et de change. Les gains et pertes latents sur les instruments financiers dérivés liés aux variations des cours de change sont comptabilisés au bilan en écart de conversion afin de respecter le principe de symétrie avec l'élément couvert. Les gains et pertes réalisés sur les instruments dérivés de couverture sont enregistrés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert. Conformément à l'article 628-11 du règlement ANC 2015-05, les effets de la couverture sont classés en résultat d'exploitation s'agissant des flux opérationnels (compte 656100 pour les pertes de change, compte 756100 pour les gains de change) et en résultat financier s'agissant des flux financiers (compte 666100 pour les pertes de change, compte 766100 pour les gains de change). Les gains et pertes réalisés sur les instruments dérivés de couverture de transactions futures hautement probables sont reconnus en résultat uniquement lorsque l'élément couvert impacte lui-même le résultat. La prime d'une option est constitutive du coût de la couverture. Elle est constatée en résultat financier ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert uniquement à la fin de la couverture.

Le report-déport est constitutif du coût de la couverture, pour les transactions futures, il est comptabilisé de manière symétrique à l'élément couvert. Il n'y a pas d'étalement en compte de résultat si la couverture réduit le risque en quasi-totalité.

Provisions

Elles sont destinées à couvrir les charges et les litiges connus (risques de change, prestations de retraite complémentaire des dirigeants, indemnités de fin de carrière du personnel, litiges commerciaux) ainsi que des risques économiques généraux qui font l'objet d'une évaluation (risques produits, réglementaires et fiscaux, litiges potentiels).

Avantages du personnel

■ Régimes de retraite à cotisations définies

Les avantages liés à des régimes à cotisations définies sont inscrits en charges lorsqu'ils sont encourus.

■ Régimes de retraite à prestations définies

Les engagements du Groupe résultant de régimes de retraite à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. L'évaluation de ces engagements a lieu à chaque date de clôture. Le modèle de calcul des engagements est basé sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au taux *iBoxx Corporate AA10Y+* de rendement des obligations privées de première qualité (entreprises notées "AA"). Les engagements du Groupe font l'objet d'une dette au bilan pour leur montant net du fonds qui a été constitué auprès d'un assureur. Les écarts actuariels sont constatés immédiatement en résultat.

Produits d'exploitation

Les ventes sont comptabilisées comme suit :

- les ventes de biens sont comptabilisées lors de la livraison des biens et du transfert du titre de propriété ;
- les transactions impliquant des prestations de services sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Charges et produits financiers

Les produits financiers proviennent majoritairement des dividendes reçus des filiales et des revenus de placement de la trésorerie disponible. Les plus-values latentes sur placements monétaires en OPCVM ne sont pas comptabilisées dans le résultat comptable de l'exercice mais seulement lors de la cession des titres.

Une provision pour dépréciation des titres est éventuellement constatée lorsque la situation financière de la filiale le justifie (cf. note B3).

Impôt sur les sociétés

Virbac et toutes les filiales françaises (Virbac France, Alfamed, Interlab, Virbac Distribution, Virbac Nutrition, Bio Vétro Test) relèvent, en matière d'impôt sur les sociétés, du régime d'intégration fiscale institué par l'article 68 de la loi du 30 décembre 1987. Chaque société constate en charge l'impôt afférent à ses propres résultats et conserve le droit d'utiliser dans le futur d'éventuels déficits.

Virbac, en tant que seule société redevable de l'impôt, comptabilise la dette ou la créance vis-à-vis du Trésor public pour l'ensemble du groupe fiscal.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

B1. Immobilisations incorporelles

en k€	2018	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2019
Marques	5 332	-	-	-	5 332
Brevets et licences	16 283	350	-	-	16 633
Autorisations de mise sur le marché (AMM)	26 310	-	-	1 195	27 505
Noms de domaine	4	-	-	-	4
Droits de distribution	898	-	-	-	898
Fonds de commerce	442	-	-	-	442
Autres immobilisations incorporelles	40	-	-	-	40
Programmes informatiques	49 228	2 429	-	1 653	53 310
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles et immobilisations en cours	4 307	2 679	-202	-2 848	3 936
Valeur brute	102 844	5 458	-202	-	108 100
Amortissements	-74 538	-5 385	-	-	-79 923
Provisions	-410	-120	260	-	-270
Amortissements et provisions	-74 948	-5 505	260	-	-80 193
Valeur nette	27 896	-47	58	-	27 907

Les principaux brevets, licences et AMM sont les suivants (valeurs brutes) :

- brevet Alpha Laval pour 2 479 k€ ;
- brevet FeLV pour 2 628 k€ ;
- brevet Alizine pour 2 592 k€ ;
- brevet Antigenics pour 3 394 k€ ;
- brevet Oridan pour 3 000 k€ ;
- AMM doxycycline 50% pour 690 k€ (valeur nette après dépréciation et amortissement : nulle) ;
- AMM Schering-Plough pour 18 334 k€ ;
- AMM Virbamec, Equimax, Eraquell pour 4 000 k€ ;
- AMM cyclosporine pour 1 500 k€ ;
- AMM Suramox, Stabox pour 463 k€ ;
- AMM cyclosporine chat pour 195 k€ ;
- AMM Halofuginone pour 1 000 k€ ;
- licence Repropharm pour 350 k€.

Le fonds de commerce (Alizine) d'une valeur de 442 k€ acquis le 19 octobre 1998 est complètement amorti depuis le 31 décembre 2008.

Concernant les programmes informatiques, des évolutions ont été apportées à différents systèmes avec notamment la mise en service de l'hyperconvergence (sécurisation stockage & sauvegarde) pour 392 k€, de la TMA (Tiers maintenance applicative) pour 200 k€, ainsi que l'amélioration du reporting Movex pour 120 k€.

Divers projets incorporels en-cours ont été comptabilisés sur l'année pour une valeur globale de 1 118 k€.

En plus, il a été capitalisé au 31 décembre 2019 des frais de personnel sur des projets informatiques pour un montant de 1 148 k€.

B2. Immobilisations corporelles

en k€	2018	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2019
Terrains	1 683	-	-	-	1 683
Constructions	106 931	2 048	-	943	109 922
Matériels, outillages, équipements	104 984	4 426	-303	1 579	110 686
Autres immobilisations corporelles	4 950	592	-1	1	5 542
Immobilisations en cours	3 195	698	-	-2 523	1 370
Immobilisations factures à recevoir	1 777	931	-	-	2 708
Avances et acomptes	959	247	-	-	1 206
Valeur brute	224 479	8 942	-304	-	233 117
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-65 608	-4 872	-	-	-70 480
Matériels, outillages, équipements	-68 470	-6 373	838	-	-74 005
Autres immobilisations corporelles	-3 666	-304	1	-	-3 969
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations factures à recevoir	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Amortissements et provisions	-137 744	-11 549	839	-	-148 454
Terrains	1 683	-	-	-	1 683
Constructions	41 323	-2 824	-	943	39 442
Matériels, outillages, équipements	36 514	-1 947	535	1 579	36 681
Autres immobilisations corporelles	1 284	288	-	1	1 573
Immobilisations en cours	3 195	698	-	-2 523	1 370
Immobilisations factures à recevoir	1 777	931	-	-	2 708
Avances et acomptes	959	247	-	-	1 206
Valeur nette	86 735	-2 607	535	-	84 663

Des investissements ont été réalisés au cours de l'exercice 2019 sur les différents sites, avec notamment des travaux de rénovation ou d'amélioration à :

- VB1 pour 540 k€ ;
- VB7 pour 599 k€ ;
- VB3 pour 80 k€ ;
- batiments Bio pour 249 k€.

Des travaux d'installation d'une centrale à traitement d'air ont été engagés à VB6 pour une valeur globale de 150 k€.

Des matériels ont été achetés ou mis en service, comme par exemple :

- une nouvelle ensacheuse, une nouvelle remplisseuse clipseuse ainsi qu'un extracteur à VB6 pour un montant total de 563 k€ ;
- la modification d'une blistereuse à VB1 pour 167 k€ ;
- un convoyeur étiqueteuse et un redresseur de flacons à VB1 pour un montant global de 286 k€.

Une provision pour dépréciation de matériels est comptabilisée depuis 2012, cette dépréciation s'élève dans les comptes au 31 décembre 2019 à 405 k€ pour des systèmes de filtration mis hors exploitation et à 67 k€ pour du matériel non utilisé. L'impact de l'ajustement de cette provision sur le résultat de l'exercice 2019 est de 64 k€ (produit), compte tenu de l'amortissement comptabilisé par ailleurs.

B3. Immobilisations financières

en k€	2018	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2019
Participations	455 113	6 423	-2 526	-	459 010
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	190 702	11 534	-30 197	-	172 039
Valeur brute	645 815	17 957	-32 723	-	631 049
Dépréciation des immobilisations financières	-538	-928	-	-	-1 466
Provisions	-538	-928	-	-	-1 466
Valeur nette	645 277	17 029	-32 723	-	629 583

Mouvements des titres de participation

Sur l'exercice 2019, Virbac a racheté 100 % des titres de la société SBC Virbac Biotech (Taiwan) pour la valeur de 5 623 k€. La filiale turque, Virbac Hayan Sagligi Limited Sirketi a fait l'objet d'une augmentation de capital à hauteur de 800 k€, la filiale Virbac Nouvelle Zélande a procédé au rachat de ses propres actions pour un montant global de 2 526 k€. Les titres des filiales Alfamed (France) ainsi que GPM Virbac (Algérie) ont fait l'objet d'une dépréciation à 100% sur l'exercice pour des valeurs respectives de 688 k€ et de 240 k€.

en k€	2019
SBC Virbac Biotech	5 623
Virbac Hayan Sagligi Limited Sirketi	800
Augmentations de capital, acquisitions & créations	6 423

en k€	2019
Virbac Nouvelle Zélande	2 526
Cessions, remboursements	2 526

Autres immobilisations financières

L'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2019 a autorisé la société Virbac à procéder à des rachats de ses propres actions sur le fondement de l'article L225-209 du Code de commerce. Compte tenu des objectifs fixés lors du programme de rachat, les actions propres ont été classées en valeurs mobilières de placement.

Le poste "Prêts et autres immobilisations financières" comprend essentiellement les prêts aux filiales et sous-filiales, à savoir :

- Virbac Chile pour 55 114 k€ ;
- Virbac État-Unis pour 103 258 k€ (soit 116 millions US\$) ;
- Virbac Hayan Sagligi Limited Sirketi (Turquie) pour 224 k€ ;
- SBC Virbac Biotech (Taiwan) pour 11 338 k€.

Les prêts accordés à Virbac Japon pour une valeur au 31 décembre 2018 de 715 k€ et à SBC Virbac Ltd (Hong Kong) pour une valeur également au 31 décembre 2018 de 4 474 k€, ont été totalement remboursés sur l'exercice 2019. Les prêts, effectués en devises locales, font l'objet de couvertures de change sur leur totalité à l'exception du prêt de Virbac Chili couvert partiellement pour un montant de 32 595 millions de pesos chilien sur un montant total de 46 563 millions de pesos chilien. Le prêt de Virbac État-Unis n'est pas couvert mais il fait l'objet d'une couverture de fait avec la contrepartie de l'emprunt en dollars américains de même montant et de même échéance de remboursement.

B4. Stocks et en-cours

en k€	2019 Brut	2018 Brut	Variation de stocks des matières premières et autres approvisionnements	Variation de stocks des en-cours et des produits finis
Matières premières et approvisionnements	25 201	24 920	281	-
En-cours de production	13 060	13 827	-	-767
Produits finis	12 926	12 309	-	617
Stocks et en-cours	51 187	51 056	281	-150

Au 31 décembre 2019, les provisions pour dépréciation des stocks comptabilisées s'élèvent à :

- matières premières : 1 806 k€ ;
- en-cours de production : 696 k€ ;
- produits finis : 572 k€.

La société n'a pas constaté de dépréciation concernant le stock de pièces de rechange.

B5. Créances et dettes

en k€	2019 Montants bruts	à - d'un an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Prêts	170 232	29 663	140 569	-
Autres immobilisations financières	1 807	-	1 807	-
Actif immobilisé	172 039	29 663	142 376	-
Créances clients et comptes rattachés *	56 782	56 782	-	-
Autres créances	114 856	114 856	-	-
Charges constatées d'avance	2 280	2 280	-	-
Actif circulant	173 918	173 918	-	-
Total des créances	345 957	203 581	142 376	-
Emprunts bancaires	344 723	38 147	225 469	81 107
Découverts bancaires	13 582	13 582	-	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	61	1	60	-
Dettes envers les filiales (comptes courants)	30 061	30 061	-	-
Dettes financières	388 427	81 791	225 529	81 107
Fournisseurs et comptes rattachés **	39 588	39 588	-	-
Dettes fiscales et sociales	24 881	24 881	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	1 200	1 200	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Dettes d'exploitation	65 669	65 669	-	-
Total des dettes	454 096	147 460	225 529	81 107

* dont cession de créances (affacturage) : 1 519 k€.

** dont effets à payer : néant.

Le montant des créances cédées s'élève à 1 519 k€ (classées en moins des créances clients) au 31 décembre 2019, et le financement en cours à 1 493 k€.

Une provision pour dépréciation des créances clients a été comptabilisée en décembre 2019 pour un montant de 184 k€. Aucune provision n'avait été constatée en décembre 2018. Des créances irrécouvrables ont été comptabilisées en charge sur l'exercice pour une valeur globale de 42 k€.

B6. Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2019, ce poste comprend des Sicav pour 2 708 k€, les actions propres du plan de performance 2016 pour un montant de 705 k€, celles du plan de performance 2018 pour un montant 1 889 k€ ainsi que celles du contrat de liquidité pour 1 375 k€.

en k€	2018	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2019
Sicav	789	1 919	-	-	2 708
Actions propres (contrat de liquidité)	1 983	-	-608	-	1 375
Plans d'actions de performance	1 889	-	-	705	2 594
Actions propres en attente (plans annulés)	705	-	-	-705	-
Valeurs mobilières de placements	5 366	1 919	-608	-	6 677

Au 31 décembre 2019, nous constatons sur les Sicav une moins-value latente non significative (1 k€). Concernant les actions propres, une plus-value latente de 47 k€ a été réalisée sur le contrat de liquidité.

Le coût probable résultant de l'attribution des actions de performance est pris en compte de manière étalée sur la durée d'acquisition des droits, sous forme de provision (cf. note B10).

Au cours de l'exercice, le plan de performance 2016 a été partiellement reconstitué (5 165 actions propres) et provisionné en fonction de la réalisation des objectifs pour un montant global de 705 k€.

B7. Disponibilités

Au 31 décembre 2019, les disponibilités correspondent à des soldes créditeurs de banques pour une valeur de 366 k€ et à des instruments financiers pour la somme de 13 537 k€ (suivant les nouvelles règles comptables ANC 2015-05).

B8. Comptes de régularisation actif

Charges constatées d'avance

Elles sont principalement composées de charges externes diverses et d'achats stockables relatifs à l'exercice 2020.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir sont constituées de frais d'émission d'emprunts étalés sur la durée de remboursement des emprunts.

Écarts de conversion

Ils correspondent à des pertes de change latentes pour 24 652 k€ compensées pour la partie couverte par des gains latents réalisés sur les instruments dérivés financiers permettant de respecter le principe de symétrie et comptabilisés au passif (rubrique : Compte de régularisation) pour la somme de 14 043 k€ dans le compte 478700.

Une provision à hauteur du risque financier non couvert a été comptabilisée pour une valeur de 4 341 k€ au 31 décembre 2019. Elle est essentiellement liée à des prêts en devises faits aux filiales. Le poste « Autres couvertures naturelles » comprend un prêt en dollars américains accordé à la filiale américaine couvert naturellement par un tirage bancaire dans la même devise et aux mêmes échéances de remboursement.

en k€	Créances et dettes commerciales	Créances et dettes financières	Instruments dérivés actifs	Total
Écarts de conversion actif	1 270	23 262	120	24 652
Différences d'évaluation instruments de trésorerie	-22	-14 021		-14 043
Autres couvertures (naturelles)	-	-6 148		-6 148
Provision pour pertes de change	1 248	3 093		4 341

B9. Capitaux propres

Capital social

Le capital social d'un montant de 10 572 500 € est composé au 31 décembre 2019 de 8 458 000 actions d'un montant nominal de 1,25 €.

Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2019, Virbac possède 26 178 actions propres acquises sur le marché pour un montant global de 3 969 k€ hors frais, soit un coût moyen de 151,62 € par titre. Au cours de l'exercice, la société a acquis 75 362 et cédé 85 134 actions propres au titre du contrat d'animation. L'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2019 a décidé de ne pas verser de dividendes. La totalité du résultat de l'exercice précédent a été affectée en report à nouveau.

	Avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2018	Après affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	2019
Nombre d'actions au 31 décembre	8 458 000	-	8 458 000	-	-	8 458 000
Nombre d'actions donnant droit à dividendes	8 458 000	-	8 458 000	-	-	8 458 000

en k€	Avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2018	Après affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	2019
Capital social	10 573	-	10 573	-	-	10 573
Primes d'émission, de fusion	6 534	-	6 534	-	-	6 534
Résultat de l'exercice	36 197	-36 197	-	45 057	-	45 057
Réserve légale	1 089	-	1 089	-	-	1 089
Réserves réglementées	36 287	-	36 287	-	-	36 287
Autres réserves	36 396	-	36 396	-	-	36 396
Report à nouveau	306 898	36 197	343 095	-	-	343 095
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	203	-	-	-	-9	194
Provisions réglementées	32 465	-	32 465	3 704	-3 690	32 479
Capitaux propres	466 642	-	466 439	48 761	-3 699	511 704

Provisions réglementées

Ce poste comprend uniquement des amortissements dérogatoires résultant des durées et modes d'amortissements fiscaux différents.

B10. Provisions

Les mouvements enregistrés sur ces postes sont les suivants :

en k€	2018	Dotations	Reprises montants utilisés	Reprises montants non utilisés	2019
Provisions d'indemnités de fin de carrière	6 310	900	-	-	7 210
Provisions pour prestations de retraite complémentaire	4 635	-	-3 418	-	1 217
Provisions pour pertes de change	3 324	4 341	-3 324	-	4 341
Provision plans de performance	259	1 903	-	-	2 162
Autres provisions pour risques et charges	8 168	3 736	-3 223	-	8 681
Provisions pour risques et charges	22 696	10 880	-9 965	-	23 611
Dépréciations des immobilisations	1 484	1 520	-796	-	2 208
Dépréciations des actifs circulants	3 085	3 860	-3 085	-	3 860
Provisions pour dépréciations	4 569	5 380	-3 881	-	6 068
Provisions	27 265	16 260	-13 846	-	29 679

La société a comptabilisé une dotation aux provisions pour indemnités de fin de carrière prévues par la loi et la convention collective à hauteur de 900 k€ sur l'exercice.

Le calcul de l'engagement tient compte des rémunérations, de l'ancienneté des salariés ainsi que des critères suivants ;

- acquisition des droits :
 - cadres et assimilés : 12/100 par année d'ancienneté ;
 - non cadres : 10/100 par année d'ancienneté ;
- taux d'actualisation : 0,6% ;
- taux de charges sociales : 47,0% ;
- taux de rotation du personnel : déterminé en fonction de la catégorie, de l'âge du salarié et de son ancienneté ;
- espérance de vie : déterminée en fonction de la table de mortalité de l'Insee TD-TV 13-15.

Autres paramètres :

	Cadres	Non-cadres
Âge de départ à la retraite	65 ans	62 ans
Taux de revalorisation des salaires	2%	2%

L'engagement est calculé suivant une méthode actuarielle rétrospective. Il tient compte des modifications apportées par la loi de finance de la sécurité sociale 2007, à savoir de l'impact en termes de charges sociales que générera le départ à la retraite des salariés de moins de 65 ans. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat. Le montant des charges lié aux régimes de retraite à cotisations définies comptabilisé dans l'exercice s'élève à 5 409 k€ sur 2019.

La société a comptabilisé, d'autre part, une provision pour prestations de retraite complémentaire des membres du directoire au titre d'un régime à prestations définies mis en place en 2003. Pour l'exercice 2019, cette provision a été reprise pour un montant de 3 418 k€ dont 644 k€ de contribution sociale. Des versements ont déjà été effectués sur les exercices antérieurs dans le cadre du préfinancement du régime. Ces montants sont gérés par une compagnie d'assurance et font l'objet de placements sans risque. La valeur de l'actif de couverture est de 90 k€ au 31 décembre 2019.

La société provisionne également, de manière étalée, le coût probable résultant de l'attribution d'actions de performance à certains salariés et dirigeants. Cette année, une provision a été de nouveau constatée dans les comptes concernant le plan de performance 2016 pour un montant de 888 k€ dont 183 k€ de contribution patronale au vu des objectifs réalisés. Le plan de performance 2018 a quant à lui fait l'objet d'une provision sur l'exercice pour un montant de 732 k€ dont 179 k€ de contribution patronale. La période d'attribution des droits est fixée au 31 décembre 2021. Un nouveau plan a été constitué sur 2019, une provision d'un montant de 284 k€ dont 47 k€ de contribution patronale a été comptabilisée sur l'exercice. La période d'attribution des droits est fixée au 30 juin 2021. Les autres provisions pour risques et charges comprennent notamment des provisions pour litige commercial de 615 k€, une provision pour litiges prud'homaux de 394 k€, une provision pour litige suite au remboursement du contrat *Schuldschein* pour 150 k€, une provision pour litige qui nous oppose à un de nos principaux concurrents pour 2 000 k€, une provision pour des risques généraux de 2 098 k€ en partie liée à des litiges fiscaux ainsi qu'une provision de 2 693 k€ liée au transfert de l'activité de production d'intramammaires du site de Carros. Le Groupe a décidé de fermer progressivement cet atelier et d'externaliser la production. Les coûts liés à ce transfert de production ont fait l'objet d'une provision sur l'exercice précédent et a donné lieu en 2019 à une reprise partielle de cette provision pour un montant de 1 207 k€.

La provision pour dépréciation d'immobilisations concerne essentiellement du matériel mis hors exploitation ou non utilisé pour la somme de 472 k€ (cf. note B2) ainsi qu'aux titres de participation des sociétés Virbac Distribution pour une valeur de 538 k€, société sans activité depuis le mois de mai 2018 (suite à la cession de son fonds de commerce), Alfamed pour 688 k€ et la société GPM Virbac (Algérie) pour 240 k€. Les actifs circulants dépréciés correspondent aux stocks et en-cours pour la somme de 3 074 k€, aux comptes clients pour 184 k€ ainsi qu'à la dépréciation du compte courant de la société Virbac Distribution pour 601 k€.

B11. Dettes financières

Virbac dispose de trois financements dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- un crédit syndiqué de 420 millions €, tirable en euros et en dollars auprès d'un *pool* de banques, remboursable *in fine* et de maturité avril 2020, prorogé jusqu'au 9 avril 2022 ;
- des contrats désintermédiés (*Schuldschein*) composés de quatre tranches, de maturités cinq, sept et dix ans, à taux variable et fixe ;
- un contrat de financement de 90 millions US\$ avec la Banque européenne d'investissement (BEI) d'une durée de sept ans remboursable *in fine* pour la moitié et amortissable sur onze ans pour l'autre moitié.

Virbac bénéficie, en outre, de prêts bilatéraux et de contrats de financement avec la Banque publique d'investissement (BPI).

Au 31 décembre 2019, la position des financements est la suivante :

- le contrat syndiqué est tiré à hauteur de 52 millions € et 136 millions US\$;
- les contrats désintermédiés s'élèvent à 15 millions € et 15,5 millions US\$;
- les prêts bilatéraux et financement BPI et BEI se montent à 61,5 millions € et 90 millions US\$.

Ces financements sont assortis d'une clause de respect d'un *covenant* financier qui impose à l'emprunteur de respecter des ratios financiers, calculés sur la base des comptes consolidés et correspondant à l'endettement net consolidé* pour la période considérée sur l'*Ebitda* consolidé (*Earnings before interests, taxes, depreciation and amortization*)** pour cette même période de test.

À noter que depuis le 1^{er} janvier 2019, Virbac applique la norme IFRS 16, portant sur la comptabilisation des contrats de location, qui a des impacts sur les postes comptables du compte de résultat utilisés pour la détermination de l'*Ebitda* et sur les postes de dette au bilan. En conséquence, le calcul du *covenant* financier est établi en prenant en compte les impacts de cette nouvelle norme. Ainsi, au 31 décembre 2019, le ratio s'élève à 2,29 le situant ainsi sous la limite du *covenant* financier contractuel qui est établie à 3,75.

* Pour le calcul du *covenant*, l'endettement net consolidé désigne la somme des autres passifs financiers courants et non courants, à savoir les postes suivants : emprunts, concours bancaires, intérêts courus non échus passifs, dettes relatives aux contrats de location, participation, instruments dérivés de taux et de change, et autres ; diminuée du montant des postes suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, comptes de dépôts à terme, et des instruments dérivés de change et de taux actifs tels qu'ils apparaissent dans les comptes consolidés.

** L'*Ebitda* consolidé désigne le résultat d'exploitation de la période considérée, majoré des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises et les dividendes reçus de filiales non consolidées.

Les capacités de financement de la société sont suffisantes pour permettre le financement de ses besoins en trésorerie.

B12. Comptes de régularisation passif

Produits constatés d'avance

Il n'a pas été comptabilisé de produit constaté d'avance sur l'exercice 2019.

Écarts de conversion

Ils correspondent aux gains de change latents suite à la revalorisation des créances et dettes en devises au cours de clôture et des produits dérivés pour 20 296 k€. Ces gains sont compensés par des pertes latentes pour la valeur de 120 k€ réalisées sur les instruments dérivés financiers afin de respecter le principe de symétrie et comptabilisés à l'actif (rubrique : comptes de régularisation) dans le compte 478600.

en k€	Créances et dettes commerciales	Créances et dettes financières	Instruments dérivés passifs	Total
Écarts de conversion passif	97	6 156	14 043	20 296
Différences d'évaluation instruments de trésorerie	-112	-8		-120
Produits de change latents	-15	6 148		6 133

R1. Chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires France/export

en k€	2019	2018
France	62 542	61 916
Export	213 607	204 604
Chiffre d'affaires	276 149	266 520

Répartition du chiffre d'affaires par nature

en k€	2019	2018
Ventes de produits finis et de marchandises	264 235	255 274
Prestations de services	11 914	11 246
Chiffre d'affaires	276 149	266 520

R2. Charges et produits d'exploitation

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges de l'exercice. Le montant des charges externes de recherche et développement s'élève à 10 245 k€ au 31 décembre 2019.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Le CICE a été supprimé à compter du 1^{er} janvier 2019.

Différences de change

Conformément au règlement de l'ANC 2015-05, mis en place sur l'exercice 2017, les effets de la couverture ont été classés en résultat d'exploitation s'agissant des flux opérationnels et en résultat financier s'agissant des flux financiers. L'impact du solde des différences de change reclassé en exploitation sur l'exercice 2019 s'élève à 1 192 k€ soit :

- gains de change pour une valeur de 1 840 k€ comptabilisés dans les comptes 756 ;
- pertes de change pour une valeur de 3 031 k€ comptabilisées dans les comptes 656.

R3. Charges et produits financiers

Au 31 décembre 2019, le résultat financier est en hausse de 8,8 millions € (+26.8%) par rapport à 2018. Cette variation s'explique par une augmentation de 12 millions € des dividendes perçus et de 0,7 million des revenus de créances. Les charges d'intérêts sur emprunts et lignes de crédits ont diminué de 1,7 million €. Les opérations et les provisions concernant le change ont impacté le résultat à la baisse pour un montant de 5 millions €. Cette année, il a également été constaté dans les comptes une provision pour dépréciation de créances pour un montant de 0,6 million €.

Charges financières

en k€	2019	2018
Provisions pour pertes de change	-4 341	-3 324
Provisions pour dépréciations des titres	-929	-842
Provisions pour dépréciations des comptes courants	-601	-
Dotations aux amortissements et provisions	-5 871	-4 166
Intérêts, emprunts et lignes de crédit	-12 006	-13 569
Autres charges financières	-226	-363
Différences négatives de change	-34 029	-35 155
Intérêts et charges assimilées	-46 261	-49 087
Charges financières	-52 132	-53 253

Produits financiers

en k€	2019	2018
Produits de participations	41 751	29 722
Reprises de provisions	3 628	4 104
Différences positives de change	34 499	39 003
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Revenus de créances diverses	13 977	13 317
Produits financiers	93 855	86 146

R4. Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel affiche une perte de 0,8 million € indiquant une amélioration de 0,3 million € par rapport à l'exercice 2018.

On constate une diminution des dotations concernant les amortissements dérogatoires générant un produit net de 1,02 million € par rapport à 2018. Un boni sur les rachats d'actions propres (contrat de liquidité) a été constaté pour un montant de 1,3 million € sur l'exercice. Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées pour un montant global de 3,3 millions €.

Charges exceptionnelles

en k€	2019	2018
Valeurs nettes des immobilisations cédées	-2 738	-1 000
Pénalités fiscales	-39	-3
Autres charges exceptionnelles	-486	-806
Dotations aux provisions réglementées	-3 704	-4 936
Dotations aux provisions pour risques et charges	-4 232	-7 467
Dotations aux autres provisions	-592	-676
Charges exceptionnelles	-11 791	-14 888

Produits exceptionnels

en k€	2019	2018
Produits de cessions des immobilisations	2 342	6 051
Reprises de provisions réglementées	3 690	3 475
Reprises de provisions pour risques et charges	2 502	792
Reprises de provisions pour dépréciations exceptionnelles	796	620
Transferts de charges exceptionnelles	-	-
Produits divers	1 650	2 790
Produits exceptionnels	10 980	13 728

R5. Impôt sur les sociétés

Au 31 décembre 2019, l'économie d'impôt réalisée par Virbac à raison des pertes fiscales des filiales intégrées et susceptibles de se retourner dans le futur si les filiales redevenaient bénéficiaires, s'élève à 555 k€. Il a été comptabilisé au 31 décembre 2019 un crédit d'impôt recherche d'un montant de 6 623 k€ et un crédit d'impôt mécénat d'un montant de 37,5 k€. Si Virbac avait été imposée séparément, elle aurait comptabilisé uniquement un produit d'impôt correspondant aux crédits d'impôts de 6 661 k€ au total. Avec l'intégration fiscale, Virbac a constaté cette année une économie d'impôt égale à 833 k€.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La loi de finance 2019 prévoit une diminution progressive de l'impôt sur les sociétés pour le ramener à 25,83% en 2022. L'impact pour Virbac sera répercuté en 2020 avec un taux réduit à 32,02% contre 34,43% sur 2019. Compte tenu de cette réduction et des perspectives d'utilisation, les allègements et les accroissements d'impôts sont calculés au taux de 32,02% pour 2020 et 25,83% au delà.

en k€	2019		2018	
Taux d'imposition	32,02%	25,83%	32,02%	25,83%
Amortissements dérogatoires	1 222	7 403	1 172	7 440
Pertes de change latentes	5	-	-	-
Accroissements liés au décalage dans le temps	8 630		8 612	
Contribution de solidarité	132	-	128	-
Plus-values latentes sur placements de trésorerie	-	-	-	-
Profits de change latents	-	-	9	-
Engagements de retraite	-	2 177	-	2 827
Crédit d'impôt mécénat	75	-	38	-
Autres provisions	272	17	188	17
Total des allègements par taux d'imposition	479	2 194	363	2 844
Total des allègements liés au décalage dans le temps	2 673		3 207	
Déficits reportables fiscalement	-	-9 803	-	-9 190
Éléments à imputer sur l'impôt	-9 803		-9 190	

Évaluations fiscales dérogatoires et résultat

Taux d'imposition 34,43%

en k€	Brut	2019 Impôts	Net
Résultat de l'exercice	28 465	7 732	45 057
Amortissements dérogatoires	14	-5	9
Autres provisions réglementées	-	-	-
Évaluations dérogatoires (dotations-reprises)	14	-5	9
Résultat hors évaluations dérogatoires	28 479	7 727	45 066

Taux d'imposition 34,43%

en k€	Brut	2018 Impôts	Net
Résultat de l'exercice	27 325	8 872	36 197
Amortissements dérogatoires	1 461	-503	958
Autres provisions réglementées	-	-	-
Évaluations dérogatoires (dotations-reprises)	1 461	-503	958
Résultat hors évaluations dérogatoires	28 786	8 369	37 155

Répartition de l'impôt sur les bénéfices 2019

en k€	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	38 136	1 505	39 641
Résultat exceptionnel	-811	-434	-1 245
Divers crédits d'impôts	-	6 661	6 661
Résultat net comptable	37 325	7 732	45 057

A1. Opérations de crédit-bail et de location-financement

Contrats de location-financement

Virbac a conclu des contrats de location-financement sur du petit matériel informatique. L'engagement en capital s'élève au 31 décembre 2019 à 1 438 k€.

A2. Engagements hors bilan

en k€	2019	2018
Avals, cautions, lettres de confort et garanties	46 547	46 904
- dont donnés à des sociétés liées	46 547	46 904
Engagements donnés	46 547	46 904
Contrats de change à terme de devises	48 477	39 494
Options de change de gré à gré	29 621	21 693
Swap de taux	100 362	145 175
Options de taux d'intérêt	105 606	179 336
Swap de devises croisées	44 423	44 423
Engagements réciproques	328 489	430 121
Crédit-bail immobilier	-	-
Location-financement	1 438	2 062
Autres engagements	1 438	2 062

Passifs éventuels

Virbac est parfois impliqué dans des contentieux, ou d'autres procédures légales, généralement liées à des litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle, des litiges en matière de droit de la concurrence et en matière fiscale. Une provision pour risque est comptabilisée le cas échéant. Aucune provision n'est constituée lorsque la société considère que le passif est éventuel.

C'est le cas en particulier d'une demande faite fin 2016 par un concurrent du Groupe en réparation d'un préjudice allégué résultant d'une atteinte à la renommée d'une de ses marques et d'une contrefaçon de cette marque. Dans ce cas, Virbac considère la demande à la fois infondée sur le plan juridique et disproportionnée quant au montant réclamé en réparation du préjudice. Il s'agit donc, d'un passif éventuel dont la probabilité d'une sortie de ressources significative est faible. Il en est de même en matière de litige fiscal. Lorsque la société estime injustifiée une proposition de redressement et qu'elle considère que ses arguments sont suffisamment solides, elle traite chacun de ces cas comme un passif éventuel.

A3. Exposition aux risques de marché et instruments financiers dérivés

La société détient des instruments financiers dérivés uniquement dans le but de réduire son exposition aux risques de taux et de change sur ses éléments de bilan et ses engagements fermes ou hautement probables.

Risque de crédit

Les états suivants présentent la ventilation des créances avec les tiers (hors factures et avoirs à établir) au 31 décembre 2019 :

en k€	Créances	Créances en souffrance depuis				Créances	Total
	à échoir	< 30 jours	< 60 jours	< 90 jours	> 90 jours	dépréciées	
Créances clients tiers	4 235	466	61	38	165	184	5 149

Au 31 décembre 2019, l'exposition maximale de la société au risque de crédit correspond à 57 924 k€, soit le montant du poste créances clients dans les comptes. Le risque des créances clients sur les sociétés du Groupe, soit 52 775 k€, est peu significatif dans la mesure où Virbac fait en sorte d'assurer à ses filiales la structure financière qui leur permet d'honorer leurs dettes. Concernant les créances avec les tiers, la société considère qu'elle n'est pas exposée à un risque de contrepartie significatif compte tenu de la mise en place d'un mécanisme de suivi des créances échues qui permet de limiter le montant des créances douteuses.

Virbac a mis en place depuis 2016 un contrat d'affacturage. Au 31 décembre 2019, le montant des créances cédées s'élève à 1 519 k€ (classé en moins des créances clients) et le financement en cours à 1 415 k€.

Facteurs de risque

Le risque de crédit peut se matérialiser lorsque le Groupe accorde un crédit au travers de délais de paiement à des clients. Le risque d'insolvabilité, voire de défaillance de certains d'entre eux peut entraîner un non-remboursement et ainsi impacter négativement le compte de résultat de la société et sa situation nette de trésorerie. L'impact peut se ressentir au niveau du paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées, risque clients), de la livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées, risque fournisseurs).

Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe limite les conséquences négatives de ce type de risque grâce à une très grande fragmentation et dispersion de ses clients et ce sur l'ensemble des pays où il opère. Le département Trésorerie préconise en fonction de la réglementation en vigueur, des usages, du *rating*, des limites imposées par l'assurance-crédit, les délais de règlement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par entités opérationnelles. La direction Trésorerie et Financement gère et pilote ces aspects de crédit au niveau des entités françaises dont elle a la responsabilité directe et préconise les mêmes pratiques via des *guidelines* et *best practices* au niveau du Groupe. De plus, il existe un contrat cadre groupe d'assurance-crédit dont bénéficie ou peut bénéficier toute filiale pour laquelle ce type de risque a été identifié.

Risque de contrepartie

Facteurs de risque

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre des contrats et instruments financiers qu'il souscrit, dans le cas éventuel où le débiteur se refuserait à honorer tout ou partie de son engagement ou serait *in fine* dans l'impossibilité de le faire.

Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe apporte une attention particulière au choix des établissements bancaires qu'il utilise, et ceci de façon encore plus critique lorsqu'il s'agit de gérer les placements de la trésorerie disponible.

Virbac considère néanmoins avoir une exposition limitée au risque de contrepartie compte tenu de la qualité de ses principales contreparties. En effet, les placements ne se font qu'auprès d'établissements bancaires de premier ordre.

Risque de liquidité

Facteurs de risque

La liquidité se définit comme la capacité du Groupe à faire face à ses échéances financières dans le cadre de son activité courante et à trouver de nouvelles sources de financement en cas de besoin, et ce de manière à assurer continuellement l'équilibre entre ses dépenses et ses recettes. Dans le cadre de son exploitation, de son programme d'investissements récurrents et de sa politique active de croissance externe, le Groupe est ainsi exposé au risque d'insuffisance de liquidités pour financer sa croissance et son développement.

Dispositifs de gestion du risque

La politique de centralisation des excédents de trésorerie et des besoins de financement de l'ensemble des zones permet d'affiner les positions nettes du Groupe et d'optimiser la gestion des placements ou des financements, assurant ainsi la capacité de Virbac à faire face à ses engagements financiers et à maintenir un niveau de disponibilité optimal et compatible avec sa taille et ses besoins.

Dans le cadre de sa revue spécifique du risque de liquidité, le Groupe effectue régulièrement une revue détaillée de ses encours s'assurant ainsi du respect de son *covenant* financier (*covenant* de la dette).

Au regard de ses perspectives, la trésorerie et les ressources de financement de la société couvrent suffisamment ses besoins en trésorerie.

Risque de marché

Risque de change

■ Facteurs de risque

Le risque de change résulte de l'impact des fluctuations des taux de change sur les flux financiers du Groupe dans l'exercice de ses activités. Du fait de sa forte présence internationale, le Groupe est exposé au risque de change sur les transactions ainsi qu'au risque de change sur la conversion des états financiers de ses filiales étrangères.

■ Dispositifs de gestion du risque

La politique de gestion du risque consiste à couvrir le risque de transaction des opérations en devises par l'utilisation d'instruments dérivés. Le Groupe applique une politique de gestion du risque de change centralisée pour les opérations commerciales en devise des filiales du Groupe les plus exposées et n'ayant pas de contraintes réglementaires locales. Sur la base de budgets annuels en devise déclarés par les filiales, la trésorerie Groupe couvre les expositions nettes et fournit des garanties de change internes à chaque entité centralisée. La société utilise des instruments dérivés de couverture de type achat et vente à terme, fermes ou optionnels.

en k€	2019	2018
Couverture de juste valeur	-93	-361
Couverture des flux de trésorerie	-146	204
Couverture d'investissement net	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	-80	-57
Dérivés de change	-319	-214

Risque de taux d'intérêt

■ Facteurs de risque

Le compte de résultat peut être impacté par le risque de taux d'intérêt. En effet, des variations défavorables de taux peuvent ainsi avoir un effet négatif sur les coûts de financement et les flux financiers futurs du Groupe. L'exposition au risque de taux résulte du fait que l'endettement du Groupe est constitué principalement de lignes de crédit et d'emprunts à taux variable ; le coût de la dette peut donc augmenter en cas de hausse des taux.

■ Dispositifs de gestion du risque

Pour gérer ces risques et optimiser le coût de son endettement, le Groupe suit les évolutions et les anticipations de taux de marché et limite son exposition en mettant en place des couvertures de taux, au moyen d'instruments disponibles sur le marché comme des *caps* ou des *swaps* de taux d'intérêt (taux fixe) n'excédant pas la durée et le montant de ses engagements réels.

en k€	2019	2018
Couverture de juste valeur	-	-
Couverture des flux de trésorerie	3 148	3 050
Couverture d'investissement net	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	-	-
Dérivés de taux	3 148	3 050

Impacts spécifiques des couvertures des risques de change et de taux d'intérêt

Les instruments financiers dérivés de change entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie ont en général une maturité d'un an au maximum. Les instruments financiers dérivés de taux d'intérêt sont destinés à couvrir des lignes de crédit ou des emprunts et ont donc une maturité au-delà de plusieurs années, en cohérence avec les flux couverts. L'ensemble des instruments dérivés détenus par la société au 31 décembre 2019 est qualifié de couverture. Virbac ne détient donc aucun instrument de type position ouverte isolée.

en k€	Nominal 2019	Nominal 2018	Juste valeur positive 2019	Juste valeur positive 2018	Juste valeur négative 2019	Juste valeur négative 2018
Contrat de change à terme de devise	48 477	39 494	227	295	467	525
Options de change de gré à gré	29 621	21 693	92	137	173	121
Instruments de change	78 098	61 187	319	432	640	646
<i>Swap</i> de taux	100 362	145 175	39	1 212	1 386	581
Options de taux d'intérêt	105 606	179 336	1	528	156	-
<i>Swap</i> de devises croisées	44 423	44 423	4 650	2 267	-	375
Instruments de taux d'intérêt	250 391	368 934	4 690	4 007	1 542	956
Instruments financiers dérivés	328 489	430 121	5 009	4 439	2 182	1 602

La société peut traiter des couvertures avec optimisation de type tunnel vanille asymétrique. Ces dérivés sont sans prise de risque et sont toujours adossés aux transactions commerciales en devises comptabilisées au bilan ou à des transactions futures ayant un caractère hautement probable.

Risque d'approvisionnement

Les matières premières et certains principes actifs entrant dans la composition des produits fabriqués par Virbac sont fournis par des tiers. Dans certains cas, le Groupe a également recours à des façonniers ou des partenaires industriels qui disposent de capacités ou maîtrisent des technologies particulières. Dans la mesure du possible, Virbac diversifie ses sources d'approvisionnement en référençant plusieurs fournisseurs, tout en s'assurant que ces différentes sources présentent les caractéristiques de qualité et de fiabilité suffisantes. Il existe néanmoins, pour certains approvisionnements ou certaines technologies, des situations où la diversification est difficile voire impossible, pouvant ainsi susciter un risque de rupture d'approvisionnement ou de pression sur les prix.

Pour limiter ces risques, la société élargit autant que possible sa recherche de fournisseurs et peut, dans certains cas, sécuriser son approvisionnement en acquérant les technologies et capacités qui lui manquent et qui génèrent une dépendance trop forte. Cela a par exemple été le cas avec l'acquisition de la propriété industrielle et de l'outil de production de la matière protéique entrant dans la constitution du principal vaccin pour chats de l'entreprise.

A4. Effectif moyen

	2019	2018
Cadres	512	513
Agents de maîtrise et techniciens	386	403
Ouvriers	179	188
Employés	15	17
Apprentis	22	17
Effectifs	1 114	1 138

A5. Informations relatives au Compte professionnel de formation

La gestion du dispositif du Compte professionnel de formation (CPF) est externalisée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

A6. Détail des charges à payer et produits à recevoir

Détail des charges à payer

en k€	2019	2018
Intérêts courus sur participation des salariés	2	1
Intérêts courus sur ligne de crédit	1 189	1 307
Emprunts et dettes financières	1 191	1 308
Provisions factures à recevoir	18 250	16 406
Provisions bureaux de représentation	43	76
Différences de change latentes	1 270	1 291
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 563	17 773
Rabais, remises, ristournes à établir tiers	73	12
Rabais, remises, ristournes à établir Groupe	-	2
Rabais, remises, ristournes à établir	73	14
Provision congés payés (charges sociales incluses)	7 963	7 835
Provisions primes diverses (charges sociales incluses)	8 747	7 748
Provision prime d'intéressement	2 035	564
Provision autres charges sociales à payer	120	522
Provision charges fiscales diverses à payer	443	148
Provision formation professionnelle	172	568
Provision effort construction	266	256
Provision taxe d'apprentissage	59	441
Provision taxe sur les salaires	-10	55
Provision CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	6	121
Provision CFE (Cotisation foncière des entreprises)	-	-
Provision impôts et taxes diverses	149	142
Provision contribution sociale solidarité	416	398
Dettes fiscales et sociales	20 366	18 798
Charges diverses à payer	229	234
Intérêts courus et frais bancaires à payer	37	49
Autres dettes	266	283
Charges à payer	41 459	38 176

Détail des produits à recevoir

en k€	2019	2018
Provision intérêts courus sur prêts	298	748
Autres immobilisations financières	298	748
Clients factures à établir tiers	148	84
Clients factures à établir Groupe	205	496
Différences de change latentes	97	70
Clients et comptes rattachés	450	650
Produits divers à recevoir	-	-
Impôts produits à recevoir	-	-
Intérêts courus à recevoir	4	404
Autres créances	4	404
Produits à recevoir	752	1 802

A7. Parties liées

Rémunération des mandataires sociaux

La charge comptabilisée par la société au titre de l'exercice 2019 concernant les jetons de présence et les indemnités diverses du conseil de surveillance s'élève à 252 000 €. Celle concernant l'ensemble des rémunérations des membres du directoire s'élève cette année à 1 269 775 €.

Autres avantages

Les membres du directoire bénéficient des avantages suivants :

Véhicule de fonction

Les membres du directoire bénéficient d'un véhicule de fonction, selon la politique définie par le comité de rémunération.

Régime d'assurance maladie, maternité, prévoyance et retraite

Les membres du directoire et le président du directoire bénéficient des régimes d'assurance maladie, maternité, prévoyance et retraite dont bénéficient l'ensemble des cadres de la société, dans les mêmes conditions de cotisations et de prestations que celles définies pour les autres cadres de la société.

Régime d'assurance chômage

Le président du directoire bénéficie du régime d'assurance chômage privée de la Garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC) selon la formule 70 sur un an, conformément aux conditions générales de cet organisme, dont les cotisations seront intégralement prises en charge par la société mais feront l'objet de la déclaration d'un avantage en nature au bénéfice du président du directoire. Le montant des cotisations annuelles à terme ne pourra excéder 15 000 €.

Les autres membres du directoire bénéficient du régime d'assurance chômage des salariés de l'entreprise.

Régime de retraite à prestations définies

Suite à la décision du conseil de surveillance du 12 mars 2019, un avenant au régime de retraite à prestations définies des membres du directoire a été signé le 14 juin 2019. Cet avenant redéfinit d'une part les bénéficiaires du plan, et d'autre part le nouveau taux de rente applicable. Le régime se traduit par le versement d'une rente à l'assuré, réversible à 60% au profit du conjoint (ou ex-conjoint), dont les conditions d'attribution sont les suivantes :

- ancienneté dans le Groupe supérieure à 10 ans, dont 9 ans en tant que membre du directoire ou 15 ans pour une prestation de 10,5% du traitement de référence (contre 22,0% dans l'ancien régime) ;
- être âgé d'au moins 60 ans ;
- achever sa carrière dans le Groupe.

Indemnités de départ contraint

Le président du directoire Sébastien Huron bénéficie d'engagements pris par la société en cas de cessation de ses fonctions aux termes d'une décision du conseil de surveillance du 20 décembre 2017.

Le président du directoire bénéficie, en cas de départ contraint de ses fonctions de président du directoire, d'une indemnité de départ d'un montant qui sera déterminé en fonction de l'atteinte d'un ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du groupe (Ratio = résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires hors taxes) sur les deux derniers et/ou les quatre derniers semestres comptables clos et qui pourra se situer dans une fourchette entre 0 et 700 000 €. Les engagements pris par la société en cas de cessation des fonctions de Christian Karst, membre du directoire et directeur général, ont été renouvelés par le conseil de surveillance du 13 mars 2018. L'indemnité s'élèverait à 326 000 €. L'indemnité de départ ne pourra être versée qu'en cas de départ contraint, à l'initiative de la société. Elle ne sera pas due en cas de démission, de départ à la retraite à taux plein, de départ suite à l'atteinte de l'âge limite pour être membre du directoire, ou en cas de révocation pour faute grave.

Ces engagements ont été approuvés lors l'assemblée générale du 20 juin 2018.

Indemnités de non-concurrence

Sébastien Huron a accepté un engagement de non-concurrence en cas de départ, en contrepartie duquel une indemnité de non-concurrence est prévue.

En contrepartie de l'obligation de non-concurrence, Sébastien Huron percevra mensuellement, pendant toute la durée de l'interdiction de concurrence, une indemnité d'un montant égal à 80% de sa rémunération mensuelle fixe brute perçue au titre du dernier exercice clos de la société (y compris les jetons de présence et toutes autres rémunérations liées à ses mandats au sein du groupe Virbac). Cette indemnité sera plafonnée pour cette période de 18 mois à une somme maximum de 500 000 € brut.

A10. Filiales et participations au 31 décembre 2019

La société est la tête de groupe d'un ensemble consolidé et publie à ce titre des comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne (voir tableau pages suivantes).

Raison sociale	Pays	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Prêts et avances accordés ou reçus	Avals et cautions accordés	Quote-part de capital détenue
		k devises	k devises	k€	k€	%
Filiales françaises						
Interlab	France	63 463 kEUR	256 720 kEUR	-36	-	100,00%
Virbac France	France	240 kEUR	35 kEUR	-25 280	-	99,95%
Virbac Distribution	France	382 kEUR	-1 047 kEUR	601	-	99,84%
Virbac Nutrition	France	547 kEUR	329 kEUR	-6 758	-	99,99%
Bio Véto Test	France	200 kEUR	1 162 kEUR	-795	-	100,00%
Alfamed	France	40 kEUR	466 kEUR	221	-	99,60%
Filiales étrangères						
Virbac Nederland BV	Pays-Bas	45 kEUR	2 480 kEUR	254	-	100,00%
Virbac (Switzerland) AG	Suisse	200 kCHF	2 043 kCHF	-	-	100,00%
Virbac Ltd	Royaume-Uni	2 kGBP	1 109 kGBP	-3 144	-	100,00%
Virbac SRL	Italie	1 601 kEUR	466 kEUR	-1 522	-	100,00%
Virbac do Brasil Indústria e Comércio Ltda	Brésil	22 032 kBRL	15 649 kBRL	-	-	100,00%
Virbac Danmark A/S	Danemark	498 kDKK	9 667 kDKK	-	709	100,00%
Virbac Mexico SA de CV	Mexique	6 197 kMXN	509 154 kMXN	-	-	99,60%
Laboratorios Virbac Mexico SA de CV	Mexique	4 000 kMXN	27 243 kMXN	-	-	99,99%
Virbac Pharmā Handelsgesellschaft mbH	Allemagne	102 kEUR	11 kEUR	-	-	100,00%
Virbac Tierarzneimittel GmbH	Allemagne	440 kEUR	1 897 kEUR	-2 165	-	100,00%
Virbac Sp. z o.o.	Pologne	5 kPLN	445 kPLN	-	-	100,00%
Virbac Hungary Kft	Hongrie	3 000 kHUF	53 757 kHUF	-	-	100,00%
Virbac Uruguay S.A.	Uruguay	2 173 kUSD	27 719 kUSD	-	-	99,18%
Virbac Trading (Shanghai) Co. Ltd	Chine	22 454 kCNY	-12 723 kCNY	-	-	100,00%
Virbac HK Trading Co Ltd	Hong Kong	517 kHKD	-310 kHKD	-	-	100,00%
Asia Pharma Ltd	Hong Kong	16 055 kHKD	2 364 kHKD	-	-	100,00%
SBC Virbac Limited	Hong Kong	0 kHKD	86 041 kHKD	-	-	100,00%
SBC Virbac Biotech	Taiwan	188 835 kTWD	-182 016 kTWD	11 338	-	100,00%
Virbac Hellas SA	Grèce	300 kEUR	1 494 kEUR	-	-	100,00%
Animedica SA	Grèce	96 kEUR	-56 kEUR	-	-	100,00%
Virbac España SA	Espagne	601 kEUR	401 kEUR	-262	-	100,00%
Virbac Österreich GmbH	Autriche	36 kEUR	- kEUR	-208	-	50,00%
Virbac Korea Co. Ltd	Corée du Sud	1 600 000 kKRW	811 128 kKRW	-	-	100,00%
Virbac (Thailand) Co. Ltd	Thaïlande	20 000 kTHB	79 331 kTHB	-	-	91,00%
Virbac (Taiwan) Co. Ltd	Taiwan	18 000 kTWD	11 599 kTWD	-	-	100,00%
Virbac Colombia Ltda	Colombie	7 404 486 kCOP	10 121 100 kCOP	-	-	99,98%
Virbac Philippines Inc.	Philippines	48 500 kPHP	-6 584 kPHP	-	250	100,00%
Virbac Japan Co. Ltd	Japon	130 000 kJPY	338 929 kJPY	-	1 476	100,00%
Laboratorios Virbac Costa Rica SA	Costa Rica	178 750 kCRC	863 240 kCRC	-	-	100,00%
Virbac Asia Pacific Co. Ltd	Thaïlande	10 000 kTHB	4 993 kTHB	-	-	100,00%
Virbac de Portugal Laboratorios Lda	Portugal	5 kEUR	546 kEUR	740	-	95,00%
Virbac Vietnam Co. Ltd	Vietnam	22 606 324 kVND	156 358 566 kVND	-	-	100,00%
Virbac RSA (Proprietary) Ltd	Afrique du Sud	54 kZAR	85 893 kZAR	-	-	100,00%
Virbac Animal Health India Private Limited	Inde	3 839 kINR	4 196 373 kINR	-	-	100,00%
PP Manufacturing Corporation	États-Unis	0 kUSD	6 799 kUSD	623	5 984	100,00%
Virbac (Australia) Pty Ltd	Australie	2 500 kAUD	45 955 kAUD	-	-	100,00%
Virbac New Zealand Ltd	Nouvelle-Zélande	14 290 kNZD	25 320 kNZD	-	-	100,00%
Virbac Chile SpA	Chili	1 000 kCLP	5 709 406 kCLP	55 400	-	100,00%
Virbac Patagonia Ltda	Chili	57 398 882 kCLP	478 144 kCLP	-	-	1,00%
Virbac Latam Spa	Chili	1 000 kCLP	137 476 kCLP	-	-	100,00%
GPM Virbac	Algérie	70 000 kDZD	-2 327 kDZD	-	-	42,86%
Virbac Hayvan Sagligi Limited Sirketi	Turquie	4 990 kTRY	-1 165 kTRY	236	-	100,00%

Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Nombre de titres détenus	Nombre de titres total	Chiffre d'affaires IFRS de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés par Virbac	Taux de change 2019	
k€	k€			k devises	k devises	k€	clôture	moyen
276 785	276 785	4 230 849	4 230 849	- KEUR	-1 KEUR	-	-	-
40 761	40 761	10 434	10 439	74 172 KEUR	1 691 KEUR	9 453	-	-
538	-	5 741	5 750	- KEUR	64 KEUR	-	-	-
2 933	2 933	68 349	68 354	46 411 KEUR	6 884 KEUR	4 648	-	-
17 601	17 601	30 939	30 939	6 255 KEUR	690 KEUR	-	-	-
688	-	1 004	1 008	11 065 KEUR	-3 555 KEUR	-	-	-
10 443	10 443	89	89	22 921 KEUR	2 095 KEUR	1 914	-	-
115	115	2 000	2 000	16 803 KCHF	764 KCHF	184	1,085	1,111
3	3	2 000	2 000	39 967 kGBP	1 350 kGBP	1 353	0,851	0,879
5 046	5 046	179 900	179 900	26 005 KEUR	257 KEUR	1 000	-	-
11 390	11 390	22 032 352	22 032 353	141 125 kBRL	11 846 kBRL	-	4,516	4,425
5 350	5 350	500	500	99 637 kDKK	4 172 kDKK	215	7,472	7,466
1 240	1 240	6 171 776	6 196 830	1 027 212 kMXN	57 842 kMXN	374	21,220	21,551
2 974	2 974	3 999 543	4 000 000	- kMXN	-90 kMXN	-	21,220	21,551
71	71	2 000	2 000	32 KEUR	1 KEUR	-	-	-
1 593	1 593	861 200	861 200	52 175 KEUR	3 499 KEUR	2 088	-	-
1	1	100	100	39 296 kPLN	549 kPLN	228	4,257	4,297
10	10	1	1	295 791 kHUF	2 680 kHUF	-	330,530	326,258
14 581	14 581	99 175	100 000	16 981 kUSD	1 744 kUSD	534	1,123	1,118
2 850	2 850	100	100	121 432 kCNY	2 783 kCNY	-	7,821	7,738
50	50	517 355	517 355	366 kHKD	-145 kHKD	-	8,747	8,768
1 766	1 766	3	3	- kHKD	-172 kHKD	289	8,747	8,768
13 829	13 829	102	102	- kHKD	-4 758 kHKD	-	8,747	8,768
5 623	5 623	18 883 500	18 883 500	85 548 kTWD	-52 286 kTWD	-	33,668	34,580
1 290	1 290	100 000	100 000	6 778 KEUR	464 KEUR	240	-	-
125	125	32 000	32 000	- KEUR	-3 KEUR	-	-	-
912	912	99 999	100 000	27 875 KEUR	950 KEUR	700	-	-
18	18	18 170	36 340	6 139 KEUR	339 KEUR	122	-	-
1 329	1 329	320 000	320 000	10 374 180 kKRW	715 419 kKRW	-	1 296,280	1 305,896
429	429	9 100	10 000	274 918 kTHB	14 983 kTHB	-	33,415	34,663
485	485	1 800 000	1 800 000	361 377 kTWD	14 215 kTWD	424	33,668	34,580
3 408	3 408	5 659	5 660	40 539 148 kCOP	1 613 807 kCOP	-	3 685,000	3 669,008
1 156	1 156	37 999 997	38 000 000	205 537 kPHP	12 100 kPHP	-	56,900	57,826
2 834	2 834	6 400	6 400	1 979 204 kJPY	35 074 kJPY	-	121,940	121,804
432	432	420 658	420 658	2 328 922 kCRC	249 787 kCRC	1 083	640,640	656,223
209	209	99 998	100 000	197 192 kTHB	11 121 kTHB	458	33,415	34,663
5	5	380	400	7 101 KEUR	17 KEUR	-	-	-
2 977	2 977	1 000	1 000	295 224 068 kVND	4 388 688 kVND	-	25 977,000	26 028,032
5 305	5 305	56 684	56 684	443 552 kZAR	47 938 kZAR	2 247	-	-
66	66	383 899	383 900	7 036 480 kINR	1 498 311 kINR	-	80,187	78,788
4 946	4 946	100	100	7 661 kUSD	-546 kUSD	-	1,123	1,118
4 346	4 346	2 499 997	2 500 000	108 778 kAUD	14 542 kAUD	14 197	1,600	1,610
11 451	11 451	14 290 000	14 290 000	29 194 kNZD	5 112 kNZD	-	1,665	1,702
2	2	1 000	1 000	- kCLP	1 112 120 kCLP	-	844,850	785,579
-	-	1	100	- kCLP	1 362 544 kCLP	-	844,850	785,579
1	1	1 000	1 000	810 452 kCLP	34 867 kCLP	-	844,850	785,579
240	-	300	700	- kDZD	-10 194 kDZD	-	133,642	133,628
802	802	100	100	7 291 kTRY	-1 159 kTRY	-	6,684	6,317

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

OPINION

en exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Virbac relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire en date du 28 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS : POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L823-9 et R823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit : évaluation des titres de participation

Au 31 décembre 2019, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 457,5 millions €. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Comme indiqué dans le paragraphe "titres de participation" de la note "règles et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes sociaux, la valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritères tenant compte de la quote-part des capitaux propres de la filiale et de la valeur actualisée de ses flux de trésorerie prévisionnels basés sur le résultat net des quatre derniers exercices et d'une valeur terminale.

Le test de dépréciation effectué par la direction pour calculer la valeur d'utilité des titres de participation intègre une part importante de jugements et d'hypothèses de la direction, portant notamment sur :

- les taux d'actualisation des flux de trésorerie ;
- le taux de croissance à long terme utilisé pour le calcul de la valeur terminale.

En conséquence, une variation de ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur d'utilité des titres de participation. Dans ce contexte, nous avons considéré la correcte évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des jugements de la direction et du montant significatif des titres inscrits au bilan.

Réponses dans le cadre de notre audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Nous avons :

- vérifié que les capitaux propres dont la quote-part a été retenue concordent avec les comptes des entités ayant fait l'objet d'un audit ;
- vérifié que les résultats nets retenus pour la détermination des flux de trésorerie concordent avec les comptes des entités ayant fait l'objet d'un audit ;
- apprécié le taux d'actualisation retenu par la direction, en le comparant à notre propre estimation de taux, établi avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- apprécié le caractère raisonnable du taux de croissance long terme utilisé pour le calcul de la valeur terminale ;
- vérifié, par sondages, l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés par la société ;
- apprécié le caractère approprié des informations présentées dans le paragraphe « titres de participation » de la note « règles et méthodes comptables » et dans la note B3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 28 février 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-4 du Code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L225-37-3 et L225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Virbac SA par l'assemblée générale du 29 juin 1999 pour le cabinet Novances-David & Associés et du 30 juin 2004 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Novances-David & Associés était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la seizième année sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit, la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L822-10 à L822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nice et Marseille, le 6 avril 2020
Les commissaires aux comptes

Novances-David & Associés
Jean-Pierre Giraud

Deloitte & Associés
Philippe Battisti

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale,

en notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-86 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nice et Marseille, le 6 avril 2020
Les commissaires aux comptes

Novances-David & Associés
Jean-Pierre Giraud

Deloitte & Associés
Philippe Battisti

Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Carros, le 17 mars 2020

Sébastien Huron, président du directoire

Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2020

Exposé des motifs et projet de résolutions

PARTIE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2019

Exposé

Résolutions 1, 2 et 3 : approbation des comptes annuels (sociaux et consolidés), affectation du bénéfice de l'exercice 2019 et fixation du dividende

L'assemblée générale des actionnaires est appelée à approuver :

- les comptes sociaux avec un compte de résultat qui fait ressortir en 2019 un bénéfice net de 45 056 789,42 € ;
- les comptes consolidés de l'exercice 2019 dont les détails et les explications figurent aux pages 122 à 187 ;
- l'affectation du résultat.

Il sera proposé à l'assemblée générale de ne pas attribuer de dividende au titre de l'exercice 2019.

Le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à 45 056 789,42 € sera intégralement affecté au report à nouveau. La volonté de continuer à rééquilibrer la situation financière en réduisant l'endettement explique l'absence de versement de dividende au titre de l'exercice 2019.

Résolutions

Première résolution : approbation des comptes sociaux de l'exercice 2019

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du directoire, du conseil de surveillance, et des commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2019 et qui font ressortir un bénéfice net de 45 056 789,42 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant global de 411 997 €. En conséquence, elle donne aux membres du directoire *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du directoire, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de cet exercice qui font ressortir un résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère de 51 549 499 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution : affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

Au titre de l'exercice 2019	
Bénéfice de l'exercice	45 056 789,42
Report à nouveau antérieur	343 094 605,91
Bénéfice distribuable	388 151 395,33
Affectation au report à nouveau	45 056 789,42

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Dividende par action	Distribution globale
Au titre de l'exercice 2016	-	-
Au titre de l'exercice 2017	-	-
Au titre de l'exercice 2018	-	-

2. Conventions réglementées

Exposé

Résolution 4 : conventions et engagements dits "réglementés" visés aux articles L225-86 et suivants du Code de commerce

Aucune convention ou aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L225-86 du Code de commerce n'a été conclu ou renouvelé au cours de l'exercice 2019, et il n'existe pas de convention ou d'engagement déjà approuvé par l'assemblée générale qui se serait poursuivi au cours de l'exercice écoulé.

Une résolution sera toutefois présentée à l'assemblée générale afin de prendre acte de l'absence de conventions et engagements réglementés.

Résolution

Quatrième résolution : conventions et engagements réglementés visés à l'article L225-86 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées aux articles L225-86 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

3. Conseil de surveillance – renouvellement et ratification de la nomination de membres

Exposé

Résolutions 5 à 7

- Le mandat de Solène Madelpuech, membre du conseil de surveillance, arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale. En conséquence nous vous proposons de renouveler le mandat de Solène Madelpuech en qualité de membre du conseil de surveillance pour une nouvelle durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2022 (résolution 5).
- Le mandat de la société OJB Conseil représentée par Olivier Bohuon, membre du conseil de surveillance, arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale. En conséquence, nous vous proposons de renouveler le mandat de la société OJB Conseil en qualité de membre du conseil de surveillance pour une nouvelle durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2022 (résolution 6).

- Lors de sa réunion du 19 mars 2020 le conseil de surveillance a coopté la société Cyrille Petit Conseil en qualité de membre du conseil, en remplacement de Cyrille Petit, démissionnaire.
En conséquence, nous vous proposons de ratifier la nomination de la société Cyrille Petit Conseil, représentée par Cyrille Petit, en qualité de membre du conseil pour le temps restant à courir du mandat de Cyrille Petit, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (résolution 7).

Les renseignements concernant les membres du conseil de surveillance figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise aux pages 82 à 93.

Résolutions

Cinquième résolution : renouvellement du mandat de Solène Madelpuech en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de Solène Madelpuech en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sixième résolution : renouvellement du mandat de la société OJB Conseil en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de la société OJB Conseil, représentée par Olivier Bohuon, en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Septième résolution : ratification de la nomination de la société Cyrille Petit Conseil en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination la société Cyrille Petit Conseil, représentée par Cyrille Petit, en qualité de membre du conseil de surveillance, décidée à titre provisoire par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 19 mars 2020, en remplacement de Cyrille Petit.

La société Cyrille Petit Conseil exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de Cyrille Petit, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

4. Censeur – renouvellement du mandat du censeur

Exposé

Résolution 8

Le mandat de la société Xavier Yon Consulting Unipessoal Lda, en qualité de censeur, arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

En conséquence, nous vous proposons de renouveler le mandat de la société Xavier Yon Consulting Unipessoal Lda, représentée par Xavier Yon, en qualité de censeur pour une durée de un an soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Les renseignements concernant le censeur figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise à la page 93.

Résolution

Huitième résolution : renouvellement de la société Xavier Yon Consulting Unipessoal Lda en qualité de censeur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de la société Xavier Yon Consulting, représentée par Xavier Yon, en qualité de censeur.

Le mandat de la société Xavier Yon Consulting Unipessoal Lda prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

5. nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

Exposé

Résolution 9

Le commissaire aux comptes suppléant, Laurent Gilles, a fait part de sa volonté de démissionner de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant. Il sera proposé au vote de l'assemblée générale des actionnaires la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant, la société Novances-Dechant et Associés, pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Résolution

Neuvième résolution : nomination de la société Novances-Dechant et Associés en qualité de commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer la société Novances-Dechant et Associés en qualité de commissaires aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Laurent Gilles, démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

6. Rémunérations

Exposé

Résolutions 10 à 16

En application de l'article L225-100 II. du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 225-37-3 I. du Code de commerce qui figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et sont relatives à la rémunération des mandataires sociaux, font l'objet de résolutions soumises à l'assemblée générale des actionnaires.

En application des dispositions de l'article L225-100 III. du Code de commerce, les éléments composant la rémunération totale et autres avantages versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice à la présidente du conseil de surveillance, au président du directoire et aux membres du directoire, sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale, tels qu'ils figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 101 à 117).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, le versement de la part variable de la rémunération au titre de 2019 aux membres du directoire et à son président est conditionné à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 22 juin 2020, dans les conditions prévues à l'article L225-100 II. du Code de commerce.

Résolutions

Dixième résolution : approbation des informations mentionnées à l'article L225-37-3 I. du Code de commerce figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise concernant les membres du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-68 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L225-100 II du Code de commerce, les informations relatives aux membres du conseil de surveillance, mentionnées à l'article L225-37-3 I. du Code de commerce, telles que présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 101 à 102).

Onzième résolution : approbation des informations mentionnées à l'article L225-37-3 I. du Code de commerce figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise concernant les membres du directoire

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-68 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L225-100 II du Code de commerce, les informations relatives aux membres du directoire, mentionnées à l'article L225-37-3 I. du Code de commerce, telles que présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 102 à 117).

Douzième résolution : approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Marie-Hélène Dick-Madelpuech, présidente du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-68 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L225-100 III. du Code de commerce, les éléments composant la rémunération et autres avantages versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice à Marie-Hélène Dick-Madelpuech, présidente du conseil de surveillance, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (page 102).

Treizième résolution : approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Sébastien Huron, président du directoire

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-68 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L225-100 III. du Code de commerce, les éléments composant la rémunération et autres avantages versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice à Sébastien Huron, président du directoire, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 105 à 108).

Quatorzième résolution : approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Christian Karst, membre du directoire

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-68 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L225-100 III. du Code de commerce, les éléments composant la rémunération et autres avantages versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice à Christian Karst, membre du directoire, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 105 à 106 et 108 à 110).

Quinquième résolution : approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Habib Ramdani, membre du directoire

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-68 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L225-100 III. du Code de commerce, les éléments composant la rémunération et autres avantages versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice à Habib Ramdani, membre du directoire, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 105 à 106 et 110 à 111).

Seizième résolution : approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Jean-Pierre Dick, membre du directoire

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-68 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L225-100 III. du Code de commerce, les éléments composant la rémunération et autres avantages versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice à Jean-

Pierre Dick, membre du directoire, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 105 à 106 et 112).

Exposé

Résolutions 17 à 19 : approbation de la politique de rémunération des membres du conseil de surveillance et du directoire pour l'exercice 2020 :

En application de l'article L225-68 du Code de commerce, le conseil de surveillance soumet à l'approbation de l'assemblée générale le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui décrit les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux. Le rapport présente, conformément aux dispositions de l'article L225-82-2 du Code de commerce, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du directoire, et aux membres du conseil de surveillance à raison de leur mandat pour l'exercice 2020, et pour la période courant jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur cette politique, conformément à la loi et constituant la politique de rémunération les concernant.

Ces principes et critères arrêtés par le conseil de surveillance sur recommandation du comité des rémunérations sont présentés dans le rapport prévu par l'article précité et figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise aux pages 101 à 104. Ils s'appliqueront jusqu'à la prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur cette politique, conformément à la loi.

Résolutions

Dix-septième résolution : approbation de la politique de rémunération de la présidente et des membres du conseil de surveillance pour l'exercice 2020

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-68 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L225-82-2 II. du Code de commerce, la politique de rémunération des membres du conseil de surveillance et de sa présidente, pour l'exercice 2020, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (page 101).

Dix-huitième résolution : approbation de la politique de rémunération du président et des membres du directoire pour l'exercice 2020

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-68 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L225-82-2 II. du Code de commerce, la politique de rémunération des membres du directoire et de leur président pour l'exercice 2020, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 102 à 117).

Exposé

Résolution 19 : fixation de la rémunération allouée aux membres du conseil de surveillance

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'allouer au conseil de surveillance, à fin de rémunération de ses membres pour l'exercice en cours, la somme de 160 000 €. Il est précisé que le montant alloué en 2019 était de 157 000 €. Le conseil de surveillance fixera la répartition de cette somme entre ses membres.

Résolution

Dix-neuvième résolution : fixation du montant de la rémunération allouée aux membres du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'allouer, pour l'exercice 2020, une somme de 160 000 € à fin de rémunération de ses membres, laquelle somme sera répartie par le conseil de surveillance entre ses membres.

7. Autorisation à conférer au directoire aux fins de procéder au rachat d'actions de la société

Exposé

Résolution 20 : autorisation à conférer au directoire aux fins de procéder au rachat d'actions de la société

L'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2019 a autorisé la société Virbac à procéder à des rachats de ses propres actions sur le fondement des articles L225-209 et suivants du Code de commerce et conformément au plan de rachat décrit dans la note d'information publiée auprès du diffuseur professionnel et sur le site internet de la société.

Au 31 décembre 2019, Virbac possédait au total 26 178 actions propres acquises sur le marché pour un montant global de 3 969 103 € hors frais, soit un coût moyen de 151,62 € par titre.

Au cours de l'exercice, la société a procédé à l'achat de 75 362 actions propres (au cours moyen de 174,48 €) et à la cession de 85 134 actions propres (au cours moyen de 177,08 €) dans le cadre du contrat d'animation du titre. En 2019, aucune action n'a été achetée ou vendue dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance.

Les actions propres au 31 décembre 2019 représentent 0,31% du capital de Virbac. Elles sont destinées en partie à l'animation du titre et à l'attribution d'actions de performance, ainsi qu'éventuellement à la réduction du capital, conformément à la vingt-troisième résolution adoptée par l'assemblée générale du 20 juin 2018.

Il sera proposé à l'assemblée générale une résolution autorisant le rachat d'actions de la société dans la limite de 10% du capital. Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de permettre des attributions d'actions de performance ;
- de permettre la réduction du capital de la société par annulation de tout ou partie des titres achetés sous réserve de l'adoption, par la présente assemblée générale, de la résolution relative à l'autorisation de réduire le capital par annulation de titres rachetés.

Le prix maximum d'achat ne devra pas être supérieur à 350 € par titre. Pour le calcul du nombre maximal d'actions, il sera tenu compte des actions déjà acquises dans le cadre des autorisations précédentes mentionnées ci-dessus, ainsi que de celles qui pourront être acquises dans le cadre du contrat de liquidité.

Résolution

Vingtième résolution : autorisation à conférer au directoire aux fins de procéder au rachat d'actions de la société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du directoire, autorise le directoire, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital de la société à la date de la présente assemblée, en vue :

- d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de procéder à des attributions gratuites d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de réduire le capital de la société par annulation de tout ou partie des titres achetés.

Le prix maximum d'achat ne devra pas être supérieur à 350 € par titre.

Le montant maximal des opérations qui pourraient être effectuées en application de la présente résolution, compte tenu des 29 387 titres déjà détenus au 28 février 2020 est ainsi fixé à 285 744 550 €.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions de performance ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, ce montant sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Cette autorisation qui annule et remplace toute autorisation antérieure de même nature, et en particulier, celle consentie par l'assemblée générale du 18 juin 2019 dans sa dix-septième résolution, est donnée pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au directoire, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tout organisme, en particulier l'Autorité des marchés financiers et d'une manière générale, faire ce qui sera nécessaire aux fins de réalisation des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

8. Pouvoirs pour les formalités

Exposé

Résolution 21 : pouvoirs

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'assemblée générale.

Résolution

Vingt-et-unième résolution : pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée, à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Lexique produits

Les noms des produits cités dans le rapport annuel dont la liste suit font l'objet d'une protection notamment au titre du droit des marques. Virbac et/ou ses filiales en sont les propriétaires ou en ont l'usage exclusif. Les médicaments ou produits cités dans ce document peuvent ne pas être autorisés ou commercialisés dans tous les pays y compris la France.

Anibidiol

aliment complémentaire pour chiens et chats sous forme de poudre/granulés à base d'huile de chanvre et de vitamines B3 et B6

Alizine

contraceptif pour chiens

Boviseal

suspension injectable pour bovins indiquée en prévention des infections intramammaires

Bovigen Scour

vaccin destiné à protéger les veaux des infections virales et bactériennes

Browse Plus

complément nutritionnel pour animaux de production

C.E.T. Veggiedent Flex

lamelles à mâcher permettant de lutter contre la mauvaise haleine et de favoriser la santé des articulations chez les chiens

C.E.T. Veggiedent Fr3sh

lamelles à mâcher permettant de lutter contre les causes orales et digestives de la mauvaise haleine chez les chiens

C.E.T. Veggiedent Zen

lamelles à mâcher permettant de lutter contre la mauvaise haleine et le stress chez les chiens

Clostrisan

vaccin indiqué dans la prévention de la clostridiose et du botulisme chez les bovins, ovins et caprins

Easotic

traitement auriculaire des otites chez les chiens intégrant une association de miconazole, gentamicine et hydrocortisone acéponate

Effipro bovis

antiparasitaire externe indiqué dans le traitement des infestations par les parasites (poux, tiques, mouches) chez les bovins

Epiotic

nettoyant auriculaire pour chiens et chats

Eradia

antibiotique et antiparasitaire pour chiens à base de métronidazole indiqué dans le traitement des infections à clostridies et de la giardiose

Evicto

traitement endectocide pour chiens et chats à base de sélamectine

Fosfosal injectable

solution injectable de micronutrition pour la supplémentation minérale pendant la croissance et lors de périodes critiques du cycle de production ou de reproduction des animaux d'élevage

Grofactor

facteur de croissance pour bovins à base de zilpatérol

Hyaloral

Aliment complémentaire en comprimés ou en gel destiné à soutenir la mobilité articulaire des chiens et des chats

Kriptazen

solution antiprotozoaire à base d'halofuginone pour les veaux nouveaux-nés

Luminal

comprimé à base de phénobarbital pour le traitement de l'épilepsie chez les chiens

Milpro

comprimés antiparasitaires internes pour chiens et chats à base de praziquantel et de milbémycine indiqués dans la prévention de la dirofilariose et le traitement des parasites intestinaux (vers plats et ronds)

Moxiheart chewable

antiparasitaire interne appétent pour chiens

Multimin

complément injectable à base de minéraux pour animaux de production

Nutri-plus gel

complément nutritionnel sous forme de pâte orale pour chiens

Prevendog

collier antiparasitaire pour chiens à base de deltaméthrine

Pronefra

complément alimentaire destiné à soutenir la fonction rénale des chiens et des chats en cas d'insuffisance rénale chronique

Sentinel Flavor Tabs et Sentinel Spectrum

comprimés antiparasitaires polyvalents pour chiens indiqués dans la prévention de la dirofilariose et le traitement des parasites intestinaux (vers ronds ainsi que vers plats pour Sentinel Spectrum) et des infestations par les puces

Shotapen

association d'antibiotiques indiquée dans le traitement de première intention de nombreuses affections bactériennes des animaux de production

Suigen PCV2

vaccin contre le circovirus porcin

Suramox

antibiotique indiqué dans le traitement des affections respiratoires des porcs et des volailles

Suprelorin

implant à base de desloréline induisant une infertilité temporaire chez les chiens mâles

Syvazul

vaccin contre la fièvre catarrhale (*bluetongue*) pour ovins et bovins

Vetemex

solution antiémétique pour chiens et chats à base de maropitant

Virbages

progestatif à base d'altrenogest pour la synchronisation des chaleurs des cochettes (conduite en bandes)

Virbamec Platinum

solution injectable antiparasitaire pour le traitement des parasites internes et externes chez les bovins

Zoletil

anesthésique général multi-espèces



NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE
SUR LES 5 CONTINENTS

CORPORATE.VIRBAC.COM

Groupe Virbac

13^e rue LID - BP 27

06511 Carros cedex - France

Tél. : +33 4 92 08 71 00 - contact@virbac.com

Relations investisseurs
finances@virbac.com

Direction de la Communication
communication@virbac.com

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 10 572 500 €
1^{ère} avenue 2065 m LID - 06511 Carros cedex - France - 417 350 311 RCS Grasse